

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ÉTAT



CANTON DU VALAIS

2002



**Le Conseil d'Etat
du Canton du Valais
au
Grand Conseil
du Canton du Valais**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à la Haute Assemblée, conformément à l'article 54 de la Constitution, le rapport du Conseil d'Etat sur sa gestion de l'année 2002.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre considération et vous recommander, avec nous, à la protection divine.

Sion, mars 2003.

Le président du Conseil d'Etat:
Thomas Burgener

Le chancelier d'Etat:
Henri v. Roten



Edité par la
CHANCELLERIE D'ÉTAT

SION, mars 2003

CANTON DU VALAIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ÉTAT

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
PRÉSIDENTE	7
DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES	17
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE	41
DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DES SPORTS	59
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ	91
DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	111
MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE 2002 - 2005 AU TERME DE L'ANNÉE 2002	131

CONSEIL D'ETAT

PRESIDENCE

Chancellerie d'Etat

Information

Inspection des finances

Centre de management
public

INTRODUCTION DE M. THOMAS BURGNER, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

L'entrée dans le troisième millénaire marque un changement de cap significatif de notre civilisation : celui de la création et de la communication. Cette ère nouvelle fait place aux trois siècles pendant lesquels l'industrie et le commerce sont devenus notre activité dominante. Auparavant, l'activité marquante de l'homme avait été — durant trois millions d'années — la chasse et la cueillette, suivie de 30.000 ans d'agriculture et d'élevage.

Cet âge de la créativité et des systèmes de communication interactifs doit rapprocher les gens, les regrouper dans des réseaux de sensibilité, apporter aux individus une liberté d'expression grandissante, faire tomber les frontières et les incompréhensions. Néanmoins, après le choc du 11 septembre, il n'est pas inutile de rappeler que nous vivons dans un monde où 1000 personnes meurent de faim chaque heure et où la fortune des trois personnes les plus riches du globe dépasse le PIB des 48 pays les plus pauvres de la terre.

De surcroît, 2000 ans de civilisation occidentale n'ont pas suffi à écarter le spectre de la guerre avec son inacceptable cortège de détresse, d'injustice et de désolation.

Cette situation ne peut laisser la société valaisanne indifférente. Nous avons certes pour mission d'assurer le bien-être et la sécurité chez nous, tout en pratiquant une politique sociale crédible. Mais notre devoir de solidarité face aux déshérités des autres continents n'en demeure pas moins évident. Ceci interpelle les responsables politiques, à quelque niveau que ce soit, tout comme les autres Valaisannes et Valaisans, d'ici et d'ailleurs.

Aussi, le Conseil d'Etat s'est-il particulièrement réjoui de voir notre Canton accepter de rejoindre le concert des nations lors du vote sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

L'année 2002 a également été marquée notamment par le grand rendez-vous national d'Expo 02 lors duquel le Valais de la jeunesse, de la culture, des contrastes et du tourisme s'est manifesté de façon convaincante et fort appréciée du public. C'était à l'occasion de sa journée cantonale, le 7 septembre, sur l'artepilage de Bienne. La contribution du Valais a encore été rehaussée par la présence valaisanne dans un pavillon intercantonal ainsi que par son restaurant dont le succès a été retentissant.

Pour la Fête nationale, le Valais s'est vu offrir la possibilité de se présenter à Berlin avec une délégation d'une quarantaine d'officiels conduite par une délégation du Gouvernement. Les Berlinoises ne sont pas demeurés insensibles aux saveurs des produits valaisans qu'ils ont pu déguster, ni au Cervin de glace de 3 m de haut trônant au centre de la nouvelle capitale allemande, le jour du 1er août. Cette visite a permis d'initier une collaboration en matière économique qui est actuellement en voie de concrétisation.

Durant l'exercice écoulé, le Gouvernement a répondu à une bonne trentaine d'objets mis en consultation par la Confédération. Il a aussi reçu plus d'une douzaine de personnalités étrangères, dont la reine du Bhoutan, sa Majesté Ashi Tshering Pem Wang-chuk.

Les dossiers de la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, de l'affectation des réserves d'or excédentaires de la Banque Nationale et de l'ouverture du marché de l'électricité figuraient parmi les multiples dossiers traités par les conférences intergouvernementales où l'Exécutif cantonal est représenté.

En outre, le Conseil d'Etat s'est employé à répondre aux sollicitations en rapport avec la politique de la Confédération. Il a également voué la plus grande attention à réaliser les objectifs fixés dans les lignes directrices de sa politique, en fonction de leurs priorités et faisabilité.

En 2002, à l'instar des autres cantons, le Valais n'est pas échappé au fléchissement de la conjoncture. C'est la tâche du Gouvernement que de créer les conditions favorables à l'économie et de soutenir les personnes touchées par la situation économique péjorée.

Pour le détail, on se référera aux indications fournies dans les chapitres suivants par les départements, leurs services et leurs établissements. Le lecteur y trouvera des renseignements détaillés ainsi que des données comparatives sur les activités ayant marqué l'activité de l'administration cantonale valaisanne.

Le Président du Conseil d'Etat
Thomas Burgener



RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

SUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DURANT L'ANNÉE 2002



M. Thomas Burgener
Président du Conseil d'Etat



M. Henri v. Roten
Chancelier d'Etat

CHANCELLERIE D'ÉTAT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PRÉSIDENTE

ORGANISATION DU PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Chancellerie	17.30
Information	4.00
Inspection des finances	16.00
Centre de management public	7.00
TOTAL	44.30

INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

- 6.033** Motion du groupe SPO, par les députés Rolf Eggel et German Eyer concernant l'obligation de signaler les intérêts (27.06.2001).

Cette intervention demandait une modification des bases légales relatives aux juges. Le Conseil d'Etat s'y est opposé eu égard au Règlement d'organisation des tribunaux approuvé par le Grand Conseil; sa proposition a été suivie par le Parlement.

- 6.036** Postulat des députés Oskar Freysinger, Roger Morisod, Jean-Bernard Héritier et Gilles Bellon concernant la classification des tâches de l'Etat (13.11.2001).

Cette tentative de donner des ordres d'importance aux activités par une commission a été refusée par le Grand Conseil au stade du développement déjà, le 8 novembre 2002.

RELATIONS VALAIS - CONFÉDÉRATION

Au cours de l'année 2002, le Conseil d'Etat s'est déterminé à 34 reprises sur les objets soumis à consultation par la Confédération; ces réponses sont communiquées à nos représentants aux Chambres fédérales et peuvent être consultées sur le site Internet de l'Etat du Valais (www.vs.ch). Le Conseil d'Etat est également intervenu à plusieurs reprises auprès du Conseil fédéral en faveur de l'économie cantonale.

RELATIONS VALAIS - CANTONS CONFÉDÉRÉS

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) s'est réunie à quatre reprises en assemblée plénière ordinaire durant l'année 2002, soit les 15 mars, 21 juin, 3 octobre et 13 décembre. Le Conseil d'Etat était représenté par l'un de ses membres à chacune

d'entre elles. Les thèmes suivants ont notamment été abordés au cours de ces séances :

- Association des régions de l'Europe (ARE)
- Affectation des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (BNS)
- Nouvelle péréquation financière et répartition des tâches
- Nouvelles négociations bilatérales entre la Suisse et l'UE
- Développement futur de la CdC
- Déménagement du secrétariat de la CdC à Berne

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

La représentation du canton a été assurée par le Chef du DECS, M. C. Roch.

La CGSO a assumé en 2002 les suivis nécessaires de 3 conventions intercantionales, à savoir :

- Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger.
- Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la HES-SO.
- Convention intercantonale HES-S2.

Elle a participé activement aux démarches liées aux projets suivants:

- Tribunal fédéral administratif : implantation à Fribourg
- Candidature suisse aux Jeux de la Francophonie : appui à l'initiative valaisanne
- Amélioration des fonctionnements respectifs de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et de la CGSO (option pour l'avenir).

Plusieurs autres préoccupations ont fait l'objet d'analyses et de déterminations : Swisscom, la Poste, 7ème programme des routes nationales, préparation des séances de la CdC, observatoire des régions, notamment.

Conférence des cantons alpins

La Conférence des cantons alpins s'est réunie à deux reprises en assemblée plénière ordinaire durant l'année 2002, soit les 17 juin et 2 décembre. M. Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, a participé à chacune d'entre elles et M. W. Schnyder, chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures, à celle du 17 juin. Les discussions ont notamment porté sur :

- Ouverture du marché de l'électricité
- Démantèlement des places de travail dans les régions de montagne
- Procédure de consultation relative au projet de directive sur les subventions pour l'assainissement des débits résiduels

«CHANCELLER'IN»: un projet de management de la qualité pour la chancellerie d'Etat

Après avoir dans un premier temps défini et identifié les produits de la chancellerie d'Etat, les travaux se sont poursuivis, ensuite, avec la description et l'identification des procédures ; «Recours /procédure interne», «Préparation des séances du Conseil d'Etat» et «Préparation des sessions ordinaires du Grand Conseil». Cette réflexion a permis de déterminer une trentaine de procédures au sein de la Chancellerie et constitue une étape importante dans la conceptualisation de la gestion et la classification des documents.

Le projet s'enchaînera avec l'identification des types de documents et la mise en réseau de l'ensemble des fichiers produits par les collaborateurs/trices de la Chancellerie d'Etat au premier trimestre de 2003. Une fois tous les paramètres définis, le Centre de management public (CMP) procédera à l'implémentation d'un nouvel outil de travail qui permettra d'améliorer et de simplifier la gestion des documents.

RELATIONS CHANCELLERIE D'ETAT – SECRETARIAT PERMANENT DU GRAND CONSEIL

En étroite collaboration avec le secrétariat permanent du Grand Conseil, la Chancellerie d'Etat a réalisé, entre autres, les états de détails dans l'optique de la préparation des séances mensuelles du Bureau du Grand Conseil ainsi que les répartitions des interventions parlementaires déposées par les députés en vue de la préparation des sessions ordinaires du Grand Conseil.

La Chancellerie d'Etat veille aussi au bon suivi des messages et projets de loi traités durant la législature et participe activement au projet d'informatisation des interventions parlementaires.

Il faut également souligner que, depuis le 1^{er} mai 2002, le secrétariat permanent du Grand Conseil est entièrement rattaché au Grand Conseil sous la dénomination de «Service parlementaire» et dirigé par M. Claude Bumann.

GUICHET VIRTUEL

La Chancellerie d'Etat a participé à l'élaboration et à l'envoi d'une lettre invitant les communes à collaborer efficacement avec la Confédération à la conception du futur guichet virtuel dont l'ouverture est prévue le 10 février 2003 à l'adresse www.ch.ch.

Au cours de cette année, la Chancellerie a encore mis sur pied, dans le cadre de cette opération, 4 séances de travail à l'intérieur de l'administration, préparé une réponse à l'intention du Grand Conseil, collaboré à la mise sur pied et participé à deux séances de travail (13.3 et 11.12 2002) sur le guichet virtuel à l'intention des communes de tout le Valais et préparé une prise de position à l'intention de la Confédération et une réponse circonstanciée à l'intention du Conseil d'Etat en vue de la signature de la nouvelle Convention relative à la collaboration entre la Confédération et les cantons pour 2003-2004.

Etat d'implémentation des liens (07.01.2003) - Canton du Valais

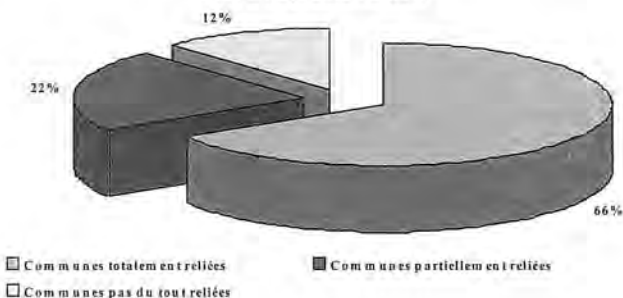
Suisse

Etat d'implémentation des liens au niveau Suisse	68.45%
Cantons qui ont relié le 100% de leur commune	6
Etat d'implémentation des liens des offices fédéraux	100%

Détail canton

Etat d'implantation des liens du canton	Valais
Etat d'implémentation des liens du site cantonal en %	100% (fr. – al.)
Communes qui ont implémenté tous les liens	35
Total communes politiques	160
Communes totalement reliées	35
Communes partiellement reliées	19
Communes pas du tout reliées	106

Etat d'implémentation



PROTOCOLE

Au cours de l'année 2002, le Conseil d'Etat a reçu à la salle des séances, au Château de la Majorie, au Château de St-Maurice, au Château Mercier ainsi qu'en divers établissements du canton, nombre de personnalités parmi lesquelles :

- M. Martin Werlen, nouvel abbé d'Einsiedeln;
- L'ambassadeur suisse en Allemagne, M. Thomas Borer-Fielding et Mme Shawne Fielding;
- M. Adolf Ogi, conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU pour le sport au service du développement et de la paix;
- Les membres de la Direction des chemins de fer fédéraux;
- L'ambassadeur de la République des Philippines, Mme Rora Navarro-Tolentino
- L'ambassadeur du Japon, M. Yasuaki Nogawa;
- Sa majesté la Reine Ashi Tschering Pem Wang-chouck, reine du Bhoutan;
- Le consul général de France, M. François Laumonier;
- Le gouverneur de Sibérie, M. Alexandre Sidorov;
- Le consul général de la République fédérale d'Allemagne, M. Rainer Dobbelstein;



Le Valais à l'Expo.02 - Journées cantonales

- Le consul général de Russie, M. Victor Sukhanov;
- Le conseiller fédéral, M. Samuel Schmid;
- L'ambassadeur de la République de Corée, M. Dong-suk Moon;
- L'ambassadeur du Royaume des Pays-Bas, M. Roelof Reinhold Smit;
- L'ambassadeur la Fédération de Russie, M. Dmitry Dmitrievich Cherkashin;
- M. Sepp Blatter, président de la FIFA;
- M. Ulrich Gygi, directeur général de la Poste.

Cette année, le Conseil d'Etat a été reçu par le Gouvernement du Canton du Tessin où il s'est rendu en visite officielle les 27 et 28 mars et par le Gouvernement du canton d'Appenzell Rhodes Intérieures, les 27 et 28 avril. D'autre part, il a reçu les membres du Gouvernement du canton de Genève, les 3 et 4 septembre.

DIVERS

Le Conseil d'Etat a présenté ses vœux aux hautes autorités valaisannes, le 8 janvier, au Château de la Majorie.

Il a procédé à l'assermentation de 276 nouveaux naturalisés au cours de deux cérémonies aux mois de mai et de novembre.

Il a rencontré à 3 reprises les parlementaires fédéraux valaisans à Berne.

Il a remis le prix Rünzi à M. Bruno Jelk, à titre de reconnaissance pour l'apport de ses précieuses compétences dans le domaine de l'organisation du secours en montagne et son engagement personnel au service de la cause humaine dans le cadre des innombrables missions de secours menées à ce jour.

Durant l'année, notre Exécutif a eu le plaisir de remettre un cadeau à 10 personnes à l'occasion de leur centième anniversaire :

- Mme Denise Dorsaz, Charrat
- Mme Florine Ribordy, Montagnier
- Mme Jeanne-Louise Amacker, Riddes

- Mme Hermine Gerold, Kippel
- Mme Rose Spohn, Uvrier
- Mme Paolina Cecchi, Sion
- Mme Prisca Savoy, St-Maurice
- Mme Marguerite Roh, Sion
- Mme Marie Tschopp-Loretan, Viège
- Mme Nina Marie Schneller-Berner, Brigue

Le chancelier d'Etat a présidé 3 conférences des coordinateurs qui ont siégé les 26 février, 22 août et 22 novembre.

Il préside également le groupe de travail pour la rédaction des lignes directrices et du plan financier 2002 / 2005.

La Chancellerie d'Etat a organisé deux déjeuners-raclettes au Grand-Brûlé à Leytron, soit :

- avec les commissions permanentes du Grand Conseil, le 5 novembre
 - avec les autorités judiciaires et religieuses, le 13 novembre.
- Elle a également mis sur pied la séance des chefs de service, le 25 novembre.

Elle a collaboré étroitement avec Info Valais, à l'organisation des festivités du 1er août de l'ambassade suisse de Berlin.

D'entente avec Info-Valais, elle a également participé à la mise sur pied de la journée officielle du Valais dans le cadre d'Expo.02, Bienne.

En collaboration avec les différentes communes, elle a coordonné la réception, à Berne et en Valais, de M. Pascal Couchepin, président de la Confédération (1'300 invitations), les 4 et 5 décembre 2002.

Elle conduit le groupe de travail pour le projet "arborescences de l'Etat du Valais".

Les huissiers-chauffeurs ont effectué des déplacements avec le Conseil d'Etat pour plus de 110'000 km.



Réception de M. Pascal Couchepin, président de la Confédération à Sion, le 5 décembre 2002.

AFFAIRES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

SECRETARIAT

Au cours de l'année 2002, la Chancellerie s'est acquittée des diverses tâches qui lui incombent et en particulier :

- la 7^e édition de l'annuaire téléphonique de l'Etat du Valais;
- l'acheminement et le traitement de 2950 objets de correspondance adressés au Conseil d'Etat;
- la préparation de 47 séances du Conseil d'Etat;
- la rédaction du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat, ce qui représente un total de 5838 décisions numérotées, soit 18 volumes de DCE;
- la circulation de 150 dossiers auprès des membres du Conseil d'Etat;
- la légalisation de 2082 documents;
- 786 attestations d'entrée en force de diverses décisions ainsi que la gestion des factures du service.
- la préparation et l'impression du Rapport de Gestion
- la publication de 372 adjudications du Conseil d'Etat au Bulletin officiel.

PUBLICATIONS LÉGISLATIVES

L'année 2002 a connu la première livraison de mise à jour du nouveau Recueil systématique des lois (plus de 600 pages), tout comme la sortie du Recueil annuel en mai. La tenue à jour du site des lois - reconnu comme simple et fiable - n'a pas posé de problèmes, tout comme le transfert des fichiers pour le CD-ROM. Le site a pu être complété d'un module d'archivage et d'un accès pour les textes soumis au référendum. Les bases de collaboration pour mettre à disposition une version électronique du BO sont arrivées à chef et la production devrait aboutir en mai de cette année.

RECOURS ADMINISTRATIFS

Il ressort des statistiques relatives au recours une nouvelle augmentation des recours entrés, laquelle s'explique presque exclusivement par le contentieux relatif à la sortie du bétail en hiver (107 causes). L'engagement d'un juriste à mi-temps ainsi que le recours à des stagiaires (4 personnes pour deux à trois mois) a toutefois permis de maintenir le volume d'affaires liquidées compte tenu des engagements assumés par le service du côté législation ou de conseil juridique au Conseil d'Etat, voire dans des affaires interdépartementales notamment, tout comme dans 3 affaires disciplinaires.

Répartition des recours selon la matière en 2002

Instance	Report de 2001	Entrés en 2002	Total	Liquidés par DCE	Classés	Liquidés Total	Report en 2003
DFAE	11	18	29	11	4	15	14
DEIS	141	33	316	26	9	207	109
<i>Circulation routière</i>		97		68	44		
<i>Etrangers</i>		45		46	14		
DSSE	19	103	122	7	33	40	82
DECS	15	12	27	10	1	11	16
DTEE	41	34	75	14	15	29	46
CCC (constructions)	148	86	234	51	39	90	144
CCBPH (bourses et prêts d'honneur)	18	15	33	10	17	27	6
TOTAUX 2002	393	443	836	243	176	419	417
(totaux 2001)	(506)	(319)	(825)	(262)	(185)	(439)	(386)

Recours ultérieurs en 2001 : TC 59 entrées, TF 8 entrées, CF 1
en 2002 : TC 55 entrées, TF 13 entrées

SECRETARIAT PERMANENT DU GRAND CONSEIL

RAPPORT DE GESTION 2002

Convocations du Grand Conseil

Le Grand Conseil a été convoqué à:

- 8 sessions ordinaires;
- session prorogée;
- session constitutive;
- session extraordinaire.

Préparation des sessions

Ont été rassemblés et distribués dans les deux langues:

- 41 messages, projets de modification de la Constitution, projets de lois, de décrets, de décisions, de règlements, et d'arrêtés pour les sessions ordinaires;
- message, projet de modification de la Constitution, projet de loi, de décret, de décision, de règlement et d'arrêté pour la session prorogée, la session extraordinaire et la session constitutive.
- 9 messages du Conseil d'Etat et rapports de la commission des finances de la commission de gestion et de la commission de justice concernant le budget, les comptes et les crédits supplémentaires etc.

Un certain nombre de messages ont été rédigés par le secrétariat:

- 6 cas de recours en grâce;
- 105 cas de naturalisations.

Les expéditions de masse ont nécessité 9'570 enveloppes.

Bureau, conférence des présidents de groupe et commissions parlementaires

Le secrétariat a organisé et/ou convoqué:

- 18 séances de travail pour le Bureau et en a rédigé les procès-verbaux;
- 5 séances de travail pour les présidents de groupe et en a rédigé les procès-verbaux.

Il a en outre convoqué toutes les séances des commissions ponctuelles et un bon nombre de séances des commissions permanentes: rédaction et censure, finances, gestion et justice.

Le secrétariat a rédigé dans les deux langues les convocations des commissions ad hoc selon détail:

--	janvier/février	250	
--	mars	120	
--	mai	80	
--	juin	70	
--	septembre	52	
--	octobre	20	
--	novembre	30	
--	décembre	75	soit 710 lettre au total.

Séances du Grand Conseil

- 25 séances de matinée;
- 10 séances de relevée.

Motions, postulats, interpellations, résolutions et questions écrites

Déposés:

- 56 motions;
- 50 postulats;
- 105 interpellations;
- 7 résolutions;
- 79 questions écrites;
- 100 questions pour l'heure des questions.

Devélopés:

- 38 motions;
- 45 postulats;
- 65 interpellations;
- 3 résolutions;
- initiative parlementaire.

Traités ou radiés:

- 30 motions;
- 24 postulats;
- 8 interpellations;
- 1 résolution;
- 100 questions pour l'heure des questions.

Sont déposés fin décembre 2002 et non traités:

- 44 motions;
- 41 postulats;
- 84 interpellations;
- 3 résolutions.

Traduction simultanée et Salle du Grand Conseil

Les installations techniques d'enregistrement et de traduction simultanée ont été utilisées lors de chaque session et mises à la disposition de tiers plusieurs fois. La commune de Sion a, de son côté, mis à la disposition ou loué la Salle du Grand Conseil et les «Pas Perdus» de nombreuses fois.

Bulletins des séances

7 bulletins ont été rédigés et distribués, à savoir:

--	janvier / février 2002	le 4 avril 2002
--	mars 2002	le 17 mai 2002
--	mai 2002	le 21 juin 2002
--	juin 2002	le 11 juillet 2002
--	septembre 2002	le 22 octobre 2002
--	octobre 2002	le 22 novembre 2002
--	novembre 2002	le 20 janvier 2003

Est en voie d'achèvement:

- décembre 2002.

Divers

Les actes des sessions ont été inventoriés dans les deux langues et reliés:

- 10 lois, 22 décisions, 2 modifications de la Constitution cantonale et 1 décret ont été transmis à la Chancellerie d'Etat en vue de leur promulgation et publication dans le Bulletin officiel. Aucune concession n'était traitée.

- les registres sont tenus à jour, conformément à l'article 66 et 67 du Règlement du Grand Conseil du 18 novembre 1996. (Le nouveau règlement du Grand Conseil est entré en vigueur le 1er mai 2002.)
- La nouvelle loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs ainsi que le Règlement du Grand Conseil entrés en vigueur le 1er mai 2002.
- Le 23 mai 2002, le Parlement a nommé le chef du service parlementaire, M. Claude Bumann.
- Le 1er mars 2003, M. Daniel Petitjean, prendra sa fonction d'administrateur en informatique ; il se chargera notamment d'accompagner et de soutenir les parlementaires ainsi que le service parlementaire dans l'application du nouveau système informatique de notre Parlement.
- Le 31ème concours de ski des parlementaires a eu lieu à Belalp, le 19 janvier 2002 sous la houlette de Madame Marie-Therese Schwery, Présidente du Grand Conseil.
- Du 4 au 10 juillet 2002 se déroulait à Berne la 28ème Assemblée ordinaire de l'APF, présidée par M. le Conseiller national Charles-Albert Antille, président de la section suisse. La section du Valais a participé très activement à cette rencontre internationale avec la présence de MM. Caesar Jaeger, Patrice Clivaz, Roland Carron, Johnny Roduit et Mme Fernande Melly-Fux.
- Du 17 au 20 novembre 2002 se déroulait à Bruxelles la 25ème rencontre Région Europe de l'APF. Y ont participé, MM. Patrice Clivaz, Roland Carron, Johnny Roduit et Mme Fernande Melly-Fux.
- La 50ème rencontre annuelle des Anciens Grands Baillifs s'est déroulée le 13 septembre 2002 à Bovernier et ensuite à Martigny sous la conduite de Monsieur François Gay, ancien président du Grand Conseil.
- Le 5 octobre 2002, le Bureau du Grand Conseil participa à la 39ème rencontre des Bureaux romands, de Berne et du Tessin à Genève.
- Début février, le canton de Neuchâtel a invité le Bureau du Grand Conseil à découvrir l'arte plage de Neuchâtel.
- Début avril 2002 le Bureau du Grand Conseil a reçu le Bureau du Grand Conseil du canton de Lucerne.
- L'assemblée annuelle de la SSQP a eu lieu les 13 et 14 septembre 2002 à Zurich. Notre parlement était représenté par M. Claude Bumann et Mesdames Fernande Melly-Fux et Helen Schmid.

INFORMATION

1. L'INFORMATION DES MÉDIAS

Durant l'exercice écoulé, quelque 300 communiqués et informations diverses en français et en allemand — représentant environ 380 pages A4 — sont parvenus à une bonne centaine de rédactions ou journalistes en Valais et dans le reste de la Suisse. De plus, une trentaine de conférences de presse ou points de presse ont fourni l'occasion d'exposer au public des thèmes d'actualité relevant de l'activité gouvernementale et administrative. A cette occasion, 290 documents, totalisant près de 2.200 pages, ont été remis aux médias dans les deux langues. Toutes ces informations sont également directement accessibles au public sur le site Internet de l'Etat.

Les contacts quotidiens directs qu'entretient le chef de l'information de l'Etat avec les journalistes, sous la forme de renseignements ou d'interviews, ont à nouveau permis aux médias de les répercuter largement vers le public, en fonction de leurs spécificités.

2. A LA RENCONTRE DU CYBERMONDE

A l'ère de la cyberadministration, Internet est devenu une source d'information et de communication dont l'importance ne cesse de croître. C'est aujourd'hui un vecteur de communication indispensable pour le citoyen soucieux de s'informer à la source, en complément de l'offre médiatique. C'est la raison pour laquelle un effort particulier a été consenti en 2002 en faveur du site Internet <http://www.vs.ch>. Créé il y a quatre ans, celui-ci a subi une refonte en profondeur pour accroître l'offre de prestations, le rendre plus convivial et optimiser sa gestion. 80 % de son contenu (des dizaines de milliers de pages-écrans) est géré maintenant dynamiquement avec des outils permettant la recherche rapide d'informations, la modification et la suppression des contenus.

Parallèlement, le webmaster a collaboré étroitement avec une vingtaine de services pour leur permettre d'étudier, puis de réaliser leurs projets Internet ; il a également formé et accompagné leurs utilisateurs.

Sur le plan de la collaboration confédérale, un appui logistique a été apporté au projet du site des marchés publics <http://www.simap.ch> (cantons et Confédération) où le Valais est représenté par le Service des affaires extérieures et de droit économique. En outre, la mise en place des liens cantonaux pour participer au guichet virtuel confédéral <http://www.ch.ch> a été menée à terme. Ce site guide les internautes vers l'ensemble des administrations publiques suisses et fournit des informations succinctes sur les démarches administratives courantes: il implique la collaboration active de la Confédération, de tous les cantons et toutes les communes.

3. PLANIFICATION DE L'INTRANET CANTONAL

L'étude et les préparatifs pour mettre en place, pour l'Internet-Intranet, un système informatique plus performant et mieux sécurisé ont été achevés à la fin de l'année. Planifiée pour le premier semestre 2003, sa réalisation permettra de mettre à disposition de l'Administration l'Intranet cantonal, l'instrument de communication interne par excellence.

Ces travaux sont en parfaite adéquation avec les objectifs définis par les Lignes directrices gouvernementales pour 2002 – 2005, postulant en particulier l'encouragement de l'utilisation des technologies modernes pour optimiser les contacts avec le public et la communication interne.

CENTRE DE MANAGEMENT PUBLIC

1. Rappel de la mission du Centre de management public

Le Centre de management public (CMP) travail sur mandat du Gouvernement. Il a pour mission, en qualité d'organe de conseils stratégiques,

- d'élaborer des propositions en matière de concepts de réformes de la gestion politique et administrative;
- de suivre et de coordonner la mise en oeuvre opérationnelle du processus de réformes, par l'accompagnement des acteurs concernés.

La direction stratégique du CMP incombe à la Délégation du Conseil d'Etat au projet de réformes.

2. Objectifs politiques, programmes stratégiques, produits opérationnels et affectation des ressources

Sur la base de la mission qui lui a été attribuée, le CMP a défini ses objectifs, sa structure de produits, l'affectation de ses ressources et son organisation comme suit:

Objectifs politiques	Programmes de prestations et de financement stratégiques (PPF) Produits et projets opérationnels (P)	Affectation des ressources (en unité plein temps)
<i>Prestations internes à imputer</i>	<i>P0001 Direction CMP P0002 Management de la qualité CMP P0003 Gestion financière et administrative Absences diverses (vacances, formation, militaire...)</i>	2.1
Développer un nouveau modèle et de nouveaux instruments de gestion publique	PPF 11 Nouveaux systèmes de gestion publique P1101 Controlling et management de la qualité P1102 Evaluation périodique des politiques publiques P1103 Système documentation information communication	0.5
Expérimenter la direction et la gestion par mandats de prestations et budgets globaux aux niveaux politique, stratégique et opérationnel	PPF 12 Réformes au niveau du Gouvernement P1201 Controlling gouvernemental P1202 Appui à la délégation R2000 P1203 Evaluation périodique des politiques publiques P1204 Lignes directrices et plan financier P1205 Communication et promotion des réformes P1206 Mandats spéciaux du Conseil d'Etat	1.5
	PPF 13 Réformes niveaux départements et services P1301 Appui aux unités pilotes P1302 Appui aux services non unités pilotes P1303 Outils de gestion informatique	1.2
	PPF 14 Réformes au niveau du Parlement P1401 Nouveaux instruments politiques P1402 Appui aux réformes du Parlement	0.7
TOTAL (homme / année)		6

3. Commentaires

Le tableau synoptique ci-dessus indique la répartition des forces de travail du Centre de management public durant l'année 2002 (6 postes pourvus, sur 7 figurant à l'organigramme).

- **Direction et support** [2.1 équivalents plein temps]

L'importance des prestations internes (gestion interne, formation, congés, service militaire et absences diverses) s'explique notamment par la mise en place d'un système qualité certifié ISO / PM 9001 au Centre de management public.

- **Développement de nouveaux systèmes de gestion publique** [0.5 équivalent plein temps]

La poursuite des développements de nouveaux systèmes de gestion ont principalement concerné en 2002 la plate-forme informatique «e-DICS» et le système de management de la qualité. La mission conceptuelle du CMP arrive cependant à terme, exception faite de ce qui concerne l'évaluation des politiques publiques.

- **Mise en œuvre des réformes au niveau du Gouvernement** [1.5 équivalent plein temps]

Divers mandats ont permis au CMP d'apporter une aide concrète au Gouvernement. Au nombre de ceux-ci figurent la poursuite de la définition des objectifs, selon le modèle e-DICS, pour l'ensemble des services de l'Etat du Valais (axe prioritaire de réformes et de restructurations du Gouvernement énoncé dans les lignes directrices 2002-2005); la participation au comité d'évaluation finale des réformes présidée par le conseiller d'Etat Claude Roch; la poursuite de la direction de la cellule «Intempéries 2000».

Le CMP a en outre continué à fournir un appui au Conseil d'Etat dans le cadre du controlling gouvernemental du projet de réforme et du projet de lignes directrices 2002-2005.

Un effort particulier a par ailleurs été réalisé pour améliorer l'information relative aux réformes. Il s'est traduit par la publication de quatre lettres «Info Réformes» adressées à l'ensemble du personnel de l'Etat, aux députés et autres personnes concernées ainsi que par la création, sur le site Internet de l'Etat du Valais, de pages consacrées aux réformes.

- **Mise en œuvre des réformes au niveau des départements et services** [1.2 équivalent plein temps]

La prorogation de la loi sur les clauses expérimentales a permis aux six unités pilotes élargies (office des améliorations foncières; service de la santé publique; haute école valaisanne; service de la sécurité civile et militaire; service des bâtiments, monuments et archéologie; service des routes et des cours d'eau) de rédiger des nouveaux contrats de prestations 2002-2003. Ces contrats ont été adoptés par le Grand Conseil en juin 2002 et ont fait l'objet d'un premier controlling dans le cadre de la procédure budgétaire 2003.

Plusieurs services de l'administration ont en outre bénéficié des conseils du CMP dans la mise en place d'un système de management de la qualité ou de gestion documentaire (service des forêts et du paysage, service administratif et juridique du DEIS, chancellerie, secrétariat général du DEIS).

- **Mise en œuvre des réformes au niveau du Parlement** [0.7 équivalent plein temps]

L'accompagnement des réformes au niveau du Parlement (suivi parlementaire des unités pilotes, contribution à la mise en place des commissions thématiques, poursuite des réformes du Parlement) a, en l'an 2002 également, constitué une part importante des activités du CMP.

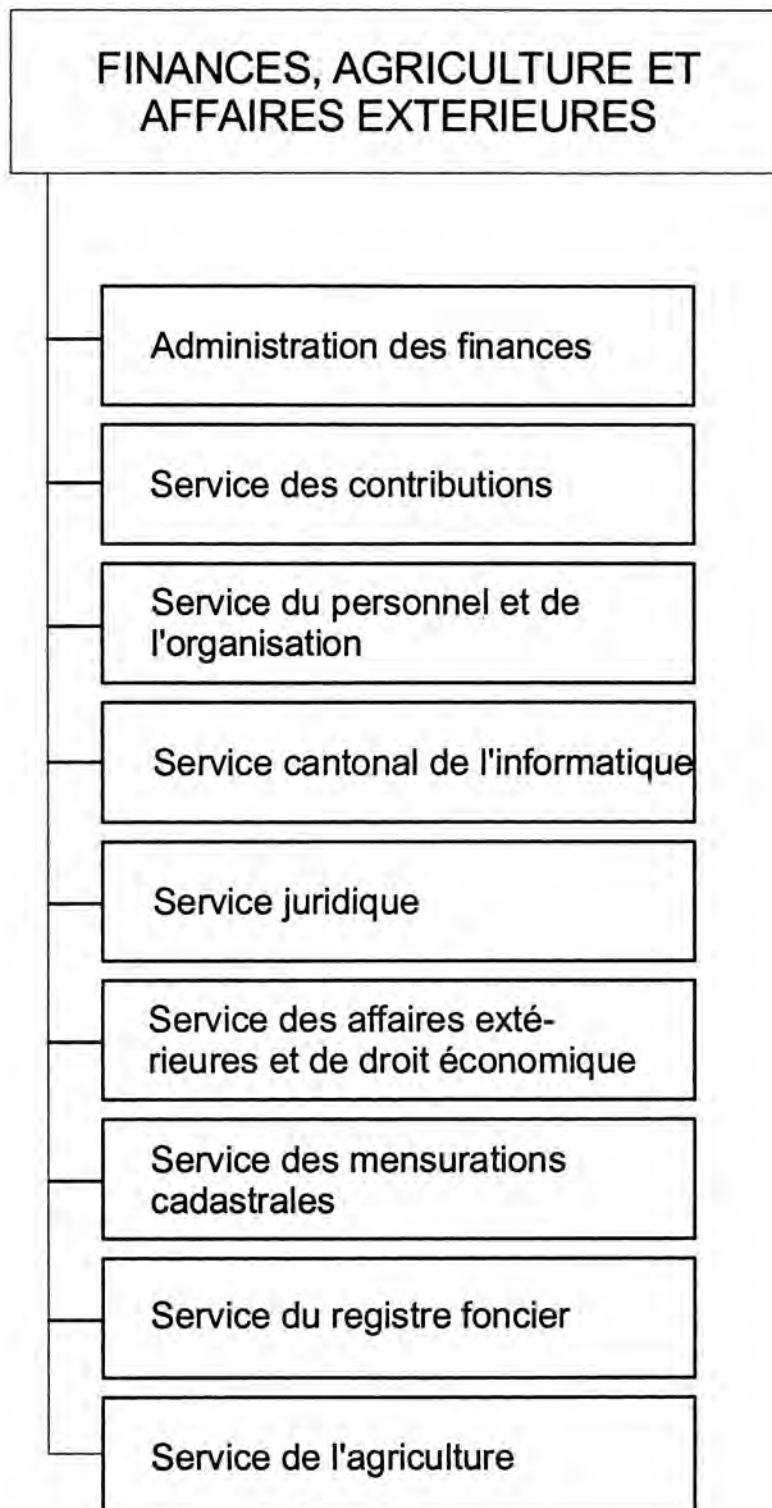


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2002



**CHEF DU DÉPARTEMENT: WILHELM SCHNYDER
REPLAÇANT: JEAN-RENÉ FOURNIER**



INTRODUCTION

L'évolution de la situation des finances publiques valaisannes reflète bien la reprise économique sensible intervenue durant les années 1997-2001 ainsi que les premiers effets d'une gestion rigoureuse. Ainsi, après la période de stabilisation de la deuxième moitié de la décennie 90, le compte 2000 a enregistré un excédent de revenu, après amortissements comptables, d'un montant de 2.2 millions de francs, excédent qui a atteint 22.5 millions en 2001. Les résultats du compte 2002 devraient confirmer cette amélioration.

La large acceptation populaire de l'introduction dans la Constitution cantonale d'un double frein aux dépenses et à l'endettement contribuera également à favoriser cette maîtrise financière à l'avenir. Le double équilibre du compte de fonctionnement et du compte des investissements représente en effet un objectif ambitieux qui demandera une discipline financière constante de la part du Gouvernement comme du Parlement. Et ce dans le contexte d'une tendance à l'augmentation sensible des dépenses en matière de santé, de formation et du secteur social notamment.

Ce défi du maintien de l'équilibre des finances publiques cantonales sera également accentué par le retour à la stagnation économique intervenu en 2002 et aux déficits de la Confédération qui s'en sont suivis, avec leurs effets et incertitudes sur les finances cantonales. Dans ce sens, si le Valais peut s'attendre à des recettes supplémentaires nettes liées au projet de nouvelle péréquation financière fédérale (NPF) de l'ordre de 100 millions, celles-ci n'interviendront qu'à sa mise en œuvre, prévue dès 2007.

Au vu de l'importance de cette réforme, le Valais s'est engagé tout particulièrement en faveur de la NPF, en étroite collaboration avec les autres membres de la Conférence gouvernementale des cantons alpins. Le dossier est maintenant entre les mains du Parlement fédéral et fait l'objet d'un débat crucial entre les intérêts des cantons financièrement forts et ceux des cantons financièrement faibles. L'ancrage dans la Constitution fédérale d'une garantie d'un minimum de 85 points dans l'échelle de l'indice des ressources pour le ou les cantons les plus faibles sur les plans économique et financier, soit ceux qui se trouvent actuellement au-dessous de ce seuil, s'avère essentiel pour notre canton. Il s'agit de permettre à ces cantons d'accomplir les tâches qui leur sont dévolues sans devoir charger leurs citoyens d'une manière excessive sur le plan fiscal.

Le canton continuera de défendre résolument ses intérêts face aux incertitudes persistantes en matière de répartition future des bénéfices de la Banque nationale (objectif d'un maintien de la répartition actuelle de 2/3 du bénéfice en faveur des cantons), des redevances

hydrauliques dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité, ainsi que d'un service public assurant une couverture complète du territoire. Dans un autre registre, des mesures de compensation doivent être mises en place pour remédier aux pertes de postes de travail entraînées par la restructuration des anciennes régies publiques, dans le cadre d'une véritable politique régionale de la Confédération. L'ensemble de ces incertitudes continuera à hypothéquer l'équilibre des finances cantonales ces prochaines années et rendent indispensable la poursuite de la politique de rigueur actuelle.

L'agriculture valaisanne a renforcé en 2002 ses efforts de qualité : qualité des produits, avec notamment l'obtention de l'AOC Abricotine; qualité écologique ensuite avec le renforcement des méthodes de production respectueuse de l'environnement; qualité du marketing enfin pour une meilleure adéquation au marché. Cet effort s'est traduit entre autres par une forte réduction des rendements viticoles avec la plus faible récolte de Fendant depuis 1957. Dans un contexte de prix au plus bas, l'effort consenti par le monde agricole valaisan se concrétise malheureusement par un déficit de revenu important qu'il s'agira de compenser au plus vite. La politique agricole valaisanne poursuivra son adaptation et renforcera ses interventions coordonnées avec les autres cantons auprès de la Confédération pour la mise en place de mesures très ciblées.

En matière de collaboration intercantonale les cantons membres de l'Espace Mittelland (EM) examinent l'opportunité de s'associer les cantons de Genève et d'Argovie. A l'avantage de parvenir à une taille de région européenne s'oppose un risque potentiel de dilution et d'identité de l'EM. Un mandat d'étude a été donné en 2002 à l'Université de Lausanne, afin d'étayer la décision à venir en 2003 de cette option stratégique par le Comité gouvernemental de l'EM. La coopération avec les cantons membres de l'EM offre en effet au Valais une précieuse plate-forme de contacts et de lobbying. Dans le domaine de la collaboration transfrontalière le canton a poursuivi ses efforts de rapprochement avec les régions italiennes et françaises voisines, notamment à travers les projets Interreg.

**Le Chef du Département des finances,
de l'agriculture et des affaires extérieures**

Wilhelm Schnyder

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Administration des finances	48.50
Service des contributions	129.50
Service du personnel et de l'organisation	9.00
Service cantonal de l'informatique	28.50
Service juridique	5.50
Service des affaires extérieures et de droit économique	6.90
Service des mensurations cadastrales	11.00
Service du registre foncier	15.00
- Registres fonciers	37.60
Service de l'agriculture	118.24
Total	409.74

ÉTAT DES INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

- 1.348 Motion des députés Claude-Alain Schmidhalter, Jean Rossier et consorts concernant la loi sur les marchés publics (10.09.2001)
Motion acceptée
Les conclusions de l'étude entreprise par un groupe de travail ad hoc AVBI-DTEE pourront figurer comme directives d'application de la future législation sur les marchés publics dans le domaine des attributions de mandat.
- 1.359 Motion du groupe économie, par son président, le député Paul-André Roux, concernant la loi sur les marchés publics (12.11.2001)
Motion acceptée
Des discussions et réflexions relatives à l'attribution des notes au critère prix en particulier ont lieu actuellement dans le cadre de l'adoption de la loi sur l'adhésion du canton du Valais à l'Accord intercantonal sur les marchés publics par le Grand Conseil.
- 1.371 Motion des députés suppl. Bernard Mermoud, José Clavier et consorts concernant la modification de l'arrêté sur les AOC des vins valaisans
Motion refusée
- 1.336 Interpellation du député Markus Truffer et consorts concernant la suspension de la RPLP pour les PME et l'industrie dans notre canton (16.05.2001)
- 1.337 Motion du groupe SPO, par les députés German Eyer et Susanne Hugo-Lötscher concernant l'utilisation des fonds de la RPLP (18.05.2001)
Motion acceptée
- 1.360 Motion du groupe DC d'Entremont, par le député Gabriel Luisier, concernant l'utilisation de la part cantonale de la RPLP (16.11.2001)
Motion acceptée avec la motion 1.337
L'obligation faite par le Parlement de créer une loi spécifique restreindra la marge de manœuvre tant du Parlement que du Gouvernement. Le processus d'élaboration est en route et toutes les questions s'y rapportant feront à nouveau l'objet de délibérations.
- 1.331 Postulat du groupe CSPO, par le député Ernst Witschard, concernant le tourisme (15.05.2001)
Postulat accepté
L'Etat continue de s'engager sans réserve en faveur du maintien du taux de TVA spécial pour l'hébergement touristique. L'avenir des remontées mécaniques valaisannes préoccupe le Gouvernement. Une étude sur la situation de la branche et ses perspectives sera réalisée en 2003.
- 1.353 Motion du groupe SPO, par les députés German Eyer, Susanne Hugo-Lötscher, Thomas Studer (suppl.) concernant Bioland Valais (13.09.2001)
Motion sans objet
- 1.364 Postulat des députés Andreas Wyden, Bernhard Schwestermann (suppl.), Thomas Lehner et consorts concernant la collaboration intercommunales / les fusions de communes (29.01.2002)
Postulat accepté
Conscient des difficultés croissantes que rencontrent de nombreuses communes en matière financière et de fonctionnement, le Conseil d'Etat a chargé une commission extra-parlementaire de présenter des propositions de réforme de la loi sur le régime communal, qui traite de manière exhaustive dans le projet de révision de la LRC les souhaits exprimés dans le postulat, projet qui sera prochainement soumis au Grand Conseil.
- 1.368 Motion de la députée (suppl.) Sonia Métrailler et consorts concernant la déduction fiscale pour des frais médicaux (29.01.2002)
Motion acceptée
Pour les taxations 2001-2002 non définitives, le Service cantonal des contributions a donné comme directive aux autorités de taxation de ne plus appliquer pour le calcul de la déduction des frais provoqués par la maladie, les accidents et l'invalidité le plafonnement de 10'860 francs. Il a donné les mêmes consignes pour le calcul de la charge extraordinaire. Durant l'année 2003, il préparera à l'attention du Conseil d'Etat un projet de loi.
- 1.376 Motion du groupe socialiste du Valais romand, par la députée Francine Cutruzzola, concernant une répartition efficace des tâches (20.03.2002)
Motion acceptée sous forme de postulat
Concernant la collaboration entre le canton et les communes, en matière de taxation des personnes physiques, le Conseil d'Etat a désigné un groupe de travail, composé de députés, de représentants des communes et du SCC, afin d'explorer diverses pistes.
- 1.334 Postulat des députés Narcisse Crettenand, Patrice Clivaz et consorts concernant la coordination et le développement des NTIC au service de l'Etat, des communes et des citoyens (18.05.2001)
Postulat accepté
Diverses actions sont proposées, dont la mise sur pied d'une Conférence cantonale de l'informatique et la création d'un groupe de travail "canton-communes", qui permettraient d'améliorer le développement de projets d'infrastructure communs.
- 1.365 Postulat des députés Bernhard Schwestermann (suppl.), Thomas Lehner, Andreas Wyder et consorts concernant la poursuite de l'étude de l'Institut d'économie financière (29.01.2002)
Postulat accepté
Le Conseil d'Etat a donné un nouveau mandat au Dr. Angelini pour qu'il reprenne son étude sur la base des comptes 2000.

- 1.379 Postulat des députés Franziska Schmid (suppl.), Marco Volken (suppl.), Josianne Wyssen (suppl.) et Raoul Wyssen concernant le manque de finances, de ressources en personnel et d'infrastructures techniques dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) (30.01.2002)
Postulat accepté dans le sens de la mise en place d'un groupe de travail chargé entre autre d'examiner l'opportunité de la création d'un fonds
- 1.335 Postulat des députés François Gianadda et Johnny Roduit concernant la répartition régionale (18.05.2001)
Postulat accepté
La répartition des dépenses de l'Etat entre les différentes régions constitutionnelles se heurte à divers obstacles, notamment celui d'une claire définition de la notion de domicile, à savoir que le domicile de paiement peut être différent de celui du lieu où le travail est exécuté, donc de la région qui bénéficie des retombées économiques de ces travaux.
- 1.374 Postulat du député Thomas Brunner et consorts concernant les décisions de taxation fiscale (20.03.2002)
Postulat accepté pour étude
- 1.375 Motion des députés Pascal Bridy (suppl.), Georgy Bétrisey, André Quinodoz et Grégoire Luyet concernant la loi régissant le commerce des contingents laitiers (20.03.2002)
Motion rejetée
- 1.377 Motion du député Narcisse Crettenand, avec le soutien des groupes tourisme et agricole, pour un développement du tourisme rural en Valais, par la modification de la loi sur l'agriculture du 28 septembre 1993 ainsi que de l'ordonnance sur les structures agricoles du 2 octobre 1996 (22.03.2002)
Motion acceptée avec réserve du délai d'exécution
Le Grand Conseil a accepté la motion du député Narcisse Crettenand pour un développement du tourisme rural en Valais et le Conseil d'Etat s'est prononcé sur des mesures de soutien financier et de formation de base en alléguant la mise en place de PA 2007 qui se fera en 2004.
- 1.389 Postulat du député Laurent Léger et consorts concernant les commerces de fruits et légumes valaisans (13.06.2002)
Postulat accepté
Le Conseil d'Etat encourage les acteurs de la filière à épuiser les dispositions légales existantes (crédit agricole) et veut intervenir également auprès des autorités fédérales.

DIRECTION ET PILOTAGE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

LE DÉLÉGUÉ AUX QUESTIONS INFORMATIQUES

En 2002 le délégué aux questions informatiques a orienté ses activités sur trois axes:

- la participation au développement de projets,
- le traitement de dossiers spéciaux pour le Conseil d'Etat,
- la coordination de projets informatiques avec des organisations paraétatiques.

1. La participation au développement de projets

- le projet d'informatisation des hôpitaux valaisans :
 - le module SIAD (Opale) a été mis en service au 1er janvier 2003 permettant le traitement des admissions pour l'hôpital de Sion et le CVP de Montana;
 - la première facture sur le nouveau système a été émise le 2 janvier 2003.

- le projet d'informatisation du service de la circulation et de la navigation :
 - plusieurs modules dont les prises de rendez-vous pour les contrôles périodiques et les examens ont été mis en service en 2002;
- le projet "Système d'Information du Territoire valaisan" :
 - la mise en place du centre de compétence géomatique a été réalisée en 2002. La stratégie, les lignes directrices et les premiers travaux de coordination avec les services ont été entrepris en 2002;
- le projet d'informatisation du Parlement valaisan :
 - le développement de cette application a été réalisé en 2002 et la mise en exploitation de la première étape se fera dans le premier trimestre 2003.

Le conseil aux utilisateurs a également fait partie des activités du délégué pour les projets suivants :

- le site de la famille, en cours de développement pour le DEIS;
- la taxation assistée par ordinateur pour les communes, en cours d'étude avec le SCC avec comme objectif final le développement d'une solution de déclaration d'impôt sur Internet.
- la mise en place de solutions PLC (Power Line Communication) dans les écoles.

2. Le traitement de dossiers spéciaux pour le Conseil d'Etat

Les tâches spéciales attribuées par le Conseil d'Etat ont porté en 2002 sur :

- la collaboration avec la chancellerie fédérale à la mise en place du projet www.ch.ch qui est une solution de guichet virtuel pour la confédération, les cantons et les communes;
- le suivi du projet GED de traitement des dossiers des affiliés à la CRPE. La mise en application a eu lieu à fin 2002. Une solution de sauvegarde des données auprès du SCI est à l'étude;
- la préparation de la réponse concernant la modification de la loi sur les télécommunications et de ses ordonnances d'exécution;
- la présidence du groupe de liaison Swisscom – Etat du Valais et le suivi des projets de restructuration avec la mise en place à Sion de l'unité Swisscom Directories;

- collaboration avec le délégué aux questions économiques sur le dossier de fermeture des centres de tri de la poste.

3. La coordination de projets informatiques avec des organisations paraétatiques

Les besoins de coordination des dossiers informatiques entre l'administration cantonale et les organisations paraétatiques sont croissants. Pour assurer au mieux cette fonction, le délégué est membre des comités suivants :

- la commission économique du centre de compétences IS Net des HES-SO;
- le réseau scientifique Valaisan : VS Net;
- la plateforme Information Valais : Valaisinfo;
- I-Cluster Valais, un projet de la CVCI visant la promotion des compétences des sociétés informatiques valaisannes;
- la conférence suisse sur l'informatique;
- collaboration à Valnet.com : projet de la Banque Cantonale du Valais de collaboration avec les entreprises valaisannes pour le partage de ressources dans le domaine des télécommunications.

ADMINISTRATION DES FINANCES

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE L'ÉTAT

Au nombre des dossiers généraux traités au cours de l'année 2002, il y a lieu de relever notamment

- la clôture du compte 2001,
- l'établissement du compte 2002,
- la participation à l'élaboration du budget 2003 et du plan financier quadriennal,
- la gestion de la trésorerie,
- la gestion de la dette,
- le contrôle interne et la libération des ordres de paiement remis par les services,
- la gestion des données de base de la comptabilité créanciers et débiteurs,
- le trafic de paiement,
- la gestion des crédits d'engagement et du fichier des subventions,
- les préavis et les messages de crédits supplémentaires,
- le développement des projets de réforme de la comptabilité financière,
- la formation et l'assistance des utilisateurs de SAP Finances
- la restructuration des archives comptables.

Clôture du compte de l'Etat

La clôture du compte de l'année 2001 a été réalisée pour la 3ème fois à l'aide du système SAP, dans des conditions en amélioration par rapport à celles de l'année précédente. Il a ainsi été possible de remettre le rapport sur le compte de l'Etat dans les délais prescrits. La poursuite de la migration des affaires au sein de l'environnement SAP, associée aux ressources du nouveau système, présente un potentiel d'amélioration important.

Gestion de la trésorerie

Le volume des affaires traitées sur le compte courant bancaire de l'Etat s'est élevé à 11,298 milliards de francs pour l'année 2002.

Gestion de la dette administrative

72 contrats d'emprunts à court terme ont été conclus au taux moyen de 1,4699 %, pour un volume global de 1,694 milliard de francs. Durant cette même année, 70 emprunts à court terme ont été remboursés, pour un montant total de 1,801 milliard de francs, à un taux moyen de 2,2172 %. Ainsi la dette administrative s'élève à 514 millions de francs au 31.12.2002, alors qu'elle ascendait à 621 millions au 31.12.2001. Les importants besoins de fonds de la fin de l'année 2001, en lien notamment avec les intempéries d'octobre 2000 expliquent pour l'essentiel cette diminution. Les intérêts dus pour l'année 2002 représentent un montant de 5,575 millions de francs, soit un taux d'intérêt moyen de 1,8566 %.

Gestion de la dette consolidée

Au cours de l'année 2002, 4 emprunts à terme fixe ont été contractés, pour un capital de 210 millions de francs. Ces nouveaux emprunts ont été conclus pour des durées de 3 à 7 ans, au taux moyen de 3,2385 %. Durant le même exercice, 12 emprunts échus ont été remboursés, pour un montant total de 157,2 millions de francs et les amortissements financiers contractuels sont de l'ordre de 0,55 million de francs.

Evoluant de Fr. 1'427'650'000.-- à Fr. 1'479'900'000.--, la dette consolidée a ainsi progressé, générant une charge d'intérêts de 55,235 millions de francs, pour un taux moyen de 3,9180 %.

Gestion de la dette des hôpitaux

Rappelons que cette gestion concerne les emprunts relatifs aux investissements autorisés avant le 31.12.1989, pour lesquels les intérêts et amortissements annuels sont à charge du canton, en vertu de la loi du 17.11.1988 sur le subventionnement des hôpitaux.

Au 31.12.2002, le montant total de cette dette s'élève à 208,676 millions de francs, après enregistrement, pour l'année 2002, des intérêts pour 8,738 millions et des amortissements pour 9,262 millions. Les prêts accordés aux hôpitaux par le canton s'élèvent à 207,876 millions de francs et représentent le 99,6 % de la dette des hôpitaux.

Placement d'excédents de liquidités

Les excédents temporaires de liquidités ont donné lieu à 38 opérations de placements effectués, pour des durées de 1 à 17 jours, auprès de la Banque cantonale du Valais, pour un volume total de 1,717 milliard de francs, à un taux moyen de 0,9198 %. Le revenu relatif à ces placements de liquidités a atteint 0,323 million de francs.

Trafic de paiement

La section des paiements a procédé au contrôle interne et à la validation de quelque 176'000 ordres de paiement pour un montant total de plus de 1,659 milliard de francs. En incluant le traitement des ordres de paiement concernant les salaires et autres honoraires, le nombre de transactions DTA s'élèvent à 287'417 transactions pour un volume global de 2,221 milliards de francs.

Projets de réforme de la comptabilité financière

La Comptabilité générale de l'Etat a introduit la gestion électronique des documents pour les pièces justificatives. Cette gestion est réalisée à l'aide du logiciel iXOS. Ce nouvel outil permet de scanner les pièces justificatives et de conserver les documents. Il offre la possibilité de consulter la documentation sur chaque poste de travail. Dans une 1^{ère} étape, les pièces justificatives du grand-livre ont été scannées pour l'exercice 2002.

Formation et assistance des utilisateurs de SAP Finances

Le groupe d'utilisateurs de SAP Finances compte 273 personnes à la fin de l'année 2002 alors qu'il comptait 219 personnes au 31.12.2001. Les autorisations sont définies en mode gestion pour 156 utilisateurs et en mode consultation pour 117 personnes.

OFFICE DE LA STATISTIQUE

Comme chaque année, l'Office cantonal de la statistique a élaboré plusieurs documents au cours de l'année 2002 : la brochure trimestrielle Bulletin d'informations statistiques ainsi que le Valais en Chiffres financé par la Banque cantonale du Valais. L'annuaire cantonal 2002 a également été mis à jour et sera disponible dans le courant du 1er trimestre 2003. L'Office participe également d'une part, à la parution du mémento trimestriel du Conseil du Léman Chiffres clefs de l'Espace lémanique en collaboration avec les cantons de Vaud et Genève ainsi qu'avec l'INSEE Rhône Alpes, et d'autre part, à la publication mensuelle de l'indicateur économique de la Banque cantonale du Valais. De plus, l'Office assure la mise à jour du site Internet de l'Espace-Mittelland avec l'ensemble des cantons membres de cet organisme.

Les points forts de l'année 2002 auront été la poursuite des travaux relatifs au recensement fédéral de la population 2000 ainsi que la participation active à la mise sur pied du recensement fédéral 2001 des établissements et entreprises dont les résultats sont désormais connus. Plusieurs autres projets, dont la poursuite de la mise en

place de réseaux Intranet/Internet et l'élaboration définitive de la Charte statistique suisse, ont été traités avec les offices des autres cantons suisses.

FINANCES COMMUNALES

Péréquation financière intercommunale

Il y a lieu de rappeler tout d'abord que selon décision du Grand Conseil du 10 février 1999, l'alimentation du fonds a été limitée à 18 millions de francs pour la période 1999-2002.

Pour l'année 2002, 2ème année de la période fiscale, 54 communes ont bénéficié de l'aide ordinaire du fonds de péréquation pour un montant total de 14.4 millions de francs.

Haut-Valais	Fr. 10'590'781.--
Centre	Fr. 1'099'466.--
Bas-Valais	Fr. 2'657'671.--
Total	Fr. 14'347'918.--

Quant au fonds spécial destiné à venir en aide aux communes en situation financière précaire, il a permis la répartition de 3.7 millions de francs (y.c. le paiement des frais relatifs aux fusions de communes et au coaching financier de quelques communes) à l'intention de 35 communes. Ces dernières sont :

Goms	: Ernen – Fiesch – Graftschafft – Oberwald – Ulrichen
Oestlich Raron	: Filet – Goppisberg – Greich – Mörel – Ried-Mörel
Brig	: Eggerberg
Visp	: Emdb – Grächen – Saas-Almagell – Saas-Balen – Saas-Grund
Westlich Raron	: Eischoll – Hochtenn – Kippel – Wiler
Sierre	: Chandolin – Chippis – Grimontz – St-Jean – St-Luc – Vissoie
Hérens	: Les Agettes – Evolène – Mase
Sion	: Grimsuat
Conthey	: Nendaz
Entremont	: Bourg-St-Pierre (sous conditions)
Monthey	: Champéry – St-Gingolph – Val d'Illeiez

Révision du système de péréquation financière intercommunale

En date du 24 avril 2002, le Conseil d'Etat a décidé la création d'une commission extra-parlementaire, sous la présidence de M. Edouard Delalay, chargée de la révision de la péréquation financière intercommunale. Cette commission et ses sous-groupes se sont déjà réunis à plusieurs reprises depuis le mois d'août et les travaux avancent à grands pas. Un nouveau système devrait être proposé au Parlement d'ici l'automne prochain.

PLANIFICATION ET ANALYSES FINANCIERES

Par rapport à 2001, le nombre de dossiers examinés et préavisés, en vertu de l'art. 34 de la LGCAF (lois, décrets, décisions, règlements et autres projets soumis à l'approbation du Grand Conseil et du Conseil d'Etat) est resté stable.

Ces dossiers se répartissent comme il suit :

	2001	2002
- Autorités et Chancellerie	24	28
- Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures	174	168
- Département de la santé publique, des affaires sociales et de l'énergie	84	117
- Département de l'éducation, de la culture et du sport	199	229
- Département de l'économie, des institutions et de la sécurité	47	118
- Département des transports, de l'équipement et de l'environnement	716	578
Total	1'244	1'238

Prêts LIM et emprunts

Environ 130 dossiers concernant des octrois de prêts LIM cantonaux ou fédéraux à des collectivités publiques ou à des sociétés privées ont été analysés conformément à l'art.34 de la LGCAF à l'intention du Chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité. De plus, une centaine de demandes d'emprunt, de cautionnement, de garantie ou d'octroi de prêts émanant de collectivités publiques (communes ou bourgeoisies) ont été examinées sous l'angle de l'incidence financière à l'intention du Conseil d'Etat.

GERANCE DES IMMEUBLES, DES ASSURANCES ET DE L'ECONOMAT

Gérance des immeubles

Transactions immobilières

L'Etat du Valais est devenu propriétaire, durant l'année 2002, des ateliers anciennement propriété de la société Swisscom Immeubles SA, au Chemin St-Hubert, à Sion.

Il a en outre finalisé les divers contrats nécessaires à l'acquisition de l'immeuble abritant le Contact Center des CFF, à Brigue, propriété de cette même société. La signature de l'acte y relatif devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2003.

Dans le même temps, il a entrepris les démarches pour la vente des biens suivants :

- les restaurants-refuges de Rothwald et d'Engeloch, sis sur la route du Simplon,
- une vigne de 47 m² sise sur la Commune de St-Léonard,
- une parcelle inculte de 1'019 m², à Trient,
- un local comprenant des garages, à Saxon.

Recettes de locations

Le taux d'occupation des divers appartements loués par l'Etat est resté inchangé par rapport à l'année 2001. Les recettes de location ont toutefois augmenté de manière relativement importante du fait de l'acquisition de l'immeuble susmentionné.

Notons que ce dernier est occupé tant par des services de l'Etat que par des particuliers et que les services cantonaux concernés versent un loyer correspondant au prix du marché. L'Administration cantonale des finances est en effet tenue de veiller au placement et à la gestion du patrimoine financier, dans lequel cet immeuble est inscrit, à des conditions judiciaires de sécurité et de rapport.

Charges d'immeubles

Le prix de l'huile de chauffage a à nouveau fluctué de manière importante durant l'année, dans une proportion toutefois moindre que durant l'exercice 2001, puisque le prix moyen des achats de l'exercice a pu être maintenu à Fr. 36.43 les 100 lt.

La consommation, du fait de températures plus clémentes, a également légèrement fléchi.

Il convient de signaler qu'une hausse de prix considérable a été enregistrée à la fin du mois de décembre, laissant présager des coûts plus importants pour l'année 2003.

Loyers

Six contrats de bail ont été conclus ou modifiés durant cet exercice et sept résiliés.

Les surfaces supplémentaires louées se détaillent de la manière suivante : 967,25 m² de bureaux et 23 m² de dépôts. Les surfaces cédées concernent 2'567,52 m² de bureaux et 233 m² d'appartements. La diminution de surfaces réelle s'élève ainsi à 1'810,27 m².

L'économie annuelle découlant de ces opérations représente Fr. 232'344.-- environ et provient notamment de la résiliation des contrats relatifs aux locaux abritant le Centre de formation pédagogique et sociale, lequel a été intégré dans la Haute Ecole Valaisanne Santé-Social (HEVs2).

Il y a lieu de relever que la réorganisation de l'état civil et la transformation du statut des officiers de l'état civil en fonctionnaires cantonaux, décidée dans le courant de l'année 2001, entraînent la signature de quinze nouveaux contrats de bail. Les chiffres susmentionnés tiennent déjà compte des baux relatifs aux offices de Brigue et de Viège, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Les autres contrats sont en cours d'examen. Ils prendront effet au 1^{er} juillet 2003.

Assurances / Economat

Ces secteurs n'appellent pas de commentaires particuliers. Les mouvements financiers y relatifs figurent dans les comptes du service. Notons toutefois que les frais d'impression enregistrent une diminution importante par rapport à l'exercice 2001. Cette dernière avait en effet enregistré des dépenses extraordinaires, telles que la réimpression du recueil systématique et de certaines formules de déclaration d'impôts.

Réorganisations

L'année 2002 a été marquée par l'externalisation, à titre d'essai, d'une partie des tâches de gestion immobilière. L'immeuble abritant la Police cantonale de Martigny et les anciens ateliers acquis de la société Swisscom Immeubles SA ont servi à cette expérience qui, au terme de cette année, peut être qualifiée de positive. La gestion d'autres bâtiments pourraient donc être confiée à des bureaux privés dans le courant de l'année à venir.

SECTION DES TRAITEMENTS

L'indice suisse des prix à la consommation à fin décembre 2001 se situait à 101.3 points, soit en augmentation de 0.3 point par rapport à la même période de l'année précédente. Le renchérissement effectif atteignait ainsi 0.3%. En séance du 10 janvier 2002, le Conseil d'Etat a décidé d'adapter les salaires 2002 au renchérissement effectif au 31.12.2001. De plus, il a accordé au personnel de la fonction publique un rattrapage de 0.3% sur le renchérissement antérieurement non effectué.

En 2002, la masse salariale brute versée représente Fr. 650'841'960.45 soit une augmentation de Fr. 20'953'335.90 par rapport à 2001. Les dispositions favorisant les retraites anticipées ont été reconduites en 2002. Ce sont 59 personnes qui en ont profité pour un montant total de Fr. 3'069'945.--. La diminution par rapport à l'année précédente représente 34 personnes pour Fr. 1'548'589.--.

Au niveau du système informatique, il y a lieu de relever les adaptations des programmes en relation avec la suppression d'un palier d'attente d'une part et les modifications de la loi cantonale sur les allocations familiales aux salariés d'autre part, avec l'introduction des cotisations des employés et des contributions d'employeur pour le financement des allocations. En outre, la majoration, dans la loi, des allocations pour enfants ont provoqué un surplus de dépense de l'ordre de Fr 3'574'956.--

Au titre de changement, il y a lieu de mentionner comme tâche nouvelle, le versement des honoraires. Cette charge représente un total de 8'354 paiements pour un montant de Fr 8'383'784.--.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS

DIRECTION

La direction a informé les communes, les responsables fiscaux des communes, les fiduciaires et le public du passage pour les personnes physiques à la taxation annuelle postnumerando. Les contribuables du canton ont reçu un tout ménage qui traite des questions suivantes : différence entre l'ancien et le nouveau système d'imposition, pourquoi remplir la déclaration 2003 A, les années de passage 2001-2002, les revenus et les charges extraordinaires, les questions les plus courantes, le nouveau système d'imposition 2003 B et les adresses utiles. Elle a préparé les formules et le guide pour la taxation 2003 A.

La direction a préparé pour le Conseil d'Etat la procédure de consultation fédérale suivante :

- Train de mesures fiscales ; modèle d'épargne logement établi par la CER-N;
- Nouveau régime financier de la Confédération;
- Réforme de l'imposition du couple et de la famille; projet établi selon les décisions de la CER-E;
- Libération générale des réserves de crise.

Elle participe à une commission ad hoc nommée par le Département des finances qui planche sur les mesures de simplification pour la taxation annuelle postnumerando.

SECTION DU PERSONNEL

Le Service cantonal des contributions a un effectif de 129,5 unités. Dans le cadre du budget 2002, 4 postes supplémentaires ont été attribués au Service cantonal des contributions : 3 à la taxation des personnes physiques et une unité à la section de l'impôt anticipé.

Dix personnes ont quitté le Service cantonal des contributions : trois ont fait valoir leur droit à la retraite, 2 départs pour des communes, 4 départs pour l'économie privée et 1 pour s'occuper du ménage.

Neuf personnes ont travaillé comme auxiliaires, ce qui représente 3 postes à plein temps.

Cinq transformations de postes ont été effectuées.

SECTION DES TAXES CADASTRALES

L'augmentation des taxes cadastrales a été la suivante :

Immeubles bâtis (sans les bâtiments publics)

	2000	2001	2002
Haut-Valais	187'599'500.-- (32.87 %)	161'417'800.-- (24.64 %)	142'396'800.-- (23.05 %)
Valais romand	383'013'400.-- (67.13 %)	493'530'000.-- (75.36 %)	475'314'300.-- (76.95 %)
TOTAL :	570'612'900.--	654'947'800.--	617'711'100.--

Installations et immeubles industriels

	2000	2001	2002
Haut-Valais	166'384'043.--	154'917'146.--	110'719'000.--
Valais romand	18'798'673.--	184'114'460.--	109'706'000.--
TOTAL :	147'585'370.--	339'031'606.--	220'425'000.--

SECTION DE LA TAXATION DES PERSONNES PHYSIQUES

L'année 2002 marque la fin de la taxation 2001-2002. La taxation s'est terminée avec un mois de retard par rapport à celle de la période précédente. Les principales raisons sont les suivantes : nouvelle loi fiscale, nombreux départs, diminution des tâches accomplies auparavant par les communes, problème récurrent du personnel.

A la fin de l'année 2002, la section avait comme 4'573 dossiers en réclamation et en recours et 11'691 provisoires. Malgré une augmentation des contribuables (4'000) par rapport à la période précédente, le nombre de dossiers provisoires et en réclamation est resté stable.

SECTION DE LA TAXATION DES PERSONNES MORALES

La section contrôle les déclarations d'environ 11'750 contribuables dont environ 7'600 sociétés anonymes.

Le nombre de personnes morales a augmenté d'environ 630 sociétés. Pour la même période, environ 220 sociétés ont été radiées du Registre du commerce.

SECTION DES IMPÔTS SPECIAUX

Pour l'impôt à la source, le nombre de porteurs de permis saisonniers, annuels et frontaliers est en diminution. Il était de 10'738 à fin juillet 2001. Il est passé à 10'330 à la fin mai 2002. Le nombre d'employeurs est également en diminution. Il est de 5'680 (5'755 en 2001).

Les gains immobiliers ont contrôlé 14'232 transactions immobilières (11'545 en 2001). La section a notifié 6'133 bordereaux (2'509 en 2001) pour une recette de 11,5 mios de francs (6,5 en 2001).

Les successions et donations ont notifié 387 bordereaux, à savoir 259 en matière de successions et 128 en matière de donations pour une recette de 9,2 mios de francs.

SECTION DE L'IMPÔT ANTICIPE

La section a contrôlé 42'706 états des titres et dressé 51 avis de crédit (retenue USA, imputation forfaitaire). Les montants imputés ou remboursés par avis de crédit se sont élevés à 68,8 mios de francs.

En ce qui concerne les gains de loterie, elle a notifié 2'504 bordereaux pour un montant de 1,6 mios de francs d'impôt cantonal.

Elle a infligé 142 amendes pour environ 8 mios de francs, à savoir 2,4 mios pour le canton, 2,1 mios pour les communes et 3,6 mios pour l'impôt fédéral direct.

Elle a estimé la valeur des actions de 1'460 sociétés anonymes. Elle a démarré les tests et procédé à l'installation du programme de contrôle des états des titres (CET).

SECTION DE L'ENCAISSEMENT DES IMPOTS

Le nombre d'actes de poursuites a diminué d'environ 10 %. Il est passé à 19'773 (21'737 en 2001). Les demandes de mainlevée, les réquisitions de continuer la poursuite et les demandes de vente ont également diminué de manière importante.

Les pertes (non-valeur, remises, actes de défaut de biens) ont baissé pour les personnes physiques à 7,9 mios de francs (8,9 mios en 2001) et augmenté pour les personnes morales à 2,1 mios de francs (1,1 mios en 2001).

BUREAU DES JURISTES

Le bureau des juristes a établi 152 préavis à l'attention des instances de recours (CCR, TAC et TF).

Il a pris également 216 décisions sur réclamation concernant des amendes d'ordre et fiscales. Il a statué également sur 105 domiciles fiscaux.

SECTION DE L'INFORMATIQUE

La section de l'informatique s'est occupée des principales tâches suivantes :

- maintien du parc informatique;
- adaptation des programmes pour le passage à la taxation annuelle postnumerando;
- déménagement de la section des impôts spéciaux : planification et suivi de l'installation du réseau informatique Ethernet et configuration des postes de travail;
- coordination avec le SCI du développement des programmes concernant l'impôt à la source;
- travaux préparatoires pour la refonte complète du réseau informatique;
- mise en production du programme intercantonal CET (Contrôle des états de titres);
- TAO : mise en production du module de taxation des gains de loteries.

INSPECTORAT FISCAL

Le bureau de l'inspectorat fiscal a effectué 356 expertises. Les reprises ont été les suivantes :

- reprises fiscales sur le revenu environ 41 mios de francs;
- reprises fiscales sur la fortune environ 9 mios de francs.

SERVICE DU PERSONNEL ET DE L'ORGANISATION

Le Service du personnel et de l'organisation est responsable de la gestion quotidienne de près de 10'000 salariés. En parallèle à ses tâches opérationnelles courantes, il a poursuivi en 2002, au-travers de divers projets et mesures dont l'état est brièvement décrit ci-dessous, ses travaux liés à la nouvelle politique du personnel voulue par la réforme de l'administration (projet partiel 4 : personnel, organisation et culture d'entreprise) :

MISE EN APPLICATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DU PERSONNEL

Modernisation des horaires de travail

2002 a vu l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur le temps de travail dans l'administration cantonale dont l'objectif est de concilier au mieux les fluctuations réelles du volume de travail aux besoins de chacun, employeurs, employés et citoyens. Largement plus souple que l'ancien et offrant de multiples réponses aux besoins spécifiques des divers services, ce nouveau règlement a été accueilli de manière favorable par l'ensemble de l'administration et s'inscrit dans la volonté manifestée depuis plusieurs années de maintenir l'attractivité de l'Etat du Valais en tant qu'employeur.

Nouveau processus d'engagement des apprentis

Dans sa séance du 5 septembre 2001, le Conseil d'Etat a décidé de déléguer aux Chefs de Départements les compétences en matière d'engagement d'apprentis au sein de l'Administration. Cette mesure considérée comme lignes directrices par le Conseil d'Etat permet un déroulement plus efficace et plus rapide du processus d'engagement des apprentis et en garantit la qualité de chacune de ses phases.

Formation et perfectionnement

Offre de séminaires et participation

Durant l'année 2002, ce ne sont pas moins de 73 séminaires, d'une durée de un à trois jours, qui ont été offerts. Le Service du personnel et de l'organisation les a mis sur pied en collaboration avec 31 animateurs et animatrices. Au total (sans les cours d'informatiques) 809 collaborateurs et collaboratrices ont pu profiter de cette offre interne. 150 jours de cour ont été nécessaires pour répondre aux demandes. La préparation et la gestion de la formation et du perfectionnement internes nécessitent un engagement considérable sur le plan organisationnel et administratif.

Projet : Espace-Mittelland - Tandem

Dans le but d'améliorer la connaissance des langues et de faciliter les échanges culturels entre les diverses régions linguistiques, notre service a collaboré au sein d'un groupe de projet, dans le cadre de l'Espace-Mittelland. Le mandat de ce groupe consistait à élaborer des concepts visant à promouvoir les compétences linguistiques des collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale.

Le projet proposé a suscité un vif intérêt auprès des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale et a pu débuter en automne 2002. 30 personnes suivent ce programme de formation linguistique. En comparaison avec d'autres cantons, le Valais joue un rôle de précurseur et le principe du tandem de formation linguistique, qui sera encore affiné par le Service du personnel et de l'organisation, servira de modèle-type pour les autres cantons de l'Espace-Mittelland.

Projet: Convention de coopération avec les communes et bourgeoisies valaisannes

A la suite d'une demande de la Fédération des communes et bourgeoisies valaisannes et des associations de personnel des communes de pouvoir profiter de l'offre cantonale de formation et de perfectionnement, le Service du personnel et de l'organisation a élaboré avec les représentant des communes une convention de collabora-

tion. Cette dernière permet aux collaboratrices et collaborateurs des communes et bourgeoisie valaisannes de suivre les mêmes séminaires que le personnel de l'Etat. Une telle mesure permet également d'améliorer les relations et les contacts entre le personnel des communes et celui de l'administration cantonale.

Qualité dans le recrutement et la sélection de personnel

Le processus de sélection, tel que décrit dans le „guide de management du personnel“ a été approuvé et déclaré lignes directrices en la matière par le Conseil d'Etat. En 2002 également, un nombre croissant de service (env. 75%) ont bénéficié, lors de procédures de recrutement, de cet appui méthodique : le profil défini dans le cahier des charges permet de déterminer les candidats répondant aux critères quantifiables dans le domaine des compétences professionnelles et qui seront ainsi invités aux entretiens de présentation.

Lors de ces entretiens, toutes les personnes invitées sont évaluées, selon une technique d'interview scientifique, en particulier dans le domaine des compétences professionnelles et sociales ainsi que sur leur esprit méthodique. Cette manière de procéder permet de soumettre tous les candidats aux mêmes conditions et de garantir ainsi un maximum d'objectivité.

Un tout nouveau test de personnalité à l'intention des cadres supérieurs a également fourni, en 2002, des informations importantes, relatives aux postes à pourvoir, sur la personnalité des candidates et candidats. Ces résultats ont facilité la prise de décision lors d'engagements de personnel.

Politique salariale

Le 10 janvier 2002, le Conseil d'Etat a notamment décidé, pour les salaires des agents de la fonction publique, une adaptation de 0,6%, l'application d'un coefficient de 1.1, la réduction de 2% des paliers d'attentes et une indemnité en capital de Fr. Fr. 30'000.--.

Système d'information du personnel (SAP HR)

Les travaux visant à remplacer définitivement l'ancien système informatique BS 2000 par SAP, ont été poursuivis et menés à terme par le Service du personnel et de l'organisation. En 2002, ont été mis en exploitation sous SAP les modules suivants.

Introduction du module Gestion de la formation

L'introduction du module Gestion de la formation sous SAP permet de gérer tous les domaines liés à la formation et au perfectionnement tels que participants aux séminaires, animateurs de cours, salles de cours, ressources, etc. Grâce à la migration sur SAP, les interfaces externes précédentes ont pu être abandonnées et un autre domaine des données personnelles a pu être rajouté à ceux déjà existants et qui peuvent être directement consultés.

Gestion des qualifications sur SAP

À l'aide de ce module, il sera possible de gérer à l'avenir les résultats des entretiens de qualification directement sur SAP et donc d'abandonner les interfaces jusqu'à maintenant indispensables entre le BS 2000 et le système SAP. Une intégration directe de la qualification du collaborateur dans le système salarial a donc ainsi été rendue possible.

Cette solution a donc permis une diminution des frais dans tous les services où les collaborateurs ont pu être formés.

Informations / News

Depuis janvier 2002, l'ancienne circulaire a été remplacée par la feuille d'information „News du Service du personnel et de l'organisation“ qui se présente sous une nouvelle forme dynamique et moderne. A 10 reprises en 2002, tous les services de l'Etat ont été informés par ce biais sur les éléments les plus importants touchant à la politique du personnel.

Dans le cadre de l'information interne, divers travaux préparatoires ont été entrepris en 2002, en particulier l'élaboration de brochures destinées à des groupes cibles et ayant pour thème la retraite ou les cas de maladie.

Marketing du personnel

En 2002, le Service du personnel et de l'organisation a établi environ 200 offres d'emploi structurées et répondant au profil recherché

et garanti leur publication dans les délais dans le Bulletin Officiel, le Walliser Bote, Le Nouvelliste, d'autres journaux ainsi que dans la bourse de l'emploi sur le site Internet www.vs.ch. Grâce à une nouvelle présentation dans la presse et à l'énumération des avantages qu'il offre, l'Etat du Valais a ainsi pu améliorer encore son image en tant qu'employeur, de même que sa compétitivité sur le marché de l'emploi. Avec ces mesures, il tend à inciter davantage de candidats potentiels à faire acte de candidature.

INTRANET

Lors d'une phase pilote, il a été possible de fournir une plate-forme intranet garantissant en première étape et par la voie électronique un échange interne, structuré, simple et rapide des informations nécessaires, orientées vers des groupes cibles, dans tous les secteurs de la gestion des ressources humaines. Dès que tous les obstacles techniques auront été surmontés - probablement au début de l'année 2003, tous les collaborateurs reliés au réseau de l'administration cantonale pourront profiter de cette prestation.

Introduction du personnel à sa place de travail

L'introduction de personnel à sa place de travail est extrêmement importante si l'on veut que le nouveau collaborateur s'intègre rapidement dans la structure et la culture de son nouveau poste. Sur cette base, le processus complet de l'introduction du personnel à sa place de travail a été analysé et restructuré. À partir de 2003 le Service du personnel et de l'organisation enverra à chaque nouveau collaborateur, déjà avant son entrée en service, une notice explicative accompagnée des bases légales afin de garantir une information et une introduction optimales.

Gestion des apprentis et stagiaires MPC

Au début de l'année scolaire 2002/2003, 47 filles et 22 garçons (49 de langue française et 20 de langue allemande), ayant terminé leur scolarité obligatoire, ont débuté leur apprentissage dans les divers services de l'administration cantonale. Dès août 2003, les apprentis de commerce seront formés selon le nouveau concept de formation. Le Service du personnel et de l'organisation, de par son rôle de coordination et de formation des apprentis, a entrepris les mesures les plus diverses, en collaboration avec les instances spécialisées, pour introduire de manière optimale ce nouveau concept. L'administration cantonale offre, en sus de 160 places d'apprentissage, de multiples possibilités de stage. C'est ainsi que, en 2002, quinze jeunes ont pu effectuer un stage MPC.

Sondage du personnel

Le 18 décembre 2002, le Conseil d'Etat a chargé le Service du personnel et de l'organisation de mettre en oeuvre un sondage auprès des collaboratrices et collaborateurs. Le but principal de cet instrument de conduite en matière de politique du personnel consiste à améliorer la satisfaction des agents de la fonction publique. Mais il a aussi pour objectif de mesurer l'efficacité des mesures introduites depuis le dernier sondage de 1997, et au besoin de les adapter ou d'en introduire de nouvelles.

Collaboration dans le cadre des autres projets partiels de la réforme de l'administration 2002

Le Service du personnel et de l'organisation est aussi actif dans d'autres projets partiels liés à l'introduction de la nouvelle culture de l'Administration. On peut citer en particulier la collaboration au projet e-Docs qui systématise et intègre les nouveaux instruments de gestion et de conduite du canton du Valais.

GESTION DU PERSONNEL

Commission de classification

Réunie à 12 reprises, la commission de classification a examiné et préavisé plus de 140 requêtes individuelles ou collectives. Ses analyses se sont fondées sur les critères définis par la Loi sur les traitements du 12 novembre 1982, compte tenu des cahiers des charges réactualisés, des déterminations des supérieurs, des résultats de l'EVAFO (évaluation des fonctions) des visites réalisées sur place, des études salariales comparatives et des résultats fournis par des groupes de travail. Elle a notamment préavisé l'adaptation des salaires du personnel soignant et médico-technique des hôpitaux d'Etat (environ 300 personnes), et du personnel de nettoyage (environ 250 personnes).

Groupes de travail (Indemnités, fidélité du personnel, caisse-maladie, maladie/accident)

En 2002, plusieurs groupes ont débuté, poursuivi, voir terminé leurs travaux dans divers domaines touchant au droit du personnel. Sont notamment en cours une révision des indemnités, une étude visant à mieux reconnaître la fidélité du personnel et l'élaboration de directives et de procédures permettant une gestion optimale des situations de maladie ou d'accident.

Etudes salariales comparatives

Dans un souci permanent de rester un employeur attractif sur le marché de l'emploi, l'Etat du Valais a participé, en collaboration avec une société spécialisée, à une vaste enquête de rémunération dans les Administrations publiques des cantons latins et de la Confédération à laquelle se sont adjointes plusieurs grandes entreprises du secteur privé. S'ils doivent être relativisés, les résultats de cette enquête sont une précieuse source d'informations pour la politique salariale de l'Etat.

Organisation

Suite à la demande de la Commission des finances du Grand Conseil dans son rapport sur les lignes directrices de la politique gouvernementale, les modifications des services et établissements dans leur effectif et organisation figurent sous le point "organisation et personnel de chaque département".

Le Service du personnel et de l'organisation a apporté dans les organigrammes des services ou dans leur organisation plusieurs modifications, notamment des créations de postes, plus de 50 transformations de postes, des suppressions de postes ainsi que plusieurs transferts.

En plus notre service a, dans le domaine de développement de l'organisation, soutenu d'une manière méthodologique plusieurs services dans leurs réorganisations pour optimiser l'organisation du déroulement des opérations (processus) ainsi que l'organisation structurelle (verticale et horizontale).

LE BUREAU DE LA CONSULTATION SOCIALE

Tout au long de l'année, le bureau de la consultation sociale a apporté son appui aux employés d'Etat rencontrant des préoccupations d'ordre personnel ou professionnel. Les deux conseillères sociales ont offert leur soutien aux personnes vivant des situations familiales ou conjugales difficiles ou un appui lors de maladies ou accidents. Dans un esprit de médiation, elles ont apporté collaboration et conseil pour dénouer les tensions ou les difficultés relationnelles sur le lieu de travail. Elles ont répondu aux demandes d'informations d'ordre général ou plus spécifiques. Durant cette 3ème année d'activité, le bureau de la consultation sociale a poursuivi son mandat d'information et de prévention en se faisant davantage connaître au sein de l'administration cantonale et en collaborant avec divers partenaires et organismes. Le bureau de la consultation sociale rappelle qu'il est un lieu d'écoute et de soutien, à la disposition de tous !

SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

Le Service Cantonal de l'Informatique a pris naissance sous sa nouvelle dénomination (SCI) le 1er janvier 2002. Sa structure a été modifiée par l'intégration de la Direction et pilotage des systèmes d'information qui est devenue une section. Le service est composé de trois parties, les unités stratégiques, les unités opérationnelles et la direction à laquelle sont rattachées la sécurité informatique et l'unité administrative du service.

Une prochaine étape importante pour le SCI sera le rassemblement de ses unités dans de nouveaux locaux. Aujourd'hui les collaborateurs sont répartis dans cinq bâtiments avec une situation plus que précaire quant à la sécurisation des locaux techniques. Les besoins spécifiques à l'implantation du nouveau centre de calcul et des sections ont été définis en collaboration avec le service des bâtiments, monuments et archéologie. Les travaux de transformation des locaux devraient être effectués en 2003 et 2004.

Pour la première fois en 2002, les chefs de sections du SCI ont géré leur propre budget au niveau de la section avec une répartition selon les projets qu'ils avaient à réaliser. Cette nouvelle manière de fonctionner a permis de responsabiliser chaque cadre qui trimestriellement a rapporté à la direction étendue du service l'état d'avancement des projets et la situation financière liée.

Une page s'est tournée avec le remplacement de l'ordinateur central SR2000, souvent appelé BS2000, par une machine de type Siemens SX130 multiprocesseur qui offre l'avantage du fonctionnement en parallèle des systèmes d'exploitation Unix et BS2.

Parmi les résultats obtenus, il est important de souligner la reconnaissance MLA (Master Level Agreement) remis par la société Novell suite à un audit réalisé dans le premier semestre. Cet audit a mis en avant le très bon niveau de compétence des collaborateurs du SCI ainsi que la qualité des installations réalisées. L'Etat du Valais par le SCI est la troisième société en Suisse romande, avec Nestlé et l'ONU, à bénéficier de ce statut privilégié et a été cité comme site de référence en Europe.

Le principal de l'activité informatique se déroulant dans les sections, nous vous encourageons à lire les rapports ci-après.

ADMINISTRATION

Le service cantonal de l'informatique a eu le plaisir d'accueillir en 2002, trois nouveaux collaborateurs et trois apprentis. Le SCI occupe actuellement 48 collaborateurs. Il est également plaisant de relever l'intérêt que suscite le domaine informatique chez les jeunes. En effet, plusieurs adolescents, en scolarité obligatoire, ont effectué un stage de quelques jours dans notre service dans le but de définir au mieux leur choix pour leur future orientation professionnelle.

L'activité prioritaire en 2002 pour l'administration du SCI fut la mise en place dans SAP de la gestion budgétaire au niveau des sections. La priorité des projets à réaliser et les besoins spécifiques des utilisateurs déterminent la répartition des ressources financières. L'intégration des réservations via SAP, engagement d'un montant déterminé lié à des frais incompressibles, nous permet une gestion optimale du budget.

SECURITE INFORMATIQUE

La chambre forte des serveurs est protégée depuis février 2002 par un nouveau système (halon) conforme aux exigences légales. L'ouverture des portes sous surveillance est désormais signalée par une sirène lorsque le dispositif est enclenché, afin de pouvoir signaler rapidement une éventuelle fausse alarme. La collaboration a été engagée avec les responsables de la sécurité des systèmes d'information des cantons de Genève, Vaud et Fribourg dans le cadre du groupe latin de la Conférence suisse sur l'informatique, avec de fructueux échanges d'expériences notamment en matière de politique de sécurité et d'information / formation. Un audit sur les vulnérabilités en cas d'attaques externes et internes du réseau, effectué avec la collaboration d'une société spécialisée, a permis de prendre un certain nombre de mesures de consolidation et de définir la politique de gestion de la plate-forme d'accès à Internet. Diverses directives ont été préparées pour améliorer le contrôle d'accès à la chambre forte des serveurs, la traçabilité des données sensibles, l'accès aux bases de données de production, la gestion des droits d'accès au réseau interne (y compris fichiers de groupe, Internet et courrier électronique).

Parmi les autres activités, signalons notamment le suivi des mesures recommandées par l'audit du SCC au niveau du SCI, la surveillance quant au respect des directives sécuritaires, la détection de vulnérabilités avec proposition de correction, la participation aux travaux de divers groupes (commission sur la sécurité des systèmes d'information CSSI, groupe de coordination Internet GCI, groupe pour l'aménagement du nouveau bâtiment, Club de la sécurité des systèmes d'information suisse CLUSIS, groupe de suivi du projet de guichet virtuel de la Chancellerie fédérale, séminaires sur la sécurité informatique), la représentation du Valais à la Conférence suisse sur l'informatique (membre du comité directeur) et à son groupe latin.

SECTION DPSI (DIRECTION ET PILOTAGE DES SYSTÈMES D'INFORMATION)

En début 2002, la DPSI a "fusionné" avec le service cantonal de l'informatique (SCI). A la suite de cette fusion, la DPSI est devenue la section stratégique du SCI. Elle regroupe désormais, outre les chefs de projet "Filières" et "Normes et Standards", le centre de compétences SAP (CC SAP), pour la partie développement. La partie Administration système du CC SAP a été reprise par la section Exploitation & Systèmes.

Chef de projet Normes et Standards :

- Gestion de divers groupes et commissions (Groupe de Coordination Internet, Commission de Sécurité des Systèmes d'Information notamment).
- Mises à jour fréquentes de la liste des standards
- Coordination de divers projets informatiques, participation à divers projets pour du conseil ou de la gestion de projets
- Recherche et rédactions de documents suite à des interventions parlementaires
- Emission de 60 préavis divers

Chef de projet Filières

- Gestion administrative et logistique de la filière ERP SAP.
- Veille technologique ciblée, notamment pour les domaines ECM (Enterprise Content Management), l'évolution des ERP (Enterprise Resource Planning) et des services comme (CAM, eDirectory, DirXML, eProvisioning) pour la gestion de méta annuaire dans le cadre du projet base référentielle "Personnes".
- Organisation, représentation, coordination et coaching de différents projets informatiques et groupes de coordination (facturation et comptabilisation, gestion clinique et administrative des dossiers (Win Psycho), gestion des prêts et des emprunts, gestion des approvisionnements, base référentielle "Personnes", nouvelle solution informatique pour la gestion du contentieux et e-DICS)
- Participation à l'audit fonctionnel du système SAP.

- Réalisation de différents livrables dans le cadre de la gestion et de la libération des demandes de projets et de développements informatiques.

CC SAP

- Appui journalier aux "keyusers" pour des paramétrisations spécifiques et les développements de nouvelles fonctionnalités dans les modules déjà mis en production, à savoir, les ressources humaines, les traitements, les honoraires, la comptabilité, la gestion des ordres, la facturation, etc...
- Appui aux "keyusers" pour des paramétrisations spécifiques et les développements de nouvelles fonctionnalités dans les applications mises en production dans l'année en cours, à savoir, la gestion de la formation, la gestion des commandes et la gestion électronique des documents.
- Développement de nouvelles applications qui ont un lien fort avec SAP, soit la gestion des testaments, la gestion des passeports, la gestion des dossiers (parking, recueil des lois, etc...), la facturation des téléphones et la gestion des qualifications.

SECTION DEVELOPPEMENT

En plus des fonctions de maintenance et de support, les activités principales peuvent être résumées selon les plates-formes de développement comme suit :

Client/Serveur

Développement de frameworks, gestion de dossiers génériques, informatisation du laboratoire cantonal, E-DICS, enregistrement et exécution des jugements pénaux.

BS2000

Nouveaux bulletins de versement de la Poste, centralisation de la gestion du contentieux, gestion d'une adresse d'expédition pour le contentieux ; encaissement central de l'impôt à la source, paiements agricoles directs ; registre des vignes, adaptations pour les projets CARI et FABER des automobiles, gestion des séquestres de plaques.

SECTION TELECOM

Les activités principales de l'année ont été les suivantes :

- Installation du Switch Giga-Ethernet au POP à Sierre et mise en fonction du réseau FO en ville de Sierre et environs (8 bâtiments)
- Installation et mise en fonction du POP ATM à Viège.
- Mise en fonction des réseaux et interconnexions suivants: Tribunal d'instruction pénal à Viège, Procureur du haut-valais à Viège, établissements pénitenciers de Crêtelongue, Pramont, des îles à Sion, de Brig et Martigny, médiathèques Brig et Martigny; pour le projet INFOSTAR les sites de Brig et Viège.
- Refonte totale de la technologie d'accès Internet : proxy, firewalling, DNS et sur une solution totalement redondante, augmentation de la bande passante à 4Mbits/s
- Analyse et préparation de l'infrastructure RCVs (réseau cantonal de communication Valais) pour l'intégration des interconnexions communales.

Mise en chantier de l'interfaçage du RCVs avec celui du canton de Vaud, permettant l'accès rapide par KOMBV3-KTV vers Berne.

SECTION MICRO INFORMATIQUE

Les chiffres et les faits marquants

- Gestion d'un parc informatique avec 1700 Pcs et 2500 utilisateurs répartis sur l'ensemble du canton.
- 2880 interventions par nos techniciens. Ce chiffre intègre les pannes et les installations.

- Installation de 15 nouveaux serveurs.
- Audit informatique de notre réseau par Novell.
- Obtention du label MLA (Master License Agreement) de Novell.

Les nouveaux sites informatisés

- Ministère Public (Martigny et Viège).
- Etat Civil (Viège et Brigue).
- Prison de Crêtelongue.
- Contrat SLA avec le Tribunal Cantonal (création et gestion de la messagerie, 150 utilisateurs, et remplacement du responsable informatique).
- Création et gestion de la messagerie pour le Grand Conseil (250 utilisateurs).

Les principaux projets réseau

- Migration des serveurs NetWare 4.11 et 5.1 à la version 6.
- Création d'un Cluster NetWare avec 4 serveurs pour notre système de messagerie GroupWise et migration à la version 6.
- Migration de 700 utilisateurs sur le Cluster.
- Centralisation des serveurs grâce aux interconnexions en fibre optique.
- Connexion des serveurs au système de stockage EMC2.
- Implémentation sur le robot de sauvegarde des données des serveurs Novell.
- Installation de ZenWorks 4.

Les autres projets

- Participation et support aux élections et votations.
- Service de piquet.

SECTION SUPPORT AUX UTILISATEURS

L'année 2002 été marquée par les préparatifs en vue de la Migration vers le nouveau système d'exploitation, Windows XP. Cela a nécessité l'acquisition de licences Microsoft Windows supplémentaires pour un montant de plus de CHF 130'000.-.

En 2002, 587 nouveaux PC ont été achetés dans le cadre du renouvellement permanent du parc informatique.

Avec la fusion d'un de nos fournisseurs principaux (HP avec la société Compaq), la production des PC PAIR produits par HP a été abandonnée et remplacée par un modèle Compaq. Ce modèle a été testé et approuvé par les instances déléguées par le PAIR. L'introduction du nouveau modèle à l'Administration cantonale date du 29 juillet 2002.

En 2002, nous avons organisé 116 cours informatiques, ce qui représente 215 demi-journées. 10 cours ont du être annulés par manque d'inscriptions. Au total, 910 personnes ont suivi un ou plusieurs cours. Le taux d'occupation de la salle de formation se monte à 64.2 %.

La collaboration avec l'Ecole supérieure d'informatique de gestion dans le domaine de la formation informatique a été prolongée d'un an.

Pour créer des conditions idéales dans la salle de formation, le matériel informatique a été remplacé par des nouveaux PC et des écrans plats.

SERVICE JURIDIQUE

L'activité du service se divise en trois domaines principaux, savoir le service juridique du département proprement dit, le secrétariat des Commissions cantonales de recours en matière fiscale, et les tâches d'encaissement et de recouvrement.

SERVICE JURIDIQUE DU DEPARTEMENT

Le service est chargé des tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que collaboration aux travaux législatifs, consultations écrites ou orales, étude et interprétation de dispositions légales dont l'application incombe au département, préparation de décisions ou de déterminations, représentation de l'Etat devant les tribunaux avec ou sans le concours d'avocats, etc. Dans ce cadre, le service travaille principalement en collaboration avec le Service du personnel et de l'organisation et l'Administration cantonale des finances.

Les points principaux de l'exercice 2002 ont été les suivants :

Personnel de l'Etat

Le service a assumé ou collaboré de manière étroite aux principaux travaux suivants :

- * Examen des procédures internes à suivre en cas de menaces proférées à l'encontre d'agents de la fonction publique. Le rapport du groupe de travail a été déposé le 20 juin 2002. Se fondant sur celui-ci, le Conseil d'Etat, par décision du 3 juillet 2002, a décidé notamment d'instituer une commission ad hoc dénommée "commission de sécurité des agents de la fonction publique cantonale", rattachée administrativement au DEIS, et chargée d'assurer la prévention, la coordination et le suivi en matière de menaces contre les agents de la fonction publique.
- * Décision du Conseil d'Etat du 15 mai 2002 concernant la création par voie de transformation d'un office cantonal du contentieux financier rattaché au service cantonal des contributions, office auquel sont attribuées, outre les tâches d'encaissement des impôts, celles de recouvrement assumées par le service juridique du DFAE et l'office cantonal de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.
- * Etude, formulation d'un mandat, réunion de documentation concernant un avis de droit portant sur la portée de la garantie de l'Etat du Valais envers la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant (CRPE). L'avis de l'expert, Me Jacques-André Schneider, a été déposé le 22 octobre 2002.
- * Règlement sur le statut du personnel de la Haute école spécialisée santé-social Valais (HEVS2), et examen des divers problèmes juridiques soulevés par la constitution de cette nouvelle école avec effet au 1er octobre 2002, notamment en ce qui concerne le transfert du personnel.
- * Analyse des diverses indemnités servies dans l'administration cantonale, et propositions d'adaptation.
- * Enquête sur le nouvel horaire standard selon le règlement du 14 novembre 2001. Analyse des propositions faites par les services. Mesures pour l'introduction de l'horaire annuel dans plusieurs services.
- * Etude comparative avec des entreprises privées et d'autres administrations concernant la question des "objets-souvenirs". Elaboration de variantes avec simulation et calcul des incidences financières.
- * Instruction approfondie de trois dossiers de recours portant sur des cas de harcèlement psychologique.
- * Projet de nouveau règlement du personnel de l'Association Emera.
- * Etablissement d'une trentaine d'avis écrits à l'attention du service du personnel et de l'organisation et d'autres services.

Consultation sociale

Le service a été associé aux travaux suivants :

- * Participation au groupe d'encadrement de la consultation sociale.
- * Elaboration d'un règlement interne pour l'utilisation du montant "Dîme de l'alcool".
- * Elaboration des schémas pour les différentes procédures (procédure de médiation, procédure informelle interne, procédure formelle).
- * Définition du rôle des différents intervenants (consultation sociale, service du personnel et de l'organisation, groupe d'encadrement, commission disciplinaire, bureau de l'égalité, etc.).
- * Elaboration de nouvelles brochures d'information sur la consultation sociale.

Banque cantonale du Valais

Le service a collaboré aux travaux suivants :

- * Examen du rapport spécifique du réviseur bancaire du 3 avril 2002.
- * Rapport du Conseil d'Etat du 30 avril 2002 concernant l'exercice 2001 de la BCVs. Conformément à l'article 22, alinéa 3 de la loi sur la BCV (LBCV), selon sa teneur issue de la révision du 5 février 2001, ce rapport donne l'appréciation du Conseil d'Etat quant à la stratégie de l'Etat en tant qu'actionnaire et garant, et sur le rapport spécifique du réviseur bancaire.
- * Préparation de l'assemblée générale de la BCV du 25 avril 2002 portant notamment sur les points suivants : révision des statuts, nomination du conseil d'administration, distribution du dividende 2001.
- * Réponse du Conseil d'Etat à diverses questions de députés.

Affaire Loèche-Les-Bains

Le service est intégré au groupe de travail de juristes chargé d'appuyer les mandataires extérieurs à l'administration pour la défense des intérêts de l'Etat dans le cadre des actions civiles introduites auprès du Tribunal fédéral.

Dans ce cadre, le service a notamment examiné la question du sens et de la portée de l'article 133ter de la loi du 28 mars 1996 sur l'organisation des conseils et des rapports entre les pouvoirs concernant le caractère secret des dossiers des commissions d'enquête parlementaire.

Il a également étudié de manière approfondie sous l'angle juridique les diverses propositions du gérant de la commune de Loèche-Les-Bains faites en vue d'améliorer la situation de dite commune.

Affaires financières, immobilières et cas de responsabilité

Le service a établi en ces domaines 70 avis écrits à l'attention du Chef du département, de l'administration cantonale des finances et d'autres services.

En collaboration avec l'administration cantonale des finances, les départements directement concernés, l'assureur en responsabilité civile de l'Etat, et, cas échéant, les mandataires professionnels (avocats), a été traitée une quinzaine de cas concernant la responsabilité civile de l'Etat.

Le service a également défendu les intérêts de l'Etat du Valais dans trois dossiers de succession sans héritiers légaux, portant sur des montants importants.

Il a, d'autre part, établi le projet d'explications du Conseil d'Etat concernant la votation cantonale du 22 septembre 2002 portant sur la modification de l'article 25 de la Constitution cantonale (introduction d'un frein aux dépenses et à l'endettement). La procédure en vue de l'obtention de la garantie fédérale pour cette modification constitutionnelle est actuellement en cours, et les travaux concernant la législation d'application ont également débutés.

Procédures de consultation

Le service a préparé le projet de réponse du Conseil d'Etat à la procédure de consultation fédérale concernant la révision de l'article 3a de l'ordonnance sur les banques (OB), et concernant d'une part les dépôts du public auprès d'associations, de fondations et de sociétés coopératives, et d'autre part l'abolition des caisses d'épargne d'entreprise.

Sur le plan cantonal, le service s'est déterminé de manière détaillée dans le cadre de la procédure de consultation concernant l'avant-projet de la loi sur les droits politiques. Il a également établi le projet de réponse du département à la consultation portant sur l'avant-projet de loi révisant la loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions.

Procédures en matière d'aide aux victimes d'infractions

Le service a représenté d'Etat devant les tribunaux dans le cadre de 28 procédures d'indemnisation et de réparation morale au sens de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI).

SECRETARIAT DE LA COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIERE FISCALE

Le service assume le secrétariat de la Commission cantonale de recours en matière fiscale. Vu le caractère judiciaire de cette Commission, les données concernant l'activité de celle-ci et de son secrétariat ne figurent plus, depuis l'exercice 2001, dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat, mais sont contenues dans le propre rapport d'activité de la Commission, tenu à disposition du Grand Conseil.

ENCAISSEMENT

Le service effectue la facturation et le suivi de l'encaissement des frais de justice demeurés impayés auprès des tribunaux.

La statistique ci-après donne une information sur le volume des facturations effectuées.

Type de factures	Nombres	Montants
Récupération de frais de justice	1'364	933'956.10

RECouvreMENT

Au titre du recouvrement, le service assume la conduite des procédures de poursuite pour toutes les créances de l'Etat, à l'exception de celles concernant le domaine fiscal, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, et les pensions alimentaires.

La statistique ci-après donne une information détaillée sur le volume des affaires traitées.

Procédure de poursuite	Nombres	Montants
Réquisitions de poursuite	6'259	5'791'119.--
Demandes de mainlevée	501	2'723'047.--
Réquisitions de continuer la poursuite	3'800	2'467'277.--
Réquisitions de vente	119	80'048.--

Comme déjà relevé plus haut, les tâches de recouvrement ont été transférées, par décision du Conseil d'Etat du 15 mai 2002, auprès du nouvel office cantonal du contentieux financier, rattaché au service cantonal des contributions. Ce transfert répond à un souci de centralisation des tâches de recouvrement, solution qui présente des avantages de synergie et de coordination importants. Le transfert est devenu effectif au 1er janvier 2003, et s'est accompagné du transfert de deux unités de personnel.

SERVICE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE DROIT ÉCONOMIQUE

TRAVAIL LEGISLATIF

Le service a préparé le message et la révision de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux et a suivi le projet jusqu'à son adoption en deuxième lecture par le Grand Conseil.

Le service a également préparé trois de quatre lois avec le message y relatif concernant la transposition des accords bilatéraux par le canton. Il s'agit ici du message du projet de loi concernant la reconnaissance des formations professionnelles de ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne, du message du projet de loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la modification de l'accord intercantonal sur les marchés publics et du message du projet de la loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal concernant l'élimination des entraves techniques au commerce.

APPLICATION DE LA LOI FEDERALE SUR LE DROIT FONCIER RURAL

Durant l'année 2002, 2103 demandes (1902 cas en 2001, 1'858 cas en 2000, 2014 cas en 1999, 2046 cas en 1998, 1941 cas en 1997, 2104 cas en 1996, 1974 cas en 1995) ont été traitées en la forme d'autorisation ou de décision de constatation au sens de l'art. 83 et 84 LDFR. Au niveau régional, les cas traités se répartissent de la manière suivante : 888 décisions pour le Haut-Valais (796 cas en 2001, 732 cas en 2000, 808 cas en 1999, 902 cas en 1998, 808 cas en 1997, 900 cas en 1996, 744 cas en 1995) et 1215 décisions pour le Bas-Valais (1106 cas en 2001, 1126 cas en 2000, 1006 cas en 1999, 1144 cas en 1998, 1133 cas en 1997, 1204 cas en 1996, 1230 cas en 1995). Il peut être tenu pour certain que le nombre de dossiers ne subit d'année en année que de très minimes fluctuations et que la moyenne des dossiers traités se situe à environ 2000 dossiers par année.

Le service gère une banque de données sur les prix payés pour les terrains au cours de ces cinq dernières années, divisée par communes et selon la nature du sol. Ces données constituent une source fiable pour la fixation du prix d'acquisition maximum autorisé pour l'achat d'immeubles ou d'entreprises agricoles.

INSTANCE DE RECOURS ET DE DECISION

En 2002, le service a instruit 33 recours en tant qu'organe d'instruction du Conseil d'Etat dans le domaine du droit économique, a préparé diverses décisions d'homologation de statuts de consortage. En tant que service juridique pour les questions de droit économique, le service a préparé de nombreuses prises de position concernant des recours du Département des finances et de l'économie et a secondé d'autres services lors du traitement de cas particulièrement difficiles.

Le service a conseillé les communes et les services de l'administration cantonale dans le domaine des marchés publics.

Le service est chargé du soutien juridique du service vétérinaire cantonal et a introduit et instruit un grand nombre de procédures administratives et pénales en relation avec l'application de la loi sur la protection des animaux et la loi sur les épizooties.

En application du règlement sur la statistique du vin, le service a mené sept procédures pénales alors que le chimiste cantonal est compétent en matière administrative.

Le service assure également le secrétariat de la commission de recours cantonale en matière de contributions agricoles et a instruit 26 recours.

COLLABORATION ECONOMIQUE INTERCANTONALE

Le service était en 2002 le relais avec la région intercantonale "Espace Mittelland", a assuré dans cette fonction la collaboration avec les cantons de Berne, Soleure, Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Jura. Des collaborateurs des services ont participé aux groupes de travail des hauts-fonctionnaires, de la communication, des eurodélégués et des marchés publics. Les gouvernements des cantons membres de l'Espace Mittelland ont décidé d'intensifier leur collaboration et de développer un plan commun de mesures dans les domaines de la promotion économique, de la formation et de la recherche, de l'infrastructure ainsi que dans les domaines de la santé et de l'environnement.

Le service représente le canton dans le forum intercantonal pour les marchés publics et dans la conférence de la Suisse occidentale sur les marchés publics, laquelle a développé un système d'information électronique SIMAP et pratiquement tous les cantons suisses ainsi que la Confédération ont adhéré à l'organisation d'exploitation.

INITIATIVE COMMUNAUTAIRE "INTERREG"

Au niveau de la coopération transfrontalière de proximité, la programmation INTERREG IIIA Italie-Suisse a démarré très fort : 140 dossiers ont été déposés, souhaitant une aide fédérale de fr. 13 millions de francs - alors que la Confédération met à disposition fr. 5,3 millions jusqu'en 2006. Douze dossiers ont été présentés avec un partenaire valaisan, un seul n'a pas obtenu de financement INTERREG. Ils traitent des domaines de l'agriculture, du marché du travail, de l'enseignement, du tourisme, du sport, de l'archéologie, de l'histoire naturelle, du patrimoine culturel et historique.

Concernant la coopération avec les régions françaises, 15 % de l'enveloppe fédérale ont été programmés alors que seuls 5 % de l'enveloppe communautaire (fonds FEDER) ont été utilisés pour 18 dossiers programmés.

Dans le cadre du programme INTERREG IIIB Espace alpin (coopération transnationale), huit projets ont été approuvés sur 40 dossiers déposés. Un de ces projets concerne également le Valais : "Via Alpina" qui prévoit l'aménagement d'un itinéraire pédestre européen traversant les huit états alpins et reliant Monaco à Trieste.

Les informations disponibles relatives à INTERREG se trouvent sur le site web www.interreg3afch.org ainsi que sur www.interreg.ch.

Relations institutionnelles transfrontalières

Au sein de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), M. Wilhelm Schnyder, Conseiller d'Etat, Chef DFAE, a été élu à l'unanimité au poste de Vice-président trésorier, lors de l'assemblée générale des 27 et 28 novembre 2002. L'ARE réunit 250 régions de 26 pays européens et a pour vocation de rassembler les régions d'Europe pour leur permettre d'être les acteurs de la construction et de l'intégration européennes.

Le Canton du Valais assume pour deux ans la présidence du Conseil du Léman par M. Claude Roch, Conseiller d'Etat, Chef DECS. Ce dernier a mis l'accent sur la communication et la jeunesse, tout en poursuivant les activités ordinaires développées par les cinq commissions du Conseil du Léman. L'Union lémanique des Chambres de commerce a créé un site web - avec l'aide des fonds INTERREG - (www.france-suisse.net) pour faciliter les relations commerciales entre la Suisse et la France. Les Chambres de métiers et d'artisanat ont publié une brochure "Comment travailler en pays voisin", alors que les chambres d'agriculture se penchent sur la valeur ajoutée de l'agriculture dans l'économie.

Afin de donner une meilleure lisibilité de la coopération franco-suisse, les commissions thématiques du Conseil du Léman et du Comité régional franco-genevois (CRFG) - ce dernier réunissant le canton de Genève, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, sous l'égide de l'Etat français - organisent, une fois par année, une

réunion commune. Un bilan sera tiré en 2003 afin de déterminer la poursuite de l'exercice ou non.

La déléguée aux affaires transfrontalières et européennes suit également les activités développées dans le cadre du Conseil Valais-Vallée d'Aoste. Les groupes de travail traitent des domaines tels que l'aménagement du territoire, des transports, de l'économie et de la culture.

MENSURATIONS CADASTRALES

SERVICE DES MENSURATIONS CADASTRALES

Généralités

De nombreux changements ont à nouveau marqué l'année 2002 de notre service et ont malheureusement engendré des retards dans l'achèvement de certains travaux. Pour régler certains cas restés en suspend, il faut créer une base légale et partant une révision totale de la loi sur la mensuration officielle.

Premiers relevés, renouvellements, maintien (numérisation préalable)

Les objectifs fixés dans l'accord de prestation passé avec la Confédération n'ont pas pu être totalement atteints. Les difficultés financières de certaines communes, les recours contre les adjudications et l'ajournement des renouvellements des mensurations numériques partielles et totales en sont les causes principales. Les recours contre l'adjudication des travaux sont en grande partie infondés et ont été écartés par les juges. Cependant, ces procédures occasionnent d'importants retards dans les travaux et engendrent parfois aussi des pertes financières dues à des changements dans les taux de subvention.

Sur 13 entreprises prévues, seulement 4 contrats ont pu être conclus à ce jour. Trois autres contrats sont en cours d'élaboration tandis que les 6 derniers sont en attente d'une décision judiciaire.

Les abornements des lots de mensuration de Ernen 2, Graftschaf 3, Grimisuat 4, Guttet-Feschel 3, Ried-Mörel 2, St-Léonard 5, Salgesch 2, Stalden 4 et Steinhaus 1 ont été approuvés par la Confédération en 2002.

Seules les mensurations de Bellwald 1 et de Grengiols 1 ont été reconnues par la Confédération en 2002. Les autres entreprises ont dû être reportées pour adaptation du modèle de données.

Les travaux de renouvellement des 187 lots de mensuration numérique partielle ou totale ont été reportés car il a fallu adapter notre modèle de données au nouveau modèle de la Confédération. Sur la base de ce modèle de données et des modifications légales apportées au niveau des ordonnances fédérales, nous avons pour la première fois élaboré des directives cantonales sur la mensuration officielle et les avons réunies dans un manuel.

Les modifications légales de la Confédération ainsi que les adaptations nécessaires des méthodes de travail à la réalité d'aujourd'hui nous obligent à procéder à une révision complète de la loi du 16 novembre 1994 sur la mensuration officielle.

Actuellement, 83 lots de mensuration sont en cours d'exécution dans 61 communes.

Mise à jour de la mensuration officielle

Actuellement, toutes les mutations qui sont effectuées dans la mensuration officielle sont encore transmises à notre Service pour contrôle et signature. Cette manière de procéder n'est plus d'actualité et à la demande de la Confédération elle doit être repensée et modifiée. Il faut cependant tout d'abord élaborer les bases légales nécessaires.

Pour la remise d'extraits de la mensuration officielle sous forme numérique, les émoluments doivent être uniformisés et abaissés. Actuellement, un groupe de travail étudie un nouveau modèle d'ordonnance pour l'ensemble de la Suisse. L'application de l'ordonnance actuelle du 11 octobre 1995 engendre passablement de difficultés.

Centre SIT (système d'information du territoire)

Malgré le blocage du personnel et grâce à la reconversion d'un poste libre dans notre service, le responsable du SIT-Valais a pu rentrer en fonction au mois de juin de cette année.

Les premiers contacts pris avec les services concernés par des données géoréférencées démontrent un urgent besoin de coordination. Le plus grand problème réside dans la décentralisation et la disparité des données.

Le but à atteindre est de centraliser toutes ces données et d'équiper les utilisateurs de logiciels adéquats pour leur traitement. Le chemin est encore long jusqu'au jour où l'on pourra mettre à disposition des utilisateurs des données complètes et selon un standard unifié.

Points fixes

L'élaboration du concept cantonal pour les points fixes de la catégorie 2 est encore en cours de réalisation.

Malgré cela, le projet du réseau de points fixes 2 a été mis au net en étroite collaboration avec les responsables de Swisstopo. La matérialisation des 185 points du réseau a été effectuée de mai à fin août et la détermination des coordonnées a suivi immédiatement. Les résultats sont actuellement en cours de vérification.

Ensuite, nous avons procédé à la détermination des triangles de transformation ainsi qu'à la mesure des points de contrôle dans les mensurations numériques existantes.

L'introduction de ce nouveau réseau représente un grand avantage pour le canton. En effet, à l'avenir ce ne sont plus 6'000 points fixes qu'il faut entretenir mais à peine 200.

La détermination des points fixes 2 a été réalisée à l'aide du système GPS 500 de Leica selon la méthode rapide statique. Les points de contrôle ont été mesurés avec le même matériel mais selon la méthode cinématique en temps réel de Swipos.

Plan d'ensemble

Le plan d'ensemble est disponible sur la totalité du territoire sous forme de cartes pixel et il est délivré aux échelles de 1:5'000 et 1:10'000.

Centrale des plans

La demande d'extraits du plan d'ensemble sous forme papier diminue toujours plus. La livraison d'extraits sous forme digitale est restée au même niveau que ces dernières années avec la remise de 84 plans.

SAU (surfaces agricoles utiles)

Pour la réalisation du projet SAU, une convention a été passée avec la Confédération. Les communes ont ensuite été informées du projet.

La mise en soumission du vol aérien pour les restitutions photogrammétriques a été publiée en décembre. Les autres travaux seront mis en soumission au début de l'année prochaine.

Activités des commissions

Commission cantonale de nomenclature

La commission est intervenue dans les communes dans lesquelles la mensuration officielle est en cours.

Commission de préavis en cas de contestation sur les limites territoriales des communes.

La commission a remis son rapport final concernant la limite litigieuse dans le Turmantal.

SERVICE JURIDIQUE DU REGISTRE FONCIER

1. Bureaux du registre foncier

L'activité du Service a été caractérisée en 2002 par une augmentation du volume des transactions sur le marché immobilier. Si le début de l'année a connu une croissance relativement faible jusqu'en été, à partir de cette époque la courbe a augmenté pour aboutir en fin d'année à une hausse d'environ 5% du volume des transactions par rapport à la fin de l'exercice précédent.

1.1 Activité des offices d'arrondissement du RF

	BRIGUE	LOECHE	SIERRE	SION	MARTIGNY	MONTHEY	TOTAL
<i>Inscriptions au journal</i>	10'758	4'552	10'933	15'276	8'234*	6'603	56'348
<i>Transferts de propriété</i>	3'297	2'054	3'244	4'329	3'526	2'084	18'533
<i>Inscriptions hypoth.</i>	1'797	580	1'401	1'713	1'666	1'252	8'409
** Extraits délivrés	9'799	6'323	6'185	5'749	6'960	7'570	35'626
<i>Emoluments perçus</i>	1'540'273.-	668'007.-	1'665'773.-	1'510'873.-	1'808'494.-	947'921.-	8'141'341.-

* Le nombre d'inscriptions au journal relativement peu élevé du bureau de Martigny découle du système informatisé du journal pour lequel ce bureau sert de projet pilote. L'augmentation du volume pour le RF de Martigny est due à la forte croissance des transactions dans la région de Verbier.

** Le nombre d'extraits relativement peu élevé délivrés par les bureaux, notamment de Sion, Sierre, Loèche et Brigue, par rapport au volume d'actes de ces bureaux tient au fait que le registre foncier fédéral n'est introduit que sur une petite partie de leur territoire ; il y aurait donc lieu d'ajouter au chiffre des extraits plus de 15000 déclarations de charges concernant les communes où le registre foncier fédéral n'est pas encore introduit.

1.2 Activité des offices d'enregistrement rattachés aux bureaux du RF

	BRIGUE	LOECHE	SIERRE	SION	MARTIGNY	MONTHEY	TOTAL
<i>Nombre d'enregistrements</i>	7'273	3'180	5'754	7'721	5'842	4'341	34'111
<i>Droits d'enreg. perçus</i>	8'182'394.-	2'115'961.-	8'284'784.-	8'154'984.-	9'138'882.-	5'072'731.-	40'949'736.-

L'augmentation du nombre des transactions soumises au droit de timbre proportionnel en 2002 par rapport à l'exercice 2001 a entraîné une augmentation des recettes d'enregistrements (+15% environ). L'augmentation de ces recettes pour le bureau de Martigny dépend essentiellement du montant très élevé des transactions dans la région de Verbier.

1.3 Situation du marché immobilier en 2002

Offices RF	Nbre de transferts immobiliers	Montant Frs.
Brigue	3 297	553'648'000.-
Loèche	2 054	145'303'000.-
Sierre	3 244	598'453'000.-
Sion	4 329	545'147'000.-
Martigny	3 526	657'374'000.-
Monthey	2 083	322'422'000.-
TOTAL	18'533	2'822'347'000.-

On peut estimer le montant total des transactions immobilières opérées en Valais en 2002 à plus de 3 milliard de francs si l'on tient compte des transferts d'actions de sociétés anonymes propriétaires d'immeubles qui n'apparaissent pas dans les statistiques du RF.

1.4 Inspectorat des minutes des notaires valaisans et archives notariales

Les conservateurs du RF ont procédé à l'inspection des études des notaires valaisans (environ 250 notaires). Les conservateurs du RF ont en outre assumé la tenue des archives notariales de leur arrondissement en collaboration avec le Service des archives cantonales.

2. Introduction du registre foncier

Les travaux d'introduction du Registre foncier poursuivent leur cours dans les communes suivantes : Simplon, St-Niklaus, Zermatt, Embd, Bürchen, Salgesch, Montana, Chermignon, Chalais, St-Léonard, Arbaz, Nendaz, Iséables, Riddes, Martigny-Combe, Leytron, Fully, Bovernier, Orsières, Liddes, Finhaut, Salvan et St-Gingolph.

Le nombre de lots de mensuration en attente d'introduction au Registre foncier fédéral demeure considérable et sa résorption ne pourra intervenir que par une mise à disposition significative de moyens humains et informatiques.

3. Informatisation du RF

Capitastra Martigny

L'année 2002 a été consacrée à l'informatisation des données de la commune de Martigny. Environ 40'000 objets (mentions, annotations, servitudes et hypothèques) ont été inscrits sur environ 15'000 immeubles. Les surfaces, natures et taxes ainsi que les propriétaires ont été saisis.

Capitastra Sierre

L'informatisation de la commune de Veyras (2800 immeubles/3700 objets) a été entreprise en septembre 2002.

Capitastra Brigue

L'informatisation des communes de Zwischbergen, Embd et Simplon (4500 immeubles/4000 objets) a commencé en août 2002 parallèlement à l'introduction du RF dans ces communes. Il s'agit de la première expérience en Valais d'introduction dans Capitastra sans passer par des fiches.

L'informatisation s'effectue normalement avec le personnel à disposition. Cependant, pour assurer la réussite de cette opération, il faudrait engager provisoirement du personnel supplémentaire afin de diminuer la durée d'informatisation et bénéficier plus rapidement des avantages du système informatique que nous avons acquis.

SAP

Nous avons procédé à des adaptations du programme utilisé à Sion. Le personnel des RF de Martigny et Sierre a suivi une formation SAP.

4. Acquisitions d'immeubles par des personnes à l'étranger

Le Service juridique, qui est l'autorité cantonale de première instance, a enregistré le dépôt de 825 requêtes et a pris 814 décisions concernant les acquisitions par des personnes à l'étranger pour un

prix total de Fr. 386'122'601.-. Des émoluments liés à ces décisions ont été perçus pour un montant de Fr. 630'910.-.

Le nombre global des requêtes a légèrement diminué en l'an 2002; il a par contre sensiblement augmenté pour la région de Martigny (Verbier).

5. Centrale valaisanne des testaments

La centrale valaisanne des testaments a enregistré 1404 avis testamentaires pour l'année 2002. Elle a transmis 489 avis aux juges de commune et 568 avis aux notaires dépositaires. L'office de l'état civil lui a communiqué 2513 avis de décès.

La centrale a en outre encaissé Fr. 48'100.- d'émoluments de chancellerie. Ce montant assure la couverture des frais de gestion de cette centrale.

6. Conclusions

La mise en route de l'informatisation du registre foncier a débuté en fin 2000 et elle s'est poursuivie en 2002. Cette évolution a cependant été freinée par l'insuffisance des moyens mis à disposition du service. Cela est également valable pour la mise en œuvre de l'introduction des lots de mensuration en attente.

On peut pourtant remarquer que le montant total des émoluments perçus par le Service ascende à plus de Fr.8'772'000.-, ce qui couvre largement l'ensemble des coûts qu'il engendre.

Le montant total des droits perçus y compris le droit de timbre atteint Fr. 50'000'000.— en l'an 2002.

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Les chapitres ci-après reprennent les activités pour chaque unité du Service et complètent les éléments évoqués ci-dessus.

OFFICE DE CONSULTATION AGRICOLE

L'office de consultation agricole a :

- organisé des séances relatives aux directives de la BDTA (banque de donnée sur le transfert des animaux)
- participé, avec le Service vétérinaire cantonal, aux visites d'exploitations ayant fait une demande de dérogation concernant la sortie des animaux.
- collaboré aux études participatives sur le développement de plusieurs communes valaisannes (Méthode Accélérée de Recherche Participative)
- contribué à la mise en réseau de surfaces de compensation écologique

A cela s'ajoutent les activités habituelles telles que : plans de financement, remises d'exploitations, expertises liées au droit foncier et au bail à ferme, tenue de comptabilités de gestion, reconversion à l'agriculture biologique, application des exigences PER, etc. Considérant l'évolution de la politique agricole fédérale et les difficultés actuelles de l'agriculture, les conseils économiques et ceux liés à la commercialisation et à la mise en valeur des produits prennent de plus en plus d'importance.

OFFICE DE L'ECONOMIE ANIMALE

Section zootechnie

L'office a participé activement à l'exposition cantonale des vaches laitières qui s'est tenue à Martigny en mars 2002 et a soutenu l'essai sur les pâturages à moutons conduit par la station de recherches agronomiques de Changins sur les alpages de Niven et de Vasevay. Cet essai est aujourd'hui terminé et le rapport final sera présenté en mars 2003.

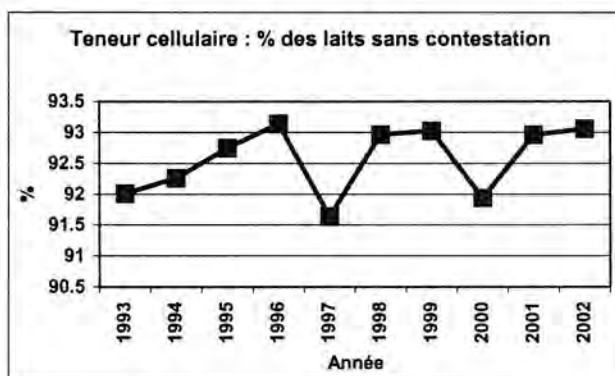
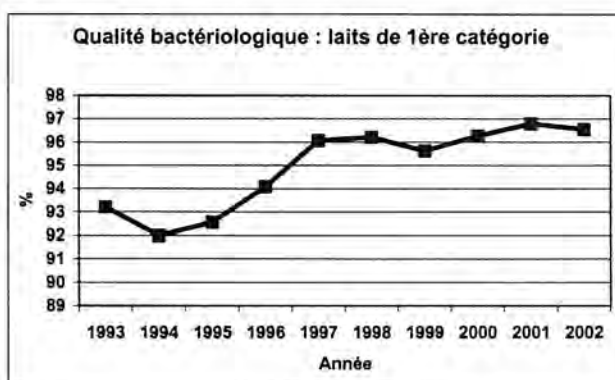
Dans le cadre de la collaboration entre le service et l'IER-EPFZ, l'office a soutenu la réalisation de deux travaux de diplôme d'étudiants du Poly de Zürich, ayant pour thème la filière de la viande en Valais et l'étude de la faisabilité d'une filière de viande de haute qualité.

Lors du recensement du bétail 2002, il a été dénombré 14'664 vaches dont 6'214 Hérens, 4'797 tachetée rouge, 2'408 Brune, 349 Holstein friesian, 104 Highlander et 775 d'autres races et croisements.

Section laitière

Le nombre de producteurs de lait commercial diminue régulièrement passant de 956 en 2000 à 864 en 2002.

La qualité hygiénique des laits du canton montre une nette amélioration depuis 10 ans quant à sa teneur bactériologique et dans une moindre mesure quant à sa teneur cellulaire, comme le démontre les 2 graphiques suivants :



OFFICE CANTONAL DU CREDIT AGRICOLE

Les moyens financiers affectés aux crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes se montent à Fr. 131.3 mio. Durant cette période, 67 crédits d'investissements ont été accordés pour Fr. 7.3 mio et 21 crédits à l'aide aux exploitations paysannes pour Fr. 3.2 mio. Les remboursements se montent à Fr. 22.3 mio. Le solde en caisse au 31.12.2002 s'élève à Fr. 34 mio pour les crédits d'investissements et à Fr. 1.6 mio pour l'aide aux exploitations paysannes.

OFFICE DE LA CULTURE DES CHAMPS ET DES PAIEMENTS DIRECTS

L'application des ordonnances concernant les paiements directs, l'estivage, la qualité écologique et les primes de cultures, la préparation et séances d'information pour les préposés communaux et les agriculteurs, les contrôles divers dans les communes ont été les tâches principales effectuées par les collaborateurs de l'office.

La gestion du registre des vignes implique des mutations sur les 120'000 parcelles viticoles enregistrées pour les 21'000 propriétaires.

Pour les paiements directs, ce sont 330'000 parcelles qui sont vérifiées lors la remise des 4'500 exploitations agricoles.

Primes et contributions en 2001/2002

	2001	2002
Production végétale	Fr. 156'649.-	Fr. 146'890.-
Terrains en pente	Fr. 5'727'524.-	Fr. 5'496'537.-
Estivage	Fr. 6'738'849.-	Fr. 7'192'384.-
Contributions UGBFG	Fr. 13'618'481.-	Fr. 13'364'099.-
Contributions GACD	Fr. 19'820'922.-	Fr. 20'696'471.-
Vignes en pente	Fr. 5'756'830.-	Fr. 5'809'305.-
Contributions à la surface	Fr. 44'241'111.-	Fr. 45'325'886.-
Contributions écologiques	Fr. 6'382'099.-	Fr. 6'767'460.-
Déductions - restitutions, divers	Fr. - 816'106.-	Fr. -1'779'021.-
Total	101'586'359.-	103'020'011.-

OFFICE D'ARBORICULTURE

L'aide au renouvellement du verger d'abricotiers a été prolongée jusqu'en 2006. A la fin 2002, plus de 200 ha ont été reconstitués avec des variétés plus précoces et plus tardives que le Luizet. Les nouvelles recommandations s'orientent vers la production d'abricots tardifs, en août.

Une mesure nouvelle visant à faciliter le remplacement de pommiers par des pruniers et cerisiers a été instaurée en 2002. L'aide cantonale s'élevant à Fr. 200'000.- a permis de participer à cette diversification sur quelque 10 ha cultivés par 16 producteurs.

L'intérêt pour la diversification est également démontré pour le raisin de table et la prune japonaise, cultures pour lesquelles des références ont été présentées aux producteurs dans le cadre de la formation continue.

Quelques plantations de pommiers résistants à la tavelure, spécialement adaptés à la production biologique, ont été mises en place chez des producteurs. Les variétés concernées font partie du programme de protection variétale initié en 2001 par notre office.

Après les petits fruits et l'abricot, l'utilisation de la marque collective "Valais-Wallis®" a été élargie aux pommes et poires.

OFFICE CANTONAL DE LA VITICULTURE

Vignes et vins

La vigne valaisanne occupe 5'225 ha dont 3'009 de rouges et 2'216 de blancs; en 2002, elle a produit 42 millions de litres dont 23,8 de rouges et 18,2 de blancs, ainsi que 150 tonnes de raisins de table.

Cadastre viticole

Conformément à la législation fédérale, le canton a la responsabilité du cadastre viticole. Cette année, 12 demandes de mise en vigne ont été adressées pour une surface de 25'561 m²; 7 ont été autorisées pour une surface de 17'823 m².

Reconversion du vignoble

En application de l'ordonnance fédérale du 26 juin 2002 sur l'octroi des contributions pour le maintien du vignoble suisse en 2003, le dossier du réencépagement a été ouvert. 1'106 requêtes ont été enregistrées. Le montant à disposition du Valais pour 2003 de Fr. 1,688 million permet de subventionner quelque 35 % des surfaces inscrites. En collaboration avec les communes et sur la base du registre des vignes, les contrôles ont été effectués quant à l'exactitude de la requête concernant le cépage et la pente.

Sauvegarde du patrimoine viticole valaisan

Recourage des sélections (1035 sélections) sur la vigne à greffons et plantation de 20 sélections de Rèze sur le domaine du Grand-Brûlé, sélections qui n'ont pas réussi les tests virologiques. Repérage et marquage de sélections de Lafnetscha en vue de rechercher des liens de parenté possibles avec le complet ou de trouver son origine. Repérage et marquage de 119 sélections de Sylvaner-Rhin.

Vulgarisation et essais viticoles

Observation du comportement du Pinot noir dans les 10 sites représentatifs et 3ème vinification des différentes parcelles. Essais de vinification à Salquenen du cépage Pinot Noir par rapport à trois dates de récolte, en fonction de la teneur naturelle en sucre (88°Oe, 95°Oe, 100°Oe), afin de rechercher la maturité optimale. Mesures de la vigueur et de la résistance à la chlorose ferrique des cépages Chasselas et Pinot Noir sur 15 porte-greffe, dans 5 parcelles de la région Sierre-Salquenen dont les sols sont réputés très calcaires. Interprétation des analyses de sols auprès des membres de Vitival, conseils de fumure, d'encépagement. Contrôle des plantations de vignes en cépages améliorateurs, conformément à l'octroi de la subvention cantonale. Collaboration à la rénovation du chemin didactique du Musée cantonal de la vigne et du vin.

Le Grand Brûlé

La vigne occupe 127'062 m² (4'110 m² de jeunes vignes). La récolte totale de 95'070 kg laisse apparaître un rendement de 0,773 kg/m² de la surface en rapport soit le 84,6 % de la moyenne décennale. L'établissement participe à l'exploitation des vignes à greffons pour la sauvegarde du patrimoine viticole valaisan, ainsi qu'à des essais de porte-greffe sur cépages Cornalin et Syrah et à l'étude du comportement de clones de Pinot Noir et d'hybrides interspécifiques (Regent, Bianca, Seyval).

OFFICE CANTONAL DE LA PROTECTION DES PLANTES

1. Surveillance des organismes de quarantaine

Feu bactérien

Pour la première fois en Valais, deux foyers de feu bactérien ont été détectés en altitude (Vollège et Torgon), où les mesures préventives n'avaient pas été entreprises. Les plantes atteintes (uniquement des *Cotoneasters*) ont été rapidement éliminées et un inventaire complet des plantes très sensibles est en cours dans ces zones.

Enroulement chlorotique et sharka des abricotiers

L'enroulement chlorotique, fortement présent sur la variété Luizet, s'étend progressivement aux nouvelles variétés. Une lutte directe contre le vecteur de la maladie n'est guère envisageable. Seule l'élimination des arbres malades et des repousses de pruniers peut retarder la progression de la maladie. Quelques abricotiers atteints de Sharka ont été détectés à Grône et éliminés.

Jaunisses de la vigne (*Bois Noir* et *flavescente dorée*)

Nous n'observons pas d'augmentation des ceps atteints par le bois noir. Aucune capture du vecteur de la flavescente dorée dans les 5 zones prospectées.

Nématode à galles : *Meloïdogyne chitwoodii*

Un premier foyer pour la Suisse de ce nématode très polyphage a été détecté dans un tunnel à Saillon et immédiatement éliminé.

2. Avertissement et suivi des autres ravageurs et maladies

Vingt-deux communiqués phytosanitaires ont été diffusés afin de conseiller les producteurs sur les moyens de prévention et de protection phytosanitaires. Dans l'ensemble, les parasites suivants ont eu une incidence économique sérieuse en 2002 :

- l'oïdium et la pourriture grise sur la vigne
- le carpocapse des pommes (résistance contre divers insecticides)
- le mildiou de la tomate (apparition de souches plus virulentes et plus précoces)
- Le virus YNTN sur les variétés sensibles de pommes de terre
- Les maladies du feuillage (maïs, carottes et oignons) dans le Chablais.

3. Soutien à la production intégrée et biologique

En collaboration avec les organisations professionnelles (Vitival, Cultival, etc.), le soutien aux modes de production respectueuses de l'environnement porte en 2002 sur :

- Surveillance des cultures et formation continue pour 850 viticulteurs cultivant env. 2'600 ha ainsi que pour 360 arboriculteurs cultivant 1'800 ha de pommiers, poiriers et abricotiers
- Lutte par confusion en viticulture sur 2'400 ha, soit 45% du vignoble valaisan. Plus de 8'500 viticulteurs pratiquent cette méthode de lutte collective dont les résultats sont excellents.
- Lutte par confusion contre le carpocapse des pommes sur 1350 ha, avec une forte extension des surfaces et des résultats plus mitigés, la moitié des parcelles environ ayant du recourir à des traitements chimiques d'appoint.
- Des subventions cantonales ont été octroyées aux producteurs pour la lutte par confusion, à concurrence de 232'000 Fr. pour la vigne et de 150'000 Fr. pour l'arboriculture.

ECOLE D'AGRICULTURE DE CHATEAUNEUF

Les effectifs d'élèves restent à un niveau élevé.

A la rentrée 2002, on comptait 114 apprentis agricoles et 16 apprentis cavistes. Sur le plan de l'infrastructure, les grandes rénovations-transformation arrivent à leur terme. Une dernière étape aura lieu en 2003, avec l'aménagement de la nouvelle cuisine centrale de l'Etablissement.

L'ECOLE SPECIALISEE EN SERVICE COMMUNAUTAIRE

La mue de l'ex-Ecole ménagère en Ecole de Service communautaire avec tronc commun pour les trois formations de : gestionnaire en économie familiale, aide-familiale et assistant (e) en soins, a parfaitement réussi.

L'Ecole affiche complet avec 231 élèves à la rentrée 2002.

Ce succès confirme l'intérêt de la jeunesse pour ces professions de proximité et atteste le bien-fondé des importants investissements effectués par l'Etat dans l'agrandissement et la rénovation des bâtiments.

Ainsi, entre l'Ecole d'agriculture et l'Ecole de service communautaire, ce ne sont pas moins de 361 élèves en formation à Châteauneuf.

DOMAINE DE CHATEAUNEUF

L'année 2002 peut être considérée comme une bonne année agricole.

La production fruitière a été abondante, ce qui cause quelques soucis quant aux prix.

La vigne a fourni une vendange moyenne en quantité bonne en qualité. Les ventes de vin sont très satisfaisantes pour les spécialités. Le Fendant comme la Dôle sont très appréciés de la clientèle et ne posent aucun problème d'écoulement.

Pour la production animale, le prix du lait victime de la nouvelle politique agricole et du manque de dynamisme des organisations de vente poursuit sa descente aux enfers. Par contre, le prix du bétail de boucherie profite d'un rapport plus favorable de l'offre et de la demande et retrouve des niveaux de prix intéressants.

Le Domaine poursuit ses expériences pilotes dans les divers secteurs de production, en agriculture intégrée et biologique. Il reste l'outil indispensable ou la formation pratique appuie au mieux les théories enseignées à l'École.

CENTRE AGRICOLE DE VIÈGE

En étroite collaboration avec l'école d'agriculture du canton du Valais, le centre agricole de Viège a répondu à l'attente du monde agricole haut-valaisan à pouvoir bénéficier d'une formation de base et de cours de formation continue.

Les jeunes fréquentant le cycle d'orientation agricole sont sensibilisés aux tâches futures de l'agriculture, notamment sa contribution à l'entretien du paysage et au développement du tourisme. Il est en outre réjouissant de constater que 6 élèves du Valais romand fréquentent l'école d'agriculture de Viège. Cet effort est de nature à contribuer à une meilleure compréhension entre les deux régions linguistiques. A l'école professionnelle pour paysannes, la demande croissante visant à obtenir une meilleure formation en matière agricole a pu être pleinement satisfaite. Les cours y sont dispensés de

telle façon à permettre l'intégration des personnes désireuses de suivre une 2ème formation. S'agissant des cours dispensés aux chefs d'exploitation, le premier module s'est avéré un réel succès. L'école d'économie familiale est par ailleurs l'objet, en collaboration avec l'école valaisanne en soins infirmiers, d'un projet-pilote qui propose un tronc commun d'assistante en soins, d'aide familiale et de gestionnaire en économie familiale. Cette formation est dispensée sous forme de cours à plein temps durant 2 ans complétés par 8 semaines de stages en été. La 3ème année est dispensée sous forme d'apprentissage dual. Par ailleurs, 10 dames ont achevé leur formation d'aide en économie familiale. En matière de formation continue, un projet-pilote s'adressant aux agriculteurs à temps partiel a été mis sur pied en parallèle avec le programme de formation ordinaire. 20 agriculteurs à temps partiel ont suivi ce cours. Ils sont actuellement 34 agriculteurs à temps partiel à suivre ce cours le soir.

Le domaine qui englobe la production laitière, les cultures maraîchères et viticoles, le parc avicole et l'élevage porcin, est conduit avec un certain succès selon le mode de la production intégrée. Les étables et les aménagements sont conformes aux dispositions en vigueur sur la protection des animaux et des eaux. En ce qui concerne la jardinerie, les investissements consentis l'ont été à bon escient, car la demande en fleurs et produits frais ne tarit pas.

Le centre agricole de Viège, en se réclamant d'une structure de proximité, à même de répondre aux besoins sur place, mais néanmoins centralisée, est dans la droite ligne des principes généraux de la nouvelle gestion administrative. Les objectifs y relatifs prévus au programme 2002 ont été atteints, ce d'autant plus que depuis octobre 2000 les travaux préparatoires visant à l'obtention du certificat de conformité aux normes ISO 9001 sont en cours. L'audit est agendé pour le mois de janvier 2003.

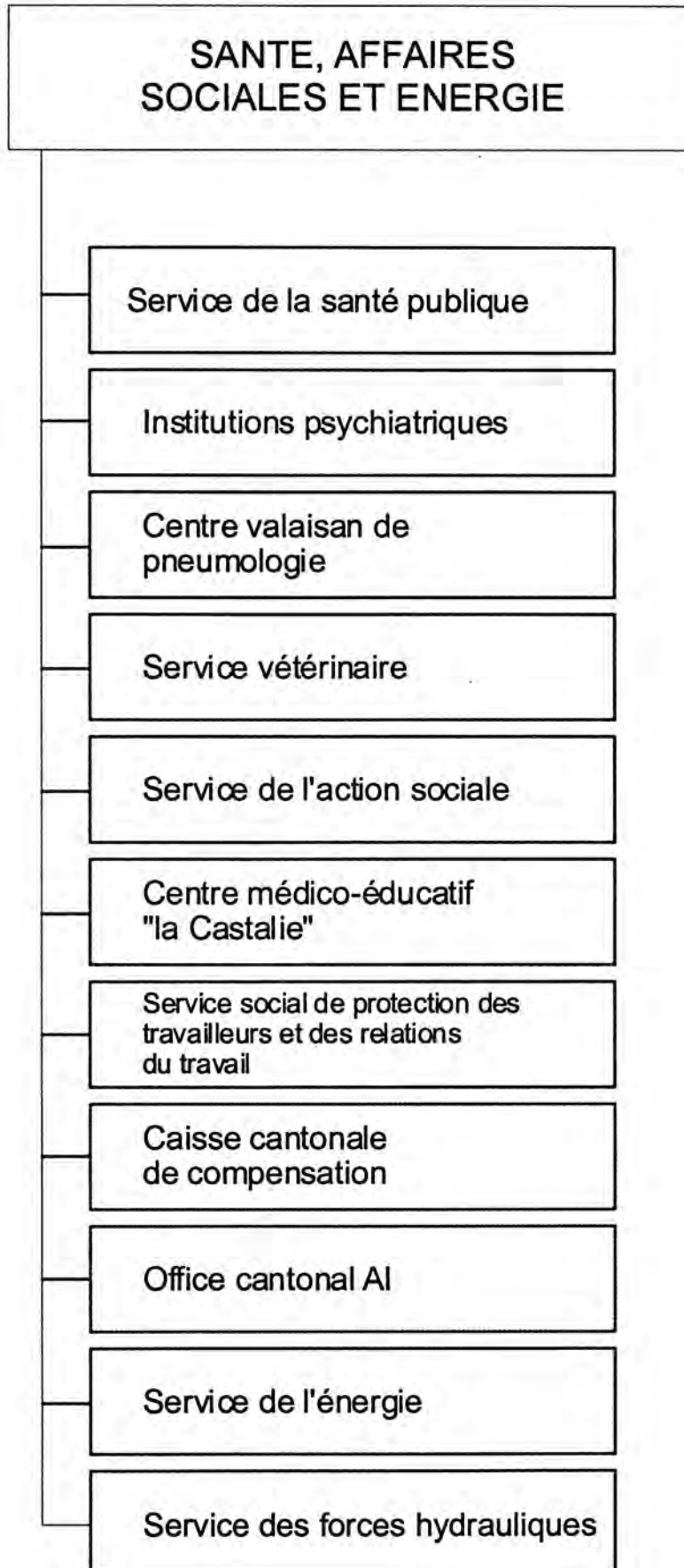


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2002



**CHEF DU DÉPARTEMENT: THOMAS BURGNER
REPLAÇANT: WILHELM SCHNYDER**



INTRODUCTION

SANTÉ

L'année écoulée a été marquée principalement par l'adoption, par le Grand Conseil, en février 2002, sur la proposition du Conseil d'Etat, du décret sur le Réseau Santé Valais.

Le Conseil d'Etat a, dès le printemps 2002, nommé les membres du Conseil d'Administration du Réseau Santé Valais (RSV), ainsi que, dans un deuxième temps, approuvé la nomination de la Secrétaire générale du RSV. Qui plus est, à la demande du Conseil d'Administration du RSV, le Département de la Santé, des Affaires Sociales et de l'Energie, par le Service de la Santé publique, a assuré provisoirement un soutien au RSV.

En automne 2002, le Conseil d'Etat a pris acte du rapport du groupe de travail chargé de déterminer un site d'implantation pour le futur hôpital monosite Riviera/Chablais. De plus, le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie a été chargé de poursuivre la collaboration avec le Département de la santé du canton de Vaud en vue de la création d'un hôpital unique de soins aigus dans la région Riviera / Chablais vaudois / Chablais valaisan avec notamment la désignation d'un groupe de pilotage interhospitalier et intercantonal.

AFFAIRES SOCIALES

L'embellie constatée en 2001 aura été hélas de courte durée et l'horizon économique et social à court terme, est chargé de lourdes incertitudes :

- Tous les continents sont agités par des crises internes et même des guerres civiles ;
- De nouvelles menaces de conflits pèsent sur le proche et le moyen Orient ;
- Tous les pays sont confrontés à des difficultés économiques. La reprise attendue s'essouffle et le taux de chômage tend à grimper en Suisse comme en Europe ;
- Conséquence logique des tensions économiques, sociales et militaires : le nombre de personnes demandant l'asile en Suisse est à nouveau en croissance.

La tendance est grande dans un tel contexte d'incertitude de rechercher la sécurité dans un repli sur soi, le refus, voire le rejet de tout ce qui est étranger à notre univers immédiatement perceptible. Tout n'est pourtant pas gris. La votation sur l'adhésion à l'ONU a

démontré aussi que le peuple suisse est capable d'envisager son avenir de manière ouverte et constructive. La période est difficile mais elle a permis aux Valaisans de démontrer leur capacité de faire face aux problèmes et de rechercher des solutions adéquates. C'est cette image positive que nous souhaitons conserver de l'année 2002.

ENERGIE

La force hydraulique est actuellement et à moyen terme, soumise à une pression sur les prix. Cette situation résulte d'une part, des surpluses endémiques d'électricité au niveau européen, des coûts avantageux des agents énergétiques fossiles et, d'autre part, de l'ouverture du marché européen de l'électricité.

Lors du scrutin populaire du 22 septembre 2002, **la loi sur le marché de l'électricité (LME)** a été refusée. En l'absence de LME, il convient de se demander de quelle manière le marché s'ouvrira sous la pression de la législation européenne.

Les Forces Motrices Valaisannes (FMV) ont poursuivi la mutation exigée par les conditions changeantes du marché. Après leur assainissement financier par le canton, des mesures destinées à renforcer et à améliorer la situation de la société ont été prises. Dans le domaine de **la force hydraulique**, à part le renouvellement des concessions par le Conseil d'Etat, des projets multidisciplinaires ont été lancés. Il s'agit de la mise en route du projet " Minerve ", modèle de simulation des crues, de la directive sur l'assainissement des cours d'eau, de l'arrêté sur les purges et vidanges, tous décidés par le Conseil d'Etat en octobre 2002.

Dans le domaine de **l'utilisation rationnelle de l'énergie** et des énergies renouvelables, le programme " SuisseEnergie " se poursuit au niveau suisse pour la deuxième année consécutive. L'application du standard MINERGIE s'inscrit à cet égard au premier plan et peut être qualifiée de succès. D'autres programmes de promotion relatifs à l'utilisation de l'énergie solaire et du bois sont en cours.

**Le chef du Département de la Santé,
des Affaires sociales et de l'Energie**

Thomas Burgener

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service de la santé publique	19.50
Institutions psychiatriques	201.30
Centre valaisan de pneumologie	110.70
Service vétérinaire	4.00
Service de l'action sociale	12.00
Centre médico-éducatif La Castalie	158.10
Service social de protection des travailleurs et des relations du travail	14.00
Service de l'énergie	3.30
Service des forces hydrauliques	4.50
TOTAL	527.40

MOTIONS ET POSTULATS

SANTÉ PUBLIQUE

Motion du député François Gianadda et consorts concernant fumeur passif - tumeur active (1er février 2002) 2.197

La motion est acceptée. Le Département de la Santé, des Affaires Sociales et de l'Énergie va ainsi examiner avec les partenaires concernés la démarche à entreprendre pour modifier, voire compléter, la législation cantonale existante et future.

Motion du groupe DC du Centre, par les députés Grégoire Luyet, Paul-André Roux, Vincent Bonvin et André Quinodoz, concernant la révision de la loi sur la santé (1er février 2002) 2.198

La motion est acceptée. Le Conseil d'Etat a nommé une commission extra-parlementaire chargée de formuler des propositions de révision de la loi cantonale sur la santé portant sur les EMS et les CMS.

Postulat du groupe radical, par le député Marc-Henri Gauchat, concernant les structures de soins psychiatriques (21 mars 2002) 2.205

Le postulat est accepté sous réserve des moyens supplémentaires accordés par le Grand Conseil.

Postulat du député Norbert Brenner (CSPO) et consorts concernant le financement des homes pour personnes âgées (11 juin 2002) 2.211

Le postulat est accepté. Le Conseil d'Etat, par le Département de la Santé, des Affaires Sociales et de l'Énergie, est intervenu auprès du Département Fédéral de l'Intérieur afin d'examiner les possibilités d'un financement des établissements médico-sociaux par la Confédération.

Motion du député François Gianadda et consorts concernant tabac et publicité par affichage (13 juin 2002) 2.213

Le traitement de la motion est en cours. Le Département de l'Économie, des Institutions et de la Sécurité (DEIS) a été chargé de préparer une réponse en collaboration avec le Département de la Santé, des Affaires Sociales et de l'Énergie.

Motion du député Pierre-Christian de Roten pour les élus libéraux concernant la remise à jour de la loi de 1996 sur l'organisation des secours 2.216 (1er février 2002)

La motion est acceptée. Le DEIS et le DSSE vont constituer un groupe de travail interdépartemental chargé d'examiner les questions liées à la révision de la loi sur l'organisation des secours et de la loi sur l'organisation en cas de catastrophes et de situations extraordinaires du 2 octobre 1991.

Motion du groupe socialiste, par le député Yves Ecoeur, concernant l'organisation des secours en Valais : agir (10 septembre 2002) 2.219

La motion est acceptée. Le DEIS et le DSSE vont constituer un groupe de travail interdépartemental chargé d'examiner les questions liées à la révision de la loi sur l'organisation des secours et de la loi sur l'organisation en cas de catastrophes et de situations extraordinaires du 2 octobre 1991.

Postulat de la députée Aurelia Zimmermann (CSPO) et consorts concernant le bilinguisme à l'hôpital de Sion (8 novembre 2002) 2.223

Le traitement de ce postulat est en cours.

AFFAIRES SOCIALES

- Motion des députés suppléants Christine Kuster (SPO) et Rolf Eggel (SPO) concernant le renvoi de leur domicile des auteurs de violence physiques (28.06.2001) 2.183

Le Conseil d'Etat nommera une commission extra-parlementaire chargée d'évaluer l'acuité du problème et d'établir l'inventaire des moyens à disposition et de proposer une stratégie de prévention et d'action cohérente. Cette commission devra intégrer des représentants de milieux médicaux, judiciaires, sociaux, associatifs

La motion est acceptée le 15 mai 2002.

- Motion du groupe socialiste du Valais romand, par le député (suppl.) Pierre-André Milhit, concernant l'intégration des personnes handicapées (14.11.2001) 2.192 (en collaboration avec le DTTE)

Le Conseil d'Etat charge le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie d'entreprendre les démarches nécessaires pour réaliser une étude qui devra apporter des réponses concrètes aux points soulevés par le motionnaire.

La motion est acceptée sous forme de postulat, le 26 septembre 2002.

ENERGIE

Motion du groupe DC du Centre, par les députés Grégoire Luyet, Paul-André Roux, Vincent Bonvin et André Quinodoz, concernant le marché de l'électricité et l'avenir des FMV.2.200

Le Conseil d'Etat accepte la motion, elle peut être considérée déjà comme satisfaite.

Motion du groupe DC d'Entremont, par le député Maurice Tornay, concernant MINERGIE. 2.195

Le Conseil d'Etat propose de transformer cette motion en postulat. La motion est néanmoins maintenue pour être finalement rejetée par le Grand Conseil.

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Selon les instructions de la Chancellerie d'Etat du 18 décembre 2002 prévoyant le regroupement en un seul document des rapports financiers 2002 et de gestion 2002 pour les unités pilotes, le rapport de synthèse 2002 pour le Service de la santé publique sera finalisé dans le cadre du controlling gouvernemental.

ÉTABLISSEMENTS CANTONAUX

INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES DU VALAIS ROMAND

Hôpital de Malévoz

Généralités

Comme ces dernières années, l'augmentation du nombre de malades admis à l'hôpital durant l'année s'est poursuivie (+ 9%). La pénible saturation engendrée par les 1054 admissions a nécessité

des mesures visant à réduire la durée moyenne de séjour que traduit la stabilisation du nombre de journées malades.

Malgré la détente apportée par l'amélioration des conditions salariales du personnel soignant, la situation demeure très critique dans le domaine des soins en raison de la surcharge de travail et de la pénurie de personnel formé en psychiatrie. Le recrutement d'un personnel soignant formé va devenir encore plus lancinant ces années prochaines.

Dans le secteur ambulatoire, l'augmentation des demandes et la surcharge sont analogues (29% de prestations médicales en plus). Sur le plan des investissements, à signaler l'introduction d'un système informatisé de saisie des prestations infirmières (LEP-PEM, mise en production : 01.01.03).

CENTRE PSYCHIATRIQUE DU HAUT-VALAIS A BRIGUE (PZO)

Généralités

Pour le PZO, l'année 2002 a été marquée à plusieurs titres par des changements et des transitions.

Ainsi un nouveau médecin-chef a pris ses fonctions au 1.3.2002. Simultanément, un nouvel organigramme du PZO a été élaboré. Qui plus est, le PZO collabore au développement d'un concept psychiatrique cantonal en collaboration avec les Institutions Psychiatriques du Valais Romand (IPVR) et le Département de la Santé, des Affaires Sociales et de l'Energie.

Sur le fond, le PZO a pu poursuivre le développement d'un concept thérapeutique fondé sur l'intégration, qui est basé sur des principes de psychiatrie sociale et systémique. En outre, des efforts ont été entrepris en vue d'améliorer la collaboration avec les médecins de

Occupation

	1999	2000	2001	2002
Lits disponibles	120	120	122	122
Taux d'occupation	85 %	88%	97%	91%
Malades admis	847	898	891	976
Journées malades hôpital	38'057	39'176	43'313	40'494
Malades hôpital de jour	26	22	76	78
Journées malades hôpital de jour	2'925	2'137	4'448	7'010
Total malades admis	873	920	967	1'054
Total journées malades	40'982	41'313	47'761	47'504

Financement

	1999	%	2000	%	2001	%	2002	%
Coût de la journée	463.—	100	442.—	100	452.—	100	550.—	100
Couverture par patients / caisse-maladie	232.—	50	221.—	50	226.—	50	275.—	50
Couverture par le canton	231.—	50	221.—	50	226.—	50	275.—	50

Service de consultation

Anciens cas	Nouveaux cas	Totaux	Consultations et psychothérapies	Interventions dans les institutions	Total des prestations médicales
1'133	970	2'103	9'782	396	10'178

famille ainsi que les institutions de santé notamment haut-valaisannes. Ces tâches et objectifs ont été remplis. Conformément à une tendance remarquée au niveau de la Suisse toute-entière, nous pouvons constater une augmentation surtout des prestations ambulatoires et semi-stationnaires. Dans le domaine stationnaire, les chiffres sont restés stables, bien que la gravité des affections psychiatriques et le nombre de patients confrontés à deux ou à plusieurs diagnostics ait augmenté. Cela représente un important défi pour les équipes soignantes. A ce sujet, le manque

d'offre en prestations stationnaires de réadaptation et de psychothérapie est de plus en plus remarqué dans le Haut-Valais. Entre août et octobre 2002, notre service d'urgences psychiatriques aigues a été transformé et modernisé. Grâce à l'engagement et à la flexibilité de tous les collaborateurs du PZO il a été possible malgré tout pendant cette période de garantir la prise en charge aigue de tous les patients. Pendant ce temps, en effet, aucun patient n'a dû être renvoyé ou traité dans un autre hôpital.

Statistiques

PZO	Nombre de cas 2002 (2001)	Journées-malades 2002 (2001)	Durée moyenne de séjour 2002 (2001)	Occupation en % 2002 (2001)
Psychiatrie générale (28 lits)	282 (291)	8369 (8909)	29,68 (30,62)	81,90 (87,2)
Psychogériatrie (12/14 lits)	89 (38)	3717 (2086)	41,76 (54,89)	85,96 (95,3)
Clinique de jour	98 (115)			
Ambulatoire	673 (662)			

CENTRE VALAISAN DE PNEUMOLOGIE (CVP)

CVP, établissement spécialisé en pneumologie et chirurgie thoracique

Les prestations médicales spécialisées suivantes ont été fournies dans le domaine pneumologique et en chirurgie thoracique :

- Chirurgie thoracique	62
- Thoracoscopies	13
- Ponctions pleurales	29
- Bronchoscopies	250
- Polysomnographies	228
- Oxygénations nocturnes	573
- Spirométries	3317
- Volumes pulmonaires	290
- Ergométries respiratoires ou cardiaques	482
- Pléthysmographies	880

Dans le rapport 2001, il a été mentionné que la collaboration entre le CVP et les spécialistes universitaires était fructueuse pour notre canton. Ceci se confirme cette année ; de nombreux patients valaisans bénéficient de prestations non disponibles en Valais (greffes pulmonaires, interventions pulmonaires spécialisées etc); des technologies élaborées sont appliquées directement au domicile du patient sans passer par une expérimentation hospitalière coûteuse ; de plus, le CVP participe, par ce travail en synergies multisites, à cette dynamique de recherche bénéfique pour le Valais. Par exemple, le CVP a pris une part active, sur plusieurs années, dans le développement d'une nouvelle technique non invasive de traitement du pneumothorax en collaboration avec 5 Centres Universitaires européens. Travailler en réseau de santé n'est pas seulement une réalité valaisanne mais intercantonale voire européenne. Dans la même optique, le DSSE a signé une convention de collaboration le 28 mai 2002 avec le Département de la Santé du canton de Genève afin de mettre en synergie les 2 laboratoires du sommeil. Pour les collaborateurs oeuvrant dans la réalité quotidienne de la base, il s'agit de répondre efficacement à ces impulsions données par nos responsables politiques pour contribuer à l'effort nécessaire de contrôle des coûts de la santé.

CVP, établissement hospitalier de réadaptation

Dans ce domaine, la collaboration avec la clinique lucernoise se poursuit : les patients lucernois et valaisans souffrant de maladies cardiaques suivent un protocole commun de prise en charge. Les 2 équipes médicales partagent leurs équipements afin d'en augmenter la rentabilité.

La Clinique Romande de Réadaptation (CRR) et le CVP ont signé un accord pour la prise en charge des patients LAMal ceci dans l'attente des conventions entre l'Etat et le Réseau Santé Valais. Comme ailleurs, nous avons tout avantage à collaborer et ce d'autant que la CRR amène inévitablement de nouvelles compétences dans notre canton bénéfiques non seulement aux patients valaisans mais à la médecine valaisanne.

Autres activités

En juin 2002, notre établissement a reçu des mains du chef du Département la certification ISO 9001 - 2000. Les collaborateurs, quels que soit leur poste, ont accompli là un bel effort. Le titre de cette certification importe peu : l'essentiel est ailleurs, dans le développement d'une nouvelle culture d'entreprise permettant non seulement un meilleur épanouissement du personnel mais une meilleure efficacité des prestations offertes. Il est intéressant de savoir que les normes ISO ne sont pas issues de la médecine mais de l'économie. C'est une évolution nouvelle et bienvenue que d'appliquer des concepts de gestion modernes dans le domaine de la santé.

Ouvert par le Chef du Département et organisé par les 4 cliniques de Montana, le congrès Quadrimed a rassemblé plus de 700 médecins continuant dans sa dynamique de succès.

Le Centre Valaisan de Pneumologie a terminé avec succès la collecte des données de l'étude du Fonds National sur la Pollution de l'Air et les Maladies Respiratoires (SAPALDIA) ce qui est important pour notre canton à visée touristique.

Dernière activité digne d'être signalée : le 23 mai 2002 sous l'égide du Chef du Département et du Chef de l'Office Fédéral des Assurances Sociales, s'est tenu un débat intéressant sur la maîtrise des coûts de la santé. Le CVP, en collaboration avec l'ensemble des partenaires valaisans de la santé, a mené une étude, soutenue par l'Académie Suisse des Sciences Médicales, montrant qu'on pouvait, par un déclassement des pratiques et une meilleure coordination thérapeutique, amener une économie de plus de Fr. 5'000.— par an et par patient dans le cadre de l'asthme bronchique.

Statistiques d'occupation 2002

Lits disponibles	75
Nombre de patients	1'574
Journées-malades	26'604
Durée moyenne de séjour	17

ÉTABLISSEMENT MÉDICO-ÉDUCATIF DE LA CASTALIE

Le centre médico-éducatif La Castalie, dont la mission est d'accueillir des personnes vivant avec un handicap mental ou un polyhandicap, comptait au 31.12.2002 un effectif de 170 pensionnaires, soit 4 de plus qu'au terme de l'année précédente. Compte tenu des admissions et sorties enregistrées durant l'année, le nombre total de personnes suivies du 1er janvier au 31 décembre s'élève à 183, soit 75 enfants (41%) et 108 adultes (59%).

Pour faire face à cet accroissement des effectifs, le taux d'encadrement de certaines unités, notamment celles s'occupant d'adultes et d'enfants polyhandicapés, ont dû être renforcées. Au niveau des enfants, 50 ont ainsi pu suivre une formation scolaire spéciale dans nos classes et 19 jeunes une formation au travail dans notre structure pour les pensionnaires de 18-23 ans. Au niveau des adultes, où les handicaps sont plus lourds, 62 ont eu une occupation régulière en atelier. Quant aux 41 autres personnes dont le handicap empêche toute formation scolaire ou travail en atelier, elles ont bénéficié d'une prise en charge plus globale centrée sur les soins, les stimulations basales et la socialisation. Onze personnes ont en outre fait un ou plusieurs séjours temporaires durant les week-ends et vacances. Notons enfin que 77 personnes ont reçu de la physiothérapie, 73 de l'ergothérapie, 23 de la psychothérapie, 35 de la psychomotricité, 30 de la logopédie et 56 de la musicothérapie.

En ambulatoire, 2 enfants de la région ont bénéficié de physiothérapie et 5 ont été suivis dans le cadre du Jardin d'enfants thérapeutique de la Tonkinelle à Monthey.

Quant aux investissements, les études engagées en 2001 pour la construction d'un bâtiment d'ateliers se sont poursuivies et le projet, dont le coût est devisé à Fr. 3'730'000.-, a obtenu l'accord de l'OFAS. Sous réserve de l'octroi des crédits nécessaires par le Grand Conseil, les travaux pourraient donc débuter en été 2003.

La priorité a également été donnée cette année aux télécommunications avec le changement du central téléphonique et du système d'alarme ainsi que l'installation d'un câblage universel pour permettre la mise en réseau de l'ensemble des ordinateurs de l'institution.

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

AIDE SOCIALE

Au niveau de l'activité du Service de l'action sociale il faut relever une action modeste mais continue d'amélioration de la qualité des prestations fournies à la population valaisanne. En 2002, l'accent a été mis sur la poursuite de la simplification des procédures administratives, notamment en matière de sauvetage et transports médicaux, de frais d'hospitalisation irrécouvrables, de règlement de contentieux d'assurance maladie.

Le domaine de l'aide sociale est resté relativement stable en 2002 même si l'on constate une tendance à l'augmentation des dossiers et des dépenses d'aide sociale. Cette évolution est liée à la conjoncture économique. Les priorités du Service ont été concentrées sur la consolidation et la simplification des procédures d'application notamment dans les domaines suivants :

- sauvetage et transports médicaux ;
 - frais d'hospitalisation irrécouvrables ;
 - autorisation de suspension et de radiation de l'assurance maladie.
- Désormais, ces questions, traitées en relation avec les établissements hospitaliers, les entreprises de transport et les assureurs maladie, sont réglées sur la base d'une procédure de décision et de recours clairement définie qui limite considérablement les cas litigieux.

Les directives du Département et du Service concernant les mesures d'insertion sociale et professionnelle ont été synthétisées, complétées par la possibilité de mettre en place des stages d'observation et des mandats d'insertion professionnelle. Elles ont été réunies dans un document unique émanant du Département.

En parallèle, sur décision du Conseil d'Etat, une commission extra-parlementaire a été chargée d'élaborer des modèles d'harmonisation de répartition des charges sociales entre canton et communes qui permettent une meilleure efficacité des mesures et respectent l'équité des charges entre les diverses collectivités. La commission devra remettre son rapport au Conseil d'Etat dans le premier semestre 2003. Le Service de l'action sociale a participé activement à ces travaux de la commission extra-parlementaire. La commission a limité le champ d'application du projet aux prestations individuelles relevant de l'aide cantonale aux chômeurs et demandeurs d'emploi, servies par le fonds cantonal pour l'emploi, à l'aide sociale et à l'avance de pensions alimentaires, versées par le Service de l'action sociale, ainsi qu'aux prestations complémentaires et cotisations AVS pour assurés insolvables, financées par la Caisse cantonale de compensation. L'objectif du mandat est la mise en place d'un taux et d'un mode de calcul unique de la répartition des charges entre canton et communes.

Outre l'amélioration de l'efficacité des mesures, qui est l'objectif premier, cette harmonisation permettra une meilleure visibilité des coûts et une simplification importante du travail administratif. La commission remettra son rapport au Conseil d'Etat dans le courant du 1er semestre 2003.

Demandeurs d'asile

Dans le domaine de l'asile également, le Valais recherche des solutions nouvelles. Le concept de structures de formation professionnelle élémentaire pour demandeurs d'asile est en voie de réalisation à Vétroz et à Gampel. Elles permettront bientôt d'accueillir env. 150 personnes en formation dans 13 métiers différents.

Les mesures d'accompagnement et de formation mises en place facilitent une gestion sans heurt de ce domaine sensible. Ce constat réjouissant est aussi dû aux qualités d'accueil et de tolérance de la population valaisanne.

Durant l'année 2002, 1'016 demandeurs d'asile ont été attribués en Valais, ce qui représente une augmentation de 31.95% par rapport à 2001.

A fin décembre, on dénombrait 2'509 demandeurs d'asile séjournant sur le territoire valaisan, répartis dans 65 communes, soit 20% dans le Haut-Valais, 49% dans le centre du Valais et 31% dans le Bas-Valais. Les familles constituent le 71% des requérants d'asile. On dénombrait 1010 enfants et adolescents. 421 personnes occupaient un emploi à fin décembre 2002.

52% des candidats réfugiés proviennent de l'Europe de l'Est, 32% de l'Afrique, 14 % de l'Asie et le solde de l'Amérique centrale.

Les difficultés de trouver un emploi et d'obtenir une autorisation de travail contribuent à l'inactivité forcée des demandeurs d'asile. Afin d'éviter les effets indésirables que peut provoquer cette inactivité, tant du point de vue social que psychique, il est mis sur pied environ 20 programmes d'occupation et de formation, principalement auprès de nos centres de formation de Vétroz et Gampel. Ainsi, 522 personnes ont pu participer à des occupations en relation avec leurs intérêts.

L'année 2002 a aussi vu la transformation du foyer St-Alexis en bureaux administratifs et lieux d'accueil et d'écoute. Dans ce cadre, un service de médiation a vu le jour. Il se veut être un outil complémentaire à la recherche de solutions dans un domaine toujours plus sensible qu'est l'asile, non seulement dans notre canton, mais également au niveau national. Les débats passionnés, de même que les événements qui ont marqué la récente votation en la matière sont là pour nous le rappeler.

Sur le plan de l'hébergement, 2 nouveaux foyers d'accueil ont été ouverts à Viège et à Collombey; ce qui porte à 7, le nombre de lieux d'hébergements collectifs.

Personnes handicapées

2002 a été marquée par la décision de retrait de la Confédération du financement des institutions pour toxicomanes, ce qui représentera dès 2003 pour le canton, une charge supplémentaire de l'ordre de 1,4 mio. Le Grand-Conseil a été sensibilisé à la question. De leur côté, à l'initiative du Service de l'action sociale, les institutions concernées ont entrepris des travaux visant à la mise en réseau de toutes les institutions chargées des problèmes de dépendance, afin d'utiliser de manière optimale toutes les ressources possibles.

Il faut aussi relever le lancement de projets novateurs, notamment la création du Centre pour sourds aveugles de Monthey géré par la FRSA ainsi que la mise en place d'un projet d'ateliers intégrés pour personnes handicapées dans le nouveau centre commercial COOP qui s'ouvrira en avril 2003. La plupart des institutions sociales refusent d'accepter les difficultés de la conjoncture comme une fatalité et recherchent des solutions novatrices conciliant économicité et qualité des prestations. C'est un constat réjouissant.

Champ d'activité

- favoriser l'intégration sociale et professionnelle
- mettre en place des structures d'hébergement et d'occupation pour les personnes handicapées qui nécessitent un milieu protégé
- coordonner l'action des institutions privées et publiques
- collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Emploi semi-protégé

L'emploi semi-protégé permet à des personnes handicapées de se préparer à une intégration ou une réintégration professionnelle en exerçant une activité professionnelle dans le cadre de l'Administration cantonale.

	01.01.2002	Engagements	Départs	31.12.2002
Nombre d'employés	22	16	13	25

Aides financières en faveur de l'intégration sociale et culturelle des personnes handicapées

Pour favoriser leur maintien à domicile, des aides financières ont été accordées à 129 personnes handicapées.

Au cours des dernières années, cette mesure est de plus en plus utilisée. A cet égard, l'évolution des dépenses annuelles est significative:

Année	Dépenses annuelles
1998	280'000.00
1999	387'000.00
2000	538'000.00
2001	834'000.00
2002	1'080'000.00

Institutions

Le canton octroie aux institutions avec lesquelles elle a conclu une convention-cadre des subventions aux frais d'exploitation et d'investissement.

Les changements qui interviennent au niveau des assurances sociales, en particulier dans le domaine de l'assurance invalidité, ont des incidences au niveau cantonal en ce qui concerne les modalités de subventionnement, les contrats de prestations et le contrôle de la qualité.

Les projets de construction ou d'agrandissement des institutions sont tous réalisés dans le cadre de la planification cantonale des besoins 2001-2003 approuvée par le Conseil d'Etat et par l'OFAS.

- Hébergement	763 places autorisées
- Occupation	1052 places autorisées

Placements hors canton	31.12.1999	31.12.2000	31.12.2001	31.12.2002
Nombre de personnes handicapées	44	41	38	49

Recouvrement des pensions alimentaires

Le nombre de dossiers à traiter a encore augmenté. Le montant des pensions alimentaires avancé en 2002 aux personnes bénéficiaires a toutefois diminué par rapport à l'année 2001. Cette diminution peut s'expliquer par une situation économique plus favorable que les années précédentes.

Concernant le recouvrement des contributions d'entretien, l'Office, grâce à son intervention, a pu encaisser le montant de fr. 5'089'395.67.

Nombre de dossiers Ouverts	2001	2002
	2'226	2'310

Recouvrement Montants recouverts	2001	2002
	4'602'634.90	5'089'395.67

Avances Montants avancés Montants récupérés	2001	2002
Montants avancés	1'640'508.30	1'609'362.55
Montants récupérés	832'038.35	909'796.85

Aide sociale Montants versés Montants récupérés	2001	2002
Montants versés	93'891.80	51'863.60
Montants récupérés	34'519.-	21'945.-

Frais Montants avancés Montants récupérés	2001	2002
Montants avancés	107'373.20	117'436.65
Montants récupérés	48'161.55	54'905.20

CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION

La Caisse cantonale de compensation AVS est un **établissement autonome de droit public** créé en vertu de l'article 61 de la loi fédérale sur l'AVS et de l'article 1er de la loi d'application cantonale (LALAVS). La Caisse cantonale de compensation est chargée de l'application de **plusieurs lois fédérales** concernant les assurances sociales et de **diverses tâches cantonales** autorisées par la Confédération en vertu des articles 63, alinéa 3 LAVS et 131, alinéa 2 RAVS. Pour l'exécution des tâches cantonales, le canton verse à la Caisse cantonale de compensation des indemnités pour frais de gestion.

Assurance-vieillesse et survivants (AVS) et assurance-invalidité (AI)

Le 1er juin 2002 sont entrés en vigueur les Accords bilatéraux avec les états membres de l'Union européenne (UE). En matière de cotisations, les nouveautés concernent le principe de l'assujettissement à la législation d'un seul Etat pour les personnes exerçant une activité lucrative et les nouvelles règles pour les personnes détachées. En matière de prestations, la Caisse doit aider les assurés à remplir les formulaires de demandes de prestations aux institutions de sécurité sociale des pays de l'UE.

La mise en vigueur au 1er janvier 2003 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) a nécessité des adaptations importantes, notamment pour ce qui concerne la nouvelle procédure d'opposition aux décisions administratives.

Allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile (APG)

La Caisse de compensation verse des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, dans la protection civile ou suivant les cours de Jeunesse & Sport.

Assurance-chômage obligatoire (AC)

La Caisse de compensation se limite à la perception des cotisations AC auprès de ses affiliés, simultanément avec les autres assurances sociales qu'elle gère.

Prévoyance professionnelle (LPP) - Assurance-accidents (LAA)

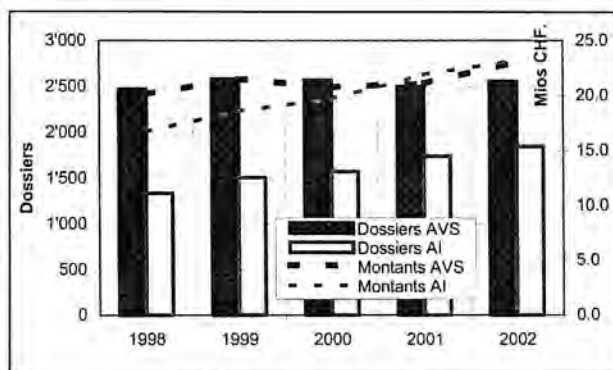
La Caisse cantonale de compensation participe au contrôle de l'obligation des employeurs d'assurer leur personnel conformément à la LPP et à la LAA.

Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC)

Rubriques	Nombre de cas au		Variations	
	31.12.2001	31.12.2002	absolu	%
Cas AVS	2'498	2'553	55	2.2
Cas AI	1'741	1'845	104	6.0
Total	4'239	4'398	159	3.8

Le Conseil d'Etat a mis en oeuvre par sa décision du 10.04.2002 une nouvelle procédure pour la prise en compte, dans le cadre des PC AVS, des augmentations des tarifs des EMS. Il est impératif d'améliorer encore les contrôles des augmentations et d'exiger une séparation claire dans la comptabilité entre les frais de soins et les frais d'hébergement.

Evolution des dossiers et des prestations versées



Allocations complémentaires cantonales (ACC)

Les allocations complémentaires cantonales apportent une aide financière supplémentaire aux assurés, généralement lorsque les prestations complémentaires et les autres revenus ne couvrent pas tous les besoins.

Rubriques	Nombre de cas		Prestations	
	31.12.2001	31.12.2002	2001	2002
Cas AVS	28	31	140 024.-	149 570.-
Cas AI	4	6	32 136.-	33 350.-
Total	32	37	172 160.-	182 920.-

Allocations familiales fédérales

En raison des Accords bilatéraux, les allocations de ménage sont également versées dans les pays de l'UE.

Service cantonal des allocations familiales (SCAF)

La loi sur les allocations familiales aux salariés et sur le fonds pour la famille a été encore modifiée par le Grand Conseil le 21 mars 2002, suite à deux arrêts du Tribunal fédéral.

Allocations familiales aux salariés agricoles - Allocations familiales aux personnes sans activité lucrative - Allocations familiales aux salariés responsables d'une famille monoparentale

Les prestations allouées sont en augmentation par rapport à l'année 2001 du fait de la révision du régime des allocations familiales, entrée en vigueur au 1er janvier 2002.

Fonds cantonal pour la famille

L'allocation de ménage versée aux personnes seules ou aux couples disposant d'un revenu modeste, avec charge d'enfants, domiciliés dans le canton s'élève à Fr. 1 260.-.

Fonds de surcompensation

Dans le cadre de cette nouvelle tâche autorisée par l'OFAS, le Fonds de surcompensation a encaissé des contributions auprès de 24 caisses d'allocations familiales pour CHF 9 711 800.- qu'il a ensuite reversé à 20 autres caisses affichant une mauvaise structure de financement. Le décompte définitif pour 2002 interviendra en juillet 2003 et prendra en considération des intérêts compensatoires calculés sur le différentiel entre les acomptes et les montants définitifs.

Allocations familiales aux agriculteurs indépendants (AFI)

Les compléments versés aux agriculteurs indépendants ont enregistré une augmentation par rapport à l'année 2001, suite à la révision du régime des allocations familiales.

Subventions aux primes d'assurance-maladie

La Caisse de compensation assume la gestion administrative des subventions qui se sont élevées à près de 124 millions de francs pour l'année 2002.

CONCLUSION

Le tableau ci-dessous indique les cotisations encaissées et les prestations allouées en 2001 et 2002 :

	Cotisations encaissées en CHF			Prestations versées en CHF	
	2001	2002		2001	2002
AVS/AI/APG	326 338 140.-	336 767 921.-	AVS	565 362 449.-	571 543 642.-
AC	79 735 900.-	82 419 732.-	AI	163 893 210.-	166 778 727.-
AF fédérales	1 548 169.-	1 548 396.-	APG	11 263 164.-	10 457 046.-
AFI	1 502 636.-	1 758 603.-	PC AVS/AI	43 050 822.-	46 267 447.-
Fonds pour la famille	8 942 781.-	9 528 157.-	ACC AVS/AI	172 340.-	182 920.-
			AF fédérales	5 163 506.-	5 231 100.-
			AF cantonales	3 508 533.-	3 717 614.-
			Fonds pour la famille	9 423 540.-	8 205 120.-
			Subventions primes d'assurance-maladie	122 000 000.-	124 000 000.-
Total	418 067 626.-	432 022 809.-	Total	923 837 564.-	936 383 616.-
Variation		+3.3%	Variation		+ 1.4%

L'AVS, l'AI et les Prestations complémentaires AVS/AI enregistrent des accroissements de dépenses significatifs, résultant à la fois du vieillissement de la population et de la situation économique des rentiers.

SERVICE SOCIAL DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Ce rapport fait état des activités du service en 2002. Les données chiffrées qui y figurent permettent d'appréhender les résultats mesurables obtenus au vu des principales prestations du Service.

INSPECTION DU TRAVAIL

Sécurité / Santé

Approbations / Autorisations	Nbre	Apports financiers
Approbations de plans d'entreprises non industrielles	165	---
Approbations de plans d'entreprises industrielles	42	Fr. 12'500.--
Autorisations d'exploiter des installations industrielles	30	Fr. 2'550.--
Autorisations de réceptifs sous pression	90	Fr. 8'150.--
TOTAL	327	Fr. 23'250.--

Inspections	Nbre	Apports financiers
Entreprises industrielles	42	CFST
Entreprises non industrielles	205	
TOTAL	247	Fr. 232'401.--

Prévention des accidents majeurs

Entreprises	Objet	Motif
<u>Dossiers clos :</u>		
Viège	Patinoire Litterna	Assaini
AS Montana	Patinoire d'Ycoor	Assaini
Zinal	Piscine	Assaini
Meoc SA	Engrais organiques et produits antiparasitaires	Rapport succinct
Commune Champéry	Traitement d'eau potable	Rapport succinct
Lonza SA	MDN Dionil CSI; Small Scale Plant; Anol Dianol MBI	Rapports succinct
Lonza SA	Urazil Chlorcyan; Phosgène; Ammoniac	Etudes de risque
Autoroute A9		
Steg - Viège	Voie de communication	Rapport succinct
RN Martigny-Bourg-St-Pierre	Voie de communication	Rapport succinct
Alp Transit AG	Arrêt d'urgence Rarogne	Plan d'intervention
<u>Dossiers traités :</u>		
Commune de Sierre	Patinoire de Graben	Etude de risque
Commune de Sion, Martigny, Monthey,		
Centre sportif de Champéry et les Bains de Saillon SA	Piscines, Patinoires	Rapports succinct
Orgamol SA	Usine Nord et Sud	Rapport succinct
Tamoil SA	Raffinerie	Rapport succinct
Lonza SA	BioPM; Centre de chargement; Teranol	Rapports succinct
UTO; SATOM;		
KVA OW	Traitement d'ordures	Rapports succinct

Conditions de travail

Permis délivrés sur la base de la loi fédérale du travail

Type de permis	Nbre	Type de permis	Nbre
Permis de travail temporaire de nuit	66	Permis de travail temporaire du dimanche	78
Permis de travail à trois équipes ou davantage	0	Permis de travail continu	3
		TOTAL	147

On constate une stabilité dans le nombre total (-6) de permis délivrés en 2002, avec une diminution de 22 permis de travail du dimanche et une augmentation de 18 unités pour le travail de nuit.

Permis délivrés pour l'occupation de jeunes gens de plus de 14 ans

Type de permis	Nbre	Type de permis	Nbre
Période de vacances scolaires	14	Formation professionnelle -15 ans	30
Travail de nuit dès 16 ans à des fins de formation professionnelle	0	Travail du dimanche indispensable à la formation professionnelle	0
		TOTAL	44

Il est à préciser que des permis globaux sont délivrés par le Seco dans le cadre de l'apprentissage des métiers de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que ceux des boulangers, confiseurs et pâtisseries.

Temps de travail et de repos des chauffeurs professionnels

Contrôles	Nbre	Dénonciations	Nbre
Entreprises contrôlées	222	Rapport d'inspection	222
Chauffeurs contrôlés	768	Entreprises dénoncées	73

Les contrôles ont établi de grosses lacunes dans la prise en compte du temps de travail et du repos des chauffeurs. Pour y pallier, l'AVE a organisé plusieurs cours portant sur l'utilisation correcte des tachygraphes.

Marchés publics

Listes permanentes	Nbre	Organisations et entreprises	Nbre
Entreprises inscrites	928	Branches et organisations professionnelles	173
Bureaux inscrits	478		
Demandes d'inscriptions traitées	35		
Prolongations d'inscriptions	1097		
Entreprises et bureaux radiés	116		
Recours	0		

L'année écoulée a coïncidé avec le renouvellement triennal des inscriptions. A cette occasion, un certain nombre d'entreprises et de bureaux n'ont pas souhaité leur maintien sur ces listes.

CONFLITS DU TRAVAIL

Conflits individuels

Le nombre des conflits enregistrés en 2002 a diminué globalement de 5% par rapport à l'année précédente. Ceci provient d'une forte diminution du nombre de conflits dans la partie germanophone du canton (-23%). En période de difficulté conjoncturelle, les demandes de renseignements prophylactiques prodigués au public ne cessent de croître.

Haut-Valais	Valais central	Bas-Valais	Hors canton	TOTAL	Auprès du Tribunal du travail	En cours d'instruction
114	285	156	76	631	23	110

Conflits collectifs

Aucun

TRIBUNAL DU TRAVAIL

	Nbre de séances	Judicata notifiés	Jugements complets notifiés	Décisions de classement	Nbre d'appels	Recours au TF
Cours de langue allemand	12	24	14	31	3	–
Cours de langue française	31.5	32	30	20	8	1

COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIÈRE DE CHÔMAGE

Etat des dossiers

Dossiers reportés
550

Dossiers enregistrés
313

Dossiers à reporter
600

Vu le nombre croissant de dossiers arriérés à traiter, la Commission cantonale de recours en matière de chômage pourra compter dès la fin du 1er trimestre 2003 sur le renfort d'un juriste auxiliaire engagé pour une durée déterminée.

Activité de la Commission

Nbre de séances
23

Dossiers traités
289

Décisions notifiées
265

Recours au TFA
15

CONVENTIONS COLLECTIVES (CCT) ET CONTRATS-TYPES DE TRAVAIL (CTT)

Les huit contrats-types que compte le canton du Valais ont fait l'objet de modifications de salaires en tenant compte de l'indice des prix à la consommation de fin octobre, ce par voie d'arrêté du Conseil d'Etat.

Le contrat-type pour les employés au service de la vente de détail a fait l'objet d'une modification avec entrée en vigueur au 1er novembre 2002, ce vu l'accord social passé entre les partenaires sociaux dans le cadre de la nouvelle loi sur l'ouverture des magasins.

Dans le domaine des conventions collectives, les salaires contenus dans celle des garages et celle de la pharmacie ont fait l'objet d'une extension. Deux nouvelles conventions collectives pour le canton ont été étendues : celle pour le personnel au service des entreprises de parc, jardin et paysagiste du Valais romand et celle pour les travailleurs au service de l'économie forestière pour tout le canton. Il faut noter que les professions du second œuvre sont couvertes par une convention collective étendue par l'autorité fédérale au niveau romand.

APPLICATION DE LA LOI SUR L'EGALITE FEMMES / HOMMES

Deux plaintes ont été déposées : l'une concerne une inégalité salariale ; l'autre pour harcèlement sexuel. Dans le premier cas, la conciliation a échoué et le procès continue devant les tribunaux ordinaires. Dans le second, la conciliation a abouti à une transaction. Il ne se passe cependant guère de jours sans que des renseignements doivent être donnés sur des problèmes de harcèlement dans le cadre de rapports de travail.

FORMATION CONTINUE EN MATIERE DE SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

Pour des questions d'organisation, les 5 séminaires prévus ont été répartis à l'automne 2002 et au printemps 2003.

Les 3 séminaires qui ont déjà eu lieu ont permis à 125 personnes de se familiariser avec les thèmes suivants :

Accords bilatéraux : quels changements pour les entreprises ?
Travail à temps partiel et travail sur appel
Améliorer l'ambiance de travail pour réussir la prévention – gestion des conflits

Ces séminaires sont autofinancés par le biais de la Conférence romande et tessinoise des inspections du travail. Ils ont également donné matière à plusieurs publications : La nouvelle loi sur le travail, L'alcool en milieu professionnel, Stress au travail, Femmes au travail et protection de la maternité, La Violence au travail, Souffrance psychologique au travail.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Dans le cadre de l'exécution de nos tâches générales et spécifiques, basées sur les législations fédérales et cantonales, l'activité du Service, pendant l'année 2002, s'est présentée de la manière suivante:

LUTTE CONTRE LES EPIZOOTIES

- IBR/IPV & Leucose bovine enzootique

Dans le cadre de la campagne annuelle de surveillance, et compte tenu de la situation épizootique toujours favorable, -563- échantillons sanguins ont été prélevés pour -78- exploitations bovines (2001: 237). Toutes les analyses ont donné un résultat négatif.

- Encephalopathie spongiforme bovine (ESB)

«Maladie de la vache folle»

En 2002, un nouveau cas d'ESB a été enregistré dans notre canton (total depuis 1991 : -15-). Conformément aux décisions prises par le Conseil Fédéral, (*mesures urgentes destinées à combattre l'ESB en Suisse*), les mesures d'assainissement ont été réalisées. De ce fait, -1- animal de la race tachetée rouge a été identifié, puis éliminé et incinéré.

La surveillance des abattages normaux est effectuée par sondage, selon L'Office vétérinaire fédéral. En outre, lors d'abattages de bovins malades ou accidentés et morts de bovins, des contrôles relatifs à "l'ESB" sont également entrepris.

- Assainissement de surface EP/APP pour les porcs

La préparation et les informations relatives à l'assainissement de surface pour notre Canton ont débuté en 2002 et la réalisation sera entreprise durant l'année 2003.

- Assainissement CAE - Brucellose ovine et caprine

Notre canton est reconnu comme officiellement libre de la «CAE - maladie des chèvres». 1526 chèvres ont été contrôlées relativement au virus de la CAE. Le nombre de chèvres positives se monte à -5-. Les exploitations concernées ont été mises sous séquestre et les bêtes positives ont dû être éliminées.

Dans le cadre de la campagne Brucellose ovine et caprine, 2280 animaux ont été soumis à ce contrôle (-81- exploitations); tous se sont révélés négatifs.

- Elimination des déchets animaux

En 2002, tous les déchets d'animaux (*boucherie et cadavres*) sont amenés et pris en charge par l'usine d'extraction GZM de Lyss. De janvier 2002 à décembre 2002, ce sont 440'106 kg de déchets qui ont été amenés à Lyss, pour élimination.

- Commerce de bétail

Notre Service a délivré 90 patentes de marchand de bétail.

HYGIÈNE ET CONTRÔLE DES VIANDES

Pour l'année 2001 (*dernière statistique*), le nombre d'animaux abattus se monte à 14'030 unités (*abattages ordinaires: 13'846, dont bovins: 4473, moutons: 7353, chèvres: 735, porcs: 1174 et autres: 111; abattages d'urgences: 184*).

PROTECTION DES ANIMAUX

Durant l'année 2002 ont été entrepris l'élaboration et les dispositions de la nouvelle loi d'application cantonale de la loi fédérale sur la protection des animaux, pour être présenté au Grand Conseil, en automne de l'année 2002.

En ce qui concerne les exploitations de bovins, nous avons traité -495- demandes de dérogations relatives à la sortie des animaux pendant la période hivernale. -459- dérogations ont été accordées, suite à des visites des différentes exploitations. Dans le domaine des animaux, le bien-être des animaux et leur protection sont, selon la législation sur la protection des animaux, venu un élément très important. Dans ce but, des exigences et des prestations écologiques requises ont augmenté considérablement les contrôles (paiements directs).

-73- cas relatifs à la Protection des animaux nous ont été signalés, impliquant selon les cas d'une à trois visites de notre Service, voire séquestres des animaux (-2-).

En 2002, -10- nouveaux candidat(e)s ont suivi la formation de gardien d'animaux et ont subi avec succès les examens pour l'obtention du certificat.

D'autre part et conformément à la législation en vigueur, des contrôles de détentions d'animaux sauvages (professionnels et particuliers) ont été également effectués.

SERVICE DE L'ÉNERGIE

Les activités du Service de l'énergie se répartissent dans les domaines suivants :

- l'utilisation rationnelle de l'énergie / les énergies renouvelables
- la distribution et l'approvisionnement en énergie
- l'information / la formation initiale et permanente/ le conseil

et sont définies en grande partie par la loi sur les économies d'énergie du 11 mars 1987.

Dans le cadre de son activité, le Service de l'énergie dispense aux communes, aux services cantonaux et aux tiers des informations sur des questions liées à l'énergie. Il élabore pour le Conseil d'État et le Chef du Département des prises de position dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Sur le plan fédéral a été lancé le programme d'action SuisseEnergie. Un objectif majeur de ce programme est la réduction d'ici 2010 de 15% de la consommation des combustibles fossiles et de 8% de la consommation de carburants.

Utilisation rationnelle de l'énergie / Energies renouvelables

Dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, le programme " SuisseEnergie " se poursuit au niveau suisse pour la deuxième année consécutive. De concert avec les autres cantons, le canton du Valais soutient ce programme dont le point fort des activités cantonales a trait au domaine de la construction. L'application du standard MINERGIE s'inscrit à cet égard au premier plan. La stratégie MINERGIE peut être qualifiée de succès. D'autres programmes de promotion relatifs à l'utilisation de l'énergie solaire et du bois sont en cours.

La responsabilité de l'application des mesures d'économie d'énergie dans le domaine du bâtiment échoit aux communes.

Dès le 1er janvier 2003, la justification de la qualité thermique d'un bâtiment devra être apportée par l'application de la nouvelle norme SIA 380/1, éd. 2001 " L'énergie thermique dans le bâtiment " .

Dans le cadre du projet "Utilisation rationnelle de l'énergie dans les hôpitaux" tous les hôpitaux sont maintenant analysés. Un catalogue d'interventions est établi pour chaque hôpital. L'optimisation de la consommation a débuté à Viège et à Brigue. L'économie annuelle d'énergie se stabilise autour des 4'000'000 de kWh.

Dans le cadre du projet "Tunnels", les tunnels et les installations routières du Valais central sont analysés. L'économie annuelle d'énergie électrique dans les tunnels existants en 1996 se stabilise vers 800'000 de kWh. En collaboration avec le Forum de l'air et SuisseEnergie, des cours d'éco-conduite ont été proposés et suivis par 32 agents et aspirants de la police cantonale.

Le programme de promotion de l'énergie solaire a connu 67 demandes en 2002. Depuis le début du programme au printemps 2000, 157 installations représentant 2144 m² ont été réalisées.

Le programme de promotion de l'énergie du bois pour les installations inférieures à 100 kW a connu 50 demandes en 2002. Depuis le début du programme en juin 2001, 71 installations ont été réalisées chauffant 81 logements. Une installation de 700 kW a été réalisée dans une scierie à Troistorrens. Une grande chaufferie à bois de 1 MW couplée à un chauffage à distance a été construite à St-Maurice par l'association intercommunale (bourgeoisie et commune) Calorabois. Elle alimentera le centre sportif, le centre scolaire, un ancien bâtiment de la bourgeoisie et les deux nouveaux bâtiments MINERGIE construits par la bourgeoisie de St-Maurice.

Stratégie MINERGIE

Le service de l'énergie a poursuivi sa stratégie MINERGIE. Les mesures de promotion fixées dans le décret MINERGIE de mai 1999 ont aidé à motiver des maîtres d'ouvrage à construire selon ce standard de qualité.

Des standards ont été définis pour toutes les catégories de bâtiments en collaboration avec l'association MINERGIE et les autres cantons.

Résultat du programme de promotion MINERGIE

143 labels octroyés depuis 1998

(107 maisons individuelles, 15 immeubles d'habitation, 7 écoles, 6 bâtiments d'affectation mixte, 5 bâtiments administratifs, 1 hôtel, 1 home, 1 atelier)

91 bâtiments terminés, soit

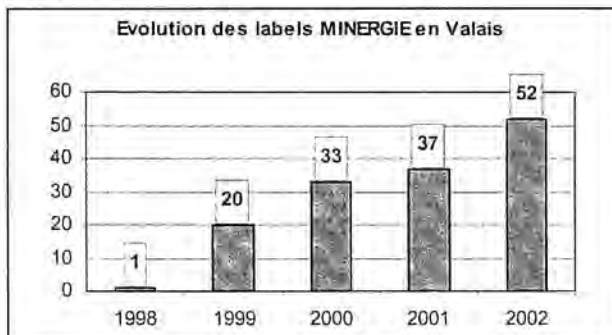
- 36'000 m² de surface brute de plancher chauffé,
- env. 75 millions investis et 4.5 millions de surcoûts
- 900'000 francs de subvention (23% des surcoûts)

Projets en cours

42 bâtiments en construction

9 bâtiments en projet

1 projet abandonné



La croissance du nombre de labels a été de 40 % en 2002. Le marché s'est diversifié en direction des rénovations de maisons individuelles et vers la construction d'immeubles de logements ou mixtes. Cette tendance a été constatée au niveau suisse également parmi les quelques 2000 labels octroyés au total.

En mars 2002 fut organisée la deuxième journée portes ouvertes dans le Valais romand, à Fully. L'école, ainsi que quatre maisons individuelles ont ainsi pu être visitées par environ 300 personnes. La construction de l'école d'informatique à Sierre, le plus grand chantier MINERGIE du canton a connu sa phase principale.

Après la BCV, certaines banques Raiffeisen proposent un crédit MINERGIE avec des taux hypothécaires abaissés.

La présence dans la presse a été renforcée par une campagne publicitaire de longue haleine jusqu'en juin. En outre, MINERGIE a bénéficié de plusieurs articles dans la presse de l'ensemble du canton.

Le service de l'énergie s'est présenté cette année pour la seconde fois avec un stand MINERGIE à l'exposition OGA à Brigue. Le stand d'honneur de l'association valaisanne des entreprises de chauffage, ventilation et climatisation à la foire du Valais a présenté un volet sur MINERGIE. Une exposition a trouvé place dans le hall d'entrée du centre de formation professionnelle à Sion durant l'automne.

Information / Formation initiale et permanente

Divers cours/séminaires ont été organisés ou cofinancés (physique du bâtiment, technique des pompes à chaleur, standard MINERGIE, énergie du bois, etc). Après une enquête auprès d'un large public concerné par l'énergétique du bâtiment et sur demande d'une association professionnelle, un séminaire sur l'aération douce en pratique a été organisé à la haute école valaisanne de Sion. Un séminaire sur les installations techniques dans un bâtiment MINERGIE fut organisé à Viège en avril.

En prévision de la mise en vigueur légale de la nouvelle norme SIA 380/1, éd. 2001 " L'énergie thermique dans le bâtiment ", des cours ont été organisés au printemps dans l'ensemble du canton. En octobre, un séminaire pour les maîtres d'ouvrage a pu être organisé à Brigue. En novembre, un cours a été offert aux professionnels de la construction sur la nouvelle norme SIA 180.

Le magazine " Energie Environnement " est publié bisannuellement par les cantons romands. Une information sur l'utilisation rationnelle de l'énergie est publiée quotidiennement dans la presse locale.

En collaboration avec le service de l'enseignement, l'action de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie se poursuit dans plus de 70 classes primaires du Valais romand. Une action pilote mise sur pieds avec le Forum de l'air en vue d'étendre cette campagne de sensibilisation aux cycles d'orientation, aux écoles professionnelles et aux collèges a démarré. Une action de sensibilisation des jeunes à l'énergie solaire et à l'emploi rationnel de l'énergie sous forme de camp solaire a été organisée à Naters et Viège. Dans le même but, des passeports vacances suivis par env. 150 enfants dans le bas et le haut Valais eurent lieu en été.

Conseil aux communes

Les communes participant au projet "L'énergie dans la cité" soutiennent une politique énergétique progressiste avec des projets exemplaires. Conthey et Sierre sont venues rejoindre Brigue, Viège, Loèche, Naters, Saas Fee et Sion comme " Cités de l'énergie " .

Loi sur le marché de l'électricité (LME)

Lors du scrutin populaire du 22 septembre 2002, la loi sur le marché de l'électricité (LME) a été refusée. Le peuple suisse et valaisan a exprimé son scepticisme à l'égard des efforts de libéralisation.

Le canton du Valais a dit non à 57.6 %, bien que le Haut-Valais ait accepté la loi à 60.6 %. Avec le rejet de la LME, on a laissé passer les chances d'ouvrir le marché de l'électricité de manière réglée et ordonnée. En l'absence de LME, il convient de se demander de quelle manière le marché s'ouvrira sous la pression de la législation européenne. On rappellera à cet égard, que le calendrier européen prévoit une ouverture du marché de l'électricité pour l'industrie et l'artisanat jusqu'en 2004 et pour tous les consommateurs dès le 1er juillet 2007. Plusieurs domaines nécessitent des interventions. Ainsi, les questions du transit de l'électricité et de la réciprocité pour le commerce d'électricité sont à régler. Dans les cantons, il faut examiner de quelle manière la sécurité de l'approvisionnement et le service public peuvent être garantis. Quant à l'économie, en particulier les PME, elle a besoin de tarifs plus avantageux. En outre, avec le rejet de la LME, la pression pour plus de collaboration et l'utilisation accrue de synergies entre les sociétés électriques s'est relâchée.

Les Forces Motrices Valaisannes (FMV) ont poursuivi la mutation exigée par les conditions changeantes du marché. Après leur assainissement financier par le canton, des mesures destinées à renforcer et à améliorer la situation de la société ont été prises. Dans le domaine de la production, elles ont créé avec les deux sociétés électriques EOS et Grande-Dixence, une société opérationnelle commune "Hydro Exploitation SA" dont le siège social est à Sion. Au sein du réseau cantonal de transport à moyenne tension, des mesures destinées à améliorer la collaboration entre les propriétaires et accroître les synergies sont en cours d'étude. Par suite du rejet de la LME, la question de la régionalisation des réseaux surgit à nouveau. Une cession éventuelle des réseaux aux distributeurs locaux doit aussi servir à promouvoir une étroite collaboration entre les sociétés régionales.

Travaux généraux

- Préavis sur les règlements communaux concernant la distribution d'électricité, la tarification, l'aménagement du territoire et les constructions. Préavis à l'intention de la commission cantonale des constructions.
- Collaboration avec Gazoduc SA et Transitgas SA pour l'approvisionnement en gaz du canton et exécution de consultations.
- Participation dans la Délégation à la qualité de l'air et dans le Forum de l'air.
- Collaboration avec l'École d'ingénieurs du Valais en qualité de conférencier ou d'expert.
- Collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie et les services cantonaux de l'énergie dans le cadre du programme SuisseEnergie.
- Dans le cadre de la Conférence gouvernementale des cantons alpins, collaboration dans les groupes de travail "Ouverture du marché de l'électricité".
- Collaboration avec le groupe de travail cantonal Energie.
- Collaboration avec le service des bâtiments pour la construction des bâtiments cantonaux Minergie.
- Collaboration avec le service de l'environnement et la presse pour l'information au public sur la surveillance continue des consommations.

SERVICE DES FORCES HYDRAULIQUES

Généralités

La force hydraulique est actuellement et à moyen terme, soumise à une pression sur les prix. Cette situation résulte d'une part, des surpluses endémiques d'électricité au niveau européen, des coûts avantageux des agents énergétiques fossiles et, d'autre part, de l'ouverture du marché européen de l'électricité. Il sied toutefois de relever que l'on pourrait assister à une augmentation de l'indice du marché spot de l'électricité en Suisse (SWEP), tant il est vrai que la valeur moyenne du SWEP a connu une croissance régulière (3,9 ct./ kWh en 2000 – 5,2 ct./ kWh en 2001 – 5,9 ct./ kWh en 2002). Cette évolution est réjouissante pour la force hydraulique et notamment pour les ouvrages d'accumulation avec leur énergie de pointe. La demande d'électricité issue de la force hydraulique propre et renouvelable s'accroît en Europe, ce qui renforce les chances de cette énergie sur le marché.

Dans le domaine de la force hydraulique, à part le renouvellement des concessions par le Conseil d'Etat, des projets multidisciplinaires ont été lancés. Il s'agit de la mise en route du projet "Minerve", modèle de simulation des crues, de la directive sur l'assainissement des cours d'eau, de l'arrêté sur les purges et vidanges, tous décidés par le Conseil d'Etat en octobre 2002. Dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale sur la compensation des pertes subies dans l'utilisation de la force hydraulique, deux contrats de protection ont été signés avec les communes concernées.

Législation

Dans le domaine des forces hydrauliques, la Confédération n'a mis aucune loi en consultation en 2002. Elle a corrigé le projet initial d'ordonnance sur le marché de l'électricité (OME) qui avait été sévèrement critiqué. Lors du vote populaire de septembre 2002, la loi fédérale sur le marché de l'électricité a été malheureusement rejetée par le peuple, laissant ainsi la voie libre à une ouverture sauvage du marché de l'électricité.

A la suite de la consultation en 2001 sur le projet de loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique (LCST) et conjointement un nouveau projet de loi fédérale sur les ouvrages d'accumulation (LOA), de nombreuses critiques ont été émises par les différents milieux consultés (autorités et sociétés). Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC) a ainsi décidé en 2002 de renoncer momentanément à la mise sur pied d'une agence de la sécurité.

Aménagements hydroélectriques

Conduites forcées/puits blindés: Le rapport sur la sécurité de ces installations, établi par la commission paritaire d'experts en octobre 2001, a été distribué en 2002 à toutes les sociétés hydroélectriques du Valais et à l'Association Valaisanne des Producteurs d'Energie Electrique (AVPEE).

Une collaboration avec le service des routes et cours d'eau a permis de financer l'étude des mesures à prendre (mesures de réduction du risque résiduel en cas d'une éventuelle rupture de conduites forcées), dans le cadre des travaux d'élargissement d'un passage routier sous les conduites forcées de Chandoline-Dixence près de Thyon. Les mesures prises ont permis d'effectuer les travaux d'élargissement en toute sérénité et sécurité.

Etudes dans le domaine hydroélectrique:

- le projet MINERVE (2ème phase), sous la conduite de l'EPFL, relatif à la modélisation de la contribution des barrages valaisans pendant les crues du Rhône et de ses principaux affluents, a été lancé

en octobre 2002. Ce modèle trouvera aussi son utilisation dans le cadre du projet de la 3ème correction du Rhône.

- L'entrée en vigueur de la directive pour l'établissement des rapports d'assainissement selon la LEaux art. 80 al. et 2, a été approuvée par le CE en octobre 2002 ainsi l'arrêté sur les purges et vidanges... et sa directive d'application. L'application de ces directives est prévue d'octobre 2003 à octobre 2007 (date de rédaction du dernier rapport d'assainissement).

Aménagements traités

Bas-Valais et Centre

Vouvry (SEBV): pour la réalisation des mesures de compensation, l'autorisation a été octroyée en 2002.

Torrent de Soi: la procédure d'autorisation de construire de la micro-centrale est toujours en cours.

Emosson (captage de la Fouly): une autorisation de décharge a été octroyée en 2002.

Salanfè: l'autorisation de curage du bassin de compensation de Clusanfe a été octroyée en 2002.

Mauvoisin (rehaussement des prises d'eau (FMM)): les travaux de rehaussements de la prise d'eau et de la vidange de fond du barrage sont en cours.

Les Toules/FGB: le projet de confortement du barrage est toujours à l'étude.

Martigny-Bourg: les nouvelles concessions ont été approuvées le 16.1.2002: Il y a les recours d'Emosson SA et du WWF. Ce dernier a été accepté par le tribunal cantonal le 29 novembre 2002.

Turbinage des eaux potables de Savièse: la procédure d'autorisation de turbinage est en cours.

Bramois-Sauterôt: dans le cadre de l'approbation des nouvelles concessions, la procédure préliminaire a eu lieu en 2002. La mise à l'enquête est prévue en 2003.

Chippis (Navisence): l'approbation des nouvelles concessions a été mise à l'enquête en 2001 et la procédure de consultation est en cours.

Chippis (Rhône): la mise à l'enquête publique est prévue pour 2003.

Haut-Valais

Ernen-Mörel, GWK 1: différents assainissements (bâiments, dessableurs) ont été approuvés par le département.

KW Mittal-Klösterli, Gampel: le projet de turbinage des eaux potables a été approuvé par le Conseil d'Etat et l'autorisation de construire a été délivrée par le DSSSE en 2002.

Dala, Ackersand I et Illsee-Turtmann: les projets des nouvelles concessions pour Dala et Ackersand 1 sont en fin de procédure d'enquête préliminaire (art. 8 OEIE) pour les études d'impact sur l'environnement et celui d'Illsee-Turtmann est en fin de procédure préliminaire (art. 13 LFH-VS).

Lignes électriques et postes de couplage

Ligne 380 kV Chamoson - Chippis: la mise à l'enquête publique a été effectuée à fin en 2002.

Poste 220 kV Chamoson: l'autorisation du déplacement du transformateur a été accordée en 2002.

Poste 65 kV Vernayaz: l'autorisation du remplacement complet du poste existant a été accordée en 2002.

Antennes de téléphonie mobile sur mâts HT

Les préavis relatifs à l'autorisation d'installer des sites de téléphonie mobile GSM ont été délivrés pour:

- Pylône N° 52 ligne 220 kV " Grand St. Bernard " sis sur le territoire de la commune de Sembrancher
- Pylône N° 18 ligne 380 kV " St.-Triphon-Chamoson " sis sur le territoire de la commune de Vérossaz
- Pylône N° 13 ligne 65 kV " Croix ST-Léonard " sis sur le territoire de la commune de Lens.

Activités particulières en 2002

Commission paritaire des experts: la Commission a élaboré un rapport complémentaire pour l'état de l'aménagement d'Illsee-Turtmann.

Demandes d'indemnités pour renonciation à l'utilisation de la force hydraulique: en collaboration avec l'Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG, autorité de décision) et l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP, autorité consultée): les contrats de protection relatifs aux projets d'Oberaletsch et du Balt-schiedertal ont été signés à fin 2002.

Le projet du Val de Réchy est toujours en procédure auprès des communes concernées.

Collaborations interdisciplinaires: le SFH a participé à des séances liées aux groupes de travail ou commissions interdisciplinaires suivants: la commission fédérale de l'économie des eaux, la participation avec l'OFEG (autorité compétente) aux visites quinquennales des barrages d'Illsee-Turtmann (10.9.02, Z'Mutt (4.9.02), Grande-Dixence (21.5.02) et à la visite à lac vide du barrage des Toules (25.4.02)

Contentieux: le contentieux relatif à l'augmentation de l'impôt spécial de 32.4 à 48 fr/kW depuis mai 1997 a été levé par un arrêté du Tribunal fédéral en date du 17 janvier 2002 rejetant le recours de la société Grande-Dixence.

PRODUCTION D'ELECTRICITE 2001-2002 (année hydrologique - production en GWh mio kWh)

Type	Période		Hiver (1.10 - 31.3)		Été (1.4 - 30.9)		Année (1.10 - 30.9)	
	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh	%
Centrales hydrauliques	3'957.074	41.4	5'595.936	58.6	9'553.010	100		
Centrales thermiques	275.333	59.7	185.918	40.3	461.251	100		
TOTAL	4'232.407	42.3	5'781.854	57.7	10'014.262	100		

COMPARAISON 2000-2001 / 2001-2002 - Production en GWh (mio kWh)

	2000-2001	2001-2002	Variation en %
Centrales hydrauliques			
Hiver	4'640.891	3'957.074	-14.7
Été	5'914.564	5'595.936	-5.4
Année	10'555.455	9'553.010	-9.5
Centrales thermiques			
Hiver	231.115	275.333	19.1
Été	194.701	185.918	-4.5
Année	425.816	461.251	8.3
TOTAL			
Hiver	4'872.006	4'232.407	-13.1
Été	6'109.265	5'781.854	-5.4
Année	10'981.271	10'014.262	-8.8

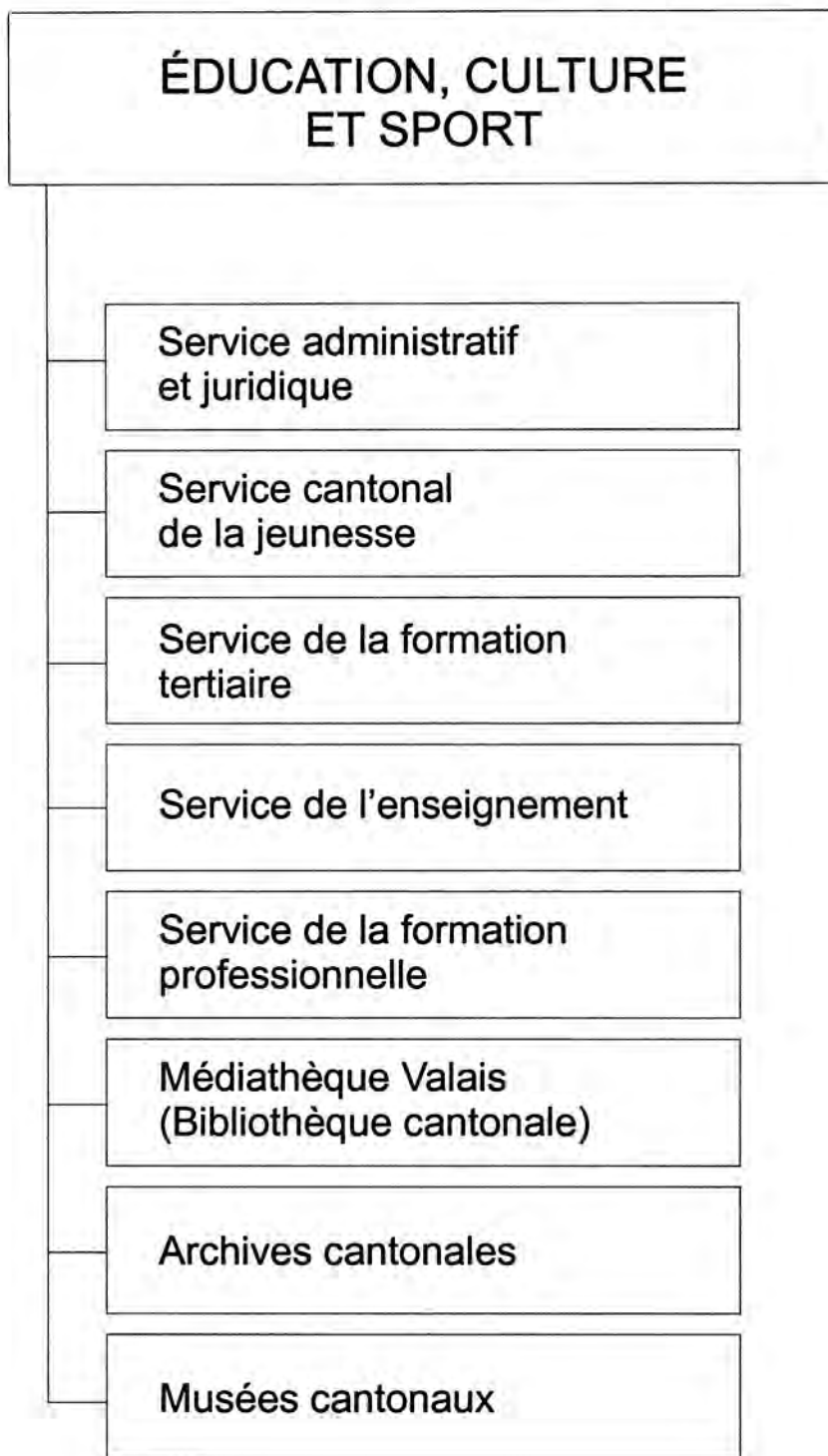


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2002



**CHEF DU DÉPARTEMENT: CLAUDE ROCH
REMPLAÇANT: JEAN-JACQUES REY-BELLET**



INTRODUCTION

L'établissement du bilan des projets prioritaires du programme gouvernemental pour les années 1998-2001 a été l'occasion de faire le point sur l'ensemble des mesures et projets mis en œuvre par notre département pour adapter notre système d'enseignement et de formation aux besoins et aux exigences d'une société en rapide mutation.

Dans la foulée de l'action gouvernementale visant la modernisation de l'État, les responsables du département de l'éducation, de la culture et du sport, en se fondant sur les axes de réformes et de restructurations des lignes directrices 2002-2005, se sont astreints à une large réflexion pour dessiner les contours des changements en cours et dégager une vision de l'école valaisanne de l'avenir : l'élève qui apprend et se socialise, des parents qui s'engagent, des enseignants compétents qui travaillent en équipe, des écoles saines et sécuritaires bien intégrées à la communauté, des directions responsables, l'accès pour tous à une formation de qualité, l'ouverture sur le monde grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, des cursus diversifiés, bref une école dynamique, capable de s'adapter constamment aux besoins de la société. L'enjeu est simple, mais son importance est immense : il s'agit d'assurer l'avenir des générations futures.

Chaque année qui passe, le chantier progresse et de nouveaux éléments s'ajoutent, en cohérence et en interrelation avec les grandes orientations et les objectifs prioritaires de la politique tant gouvernementale que départementale. Ainsi, durant l'année écoulée, le département et ses services ont conjugué leurs forces, leurs compétences et leurs efforts pour mener à bien quelques dossiers et projets importants :

Au niveau de l'enseignement obligatoire, les nouvelles grilles horaires, découlant du recentrage des programmes, ont été adoptées par le Conseil d'État le 6 novembre 2002. Les groupes chargés de la réécriture des plans d'études dans les branches dont la dotation horaire a été modifiée, ont été mis en place. L'introduction progressive des nouvelles technologies de l'information et de la communication (ICT) s'est poursuivie à un rythme soutenu. Un état de la situation concernant les arriérés dans le versement aux communes des subventions dues pour les bâtiments scolaires a été dressé et un crédit supplémentaire a été sollicité pour absorber les retards cumulés.

Dans l'enseignement secondaire du deuxième degré, à la suite de la réforme des études gymnasiales et de la mise en place de la nouvelle maturité, les certificats délivrés par les collèges cantonaux ont été officiellement reconnus par la Confédération. Avec la " cantonalisation " progressive de l'École supérieure de commerce de la ville de Sion, toutes les écoles de commerce ont désormais un statut étatique. Les démarches et consultations entreprises en vue de mieux coordonner le calendrier des congés et vacances scolaires ont abouti à l'adoption d'un plan de scolarité harmonisé, imposé à toutes les écoles cantonales pour les années scolaires 2002/2003 à 2004/2005.

Dans le secteur de la formation professionnelle, les contacts et la collaboration avec les milieux économiques se sont multipliés à travers les associations professionnelles dans le cadre des travaux préliminaires menés dans la perspective de la mise en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle en 2004 ou 2005. L'ouverture d'une école des métiers pour les professions de la chimie (CIMO, Monthey) ainsi que la réforme de la formation commerciale de base vont contribuer à revaloriser les voies de la formation par l'apprentissage.

Au chapitre de la formation tertiaire, dans le cadre du processus de mise en place de la HES santé-sociale romande, la Haute école spécialisée santé-social Valais (HEVs2) a été formellement constituée par la loi adoptée par le Grand Conseil le 22 mars 2002. En octobre

2002, elle a ouvert ses portes avec une structure réunissant sous une même direction cinq filières de formation, quatre sites, trois écoles et deux langues. L'École suisse de tourisme, intégrée dans la HEVs, a subi avec succès les audits de certification du système de qualité ISO 9001. La HEVs joue un rôle moteur dans le nouveau réseau de compétences national en technologie de matériaux (Mat-Net) reconnu par la Confédération ; elle en assume la coordination au niveau suisse (leading house). Avec l'accueil de sa deuxième volée d'étudiants, la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS) vit encore sa phase de développement et de consolidation. La loi d'adhésion du canton du Valais à l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) a été adoptée et mise en vigueur.

En matière de politique de la jeunesse, l'accent a été porté sur le renforcement de l'offre d'accueil à la journée pour enfants de la naissance à la fin de la scolarité primaire, sur le soutien à la création d'associations régionales s'occupant de l'accueil familial ainsi qu'à l'élaboration d'un concept d'organisation et de financement des prises en charges d'enfants souffrant de graves troubles du langage.

Sur le plan culturel, le projet de regroupement des Musées cantonaux et d'organisation du Réseau Musées Valais a été rédigé et diffusé. La première étape des travaux pour le réaménagement du Musée des beaux-arts a été réalisée ; l'étude pour la transformation de l'Ancien Pénitencier a été lancée.

Dans le domaine du sport, un avant-projet de concept cantonal englobant divers volets (installations et équipements, sport des apprentis, événements sportifs de grande envergure, sport-études...) a été élaboré et présenté au Conseil d'État.

Enfin, en lien avec les lignes directrices et le plan financier 2000-2005, le système électronique de documentation, d'information et de communication (e-DICS) – avec structuration et définition des prestations (arborescence) – a été mis à jour et consolidé aux trois niveaux.

Mieux que ces quelques flashes introductifs, les pages qui suivent rendent compte de la multiplicité et de la complexité des activités déployées au sein du département en 2002.

**Le Chef du Département
de l'éducation, de la culture et du sport**
Claude Roch

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ORGANISATION ET PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service administratif et juridique	26.70
Service cantonal de la jeunesse	50.45
Service de la formation tertiaire	59.06
Service de l'enseignement	31.80
Service de la formation professionnelle	58.94
Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale)	22.42
Archives cantonales	6.60
Musées cantonaux	14.80
TOTAL	270.77

3.216 Postulat du député Claude-Alain SCHMIDHALTER et consorts concernant la formation dans les écoles professionnelles (12.06.02)

La question de l'adaptation des bases légales et des programmes des cours fera l'objet d'une étude approfondie dans le cadre de l'élaboration des dispositions d'application de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.

3.218 Postulat du groupe PDDC, par le député (suppl.) Pascal REY, concernant l'informatisation des données relatives aux remplaçants de l'enseignement obligatoire (13.06.02)

Les données relatives aux remplaçants de la scolarité obligatoire sont déjà informatisées. Le projet de publication de ces données sur un site Internet, accessible uniquement aux directions d'écoles et aux commissions scolaires, est en voie de réalisation.

MOTIONS ET POSTULATS

3.186 Postulat des députés Charles MONNET (PRD), Christian MAYOR (PRD) et consorts concernant " stage " pour les élèves du CO dans les centres professionnels (27.06.01)
Postulat refusé le 12 septembre 2002

3.197 Postulat des députés Jean-Marie SCHMID (CVPO), Suzanne HUGO-LÖTSCHER (SPO), Juliana EYHOLZER (suppl.) (FDPO) et Cornelia ALLENBACH-GUNTERN (suppl.) (CSPO) concernant les contrats d'engagement pour le personnel enseignant (12.11.01)
Le département, par son service administratif et juridique, va transmettre des recommandations dans ce sens aux autorités communales et intercommunales de nomination du personnel enseignant de la scolarité obligatoire.

3.203 Postulat du groupe CVPO, par la députée Edith NANZER-HUTTER, concernant la transparence des flux financiers du secteur tertiaire de la formation, dans le Valais romand et le Valais alémanique (16.11.01)
Toute la transparence souhaitée sur les flux financiers du secteur de la formation tertiaire sera faite, notamment entre les deux parties linguistiques du canton. L'attribution d'un mandat d'étude externe sur la répartition des flux financiers n'est ni utile ni opportune.

3.205 Motion transformée en postulat de la commission de justice, par la députée Marie-Christine ZEN RUFFINEN, concernant la loi sur l'archivage (29.01.02)
La révision prochaine du règlement du 17 novembre 1982 concernant les archives des organismes de l'Etat apportera des solutions aux problèmes soulevés par l'intervenante.

3.207 Postulat du député Jean-Marie SCHMID (CVPO) et consorts concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles valaisannes (01.02.02)
Postulat déclaré sans objet le 7 novembre 2002 parce que déjà réalisé

3.212 Motion transformée en postulat du député Gabriel LUISIER et consorts concernant la part d'expérience du personnel enseignant (22.03.02)
Postulat refusé le 7 novembre 2002

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

LÉGISLATION

Outre les tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que préparation de décisions et déterminations, de consultations écrites ou orales, d'études et d'interprétations de dispositions dont l'application incombe au Département, de représentations du département dans divers organismes extracantonaux, en 2002 le Service a été étroitement associé à l'élaboration :

- du règlement du 30 janvier 2002 de l'école de degré diplôme ;
- du règlement du 6 mars 2002 d'études concernant les filières de la Haute école spécialisée Valais ;
- de la loi du 22 mars 2002 créant la Haute école spécialisée santé-social Valais (HEVs2) ;
- du règlement du 27 mars 2002 portant application de la loi sur la formation et la recherche universitaires ;
- du règlement du 10 avril 2002 concernant les études gymnasiales et les examens de maturité ;
- de la loi du 24 mai 2002 d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) ;
- de l'ordonnance du 5 juin 2002 relative aux filières de formations universitaires ;
- de l'ordonnance du 14 août 2002 concernant l'admission et la formation initiale à la Haute école pédagogique (OHEP) ;
- du règlement du 16 octobre 2002 sur les reconnaissances et soutiens en matière de formation continue des adultes ;
- du règlement du 23 octobre 2002 concernant le statut du personnel de la Haute école spécialisée Valais ;
- du règlement du 4 décembre 2002 fixant le traitement du personnel de la Haute école spécialisée santé-social Valais (HEVs2).

VALAIS-UNIVERSITÉS

Généralités

En 2002, les dispositions d'application de la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires ont été décidées et mises en œuvre.

Le Pôle national de recherche à l'IDIAP, à Martigny (IM2 Interfaces multimodaux) est devenu réalité.

La procédure de reconnaissance fédérale de la Fondation suisse pour la formation universitaire à distance ainsi que la restructuration de l'IUKB se développent selon les prévisions.

Trois programmes de recherche, réalisés sous forme de partenariats entre le Conseil des EPF et le Valais, lancés en 2001 se poursuivent. Notons aussi que le canton s'est engagé, au titre de membre, de l'ARS-Uni organisation qui va ouvrir d'intéressantes et utiles perspectives

de collaboration entre plusieurs institutions valaisannes et la Province de Verbano-Cusio-Ossola.

Trois demandes de reconnaissance cantonale ont été traitées par le Conseil CoFRU ; ce sont :

- Ecole EGS, Leuk : formations en art-therapy
- Hotel Management School, Les Roches
- Centre Euroqual, Martigny (Master international en qualité)

L'accord intercantonal universitaire 1999-2003 en est à sa quatrième année d'application. La contribution financière cantonale pour 2002 a été la suivante (montants forfaitaires annuels différenciés par étudiant et par groupe de facultés) :

- Fr. 9'500.- en sciences humaines et sociales ;
- Fr. 23'000.- en sciences exactes, en sciences naturelles, en sciences techniques ;
- Fr. 46'000.- dès la 3e année d'études en médecine humaine, dentaire et vétérinaire (formation clinique).

Compte tenu de la réduction de 10 % pour forte migration, obtenue par le Valais, la contribution totale s'est élevée à Fr. 29'926'525.-.

Le suivi et le contrôle de l'application de cet accord ont été assurés.

Subventions 2002

Les participations, suivis et contrôles nécessaires ont été effectués pour les institutions qui ont bénéficié d'une subvention cantonale en 2002 dans le cadre de Valais-Universités :

■ Instituts de formation:

Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), Studienzentrum (ZUF), Centre Romand d'Enseignement à Distance (CRED).

■ Instituts de recherche:

Haut-Valais : Institut für Technologie und Wirtschaftsinformatik (TEWI), Institut für Wirtschaft und Sozialfragen (IWS), Universitäres Forschungszentrum für Mehrsprachigkeit (UFM), Forschungsinstitut zur Geschichte des Alpenraumes (FGA).

Valais romand : Institut de recherche en informatique (ICARE), Institut de recherche en intelligence artificielle perceptive (IDIAP), Centre de recherche et d'étude sur les populations alpines (CREPA).

■ Autres institutions: Société académique du Valais.

Les planifications de ces instituts pour les années 2002 – 2005 ont été examinées par le CoFRU, qui prépare une définition des pôles prioritaires et des axes stratégiques.

Autres activités

- Parmi les autres tâches assumées en 2002 nous relevons la participation active de «Valais-Universités» à la mise en œuvre des mesures prévues par la loi du 2 février 2001 sur la formation continue des adultes (via la commission cantonale ad hoc).

Informations statistiques et financières

Etudiants universitaires valaisans et contributions financières cantonales (indicateurs)

En application des accords intercantonaux sur le financement des universités cantonales, le Valais a versé :

En 2001 pour 2'352 étudiants: Fr. 28'094'987.-, soit Fr. 11'942.- en moyenne par étudiant

En 2002 pour 2'405 étudiants: Fr. 29'926'525.-, soit Fr. 12'464.- » par étudiant

Informations statistiques

Les données de l'Office fédéral des statistiques permettent de caractériser l'évolution des étudiants valaisans dans les Hautes Ecoles suisses, comme suit :

En 00/01 sur 3'555 étudiants : 1'631 femmes soit 45.94 % et 1'924 hommes soit 54.19 %

En 01/02 sur 3'659 étudiants : 1'706 femmes soit 46.62 % et 1'953 hommes soit 53.38 %

Total des étudiants valaisans diplômés en 2000 : 521 (220 femmes et 301 hommes)

Total des étudiants valaisans diplômés en 2001 : 542 (220 femmes et 322 hommes)

Publications

- Rapport "Relations Valais-Universités" 2001 (31 pages)
- Évolution statistique des étudiants universitaires valaisans
- Rapport de gestion 2002 du Conseil pour la formation et la recherche universitaires (CoFRU)

ACTIVITÉS CULTURELLES

Conseil de la culture

Le Conseil de la culture a programmé 4 séances plénières durant l'année 2002; ses membres ont examiné plus de 400 demandes de subventions. Ce chiffre manifeste bien l'intense activité culturelle en Valais.

Un jury nommé par le Conseil de la culture a choisi les meilleures productions de CD pour l'année 2002 parmi les nombreuses demandes parvenues au secrétariat.

Haute école de théâtre et de musique

La Haute Ecole de Théâtre (HETS), proposée par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, assurant la formation professionnelle des comédiens et metteurs en scène, va ouvrir ses portes en 2003 à Lausanne.

Au lieu d'installer comme prévu deux Hautes Ecoles de Musique (HEM) en Suisse Romande les cantons de la Suisse occidentale ont convenu de créer en principe une seule Haute Ecole de Musique (HEM) fonctionnant en réseau. Des travaux sont en cours pour la mise en œuvre des réseaux envisagés.

Prix de l'Etat du Valais

Le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de la culture, a attribué le prix de Consécration pour l'année 2002 à Mme Pierrette MICHELOUD, poète et peintre de Vex à Paris.

Quant aux prix d'Encouragement, ils ont été décernés à Wilfried MEICHTRY, historien de Loèche/La Souste à Berne, à Bernard SARTORETTI, comédien de Sion et à la Compagnie DJINN DJOW avec Anne-France BURNET et Vincent ZANETTI de Monthey.

Bourses d'encouragement aux jeunes artistes

En 2002 le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de la culture, a de nouveau accordé 4 bourses d'encouragement aux jeunes artistes suivants: Petra FANKHAUSER, installations, peinture, Viège/Lucerne, Birgit PERROULAZ, peinture, photographie, Sierre/Fribourg, Geneviève CAPITANIO, sculptures, peinture, Nendaz/Clarens et Josef LORETAN, graphiste, sculpteur, Brig/Zürich.

1^{er} août à Berlin

Le conseiller culturel a présidé le groupe de travail du canton du Valais, qui a préparé la manifestation du 1^{er} août à Berlin en collaboration avec les responsables de l'ambassade suisse à Berlin. La délégation valaisanne, guidée par le président du Gouvernement valaisan, M. Thomas Burgener, était composée de représentants du gouvernement, du parlement, de la Loterie Romande, de l'économie, du tourisme et de différents groupes culturels de notre canton.

Journée valaisanne à l'Expo.02

Le conseiller culturel était membre du groupe de travail chargé, sous la direction de Jacques de Torrenté, d'organiser la partie culturelle de la journée valaisanne à Bienne.

Échange culturel Valais-Soleure

Au sein du programme d'échange culturel entre les cantons de Soleure et Valais, une Fête de l'amitié a été célébrée au château Waldegg en terre soleuroise pour consolider les excellentes relations existant entre les deux cantons, en particulier sur le plan culturel. Des concerts exécutés par les lauréats des deux cantons ont été offerts à Soleure et au château Mercier à Sierre.

Conférence des conseillers culturels suisses

Pour la première fois la conférence suisse des délégués aux affaires culturelles a siégé en Valais. Les conseillers de tous les cantons suisses ont tenu, sous la présidence de Mme Regula Koch de Zoug, leur assemblée annuelle le 14 / 15 novembre 2002 au château Mercier à Sierre.

Contact extérieurs

Comme par le passé, le conseiller culturel a participé aux travaux du Conseil du Léman et de la Communauté de Travail des Alpes Occidentales (COTRAO) ainsi qu'aux Conférences régulières des délégués aux Affaires Culturelles (CDAC) sur le plan Romand, sur le plan de la Suisse centrale et sur le plan Suisse.

Le conseiller culturel participe aux séances de la Délégation valaisanne de la Loterie Romande.

JEUNESSE ET SPORT ET SPORT-TOTO

Formation et perfectionnement des cadres

1819 experts et moniteurs ont été formés ou se sont perfectionnés en 2002 contre 1960 en 2001 soit une diminution de 141 (- 7,19 %).

L'office J+S a organisé 14 (- 9) cours de formation d'une semaine et 23 (+ 5) cours de perfectionnement de 1 ou 2 jours.

Formation des adolescents

29'997 (- 9.13%) jeunes filles et garçons de 10 à 20 ans ont participé, dans 28 disciplines sportives (+1) à 1'653 (- 11.17 %) cours ou camps dirigés et animés par 4'239 (-14.20 %) moniteurs J+S

Participation financière de la Confédération

La participation financière de la Confédération, à titre de soutien à la formation des cadres et des jeunes, s'est élevée à Fr. 3'328'989.80. Elle a augmenté de Fr. 76'052.- (+ 2.69 %).

Sport-Toto

La part valaisanne perçue de la société du Sport-Toto a augmenté de Fr. 76'052.-, soit de 3.61 %. Elle passe de Fr. 2'104'590.- à Fr. 2'180'642.-.

Conformément aux prescriptions en vigueur, elle a été attribuée de la manière suivante :

- 60 % aux associations sportives cantonales, Fr. 1'308'385.20
- 40 % pour des constructions et des actions particulières, Fr. 872'256.80

Centre sportif cantonal d'Ovronnaz

Les nuitées 2002 se sont élevées à 11'986. Elles ont augmenté de 1879 (+ 18,59 %).

BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR

Activités

En 2002, la Commission cantonale des bourses et des prêts d'honneur s'est réunie à neuf reprises. Elle a consacré la majorité de ses séances à l'examen des requêtes. Elle a également eu l'occasion d'examiner divers problèmes liés à l'attribution des allocations d'études et notamment de formuler quelques propositions pour une modification future du règlement.

Requêtes traitées

	Requêtes	Bénéficiaires
Universitaires	1'362	1'167
Elèves des écoles d'ingénieurs	288	220
Elèves des écoles secondaires	653	483
Elèves des écoles préparant à l'enseignement	73	59
Apprentis	403	202
Professions artistiques	110	83
Professions commerciales	256	192
Professions paramédicales	261	196
Ecoles du service social	64	48
Perfectionnement professionnel	118	88
Autres écoles professionnelles	237	178
Total	3'825	2'916

Evolution du nombre de requêtes de 1995 à 2002

1995	3'170	1999	3'691
1996	3'347	2000	3'851
1997	3'382	2001	3'788
1998	3'603	2002	3'825

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE (SCJ)

En 2002, différents objectifs relevant de la Loi en faveur de la jeunesse ont pu être réalisés. Nous avons ainsi accordé au Point Rencontre (droit de visite sous surveillance demandé par l'autorité) une autorisation d'exploitation et une définition du fonctionnement et du soutien aux parents et aux corporations publiques. La création d'une AEMO (Action éducative en milieu ouvert) dans le Haut-Valais a pu se concrétiser. Dans le domaine de l'accueil extra-familial à la journée, on constate un renforcement de l'offre et une convention a pu être signée entre le DECS et la Fédération valaisanne de l'accueil familial. La Fédération est constituée de plusieurs associations régionales chargées d'offrir des places d'accueil à la journée par le biais de l'accueil familial.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, les parents et les professionnels de l'enfance peuvent compter sur trois groupes interdisciplinaires réunissant des compétences dans le domaine de la prévention et de la protection des enfants contre la maltraitance et les abus sexuels.

Suite à la mise en application de la LAVI révisée, les auditions d'enfants doivent toujours se faire en présence d'un spécialiste. En collaboration avec l'Office des juges d'instruction cantonal, il a été prévu que ce mandat soit confié à des psychologues du CDTEA. Force est de constater que le nombre d'auditions a fortement augmenté et des interventions sont également prévues durant les week-ends.

Vu la fermeture de trois institutions spécialisées dans le Valais romand, notre canton ne peut répondre à toutes les demandes de placements de jeunes provenant de l'extérieur du canton. Ceux-ci ont besoin d'une prise en charge 24 h. sur 24 h. dans l'institution ou dans un autre contexte protégé, en raison de leur comportement, de leur fragilité psychologique et de leurs problèmes de dépendance. Le Département a chargé des groupes de travail d'étudier des solutions. Le manque de structure d'accueil pour ce type de jeunes existe également dans le Haut-Valais.

L'ouverture de la structure hospitalière de pédopsychiatrie à l'Hôpital de Sierre répond à un besoin relevé depuis plusieurs années. Un service pédopsychiatrique de liaison doit encore être réalisé pour les enfants plus jeunes qui sont hospitalisés en pédiatrie.

Les offices et secteurs du Service ont effectué un travail important. Force est de constater que nous nous trouvons face à une fragilisation accrue des jeunes. Nous devons répondre plus fréquemment à des problèmes de développement et de comportement de mineurs et l'aide apportée aux jeunes, aux familles et aux professionnels s'occupant d'enfants a augmenté.

La Commission des jeunes et la Commission pour la protection et la promotion de la jeunesse prévues par la Loi en faveur de la jeunesse ont été nommées et ont rempli leur mission. Par ailleurs, des collaborateurs du service participent à diverses commissions permanentes dans le domaine de la prévention, de la protection de l'enfant, de la formation du domaine social et socio-pédagogique ainsi que de la santé.

1. Section administrative (SA)

La section administrative a facturé et encaissé les émoluments pour les prestations des différentes unités et a géré l'ensemble des paiements du service. Elle a également réparti un montant de Fr. 8'000.- provenant de la dime de l'alcool à des familles pour des aides matérielles urgentes.

Un domaine important de cette section est la discussion et l'approbation des budgets et comptes des différentes institutions socio-

pédagogiques reconnues par le Canton et pour un grand nombre d'entre elles reconnues et subventionnées également par la Confédération (Office fédéral de justice, section peines et mesures).

Un rapport de planification, édité depuis plusieurs années déjà, présente les différentes institutions socio-pédagogiques, ainsi que leurs prestations, le nombre de places, le taux d'occupation et les prix journaliers. Ce rapport indique également le nombre de placements hors canton, ainsi que le nombre de jeunes provenant d'autres cantons.

Notre canton dispose d'environ 240 colonies de vacances qui accueillent des mineurs non accompagnés de leurs parents. Ce nombre est celui qui est connu de notre Service. La section administrative, en collaboration avec d'autres services, effectue les contrôles nécessaires et est chargée du dossier en vue d'une autorisation d'exploiter. 107 de ces colonies disposent d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Département de l'éducation, de la culture et du sport, 14 cas sont en suspens et 72 colonies sont actuellement soumises à l'étude auprès d'autres Services de l'Etat.

Au niveau informatique, un logiciel a été testé par deux centres durant l'année, à savoir Brigue et Monthey. Ce logiciel permet le traitement des dossiers, notamment l'informatisation des dossiers cliniques et des consultants, ainsi que les données statistiques. Des adaptations caractéristiques ont été apportées en fonction des différents secteurs avant de le mettre en production dans tous les centres.

Le domaine des graves troubles d'élocution chez les enfants d'âge préscolaire et ceux fréquentant l'école obligatoire s'est développé. A ce jour, 1'200 dossiers environ sont gérés par cette section. Le montant attribué par l'OFAS s'élève à Fr. 3'067'186.-- et le montant distribué s'élève à fr. 2'507'955.- (en chiffre arrondi), d'où un solde positif de fr. 559'231.--.

L'aide financière allouée pour les salaires et charges sociales ainsi que le matériel pédagogique des structures d'accueil de la petite enfance à temps d'ouverture élargi (soit à celles qui disposent d'une autorisation d'exploitation, correspondent à un besoin confirmé par la commune, ont signé un contrat de prestations avec le SCJ et répondent à l'exigence minimum de 12 heures d'ouverture par semaine) a été octroyée à 52 structures, dont 6 pour le Haut-Valais et 46 pour le Valais romand. Le nombre d'associations régionales pour l'accueil à la journée auprès de familles (mamans de jour) s'élève à 12, dont 8 pour le Valais romand et 4 pour le Haut-Valais. Sur ces 12 Associations, seules 8 ont demandé la subvention pour l'année 2002 (7 pour le Valais romand et 1 pour le Haut-Valais).

La section administrative, en collaboration avec les secrétaires, a aussi accompagné 4 nouveaux stagiaires de maturité professionnelle commerciale dans leur formation et a supervisé leur travail ainsi que celui de trois apprentis de commerce.

2. Délégué à la jeunesse (DJ)

Les travaux de la Commission des jeunes et du délégué se sont répartis dans 5 domaines :

2.1 Projets pour la jeunesse au niveau des communes, des régions et du canton

Durant l'année 2002, la Commission des jeunes a traité 67 demandes provenant de jeunes désirant recevoir un soutien financier, soit :

23 projets du Haut-Valais
19 projets du Valais central
15 projets du Bas-Valais.

10 demandes ont été refusées par la Commission, conformément aux critères précisés par la Loi en faveur de la jeunesse.

Ces demandes se situent dans diverses catégories, soit : loisirs, musique, culture, structures, technique, social, humanitaire et formation des jeunes.

2.2 Projets sur le plan cantonal

La Commission des jeunes a collaboré à l'exposition itinérante " Vivre ensemble " dont le vernissage a eu lieu à Martigny le 9 novembre 2002. Cette exposition a été présentée dans huit sites du canton.

Depuis décembre 2002, le nouveau site Internet www.vs.ch/12-25 est en fonction. Il donne la possibilité aux jeunes de s'informer entre autres sur la nouvelle loi en faveur de la jeunesse. Il constitue un intéressant outil d'échange d'idées et d'opinions.

D'autre part, la Commission prépare la remise d'un prix d'encouragement à la jeunesse et le projet " Football contre le racisme " est en voie de réalisation.

2.3 Travaux des structures

Dans la Vallée de Conches, la Vallée de Saas, à Ayent et Saillon, le délégué a, en collaboration avec les jeunes et les responsables de communes, travaillé en vue de la création de nouvelles structures en faveur de la jeunesse.

2.4 Collaboration à des projets sur le plan cantonal

En qualité de représentant du canton, le délégué a fait partie du comité d'organisation du camp cantonal des scouts 2002 et de la journée des jeunes du Haut-Valais.

Il s'est également investi au niveau de l'organisation " Parspas " qui travaille sur le thème du suicide des jeunes, dans le comité d'organisation pour le FOJE 2005 et à la préparation de l'Expo 02.

2.5 Collaboration sur le plan fédéral

En tant que membre du comité " la jeunesse prend la parole le 1er août ", le délégué a eu comme mission d'encourager les autorités communales à déléguer aux jeunes la charge de prendre la parole lors des cérémonies de notre fête nationale. 38 communes ont répondu favorablement à cette action.

3. L'Office pour la protection de l'enfant (OPE)

L'année 2002 a enregistré à nouveau une augmentation du nombre de situations prises en charge par cet office. Si l'on compare le nombre de situations assumées depuis l'année 1999, l'on constate une augmentation d'environ 27 %.

Nombre de situations prises en charge en : 1999 : **908** ; 2000 : **988** ; 2001 : **1091** ; 2002 : **1159**.

L'augmentation continue du nombre de situations confiées à cet office devient problématique et n'est pas sans incidence sur la qualité des conditions de travail des collaborateurs. Cette augmentation chronique du nombre de situations confiées nous incite à trouver des solutions notamment dans le sens d'une délégation de certaines mesures (assistance éducative art. 307 CCS et curatelle éducative art. 308 CCS) à des tiers. Des séances d'information ont été organisées cette année afin de pouvoir recruter des personnes qui pourraient assumer ces mandats par délégation.

Les situations confiées à l'Office relèvent toujours principalement de mandats confiés par :

- les tribunaux de district (94 situations, soit 8,11 %) pour lesquels

L'Office effectue des enquêtes lors de divorces, de mesures protectrices de l'union conjugale ou de séparation de corps ; l'Office procède également à des auditions d'enfants pour ces instances ;

- les chambres pupillaires (615 situations, soit 53,06 %) dans le cadre d'enquêtes sociales et dans l'application des mesures de protection infanto-juvénile des art. 307 et ss du Code civil suisse ; l'Office procède également à des auditions d'enfants pour ces instances ;
- le Tribunal des mineurs (73 situations, soit 6,3 %) pour des évaluations sociales suivies de placements, assistances éducatives et patronats ;
- le Service de l'état civil et des étrangers (207 situations, soit 17,86 %) pour l'évaluation des capacités et des ressources éducatives des futurs parents adoptifs ainsi que le suivi durant les deux ans avant le prononcé de l'adoption ; l'Office est également mandaté par ce service lors de changements de noms de mineurs ainsi que de personnes majeures ; ce service nous mandate également lors de demandes de regroupements familiaux lorsque les parents et l'enfant ne résident pas dans le même pays ;
- les tribunaux pénaux lors de situations où les deux parents sont inculpés.

L'activité consiste également pour 4 situations (0,34 %) en des enquêtes pour le Service social international, pour 18 situations (1,56 %) en des prises en charge de situations de maltraitance et pour 123 situations (10,61 %) en des cas sans mandat qui se composent d'appuis socio-éducatifs auprès d'enfants et de familles ainsi que pour des prises en charge dans le cadre de placements institutionnels et familiaux.

Sur l'ensemble des 1159 situations suivies en 2002, celles-ci comportent 338 nouveaux cas signalés, 39 anciens cas resignalés et 782 situations de cas suivis.

Le secteur de l'adoption a subi une légère diminution, notamment en ce qui concerne les enquêtes initiales (59 en 2002 contre 69 en 2001).

Le nombre de placements de jeunes valaisans auprès d'institutions socio-pédagogiques a connu une légère augmentation pour l'année 2002. En effet, 128 jeunes ont dû être placés durant l'année 2002 contre 117 pour l'année 2001. Le total des jeunes placés dans des institutions hors canton s'élève à 16 pour l'année 2002.

La situation des placements se répartit de la manière suivante :

Famille d'accueil			Institution en Valais		
garç.	filles	total	garç.	filles	total
22	32	54	75	45	120

Secteur Petite enfance

Ce secteur continue de collaborer de manière très active à la mise en place de structures d'accueil pour la petite enfance (enfants de 0 à 12 ans) afin de permettre aux communes de pouvoir répondre à l'exigence de la nouvelle loi en faveur de la jeunesse. On a pu enregistrer une sensible augmentation de structures d'accueil de la petite enfance dans notre canton. Actuellement, notre canton compte 76 structures d'accueil de la petite enfance à temps d'ouverture élargi, dont 6 pour le Haut-Valais et 70 pour le Valais romand.

4. Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA)

4.1 Interventions

Nombre de cas	Nombre d'interventions	Nouveaux cas	Anciens cas	Cas suivis	Cas en institution
4'065	31'455	1'868	541	1'600	92

Le CDTEA fournit, chaque année, son soutien à un grand nombre d'enfants pour qui des évaluations, des bilans d'évolution, des prises en charge thérapeutiques ou psycho-éducatives sont nécessaires dans les divers secteurs de leur développement (psychique, social, comportemental, logopédique, psychomoteur et scolaire). De manière fréquente, vu la dépendance et le degré de maturité de cette population, l'aide est apportée de manière indirecte, sous forme de conseils aux parents qui deviennent ainsi les personnes ressources sur lesquelles le CDTEA s'appuie pour remplir sa mission d'hygiène mentale.

4.2 Instances de signalement

Les parents (58 %) et l'école (28 %) sont les partenaires qui font appel le plus fréquemment à la collaboration et aux interventions du CDTEA. Le corps médical, les institutions spécialisées, les services sociaux, les autorités tutélaires et judiciaires, les centres médico-sociaux représentent le pourcentage restant qui correspond à environ 14 %.

Les enfants fréquentant les classes enfantines (24,4 %) et la scolarité primaire (48,3 %) constituent cette année encore la majorité de la population consultante. Il est à noter que les adolescents fréquentant le CDTEA représentent un pourcentage important de consultations (11 %) et que ce pourcentage semble suivre une courbe ascendante.

4.3 Activité thérapeutique

Le nombre des évaluations cognitives, notamment l'établissement de Q.I. a fortement augmenté, principalement en raison de l'attention plus importante accordée aux enfants à haut potentiel. Pour ce secteur sensible, une étroite collaboration a été instaurée avec l'Office de l'Enseignement Spécialisé.

Les troubles du comportement se manifestant à l'école ou en famille représentent plus du tiers des nouveaux signalements et témoignent de la recrudescence des problématiques éducatives au sein de la société.

Les séances avec les parents, la famille ou les enseignants constituent environ le 34 % des prestations totales fournies. Ce pourcentage démontre bien la philosophie du CDTEA, s'appuyer sur des personnes ressources proches de l'environnement de l'enfant, pour ancrer ses prises en charge. Les autres prestations sont réparties de la manière suivante : 31'455 séances thérapeutiques dont 370 observations en classe et 940 rédactions de rapports et expertises.

4.4 Activité préventive

La prévention des troubles du développement de l'enfant est l'axe central de la philosophie du CDTEA. La collaboration régulière avec les professionnels s'occupant de l'enfant est donc primordiale. C'est ainsi que de nombreux collaborateurs assurent des formations, fournissent des supervisions aussi bien aux éducateurs des institutions spécialisées qu'aux enseignants et aux maîtres d'appui. La médiation scolaire qui est également un secteur important de prévention dans lequel le CDTEA s'est fortement impliqué, fait l'objet d'un rapport annuel décrivant son activité et son fonctionnement.

L'intégration de l'enfant handicapé dans les classes ordinaires implique un encadrement pédago-thérapeutique très structuré. Pour ce faire, des équipes de spécialistes (psychologues, logopédistes, psychomotriciens) ont été constituées pour collaborer avec les communes respectives dans les régions de Monthey et Martigny.

En partenariat avec le secteur de la petite enfance, un travail préventif est réalisé dans les structures d'accueil (crèches, garderies, jardins d'enfants...).

Sur demande d'association de parents, d'écoles de parents ou d'organismes contribuant à l'éducation de l'enfant, divers exposés et conférences ont été donnés par le CDTEA sur des sujets traitant du

développement de l'enfant, de l'éducation ou de la gestion de la violence.

4.5 Formation de stagiaires

22 universitaires ont effectué un stage clinique auprès du Centre cantonal pour le développement et la thérapie, stage ponctuant la fin de leur formation dans les domaines de la psychologie, de la logopédie et de la psychomotricité. Ces engagements, à temps partiel ou à temps plein, varient de 3 mois à une année. Des postes d'une durée de 6 mois ont pu être offerts à certains professionnels sans emploi, grâce aux programmes d'occupation de la caisse de chômage.

5. Unité de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (UPEA)

5.1 Remarques liminaires

De nouvelles structures de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ont été définies en 2001. Durant l'année 2002, la mise en application de ces structures a été réalisée par étapes. Dorénavant, la prise en charge stationnaire et le service de consultation et de liaison pour les hôpitaux régionaux sont offerts par le Centre hospitalier de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Hôpital régional de Sierre-Loèche (cf. rapport annuel de l'Hôpital régional de Sierre-Loèche). Les prestations fournies dans le domaine de la psychiatrie pour enfants et adolescents sont conformes à ce que stipule la Loi en faveur de la jeunesse pour l'Unité de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent du Service cantonal de la jeunesse.

5.2 Activité des centres régionaux de l'UPEA

Les centres régionaux de l'UPEA sont situés à Brigue, Viège, Sierre, Martigny et Monthey. Conformément au Règlement sur différentes structures en faveur de la jeunesse, ces prestations ne peuvent être fournies que par des collaboratrices et collaborateurs médecins (médecins assistants, médecins chefs de clinique en formation pédo-psychiatrique). En raison d'un manque de médecins spécialisés au niveau national, deux postes vacants n'ont pu être occupés à ce jour. Cela a concerné en premier lieu les centres de Viège et de Monthey. Ainsi, le secteur public ambulatoire en pédopsychiatrie dispose uniquement de 1.2 poste, ce qui nous donne le tableau suivant : Brigue : 50 %, Viège : vacant, Sierre : 20 %, Sion : 30 %, Martigny : 20 % et Monthey : vacant. Les prestations fournies se sont focalisées dans les domaines suivants :

5.2.1 Thérapie ambulatoire

225 enfants et adolescents ont été suivis dans les centres ambulatoires. L'UPEA a effectué 924 examens et psychothérapies.

La demande de prise en charge psychothérapeutique d'enfants et d'adolescents de la part des parents, du corps médical et de l'école augmente sans cesse. Ce qui se traduit par une liste d'attente. Le Centre hospitalier de psychiatrie pour enfants et adolescents de Sierre et les centres régionaux du CDTEA du Service cantonal de la jeunesse ont apporté leur aide dans la mesure de leurs capacités.

5.2.2 Service de consultation et de liaison

Le service de consultation et de liaison regroupe les domaines d'activité d'un psychiatre dans le cadre d'institutions pour enfants et adolescents (par ex. hôpital pour enfants, institutions spécialisées pour enfants, CDTEA, OPE, etc.). Les consultations sont offertes sur demande de l'institution concernée. Le psychiatre effectuant des tâches de consultation établit – lorsque cela est possible – une anamnèse des problèmes signalés ainsi qu'une expertise psychopathologique et un diagnostic précis qui permettent par la suite d'élaborer les propositions des traitements.

L'aide du service de consultation et de liaison est surtout requise pour des enfants et des adolescents (0-18 ans) souffrant des problématiques suivantes :

- Troubles neuropsychiatriques, par ex. le syndrome psycho-organique (SPO)
- Troubles réactifs directs (par ex. troubles de comportement et d'apprentissages)
- Maladies psychosomatiques (par ex. douleurs diffuses, troubles alimentaires)
- Troubles névrotiques (par ex. angoisses, dépressions, suicidalité)
- Dans le cadre de la protection de l'enfant.

Durant l'année écoulée, le service de consultation et de liaison a été avant tout à disposition des collaboratrices et collaborateurs du Service cantonal de la jeunesse (psychologues, psychothérapeutes, logopédistes, thérapeutes en psychomotricité, assistants sociaux, pédagogues spécialisés de l'OEI) ainsi que de la direction de ce service lors des séances régulières des cadres).

Le service de consultation et de liaison a fait ses preuves. Il a été apprécié notamment du fait que les médecins de l'UPEA travaillent dans les mêmes centres régionaux que les autres collaborateurs du Service cantonal de la jeunesse.

Pour le corps médical et les hôpitaux régionaux (par ex. pédiatres, médecins généralistes, hôpitaux), les tâches d'un service de consultation et de liaison ont été effectués par le Centre hospitalier de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Hôpital de Sierre-Loèche.

5.2.3 Prévention et élaboration de concepts

Durant toute l'année, les médecins de l'UPEA ont eu une riche activité : conférences données, participation à des tables rondes, échanges avec les médias, élaboration de projets (travail de conceptualisation) et perfectionnement des intervenants de la santé (par ex. HES, formation des médiateurs scolaires, etc.) ainsi que participation à des commissions cantonales et des conférences. Nous relevons à ce sujet :

- Commission cantonale de promotion de la santé,
- Commission cantonale de psychiatrie en cas de catastrophe,
- Conférence des médecins chefs valaisans en psychiatrie,
- Conférence du groupement des psychiatres valaisans,
- Elaboration d'un concept en vue de la création d'un service cantonal de consultation et de liaison,
- Elaboration d'un concept pour soins psychiatriques au niveau cantonal (psychiatrie d'adultes, de personnes âgées, psychiatrie pour enfants et adolescents).

5.3 Remarques finales

Suite à l'ouverture au 1er janvier 2002 du Centre hospitalier de psychiatrie pour enfants et adolescents à l'Hôpital de Sierre-Loèche, l'UPEA a collaboré dès le début très étroitement avec cette structure, conformément à la convention qui a été signée d'une part entre le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie et le Département de l'éducation, de la culture et du sport et d'autre part l'Hôpital de Sierre-Loèche. Il a été convenu que la direction générale soit confiée au même médecin chef (secteur ambulatoire public de consultation et de liaison). Cette solution permet une coordination optimale, l'utilisation de synergies, d'éliminer d'éventuels doubles emplois et de garantir en même temps un perfectionnement et une formation continue des médecins assistants et chefs de clinique. Cela constitue un critère important pour acquérir le titre de médecin spécialisé en psychiatrie pour enfants et adolescents. Par ailleurs, avoir la même direction médicale est le gage d'une assurance qualité dans le domaine de la santé.

6. L'Office éducatif itinérant (OEI)

L'Office éducatif itinérant fournit à des jeunes enfants (de 0 à 7 ans), dont le développement est entravé par des déficiences motrices, sensorielles, mentales ou des troubles de comportement et de la communication, des prestations de service éducatif itinérant en éducation précoce spécialisée directement au domicile de l'enfant, en collaboration étroite avec la famille.

Un travail de réflexion, permettant d'analyser et d'inventorier tous les appuis proposés, a été entrepris au cours de l'année 2002 dans le but de mieux coordonner les activités du service éducatif itinérant sur tout le canton et de renforcer la collaboration entre les intervenants publics et privés.

Un document récapitulatif permet actuellement d'illustrer et de définir les quatre axes principaux que chaque intervenant en éducation précoce doit développer dans son activité professionnelle.

Ce catalogue de prestations regroupe les recommandations suivantes :

1. travail avec l'enfant : évaluation du développement de l'enfant avec des outils spécifiques, programme individuel de stimulation globale, mise en évidence des potentialités de l'enfant, activités et jeux adaptés, construction de savoir-faire et de savoir-être,
2. travail avec la famille : écoute attentive, accompagnement, soutien, activation des interactions parents-enfants, renforcement des compétences, partenariat et co-construction de projets éducatifs et scolaires, stratégies générales et spécifiques de parentage, informations sur le développement de l'enfant, transmission d'habiletés spécifiques, attention portée à la fratrie, prise en compte de la qualité de vie,
3. socialisation, intégration, scolarisation : élargissement progressif de la sphère sociale de l'enfant, intégration dans une structure d'accueil, préparation à la scolarité, accompagnement en période de scolarité infantine, renforcement du lien famille-école,
4. interdisciplinarité : collaboration avec les autres intervenants (pédiatres, pédopsychiatres, enseignants, psychologues, physiothérapeutes, ergothérapeutes...), information sur les structures existantes et les diverses associations, participation à des bilans en réseaux, échanges intra disciplinaires.

L'élaboration de cet inventaire permet à l'Office éducatif itinérant de consolider une politique d'intervention cantonale commune avec la Heilpädagogische Schule de Brigue-Glis.

Ce rapprochement s'effectue de plus en plus intensément et pour la première fois une statistique des situations suivies en service éducatif itinérant à travers tout le canton peut être présentée :

2002	Enfants suivis	Nouvelles situations
Valais romand	75	27
Haut-Valais	91	25
Pédagogie privée	12	3
Total	178	55

Il est intéressant de relever une augmentation d'activité annuelle de 8 % pour l'Office éducatif itinérant du Valais romand qui passe de 63 situations enregistrées en 2001 à 75 en 2002.

Ce désir de coordination s'est également réalisé sur le plan suisse. En effet, sur l'initiative du Canton du Valais, la première rencontre des directeurs des Services éducatifs itinérants de Suisse romande a eu lieu à Sion, au printemps 2002. Un groupe romand de responsables a été constitué. Il se réunira dorénavant deux fois par année.

Perspectives retenues

A travers le programme eDICS, l'Office éducatif itinérant a planifié en fin d'année des objectifs prioritaires afin de poursuivre sa progression quantitative et qualitative.

Dans le cadre des interventions de pédagogie spécialisée à domicile, les choix retenus sont :

1. l'élaboration d'un canevas d'enquête sur les besoins et la satisfaction des familles,
2. la mise en place d'un atelier d'échanges concernant les effets du handicap sur la fratrie,
3. la création d'un groupe d'échanges avec les éducatrices de la petite enfance et les enseignantes de classe enfantine qui intègrent des enfants suivis par l'OEI.

Sur le plan organisationnel, les secteurs suivants seront développés :

1. renforcement de l'information au tiers afin d'augmenter les signalements d'enfants en âge, préscolaire ayant de graves troubles de développement,
2. étude de l'informatisation des dossiers,
3. renouvellement des conventions (OFAS, associations privées).

Par sa spécificité, l'Office éducatif itinérant complète l'offre de services mis à la disposition de la population valaisanne. Il peut également bénéficier de bonnes synergies et d'une interdisciplinarité efficace grâce à la collaboration aménagée avec les autres offices du Service cantonal de la jeunesse.

SERVICE DE LA FORMATION TERTIAIRE

INTRODUCTION

En 2002, le développement des hautes écoles spécialisées valaisannes s'est poursuivi. Parallèlement à la Haute école valaisanne qui a atteint sa vitesse de croisière tant au niveau de la croissance de ses étudiants que sur le plan de la qualité de ses formations et de ses activités de recherche, la Haute école pédagogique, l'Ecole cantonale d'art du Valais, la Haute école de musique, la Haute école spécialisée à distance de Brigue sont en phase de reconnaissance auprès des instances compétentes.

En octobre 2002, la Haute école spécialisée santé-social Valais a ouvert ses portes. Le Valais est particulièrement fier d'être un canton pionnier dans cette phase de mise en place de la Haute école romande (HES-S2). En effet, elle réunit sous une même direction cinq filières de formation, quatre sites, trois écoles et deux langues. Enfin, comme notre canton ne peut pas offrir lui-même l'ensemble des formations supérieures spécialisées, et dans un souci de traiter de manière équitable tous les jeunes valaisans qui suivent une formation de niveau tertiaire, " l'ouverture " vers les filières extracantonales et " l'accueil " des étudiants d'autres cantons s'avèrent primordiaux.

De plus, le Service de la formation tertiaire, par ses missions de recherche et développement, fournit au Département les indicateurs nécessaires au pilotage des écoles, conduit la formation continue des enseignants, assure la transmission des études et recherches aux partenaires et acteurs de l'école, soutient les écoles dans l'introduction de systèmes qualité et des nouvelles technologies de l'information.

HAUTE ÉCOLE VALAISANNE

Rappel : le rapport de controlling de la HEVs, unité pilote, fait office de rapport de gestion.

Evénements marquants de l'année 2002

- La Haute école valaisanne, **et tout particulièrement l'Ecole suisse de tourisme**, ont subi avec succès les audits de certification du système qualité tenus les 26 et 27 juin 2002. Le bureau Veritas Quality International - organe externe accrédité - a décerné la **certification ISO 9001:2000 à la Haute école valaisanne, tous sites et domaines d'activité confondus !**
- La HEVs a obtenu une confirmation fédérale officielle des excellents résultats obtenus lors de la revue des pairs (évaluation de la qualité scientifique des prestations offertes dans les 4 volets de la mission HES). Les quatre filières du site de Sion (sciences de l'ingénieur) et la filière informatique de gestion localisée sur le site de Sierre, soit **cinq filières sur six**, répondent aux **critères qualitatifs** contraignants fixés par la Confédération pour la reconnaissance fédérale définitive octroyée en 2003.
- Le nouveau réseau de compétences national en technologie des matériaux, **MatNet**, qui regroupe les sept hautes écoles spécialisées suisses, a été reconnu par la Confédération en novembre 2002. La HEVs y joue un rôle moteur et en assume la coordination au niveau suisse (leading house).
- L'Ecole supérieure d'informatique de gestion (ESIS) a obtenu en juin 2002 le label eduQua, certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue.
- Le nouveau directeur de l'Ecole suisse de tourisme (EST) a été nommé par le Conseil d'Etat en décembre 2002. Il prendra ses fonctions le 1er janvier 2003.
- Le centre de recherche de l'EST a été intégré au groupe de compétences Economie, localisé sur le site de Sierre. Avec ce regroupement des compétences, le secteur du tourisme accède désormais aux fonds de recherche nationaux et internationaux.

Statistiques relatives à la formation de base

HES	Site de Sierre	n étudiants de 1re année	n étudiants de 2e année	n étudiants de 3e année	n étudiants de 4e année	Total des étudiants	Diplômés 2002/2003	Total	Diplômés année scolaire 2001/2002
	Economie d'entreprise plein temps	65	44	37		146	26	172	29
Economie d'entreprise en emploi	22	21	14	20	77	13	90	9	
Informatique de gestion	72	54	41		167	33	200	30	
Total	159	119	92	20	390	72	462	68	
HES	Site de Sion	n étudiants de 1re année	n étudiants de 2e année	n étudiants de 3e année		Total des étudiants	Diplômés 2002/2003	Total	Diplômés année scolaire 2001/2002
	Electricité	32	37	33		102	31	133	23
Mécanique	35	14	16		65	11	76	11	
Chimie	18	15	14		47	6	53	15	
Agroalimentaire & Biotechnologie	28	24	16		68	17	85	17	
Total	113	90	79	0	282	65	347	66	

ES	ESIS Sierre	n étudiants de 1ère année	n étudiants de 2e année	n étudiants de 3e année	Total des étudiants	Stagiaires 2002/2003	Total	Diplômés année scolaire 2001/2002
	Informatique de gestion à plein temps	28	41		69	31	100	30
Informatique de gestion en emploi	19	20	17	56	16	72	9	
Total	47	61	17	125	47	172	39	
ES	EST Sierre	n étudiants de 1ère année	n étudiants de 2e année	n étudiants de 3e année	Total des étudiants	Stagiaires 2002/2003	Total	Diplômés année scolaire 2001/2002
	Gestionnaire en tourisme	91		82	173	83	256	90

Volume des activités déployées en 2002 : quelques chiffres clés

- Recherche appliquée & développement et prestations de service : en 2002, la HEVs a mené quelque 360 projets, pour un montant total dépassant les 10 millions de francs.
- Formation continue : l'ESIS demeure très active dans ce secteur, avec plus de 150 cours organisés et près de 1500 participants. En 2002, l'ESIS et l'EST ont réalisé à elles deux un chiffre d'affaires de 1,7 millions approximativement.

HAUTE ÉCOLE PEDAGOGIQUE DU VALAIS (HEP-VS)

En 2002, la HEP-VS a poursuivi son déploiement sur les sites de St-Maurice et de Brigue. Cette année a été marquée notamment par l'entrée de la deuxième volée d'étudiants en formation initiale, par

le rattachement de l'animation pédagogique à la HEP-VS, par la reprise partielle de la formation continue et par l'extension du site de Brigue.

Evénements importants

- 6 mars : remise des attestations de fin de formation de base à 83 praticiens-formateurs du Haut-Valais et du Valais romand ;
- 29 mai : mise en place de la commission paritaire de la formation continue des enseignants ;
- 10 juin : signature du contrat de location pour les locaux du site de Brigue ;
- 27 juin : nomination du conseil de direction de la HEP-VS ;
- 19 juillet : démission du premier directeur de la HEP-VS avec effet au 31 janvier 2003 ;
- 14 août : adoption de l'ordonnance concernant l'admission et la formation initiale à la HEP-VS ;
- 29 août : une délégation d'étudiants de la HEP-VS représente les étudiants des HEP de Suisse à la Journée CDIP d'Expo 02 ;
- 1er septembre : rattachement de l'animation pédagogique pour les degrés " école enfantine " et primaire à la HEP-VS ;

- 1er septembre : entrée en fonction des enseignants nécessaires à la deuxième année de formation initiale, des coordinateurs pour la formation continue, de l'administratrice de l'école et de plusieurs animateurs pédagogiques ;
- 23 septembre : ouverture de la deuxième année scolaire ; accueil de 80 nouveaux étudiants ;
- 1er novembre : occupation des nouveaux locaux du site de Brigue ;
- 22 novembre : nomination de la nouvelle directrice de la HEP-VS avec effet au 1er février 2003 ;
- 15 - 19 décembre : semaine d'ouverture culturelle pour les étudiants de 1ère année.

Formation initiale : Les échanges inter-sites ont pris leur rythme de croisière. Les partenaires sont impressionnés par les capacités d'intégration des étudiants.

	étudiants 1re année	étudiants 2e année	étudiants 3e année	Total des étudiants	Diplômants 2002/2003	Total	Diplômés 2001-2002
VSR N. élémentaire	60	19		79			
VSR N. moyen		22		22			
OW Basisstufe	20	14		34			
OW Primarstufe		21		21			
TOTAL	80	76		156			

Formation continue : La HEP-VS prépare son premier programme de formation continue, dans le prolongement du concept de formation initiale.

Recherche et développement, prestations de service : Dix projets de recherche sont initialisés ; le premier rapport sur les échanges inter-sites réalisé conjointement avec le Centre universitaire de recherche sur le plurilinguisme (CURP) est paru.

Collaboration au niveau national : La participation aux conférences régionales et nationales s'est poursuivie et développée (CSHEP et CDHEP).

HAUTE ECOLE VALAISANNE SANTÉ-SOCIAL (HEVs2)

Inscrite dans le processus global de réforme du système de formation et de mise en place de la HES santé-social romande, la haute école spécialisée santé-social Valais (HEVs2) a été formellement constituée par décision du Grand Conseil en session du 22 mars 2002.

Les premières réalisations communes entre les 3 écoles EPL (physiothérapie), CFPS (travail social) et EVSI (soins infirmiers) ont été orientées vers l'interdisciplinarité et les modules communs. Marquée par les nombreuses séances d'information et de coordination, les commissions HES-S2 et les séances de travail en lien avec la mise en place de la HEVs2, l'année 2002 fut centrée sur la mise en place des instances de direction, l'élaboration d'un statut unique ainsi que des procédures d'engagement et de nomination du personnel. Un processus de mise en place d'une structure cantonale permit d'intégrer les spécificités propres aux 5 filières, 4 sites, 3 secteurs et 2 langues ainsi qu'aux exigences liées aux missions nouvelles HES. Avec les nombreux changements de fonction, de lieu, de place et de poste de travail en conformité avec le nouvel organigramme, 2002 fut une année de mobilité.

Pour l'année 2002, on relèvera les étapes et événements suivants :

- 22 mars : 2e lecture et adoption à l'unanimité de la loi créant la Haute école spécialisée santé-social Valais (HEVs2) avec entrée en vigueur le 1er octobre 2002 ;
- 25 mars : réunion de l'ensemble du personnel des 3 écoles pour une séance d'information sur le processus de création de la HEVs2, sous la présidence du chef du DECS ;
- 9 mai : constitution du comité directeur de la HEVs2 présidé par le chef du DECS ;
- 3 juillet : décision du CE concernant la résiliation en bloc des rapports de service avec effet au 31 octobre 2002 et de l'engagement au 1er octobre 2002 de tout le personnel des 3 écoles : CFPS, EPL et EVSI ;
- juillet : élaboration d'un projet de convention de collaboration avec l'IUKB ;
- 30 septembre : réunion de l'ensemble du personnel des 3 écoles pour une séance d'information sur le processus de création de la HEVs2, sous la présidence du chef du DECS ;
- 16 octobre : décision du CE de nommer le corps professoral de la HEVs2 en qualité de chargé de cours avec attributions particulières liées aux fonctions d'enseignement, de Ra&D ou de coordination ;
- 21 octobre : journée inaugurale HEVs2 au Château de Loèche-Ville et début des formations dans le cadre de la HES santé-social romande ;
- 29 novembre : Forum interdisciplinaire 2002 Réadaptation et réinsertion : l'adhésion de la personne au processus ;
- 4 décembre : règlement fixant le traitement du personnel de la HEVs2.

Statistiques

Etudiants suivant une formation de niveau HES - début des études en octobre 2002 - semaine 43

HES		n étudiants de 1re année	n étudiants de 2e année	n étudiants de 3e année	n étudiants de 4e année	Total des étudiants	Diplômants 2002/2003	Total	Diplômés année scolaire 2001/2002
		Travail social	57	-	-	-	57	-	-
	Soins infirmiers	23	-	-	-	23	-	-	-
	Physiothérapie	20	-	-	-	20	-	-	-
	Total	100	-	-	-	100	-	-	-

Etudiants suivant une formation non-reconnue HES qui recevront un diplôme ES/ESTS

NON HES		n étudiants de 1re année	n étudiants de 2e année	n étudiants de 3e année	n étudiants de 4e année	Total des étudiants	Diplômants 2002/2003	Total	Diplômés année scolaire 2001/2002
		Travail social	3	69	28	a	100	30	130
	Soins infirmiers	39	98	b	c	137	138	275	136
	Physiothérapie	-	15	18	d	33	18	51	15
	Total	42	182	46	0	270	186	456	151

Etudiants suivant une formation ES/ESTS (EPE et MSP)

ES/ESTS		n étudiants de 1re année	n étudiants de 2e année	n étudiants de 3e année	n étudiants de 4e année	Total des étudiants	Diplômants 2002/2003	Total	Diplômés année scolaire 2001/2002
		Travail social	24	16	6	e	46	7	53
	Soins infirmiers	-	-	-	-	0	-	-	-
	Physiothérapie	-	-	-	-	0	-	-	-
	Total	24	16	6	0	46	7	53	6

Il y a 76 post-diplôme et 43 aide-soignants

a : 20 étudiants en 3ème année et 10 étudiants en 4ème année compris dans les 30 diplômants

b : 73 étudiants en 3ème année compris dans les 138 diplômants

c : 65 étudiants en 4ème année compris dans les 138 diplômants

d : 18 étudiants en 4ème année compris dans les 18 diplômants

e : 6 étudiants en 3ème et 1 étudiants en 4ème année compris dans les 7 diplômants

FERNFACHHOCHSCHULE SCHWEIZ (FFH)

- Grâce à l'augmentation de la contribution du canton, la Fernfachhochschule (FFH) a eu la possibilité d'ouvrir un bureau au Technopark de Zürich et de mettre en place une division Ra&D.
- Un contrat de coopération a été conclu avec la HEVs en ce qui concerne la formation en général, la formation continue ainsi que la Ra&D. En arrière-plan se dessinent des potentiels de synergie, qui devraient se révéler intéressants pour les deux écoles.
- Afin d'assumer et d'élargir les missions de prestations confiées par la Confédération, un contrat de coopération a été établi avec Steinbeis GmbH. La FFH est le partenaire exclusif pour la mise en place et l'exploitation de Steinbeis Schweiz. La fondation Steinbeis est étroitement impliquée dans le monde de la Science et de l'Economie. Elle a développé un réseau de transfert unique, à l'échelle mondiale, qui est focalisé sur les compétences spécialisées professionnelles pour les technologies et problèmes de management.
- En parallèle, la FFH a préparé activement son dossier pour la Peer-Review. Ce rapport sera décisif en vue d'une reconnaissance définitive de la FFH en 2003. La FFH a tenu compte des résultats de la première Peer-Review de 2001 pour améliorer certains points

défaillants. En complément la FFH va développer la mise en place de sa division Ra&D et son positionnement dans le domaine du e-learning.

– La filiale de la FFH, brain-tec GmbH, composée de 13 personnes, travaille depuis 2000 dans les domaines suivants :

Domaines d'enseignement

- Matériel d'études interactif pour les mathématiques
- Banques de données pour le matériel d'apprentissage en mathématiques (Applets, templates et programmes d'études)
- Appuis pour l'organisation d'enseignement présentiel
- Matériel d'études pour diplômes de formation continue en Multimedia et Enseignement à distance
- Learn TV
- Projet de mise en place du portail www.learnTV.ch. Learn TV regroupe des émissions TV portant sur la formation et l'apprentissage pour personnes de langue allemande.
- Centre d'éducation à distance (Distance Education Center, DEC)

L'objectif du DEC est la création d'un centre de compétences touchant les aspects techniques, logistiques et didactiques de l'espace d'apprentissage virtuel.

Statistiques relatives à la formation de base

	Etudiants 1re année	Etudiants 2e année	Etudiants 3e année	Etudiants 4e année	Diplômants 2002 et 02/03	Total	Diplômés 2002
Ingénierie-économie	14	4	3	0	7	28	0
Informatique de gestion	39	5	8	5	8	65	0
Gestion d'entreprise	55	11	29	0	0	95	0
Informatique générale	43	13	9	3	0	68	4
TOTAL	151	33	49	8	15	256	4

ECOLE CANTONALE D'ART DU VALAIS (ECAV)

Événements importants

- Préavis favorable de la commission d'experts mandaté par la CDIP pour la reconnaissance HES du diplôme en arts visuels de l'ECAV [mai 2002].
- Réalisation d'une Académie d'été en partenariat avec le Service de la formation tertiaire et le Centre suisse de la BD [juillet 2002].
- Acceptation par le comité de direction DORE du rapport final concernant le projet de recherche lancé en 2001 et lancement d'un nouveau projet [juin et décembre 2002].

- Organisation d'un symposium sur la peinture en partenariat avec la Hochschule für Gestaltung de Bâle et l'Ecole supérieure des beaux-arts de Caen [mars 2002].
- Etude préliminaire pour le développement d'une filière scénographie à l'ECAV en partenariat avec la Haute école de théâtre [novembre 2002].
- Mise à l'étude de projets de collaboration avec la Haute école de musique [décembre 2002].
- Définition d'un concept et d'un programme d'expositions de portée nationale et internationale [octobre 2002].
- Développement d'une formation postgrade en réseau international conjointement avec la Hochschule für Gestaltung de Lucerne.
- Résidences d'artistes en provenance du Venezuela, du Nigeria, d'Afrique du Sud et de Hong Kong avec le soutien de Pro Helvetia et de la direction du développement et de la coopération (DDC).

Statistiques relatives à la formation de base HES

	Etudiants 1 ^{re} année	Etudiants 2 ^e année	Etudiants 3 ^e année	Total des étudiants	Diplômants 2002/03	Total	Diplômés 2001/02
Arts visuels	18	10	15	43	15	58	4

Statistiques générales relatives à la formation continue

Académie d'été :	47 participants
Module de formation continue durant l'année :	10 participants
Symposium sur la peinture	35 participants

HAUTE ECOLE DE MUSIQUE DU VALAIS (HEM VS) CONSERVATOIRE SUPERIEUR ET ACADEMIE DE MUSIQUE TIBOR VARGA

C'est au mois de décembre 2001 que le Conservatoire Cantonal de Musique et l'Ecole Supérieure de Musique de Sion ont créé une nouvelle Fondation sous le nom de Conservatoire Supérieur et Académie de Musique Tibor Varga (Haute Ecole de Musique du Valais). Cette nouvelle entité réunit sous un même toit les classes professionnelles du Conservatoire Cantonal et celle de l'Ecole Supérieure de Musique de Sion. Soutenue par le Conseil d'Etat, cette nouvelle école a ouvert ses portes le 7 octobre 2002. Elle compte aujourd'hui 41 étudiants et 27 professeurs.

Les points forts (filiière 1 et 2) de l'école seront les cordes de l'orchestre symphonique en regard au travail extraordinaire que Me Tibor Varga a su développer en Valais pendant plus de 40 ans d'activité dans le cadre de l'enseignement, mais aussi comme soliste et

chef d'orchestre; ainsi que le piano dont les classes ont toujours montré un haut niveau de qualité. Pour la filiière 1 (diplôme d'enseignement), l'école se concentrera sur les cuivres, les bois et la guitare. La filiière 4 (diplôme de direction chorale et de direction instrumentale) est elle aussi représentée et répond à un réel besoin de l'environnement et du tissu musical valaisan (chorales et fanfares).

Statistiques

A son ouverture en octobre 2002, le nombre d'étudiants est de 41. Il devrait être de 60 dans le futur. Les nouveaux étudiants sont entrés dans les différentes filiières suite à des concours organisés entre la fin juin et le début juillet 2002.

La **formation continue** est actuellement assurée par l'Académie de Musique de Sion qui réunit chaque année des professeurs de renommée internationale et environ 400 étudiants venant de tous les pays.

	n étudiants de 1 ^{re} année	n étudiants de 2 ^e année	n étudiants de 3 ^e année	n étudiants de 4 ^e année	Total des étudiants	Diplômants 2002/2003	Total	Diplômés 2001-2002
Filiière 1 et 4	8	10	2	1	21	2	23	2
Filiière 2 (soliste)	6	4	4	1	15	3	18	3
TOTAL	14	14	6	2	36	5	41	5

HAUTE ECOLE DE THEATRE DE SUISSE ROMANDE

Au mois de décembre 2002, le Grand Conseil a accepté en première lecture le projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale du 31 mai 2001 relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande (HETSR).

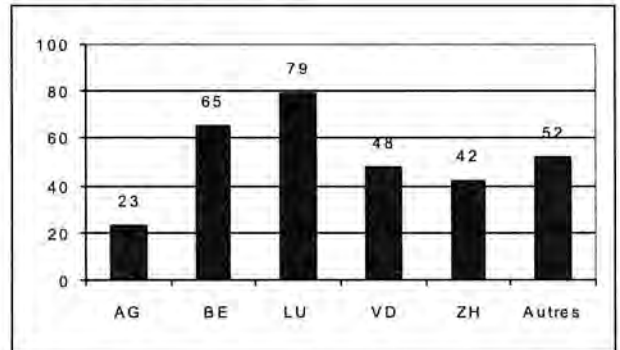
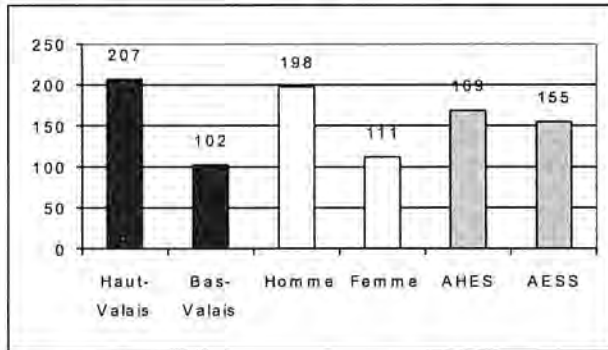
Le Canton du Valais, en adhérant à la Convention, accepte de participer au financement de la HETSR, une part au prorata de la population de langue française, l'autre selon le nombre d'étudiants valaisans. L'Ecole recevra environ 30 étudiants, soit 15 chaque deux ans. L'admission se fera sur concours dès le mois de mai 2003.

ACCORDS INTERCANTONAUX

Les contributions à verser dans le cadre de l'**Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES)** pour les années d'études 2002/2003 et 2003/2004 ont été fixées selon les 4 catégories suivantes : fr. 5'000.-, fr. 11'000.-, fr. 18'000.- et fr. 24'000.-. Ces tarifs sont fonction des coûts réels des différentes filiières.

La loi d'adhésion du canton du Valais à l'**Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS)** a été adoptée le 24 mai 2002 par le Grand Conseil. L'arrêté fixant l'entrée en vigueur de cette loi date du 27 novembre 2002.

En 2002, 309 étudiants tertiaires non universitaires valaisans étaient recensés (hors HES-SO), répartis ainsi :



Les domaines majoritairement choisis par les étudiants valaisans extracantonaux sont : la technique (75 étudiants), le social (53 étudiants), la musique et le théâtre (36), le génie civil (32).

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE FORMATION

L'Unité spécifique du Service de la formation tertiaire apporte son concours aux autres secteurs administratifs et scientifiques du Département. Ses principales activités ont été les suivantes :

Recherche sur le système de formation

L'Unité de recherche a notamment procédé à des analyses du niveau d'acquisition des élèves en fin de 4P, 6P, 2CO et 3CO, en ce qui concerne les mathématiques et ainsi que ceux des élèves fréquentant une classe bilingue en 4P et 6P, en mathématique, français et allemand.

Elle a assuré le relais de recherches internationales sur les performances acquises par les élèves en fin de scolarité (PISA) en analysant et publiant les résultats des élèves du Valais romand, ou d'études intercantonaux sur l'évaluation des effets des nouveaux moyens de mathématiques à l'école primaire, 2 P (MATHEVAL) et des nouvelles dispositions de la maturité générale (EVAMAR) en collaboration avec les responsables suisses ou intercantonaux de centres de recherche.

Elle a dressé un état des effectifs des élèves en formation, analysé leur progression, établi un pronostic d'évolution pour déterminer, par exemple, les besoins en enseignants pour les prochaines années.

Développement d'un système de qualité

L'Unité contribue au développement de systèmes de qualité dans les écoles du Canton. Pour le faire, elle accompagne des écoles dans leur démarche (notamment l'Ecole de commerce de Martigny ainsi que celle de Brigue ou encore certains cycles d'orientation du Haut et du Bas-Valais).

Un autre axe de développement de systèmes de qualité dans les écoles passe par la mise en place d'outils performants et validés. Dans ce cadre, l'unité de recherche et développement du système de formation développe, en coordination avec d'autres cantons romands et les universités de Montréal et Neuchâtel, un questionnaire à même de diagnostiquer les éléments du climat dans les écoles ainsi que les mesures d'accompagnement adéquates. Un outil comparable (l'IFS-Baromètre de l'université de Dortmund) est également à l'étude pour le Haut-Valais.

D'autres collaborations, notamment avec Proformation (institution genevoise et romande de certification, norme EDUQUA) et la CDIP (création de normes de qualité pour l'accréditation des institutions de formation des directions d'établissements scolaires) favorisent le développement et le savoir-faire dans le domaine de la qualité.

Formation continue des enseignants

Le Service de la formation tertiaire a réalisé la conception et l'organisation des cours de formation continue des enseignants, de la scolarité obligatoire en particulier. Dans ce cadre, il a mis sur pied plus de 200 formations (de 1 jour à 10 jours) et assuré l'introduction, au niveau de l'accompagnement méthodologique, de nouveaux ouvrages en mathématique, français, allemand et ACM.

Il a également mis en place une Commission paritaire de la formation continue des enseignants réunissant les associations professionnelles et les services du DECS, chargée de définir les besoins de formation des enseignants. Il gère un groupe de coordination dans lequel sont également représentés le Service de l'enseignement et la HEP. Ce groupe est chargé de coordonner la mise en place des programmes, d'analyser les retombées des formations dans la pratique quotidienne et de proposer des attributions de mandats de formation continue, comme par exemple, celle destinée aux enseignants primaires, confiée à la Haute école pédagogique ou les cours de psychopédagogie en emploi, au Centre romand d'enseignement à distance (CRED), à Sierre ou à l'Unité de formation à distance à Brigue (UFAD).

L'Unité de formation règle également les modalités de participation des enseignants des écoles secondaires à des cours organisés à l'extérieur du Canton ou aux stages linguistiques à l'étranger des futurs enseignants d'anglais au Cycle d'orientation, d'allemand à l'école primaire...

Elle a apporté son soutien à l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement ainsi qu'à ceux de supports didactiques particuliers comme les Technologies de l'information et de la communication (ICT) qui bénéficient de subventions fédérales. Ces activités dans la mesure du possible se font en collaboration avec les cantons et les coordinations scolaires romandes et de Suisse centrale.

Communication, information

Le DECS publie deux revues d'informations pédagogiques " Résonances " et " Mitteilungsblatt ". En 2002, Résonances a modifié sa forme pour rendre sa lecture plus attractive et Mitteilungsblatt en prenant de l'ampleur s'engage dans le traitement de thèmes et de sujets d'actualité, tout en maintenant la publication des informations officielles du Département.

Un concept de communication, englobant les deux revues, mais également le site Internet développé par l'ORDP (www.ordp.vsnet.ch) est à l'étude pour dynamiser des synergies de renseignement et offrir en interne au DECS et aux partenaires de l'école valaisanne une information moderne, mise à jour constamment et en lien avec les moyens de communication existants en Suisse et dans le Monde.

Moyens d'enseignement et Documentation

Le Dépôt des ouvrages scolaires de Sion et Brigue ont approvisionné les écoles en nouveaux moyens, notamment au Cycle d'orientation :

Français, Histoire, Sciences, Education Civique et Education religieuse. Les moyens d'Histoire générale et de Sciences faisaient cruellement défaut sur le marché. Ces ouvrages ont été spécifiquement façonnés sur la base d'un matériel existant, par une maison d'édition, sur demande du Département.

Les Centres de documentation (ODIS) de Sion, St-Maurice et Brigue se sont préparés à rejoindre la Haute école pédagogique à laquelle ils seront rattachés dans un avenir rapproché. Pour le Centre de Sion, il faut procéder au tri des ouvrages qui doivent aller à l'ODIS/HEP à St-Maurice, mais également partiellement à la Médiathèque Valais à Sion. Un recatalogage des documents pour entrer sur le réseau des Bibliothèques suisses est en cours au Centre de Sion, travail déjà réalisé pour les ouvrages des ODIS de Brigue et de St-Maurice.

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

1. SCOLARITE OBLIGATOIRE ORGANISATION

A la rentrée scolaire d'automne 2002, le nombre d'élèves scolarisés dans les classes enfantines (6340), et primaires (21486), a sensiblement diminué, respectivement de 75 et 168 élèves, conformément aux prévisions effectuées.

Dans les cycles d'orientation, le nombre d'élèves (9883) a augmenté de 144 par rapport à l'année scolaire passée.

Le nombre de classes a subi la même évolution que les effectifs dans les degrés enfantins et primaires. La diminution, respectivement de 10 et 16 classes, résulte essentiellement de l'évolution démographique et partiellement de l'introduction des nouvelles normes d'ouvertures et de fermetures de classes.

Au CO, 19869 périodes d'enseignement ont été attribuées, soit l'équivalent de 764 postes à plein temps (diminution de 116 périodes par rapport à l'année scolaire précédente).

ENSEIGNEMENT

Grilles horaires

Suite à une volonté de recentrer les programmes et conformément aux lignes directrices pour l'enseignement des langues, de nouvelles grilles horaires pour la scolarité obligatoire ont été adoptées par le Conseil d'Etat en date du 6 novembre 2002. L'introduction progressive se fera au CO dès l'année scolaire 2003/2004, l'introduction à l'école primaire étant prévue pour 2004/2005. Les principales modifications sont les suivantes:

- Passage d'un découpage en minutes à un découpage en périodes à l'école primaire
- Abaissement de l'introduction de l'apprentissage de la langue II en 3e primaire
- Réduction de quatre à deux horaires différents pour l'école primaire (1-2P: 28 périodes et 3-6P: 32 périodes)
- Introduction progressive de l'enseignement de l'anglais au cycle d'orientation
- Introduction de deux filières de 5 périodes chacune en 3CO, l'une plutôt prévue pour les élèves désireux d'effectuer des études, l'autre se destinant plutôt à des élèves prévoyant d'effectuer un apprentissage.

Commissions de branches

Avec la volonté d'améliorer la verticalité et la transversalité au sein de l'école obligatoire, le Département a constitué des commissions de branches. Au nombre de six, elles regroupent les inspecteur-trice-s, les représentant-e-s de la HEP, du SFT et les associations professionnelles. Les travaux permettront de recenser et analyser toutes

les questions relatives aux différentes branches et d'émettre, à l'intention du DECS, toute suggestion favorisant la qualité de l'enseignement. Subordonnée au Service de l'enseignement, la Commission permanente des inspecteurs de la scolarité obligatoire assure la coordination générale entre les différentes commissions.

Introduction de nouveaux moyens d'enseignement

- ouvrages de mathématique en 6e primaire (suite de l'introduction)
- ouvrages d'allemand Sowieso en 2e CO (suite de l'introduction)
- ouvrages de français en 1ère CO (début d'introduction)
- manuels de sciences et d'histoire au CO

Principales décisions prises dans le domaine de l'enseignement

- adoption par le Conseil d'Etat d'un plan de scolarité pour les années scolaires 2003/2004, 2004/2005 et 2005/2006
- décision du Conseil d'Etat relative à de nouvelles normes concernant l'organisation de l'année scolaire
- décision du Conseil d'Etat d'introduire dans le Haut-Valais le nouveau plan d'étude obligatoire pour les classes enfantines
- mise sur pied dans le Haut-Valais d'une formation pour les directeurs d'écoles
- mise sur pied dans le Haut-Valais de la formation pour les personnes responsables de l'accueil des élèves étrangers (parrains/marraines, Kulturpatin/Kulturpaten)
- décision du Conseil d'Etat de mettre sur pied une formation complémentaire destinée aux maîtres primaires leur donnant le droit d'enseigner dans les niveaux II du cycle d'orientation
- mise sur pied d'une formation d'anglais pour les enseignants

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Les versements de subventions relatives aux 260 dossiers en cours de bâtiments d'école de la scolarité obligatoire se répartissent de la façon suivante :

	Ecoles primaires	Cycles d'orientation	Total
VS romand	2'853'301	1'626'224	4'479'525
Haut-VS	1'474'813	45'948	1'520'761
Total	4'328'114	1'672'172	6'000'286

2. ENSEIGNEMENT SPECIALISÉ

COMMISSION RISC

Deux groupes de travail ont œuvré à la mise en application du rapport RISC :

- Elaboration de nouvelles conventions entre l'Etat du Valais et les associations qui gèrent les institutions et centres AI reconnus ; dépôt de deux projets de convention cadre qui serviront de base aux nouvelles dispositions en la matière.
- Typologie des services à disposition des enfants ayant des besoins particuliers : un nouveau document spécifique est en préparation qui devrait servir de guide dans le choix des mesures particulières.

CLASSES D'ADAPTATION DÉCENTRALISÉES

Expansion du mouvement d'intégration des élèves relevant des mesures scolaires de l'assurance invalidité : 500 heures d'enseignement spécialisé (+ 16%) sont affectées à favoriser la scolarisation de ces élèves dans leur commune de domicile.

APPUI PÉDAGOGIQUE

Les mesures d'appui pédagogique ont diminué de 3,1% en 2002/2003 par rapport à l'année scolaire précédente, fléchissement dû à la diminution des effectifs scolaires

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

Arrivée plus importante d'élèves étrangers, en comparaison de l'année précédente. En conséquence, les soutiens pédagogiques non permanents sont en augmentation, pour l'année scolaire 2002/2003.

Ouverture de quatre cours pour jeunes étrangers, majoritairement requérants d'asile, de 16 à 20 ans, à Sion et Viège, dans le but de favoriser l'apprentissage de la langue et l'intégration sociale.

INSTITUTIONS SCOLAIRES SPÉCIALES

212 élèves sont accueillis dans les cinq institutions scolaires spéciales de l'OES.

UNITÉ D'ACCUEIL TEMPORAIRE

Une nouvelle unité d'accueil temporaire pour jeunes élèves handicapés rattachés aux classes séduinoises de l'enseignement spécialisé, a vu le jour en août 2002 : ouverture une nuit par semaine.

3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEUXIÈME DEGRÉ

COLLÈGES

A la rentrée d'août 2002, 4002 élèves suivaient l'enseignement dans les classes préparant à la maturité contre 4000 l'année précédente. Dès la rentrée scolaire 1998/99, la nouvelle réglementation de reconnaissance des maturités a déployé ses effets. C'est ainsi que, dans les quatre lycées-collèges du canton, les types traditionnels de maturité ont été progressivement supprimés et remplacés par la nouvelle maturité. A la fin de l'année scolaire 2002/03, on aura la première volée d'examens de maturité avec le programme selon la nouvelle ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM).

ÉCOLES SUPÉRIEURES DE COMMERCE

En août 2002, 1297 élèves, répartis dans 63.5 classes, fréquentaient l'École supérieure de commerce. Avec la cantonalisation progressive de l'École supérieure de commerce de la ville de Sion, toutes les écoles de commerce connaissent désormais le même régime administratif. Actuellement, le Département négocie avec le couvent Ste-Ursule à Brigue un nouveau contrat de bail pour l'École supérieure de commerce (ESC), l'École de degré diplôme (EDD) et l'École pré-professionnelle (EPP). Le nouveau contrat devrait être signé dans le courant de l'année 2003.

En 2002, 159 certificats de maturité professionnelle commerciale ont été remis. Le nombre d'élèves inscrits dans la filière MPC s'élève à 447 (21 classes).

ÉCOLES DE DEGRÉ DIPLÔME (EDD) ET ÉCOLES PRÉPROFESSIONNELLES (EPP)

La nouvelle structure de l'EDD, en tronc commun avec l'ESC, a vécu sa deuxième rentrée scolaire en automne 2002, avec la continuation du tronc commun partiel en 2ème année entre l'ESC et l'EDD, mais avec la séparation – partielle aussi – des étudiants selon l'option choisie (santé ou social). En automne 2002, 316 élèves (+ 54 en comparaison avec 2001) suivaient les écoles préprofessionnelles et 476 élèves (+ 135 en comparaison avec 2001) les écoles de degré diplôme. Par rapport à l'année précédente, il y a une augmentation de 189 élèves (+ 31.3 %), soit 7.5 classes supplémentaires.

Le succès de cette filière peut se comprendre pour les raisons suivantes :

- intérêt croissant pour le travail social ;
- développement des Hautes écoles spécialisées ;
- pénurie de personnel dans le domaine de la santé ;
- profil plus précis de la nouvelle EDD en trois ans.

Modules de formations complémentaires pour les candidats à la Haute-École Santé-Social (HES-S2) porteurs de diplômes non adéquats

En automne 2002, 92 étudiants ont commencé la formation pour les candidats à la HES-S2 porteurs de diplômes non adéquats (57 étudiants en 2001/02). Cette formation exigeante a été mise sur pied pour la période transitoire entourant la naissance de la HES-S2.

Cette formation connaît trois systèmes d'enseignement différents :

- cours par modules dans le Bas-Valais ;
- enseignement à distance dans le Haut-Valais à cause du trop petit nombre de candidats ;
- collaboration avec les écoles privées pour les cas particuliers.

Commission cantonale de l'enseignement secondaire

La Commission cantonale de l'enseignement secondaire, dont les membres ont également fonctionné en qualité d'experts aux examens de maturité et de diplôme commercial, a tenu 7 séances en 2002.

Les 24, 25 et 26 juin 2002, elle a siégé dans les collèges de Brigue, de Sion et de St-Maurice au terme de la session ordinaire d'examens. Les 16 et 30 octobre 2002, elle a siégé au terme de la session des examens complémentaires. Elle s'est entretenue sur le déroulement des épreuves, a pris connaissance des résultats et a préavisé l'octroi des certificats de maturité et des diplômes de commerce. Le 9 août, elle a donné son préavis sur la demande de reconsidération interjetée contre les résultats des examens de maturité et des diplômes de commerce.

Le 19 novembre 2002, elle s'est réunie pour une séance d'information sur la nouvelle maturité.

4. BUREAU DE LA FORMATION ET DES ÉCHANGES LINGUISTIQUES

ANNÉE SCOLAIRE 2002/2003		Echanges		
		de longue durée	de moyenne durée	de courte durée
Secondaire II	Bas-Valais/Brigue	16		
	Haut-Valais/Bas-Valais	15		
	Suisse allemande		4v + 5sa	
	Allemagne		3v + 3a	22v + 22a
Secondaire I	CO Brigue 9ème	19		
	CO Brigue 10ème	18		
	CO St-Guérin 9ème	20		
	CO St-Guérin 10ème	14		
	CO Viège 9ème	4		
	CO Collines 9ème Suisse allemande	14		
				110 dossiers traités

NB: v = valaisan, sa = suisse alémanique, a = allemand

Échanges de longue durée (1 année) : sec. II et I

Entre les collèges

En analysant les chiffres de 2002, on constate que les échanges sont à nouveau en augmentation et se font plutôt en 1ère année en direction de Brigue. Le nombre de Haut-Valaisiens se rendant dans le Bas-Valais est quasiment constant.

Entre les CO : 9e et 10e année linguistique

Ces classes ouvertes à Sion et à Brigue il y a 5, resp. 4 ans, ont toujours beaucoup de succès.

Échanges de moyenne durée (env. 2 mois) : sec. II

4 étudiant(e)s du Valais romand et 5 Suisses allemandes ont profité de cette possibilité. Trois autres jeunes font cet échange avec des étudiantes allemandes.

Échanges de courte durée (env. 15 jours) : Sec. II et I

16 étudiant(e)s du sec. II et 6 du sec. I ont séjourné en Allemagne, 10 en échange individuel et 12 en échange groupé avec un accompagnateur enseignant. En retour, nous avons accueilli et suivi les 22 partenaires allemand(e)s. Dans le sec. I, 110 jeunes ont choisi d'améliorer leurs bases d'allemand ou de français en prenant une à deux semaines sur leurs vacances. Notre canton reste à la pointe sur ce plan et collabore étroitement avec CH échanges et les responsables des autres cantons.

Jumelages entre les CO du Haut- et du Bas-Valais

L'idée de jumeler les établissements de la partie germanophone avec ceux de la partie francophone a fait son chemin et plus de 100 élèves profitent annuellement de cette possibilité pour 1, 2 voire 4 semaines.

Échanges effectués dans le cadre du projet d'Exchange.02

Vingt classes valaisannes ont participé à l'Expo.02 en bénéficiant des avantages offerts par Exchange.02 et en étant accueillies par leurs partenaires résidant dans les cantons Expo. Plus de 5500 élèves et 500 enseignants de toute la Suisse ont pris part à ces échanges.

Conseil du Léman

Les efforts en vue de réaliser des échanges linguistiques entre les régions françaises et suisses faisant partie de cette institution se sont poursuivis et vont se concrétiser prochainement sous forme de partenariats entre des communes du Haut-Valais, de la Haute-Savoie et de l'Ain. Les élèves concernés sont du degré primaire et du sec.I.

Échanges Valais – Colombie

Associés à l'Institut Universitaire Kurt Boesch, on a offert à 26 jeunes Colombiens et Colombiennes du Colegio Helvetia de Bogotà un séjour de 4 mois dans des familles valaisannes et hors canton. Ces jeunes ont fréquenté les CO, ESC ou collèges.

5. COORDINATION INTERCANTONALE

Suisse romande

Les principaux dossiers sont traités par la CIIP (conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin):

- publication des résultats de l'enquête internationale PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) ;
- PECARO (plan d'études cadre pour la Suisse romande) : poursuite des travaux ;
- EDUPRE (Education et prévention de la santé) : mise en place d'un concept intercantonal) ;
- formation des enseignants HEP : mise en place d'une coordination entre les cantons par le Conseil des HEP ;
- éducation aux médias (TIC) : avec l'aide de la Confédération mise en place d'un concept de formation des enseignants ;
- projet de création d'une future Haute école de musique intercantonale.

Suisse alémanique (BPZ)

Avec la nomination du Dr. Willi Stadelmann comme Directeur de la nouvelle Haute Ecole Pédagogique de Suisse centrale (PHZ), devait aussi être trouvé un nouveau dirigeant pour la BPZ. Depuis le 1er novembre 2002, Dr. Christoph Mylaeus est non seulement Secrétaire régional mais aussi Directeur de la BPZ.

TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS DES EXAMENS DE MATURITÉ 2000 / 2001 / 2002

Ecoles-années	Types de maturité	Maturité A - B et Latin/sciences					Maturité C					Maturité D					Maturité E					Ensemble des maturités				
		Total candidates	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	Total candidates	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	Total candidates	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	Total candidates	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	Total candidates	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs
BRIGUE Collège	2002	34	34	26	0	0,0	49	47	17	2	4,1	51	51	42	0	0,0	72	71	16	1	1,4	206	203	101	3	1,5
	2001	60	59	36	1	1,7	51	48	12	3	5,9	52	50	43	2	3,8	73	68	34	5	6,8	236	225	125	11	4,7
	2000	58	57	36	1	1,7	65	62	19	3	4,6	63	62	37	1	1,6	49	47	29	2	4,1	235	228	121	7	3,0
ST-MAURICE Collège	2002	44	44	27	0	0,0	22	21	3	1	4,5	38	35	16	3	7,9	40	39	19	1	2,5	144	139	65	5	3,5
	2001	66	66	38	0	0,0	34	33	9	1	2,9	32	32	28	0	0,0	27	24	6	3	11,1	159	155	81	4	2,5
	2000	61	60	36	1	1,6	23	21	7	2	8,7	28	28	19	0	0,0	38	35	12	3	7,9	150	144	74	6	4,0
SION Lycée-Collège des Creusets	2002	33	33	21	0	0,0	79	79	36	0	0,0						51	48	17	3	5,9	163	160	74	3	1,8
	2001	43	43	28	0	0,0	91	77	21	14	15,4						45	43	16	2	4,4	179	163	65	16	8,9
	2000	63	62	35	1	1,6	80	77	23	3	3,8						39	39	8	0	0,0	182	178	66	4	2,2
SION Lycée-Collège de la Planta	2002	44	44	28	0	0,0						84	80	74	4	4,8						128	124	102	4	3,1
	2001	53	49	36	4	7,5						75	70	61	5	6,7						128	119	97	9	7,0
	2000	55	53	33	2	3,6						73	69	51	4	5,5						128	122	84	6	4,7
SION ESCVS	2002																52	48	21	4	7,7	52	48	21	4	7,7
	2001																41	39	10	2	4,9	41	39	10	2	4,9
	2000																39	36	12	3	7,7	39	36	12	3	7,7
TOTAL par type de maturité	2002	155	155	102	0	0,0	150	147	56	3	2,0	173	166	132	7	4,0	215	206	73	9	4,2	693	674	363	19	2,7
	2001	222	217	138	5	2,3	176	158	42	18	10,2	159	152	132	7	4,4	186	174	66	12	6,5	743	701	378	42	5,7
	2000	237	232	140	5	2,1	168	160	49	8	4,8	164	159	107	5	3,0	165	157	61	8	4,8	734	708	357	26	3,5

TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS DES EXAMENS DE DIPLÔME COMMERCIAL 2000 / 2001 / 2002

ECOLES	ESC												ESC par la voie MPC						Total									
	Nombre de candidats		Choix		Réussites				Echecs				Nombre de candidats		Réussites		Echecs		Nombre de candidats		Réussites		Echecs					
	T	F	I	II	I	II	T	F	I	II	T	%	T	F	T	%	T	F	T	F	T	%						
BRIGUE Collège (sport&art)	8	4	8	0	8	0	8	4	0	0	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	8	4	8	4	0	0,0
BRIGUE Ste-Ursule	24	18	11	13	9	13	22	17	2	0	2	8,3	20	15	20	15	0	0,0	44	33	42	32	2	4,5				
SIERRE ESC	34	19	34	0	26	0	26	15	8	0	8	23,5	63	37	58	36	5	7,9	97	56	84	51	13	13,4				
SION ESCVS	51	31	51	0	46	0	46	30	5	0	5	9,8	55	29	50	27	5	9,1	106	60	96	57	10	9,4				
MARTIGNY ESC	34	19	34	0	29	0	29	16	5	0	5	14,7	22	13	20	13	2	9,1	56	32	49	29	7	12,5				
MONTHY ESC St-Joseph	14	7	14	0	9	0	9	3	5	0	5	35,7	46	18	34	14	12	26,1	60	25	43	17	17	28,3				
2002	165	98	152	13	127	13	140	85	25	0	25	15,2	206	112	182	105	24	11,7	371	210	322	190	49	13,2				
2001	194	130	172	22	152	22	169	119	25	0	25	12,9	159	84	141	75	18	11,3	353	214	310	194	43	12,2				
2000	197	135	181	16	154	15	168	128	46	1	29	14,7	140	76	123	68	17	12,1	337	211	291	196	46	13,6				

 Symboles: T = total
F = filles

 Choix I = Mathématiques
choix II = Techniques de bureau

**Effectifs et classes par école et par
section secondaire du deuxième degré de 2002/2003**

	élèves	classes		élèves	classes
Brigue - Collège	1'100	50.0	St-Maurice - Collège de l'Abbaye	997	48.0
* 1re année (sans choix)	273	10.0	* 1re année (choix I)	102	4.5
* 2e année	211	11.0	* 1re année (choix II)	165	7.5
* 3e année	198	8.0	* 2e année	216	10.0
* 4e année	192	9.0	* 3e année	180	9.0
* 5e année	164	8.0	* 4e année	171	8.0
* B			* 5e année	163	9.0
* C			* A + B + L/sc.		
* D			* C		
* E			* D		
* Diplôme (sportifs et artistes)	62	4.0	* E		
Sion - Collège des Creusets	914	45.0	Sous-Total	4'659	222.0
* 1re année (choix I)	62	3.0	Brigue - Institut Ste-Ursule	349	16.0
* 1re année (choix II)	157	7.0	* Diplôme de commerce	125	6.0
* 2e année	196	9.0	* MPC	64	3.0
* 3e année	171	9.0	* Ecole du degré diplôme	121	5.0
* 4e année	165	8.0	* Ecole préprofessionnelle	39	2.0
* 5e année	163	9.0	Sierre - Ecole de commerce	401	19.0
* A + B			* Ecole du degré diplôme	56	3.0
* C			* MPC	115	5.0
* E			* Diplôme de commerce	186	9.0
Sion - Collège de la Planta	798	38.0	* Informaticien de gestion	44	2.0
* 1re année (choix I)	56	3.0	Monthey - Ecole de commerce	254	12.0
* 1re année (choix II)	161	7.0	* Diplôme de commerce	97	4.0
* 2e année	159	7.0	* MPC	105	5.0
* 3e année	173	8.0	* Ecole du degré diplôme	52	3.0
* 4e année	139	7.0	Martigny - Ecole de commerce	305.0	16.0
* 5 e année	110	6.0	* Ecole du degré diplôme	77	4.0
* A + B			* Diplôme de commerce	98	4.0
* D			* MPC	61	3.0
Sion - ESCVS	850	41.0	* Diplôme (sportifs et artistes)	69	5.0
* 1re année (choix II)	63	3.0	St-Maurice - La Tuilerie	123.0	6.0
* 2e année	43	2.0	* Ecole du degré diplôme		
* 3e année	52	3.0	* Ecole préprofessionnelle	123	6.0
* 4e année	37	2.0	Sous-Total	1'432	69.0
* 5e année	60	3.0	Total 2e degré	6'091	291.0
* E					
* Diplôme de commerce	169	8.5			
* MPC	102	5.0			
* Ecole du degré diplôme	170	7.5			
* Ecole préprofessionnelle	154	7.0			

choix I = latin ; choix II = économie / italien

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ADMINISTRATION

Commissions

Diverses commissions nommées par le Conseil d'Etat ou par le chef du Département ont apporté leur concours au Service en vue d'un développement optimal de la formation professionnelle :

- la Commission cantonale de formation professionnelle,
- la Commission cantonale de maturité professionnelle,
- la Commission chargée de coordonner et de promouvoir le perfectionnement professionnel et la formation continue,
- la Commission relative à la mise en application de la nouvelle formation d'employé-e de commerce,
- le groupe de travail chargé de l'introduction de la gymnastique et du sport dans les écoles professionnelles,
- le groupe de pilotage en vue de l'introduction de la nouvelle maturité professionnelle " santé-sociale "

Gestion administrative

M. Lévy Dubuis, ayant fait valoir ses droits aux prestations de la caisse de prévoyance, avec effet au 30 novembre 2001, a été remplacé dès le 1er mars 2002 par M. Serge Imboden.

Grâce à la bonne collaboration que le Service entretient régulièrement avec tous les responsables de formation, il a été possible de placer tous les jeunes dans un apprentissage ou une formation élémentaire.

Les arrêtés fédéraux sur les places d'apprentissage, décidés par les Chambres fédérales, ont permis de poursuivre les mesures adoptées afin de prendre en charge certains frais relatifs aux cours d'introduction et aux frais de matériel des examens de fin d'apprentissage.

Les maturités professionnelles du type commercial, technique, artisanal et artistique sont offertes dans notre canton, selon le système intégratif ou à plein temps. Les travaux concernant l'introduction de la maturité professionnelle santé-sociale sont en cours.

Le Service a été particulièrement sollicité par l'administration des objets suivants :

- la mise en place de nouvelles structures de formations;
- le développement des cours de perfectionnement et de formation continue,
- la mise en place de la réforme de la profession d'employé-e de commerce,
- l'introduction d'une maturité professionnelle " santé-sociale ",
- les nombreuses modifications de règlements d'apprentissage et l'introduction d'examens partiels,
- la formation de designer liée à l'obtention de la maturité professionnelle artistique, à l'ECAV,
- la préparation à l'introduction de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.

Filière "école des métiers" bilingue intégrée aux écoles professionnelles valaisannes pour les professions d'automaticien, d'électronicien et d'informaticien (EMVs)

3 nouvelles classes (2 à Sion, 1 à Viège) ont été ouvertes.

Grâce à la collaboration de l'économie valaisanne, l'ensemble des élèves de 3e année peuvent effectuer leur " stage-court " en entreprises.

Classe bilingue "Passerelle pratique" destinée aux titulaires d'une maturité gymnasiale

L'EMVs a offert un stage d'une année à des jeunes en possession d'une maturité gymnasiale en vue de leur admission dans la HEVs.

Ecole professionnelle spécialisée "service communautaire"

Une formation " santé sociale " de niveau CFC organisée en tronc commun regroupant trois filières de formation, à savoir : aide familiale, gestionnaire en économie familiale et assistante en soins, est opérationnelle à Châteauneuf pour la partie francophone et au Landwirtschaftszentrum de Viège pour la partie allemande.

Coordination intercantonale

De nombreuses séances ont eu lieu avec les représentants des différents cantons, en vue de coordonner les prises de position dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Ce nouveau texte de loi a été adopté par les Chambres fédérales en date du 13 décembre 2002 ; son entrée en vigueur est prévue pour 2004.

Les principales innovations de cette loi-cadre sont :

- une répartition plus équitable des responsabilités et des tâches entre Confédération, cantons et organisations professionnelles,
- une extension de son application à l'ensemble des professions, y compris celles de la santé, de l'agriculture, de la sylviculture, des arts, etc.
- la mise en place de systèmes de qualité à tous les niveaux de la formation,
- l'introduction de nouveaux concepts de formation basés sur des tronc communs, la modularisation, etc.
- la réorganisation de la formation continue, dans l'idée d'un apprentissage tout au long de la vie,
- une nouvelle formation essentiellement pratique pour les candidats à faible potentiel,
- la création d'un fonds en faveur du financement de la formation professionnelle.

Evolution de l'apprentissage

Les 2'446 apprentis de première année répartis dans près de 150 professions ont pu être placés dans de bonnes conditions.

En collaboration avec les offices d'orientation scolaire et professionnelle, des enquêtes ont été menées tant auprès des maîtres d'apprentissage qu'auprès des élèves terminant leur scolarité obligatoire en vue de rendre le placement en apprentissage plus aisé. Une collaboration plus intense avec les écoles professionnelles et le Service a été mise en place.

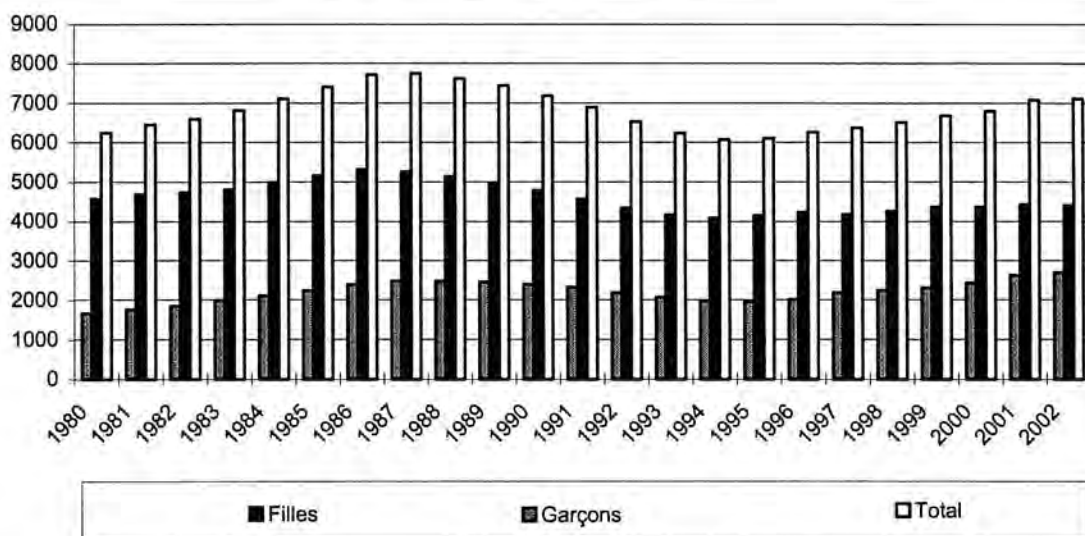
Le nombre croissant d'élèves de langue étrangère légalement établis en Suisse, mais ne possédant pas les connaissances linguistiques minimales pour effectuer avec profit un apprentissage a nécessité l'ouverture d'une 2ème classe d'accueil (CASPO) à l'Ecole professionnelle de Martigny.

Effectifs

La répartition des apprentis et des jeunes en formation est la suivante :

	1.12.1995	1.12.2002
Apprentis de 1ère année	2'131	2'446
Apprentis de 2ème année	1'869	2'343
Apprentis de 3ème année	1'518	1'788
Apprentis de 4ème année	594	529
Total des garçons	4'147	4'404
Total des filles	1'965	2'702
Apprentis de langue française	4'024	4'812
Apprentis de langue allemande	2'088	2'294
Total des apprentis	6'112	7'106
Elèves des classes CASPO	13	29
Elèves des classes de maturité professionnelle à plein temps	43	98
Passerelle pratique pour titulaires d'une maturité gymnasiale	0	11
Effectif total	6'168	7'244

Evolution des effectifs des apprentis



Cours de formation pour maîtres d'apprentissage

Les nouveaux maîtres d'apprentissage sont légalement tenus de suivre un cours de formation d'une durée d'au minimum 40 heures. Durant l'année 2002, il a été organisé 10 cours, soit 7 dans le Valais romand et 3 dans le Haut-Valais, ce qui a permis de délivrer 188 attestations à de nouveaux responsables de formation.

Quatre cours de perfectionnement destinés aux formatrices et formateurs d'apprentis en entreprise ont été intégrés dans l'offre cantonale de perfectionnement professionnel.

Inspectorat de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage

Enseignement

En collaboration avec les directeurs des écoles professionnelles, l'inspecteur a contrôlé régulièrement l'enseignement des maîtres auxiliaires et des maîtres permanents. Ces rencontres ont permis d'apporter à chacun appuis et conseils.

De nombreux maîtres ont pris part à des cours de perfectionnement mis sur pied par l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISPPF) et l'OFFT. De plus, chaque école professionnelle a développé un programme de formation continue à l'intention de leur personnel enseignant.

Surveillance

La surveillance de la formation pratique dans les entreprises est exercée régulièrement dans l'ensemble des professions par l'inspecteur, les commissaires professionnels ou/et les commissions communales. La résolution des conflits et les résiliations de contrats d'apprentissage les engagent fortement.

Les commissaires conseillent les responsables de formation dans les entreprises sur l'évolution des concepts d'enseignement et de la profession. Ils sont régulièrement informés des actions qui doivent être entreprises pour améliorer la qualité de la formation.

La grande majorité des commissions communales de formation professionnelle fonctionnent avec sérieux et transmettent leurs rapports au Service. Pour 2002, 109 communes sur 130 ont répondu

et ont transmis plus de 1600 rapports à l'inspecteur. Plusieurs communes organisent des cours d'appoint pour les apprentis rencontrant des difficultés scolaires.

La mise en route du nouveau concept de surveillance de l'apprentissage se poursuit. Les associations professionnelles, les écoles et les commissaires en ont été informés et une introduction généralisée est prévue pour l'année scolaire 2003/2004.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

La formation continue et le perfectionnement professionnel prennent une importance croissante, notamment avec la mise en place de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle et la loi cantonale sur le perfectionnement et la formation des adultes.

L'offre dans les écoles professionnelles est sans cesse adaptée aux besoins de l'économie. Il est envisagé d'intensifier la collaboration dans ce domaine entre les cours proposés par les pouvoirs publics et l'économie privée.

EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE STATISTIQUE

Statistique	Valais Romand	Haut-Valais	Canton
1. Apprentis			
Certificats délivrés	1'177	679	1'856
2. Candidats admis en vertu des dispositions de l'article 41 LFP			
Certificats délivrés	42	20	62
3. Candidats au bénéfice d'une formation pratique			
Attestations délivrées	4	2	6
4. Maturité professionnelle artisanale			
Certificats délivrés	8	10	18

5. Maturité professionnelle artistique				ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Certificats délivrés	20	0	20		Le nouveau plan d'étude cadre pour l'enseignement des branches de culture générale est actuellement appliqué dans toutes les classes des écoles professionnelles.
6. Maturité professionnelle commerciale					
Certificats délivrés	46	45	91		
7. Maturité professionnelle technique					
Certificats délivrés	49	51	100		Dans la mesure du possible, des solutions rationnelles sont recherchées afin de pouvoir maintenir l'enseignement dans les écoles professionnelles valaisannes pour une majorité d'apprentis. Un transfert dans des classes intercantionales n'intervient qu'en dernier ressort.
8. Attestations de formation élémentaire					
Attestations délivrées	88	29	117		

Statistiques des effectifs dans les écoles

Ecoles professionnelles	Apprentis	Formation élémentaire	Apprentissage pratique	Total	Maturités professionnelles	
					plein temps	intégrée
Ecole professionnelle artisanale, Brigue	430	24	1	455	-	-
Ecole professionnelle commerciale, Brigue	551	15	-	566	7	89
Ecole professionnelle, Viège	659	15	1	675	29	146
Centre professionnel, Sion	2'910	93	16	3'019	62	209
Ecole professionnelle, Martigny	813	37	19	869	-	-
EMVs	161	-	-	161	-	161
Ecoles hors canton :						
- langue allemande	412	2	-	414	-	-
- langue française	473	-	-	473	-	-
Ecole cantonale d'art du Valais	93			93	-	93
EPS "service communautaire" +aides familiales et gestionnaires en économie familiale	242	-	-	242	-	-
Ecole-Club Migros Sion et Brigue	139	-	-	139	-	-
Total	6'883	186	37	7'106	98	698

OFFICE D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Valais Romand

L'année 2002 a vu d'importants changements au sein de l'Office d'orientation du Valais Romand.

Orientation scolaire

Divers types de prestations répondent aux besoins des jeunes en matière d'orientation :

- des cours d'éducation au choix professionnel donnés par des enseignants des CO
- des séances d'informations sur les métiers organisées en collaboration avec les associations professionnelles,

- des consultations d'orientation individuelle dans chaque établissement du secondaire 1er et 2e degré,
- des stages en entreprises permettant de confirmer sur le terrain le choix professionnel envisagé.

Orientation des adultes (CIO)

Des adultes toujours plus nombreux ont recours aux services des Centres d'information et d'orientation pour préparer une orientation professionnelle, faire un bilan de compétences ou examiner les possibilités de perfectionnement.

Réinsertion professionnelle

La structure LMMT (Logistique des mesures du marché du travail), fournissant des prestations aux personnes inscrites à l'assurance chômage, a vu ses activités croître durant l'année 2002 en lien avec la hausse du chômage. Ce soutien de l'orientation se traduit par

des cours de préparation à la recherche d'emplois, des consultations individuelles et des mesures spécifiques.

Information et documentation

Les voies de formation scolaire et professionnelle sont en constante évolution ; c'est pourquoi, en plus des moyens traditionnels, l'office s'est tourné vers la gestion électronique des données (site internet, etc.).

Haut-Valais

L'Office d'orientation a été déplacé et intégré dans les locaux du CIO du Haut-Valais afin d'utiliser au mieux les moyens disponibles et de créer ainsi des synergies entre les deux institutions.

Orientation scolaire

De nombreuses consultations individuelles ont été organisées durant l'année en cours. La part des étrangers augmente constamment. La tranche de jeunes entre 15 et 17 ans constitue le 60 % des cas à traiter.

Orientation des adultes

En collaboration avec le Service de l'industrie, du commerce et du travail, de nombreux cours ont été organisés. Au surplus, les chômeurs à la recherche d'une activité, consultent régulièrement les conseillers-ères en orientation.

Information et documentation

La documentation de l'office a été réorganisée et intégrée dans celle du CIO.

De nombreux jeunes et adultes font appel à la documentation mise à disposition. L'activité de l'office est axée davantage sur ce service.

Autres activités

L'orientation et l'information des étudiants des gymnases ont été développées durant l'année en cours.

La participation des conseillers en orientation pour des cours de maîtres d'apprentissage a été développée.

Les Offices d'orientation en chiffres

Activités	Haut-Valais	Bas-Valais	Total
Nombre d'élèves du CO ayant participé à des séances d'informations sur les métiers	2'076	2'885	4'961
Nombre d'élèves du secondaire 1 et 2 suivi lors de consultations d'orientation individuelle	1'027	3'378	4'405
Nombre de visiteurs dans les CIO	5'250	15'028	20'278
Nombre de dossiers prêtés par les CIO	2'899	7'455	10'354
Nombre de chômeurs lors des séances d'information	954	3'881	4'835
Nombre de chômeurs suivis en consultation	171	932	1'103
Nombre de participants aux cours d'aide à la réinsertion	264	624	888

MEDIATHEQUE VALAIS

POLITIQUE GENERALE

L'activité de la Médiathèque Valais s'articule autour de cinq axes complémentaires, à savoir :

- la communication des sources d'information par le biais du prêt de documents (livres, revues, documents audiovisuels), de la fourniture de renseignements et de l'accès à des réseaux d'information ;
- la sensibilisation et la formation du public à l'accès et à l'exploitation des sources d'information et de la documentation ;
- l'offre de lieux d'animation, d'étude, d'exposition et d'échanges ;
- la constitution, le traitement, la conservation et la mise en valeur de la documentation et des sources d'information, plus particulièrement celles qui concernent le Valais ;
- le développement d'un réseau cohérent et efficace d'accès à la documentation en Valais par la coordination des bibliothèques publiques, scolaires et spécialisées.

PERSONNEL

Pour accomplir sa tâche, la Médiathèque recourt non seulement aux effectifs du personnel prévu à son organigramme, mais également à des ressources d'origines diverses. En équivalent de postes à plein temps, la répartition des différentes catégories de personnel est la suivante :

- personnel cantonal (fonctionnaires et auxiliaires) : 34,68 unités soit 44,65 % du temps travaillé (2001 : 38,05 %)
- personnel financé par des mandats externes : 6,533 unité / 8,4 % (2001 : 9 %)
- personnel communal : 2,95 unités / 3,8 % (2001 : 3,13 %)
- personnes en formation (apprentis et stagiaires) : 16,59 unités / 21,36 % (2001 : 24,12 %)
- programmes ad hoc (emplois semi-protégés, programmes d'occupation, service civil) : 16,33 unités / 21,02 % (2001 : 23,32 %)

Les fonds extérieurs qui permettent de financer 6,53 unités proviennent pour l'essentiel de la Fondation MEMORIAV qui a mandaté la MV-Image et son pour la réalisation d'un projet d'envergure nationale.

DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

Accroissement des documents selon la forme des acquisitions (en unités matérielles) :

	MV-Sion	MV-Brigue	MV-SM	MV-Martigny	Total
Achat	12'131	5'070	544	0	17'745
Don	5'180	232	532	0	5'981
Echange	2	0	0	0	2
Dépôt	1'105	0	0	16'483	17'588
Total	18'418	5'302	1'136	16'483	41'339

Un effort particulier a été porté dans le domaine audiovisuel à Sion et Brigue. A Sion, l'accent a également été mis sur le développement d'un secteur de musique imprimée à travers le dépôt des collections du Conservatoire cantonal. En fin d'année, à Martigny, a débuté la constitution des collections du nouveau secteur bibliothèque communale.

Avec le dépôt des archives littéraires de l'écrivain Jean FOLLONIER, un nouveau fonds d'écrivain a rejoint la Médiathèque.

TRAITEMENT ET MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS

Base de données informatisées

Pour les rendre accessibles au public, les collections de la Médiathèque Valais sont signalées dans la base de données commune des bibliothèques cantonales et scientifiques de Suisse romande (RERO). A ce jour, tous les fonds imprimés et audiovisuels de la Médiathèque, acquis après 1999, sont signalés dans cette base. Pour les fonds acquis avant cette date, 60 % environ ont pu être repris. Au 31 décembre 2002, la base de données valaisanne signalait 1'221'980 documents physiques répartis de la manière suivante :

MV-Sion	MV-Brigue	MV-SM	MV-Martigny
559'322	557'055	23'208	582'395

Bibliographie valaisanne

- Notices établies : 2'724
- Nombre de fiches établies : 7'911
- Nombre total de fiches à fin 2002 : 369'825

A l'issue d'une étude approfondie qui a permis de redéfinir les produits documentaires désormais proposés pour accéder à la Documentation valaisanne, il a été décidé d'interrompre au 31 décembre 2002 l'alimentation des fichiers de la Bibliographie valaisanne sous leur forme manuelle et de signaler ces références dans la base de données de RERO dès 2003.

SERVICE AU PUBLIC

Le nouvel *Espace en libre-accès de Pratifori* à la MV-Sion a confirmé son succès en 2002. Le nombre d'ouvrages prêtés est ainsi passé de 76'549 unités durant la dernière année qui a précédé son ouverture (1999) à 150'673 en 2002, soit un doublement en trois ans et une augmentation de 29% en une année. Globalement, le nombre de prêts de la Médiathèque Valais (sans secteurs ODIS) passe de 240'807 à 292'481 unités (+ 21.5%).

	MV-Sion	MV-Brigue	MV-SM	MV-Martigny	Total 2002	2001
Cartes de lecteur *	21'354	14'049	3'370	*	38'773	35'119
Prêts de documents	150'673	116'761	22'007	3'040	292'481	240'807
Visites collectives et formations	47	42	23	45	157	232
Participants aux visites et cours	568	907	427	1'045	2'947	4'095
Participants aux animations et expositions	504	254	0	18'264	19'022	30'318

(*) Sont prises en compte les cartes de lecteur délivrées depuis le 1.1.1995 et qui n'ont pas été annulées

Prêts interbibliothèques

Alors que l'évolution du prêt interbibliothèques suivait jusqu'ici une courbe descendante, on notera que pour l'ensemble des trois sites, 2002 a été marqué par une reprise de la progression dans tous les sites en passant de 6'510 demandes traitées en 2001 à 7'334 en 2002 (+ 12%) avec un taux de satisfaction moyen de 97%.

Enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction auprès des usagers de la Médiathèque a été conduite pour la seconde fois au courant du premier trimestre 2002.

Résultats en % de l'enquête de satisfaction 2002 (entre parenthèses résultats 2001)

	Très satisfait	satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	Ne sait pas
Services/collections	33.3 (36)	49.4 (49.5)	4.3 (6.5)	0.2 (0.5)	12.8 (7.5)
Accès	35.7 (31.5)	41.9 (50.5)	6 (10)	0.6 (1)	15.8 (7)
Accueil	61.4 (57.5)	25.4 (33)	4.6 (4.5)	0.6 (1)	8 (4)
Animation	30 (19.5)	46.9 (51)	0 (4.5)	1 (1)	22.1 (24)
Catalogues	24.6 (30)	55 (54)	9.5 (6.5)	1.2 (0)	9.7 (9.5)
Logistique	34.3 (34.5)	48 (50)	6.2 (7.5)	0.9 (1)	10.6 (7)

Pour l'ensemble du service, on notera la progression des avis positifs concernant les conditions d'accès aux collections : cette appréciation est particulièrement marquée à Sion qui passe de 38,7 à 43,8 % d'utilisateurs satisfaits grâce à l'effet " Espace en libre-accès de Pratifori ". Globalement les animations sont également mieux connues et perçues par le public. Le léger recul noté dans le secteur " catalogues " est à rapprocher de l'introduction, un mois avant le passage de l'enquête, d'une nouvelle interface d'interrogation encore peu connue des usagers au moment du passage de l'enquête.

RESEAU VALAISAN DES BIBLIOTHEQUES

Parmi les mesures de mise en œuvre du Plan directeur des bibliothèques et centres de documentation réalisées en 2002, on notera :

- la création d'une bibliothèque virtuelle par interconnexion des bibliothèques de lecture publique de la région siéroise, ainsi que la mise en place d'une collection commune de documents audiovisuels dans la région de Viège ;
- l'installation d'un premier point lecture à Mund;
- la généralisation de Bibliopass Valais/Wallis dans le Valais central;
- la mise sur pied d'un groupe de travail en vue de réorganiser les bibliothèques de l'enseignement du niveau secondaire II;
- l'achèvement de la première tranche du projet de généralisation d'internet dans les bibliothèques (18 bibliothèques équipées) et le lancement de la seconde phase (9 bibliothèques).

COLLABORATIONS

Collaborations en Valais

Une Convention a été signée avec la Ville de Martigny par laquelle cette dernière confie à la MV la gestion de la bibliothèque communale qui sera intégrée dans le bâtiment qu'elle met à sa disposition à l'Av. de la Gare 15 (Ancienne Innovation).

La Médiathèque Valais a élaboré avec le Service de la formation tertiaire un concept d'organisation en vue d'une étroite coopération dans le domaine de la gestion de la Documentation pédagogique. Ce nouveau concept a été concrétisé à Brigue avec une plus forte intégration des fonctions, notamment à travers la mise en place d'un service de renseignement et de prêt unique ainsi que l'intégration des collections. La MV a également préparé avec le Conservatoire cantonal un projet de " Bibliothèque musicale ".

Collaborations intercantionales

Dans le cadre d'un accord conclu entre l'Etat du Valais et le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), le bibliothécaire cantonal dirige ce réseau dont la centrale est installée à Martigny.

ARCHIVES CANTONALES

ACCROISSEMENT

Lors de l'année écoulée, nous avons enregistré 32 versements émanant de 25 organismes de l'État, ainsi que 17 dépôts, 20 dons et 3 achats. Ce qui représente, pour les AEV, 72 entrées contenant une capacité d'absorption d'environ 1500 boîtes de format standard représentant 277 mètres linéaires, auxquels il faut rajouter divers classeurs, fichiers ou registres. En outre, 6 cd-roms remplaçant les traditionnelles microfiches ont été classés. Diverses communes, personnes privées et des associations ont déposé des archives ou complété des fonds existants. On trouvera en tête du prochain "Vallesia" 2003 (t. 58) la liste détaillée des achats, dons et dépôts ainsi que des versements provenant des services de l'État. On y lira aussi le rapport des travaux exécutés en 2002, dont nous ne donnons ici qu'un aperçu sommaire.

TRAVAUX

1. Enregistrement, classement, analyses et confection des inventaires des versements officiels, des dépôts et des dons

a) Anciens fonds

Les fichiers des armoiries, des photos et négatifs, des photocopies et des diapositives ont été complétés, ainsi que les séries des AV et AVL. La saisie des entrées de documents aux AEV depuis 1926 (programme Access) ainsi que des fichiers Ph et "AV communes" sur PC est en cours.

b) Fonds des archives de l'Administration

Chancellerie – 5 p. d'inventaire pour 58 boîtes d'archives; 22 registres de bulletins officiels reliés 1980-1997.

DTEE - Délégué aux transports, 5 p. d'inventaire pour 11 boîtes; Commission cantonale des constructions, 128 boîtes, dossiers constructions (1999); Laboratoire cantonal, 9 p. pour 62 boîtes.

DFAE – Service de l'agriculture: Office des améliorations foncières, 3 p. d'inventaire pour 17 boîtes; Office du crédit agricole, 1 p. pour 36 boîtes; Ecole d'agriculture de Viège, 20 bobines de diapos; Administration des finances: Section des traitements, 144 p. pour 90 boîtes; Section comptabilité générale, 3 cd-roms; Inspection des finances, 4 p. pour 10 boîtes; Secrétariat du Département, délégué aux questions financières, 21 p. pour 220 boîtes; Service du personnel et de l'organisation, 9 p. pour 86 boîtes.

DEIS – Service de l'industrie, du commerce et du travail, Section commerce et patentes, Autorité cantonale de conciliation en matière de bail à loyer, 2 p. d'inventaire pour 39 boîtes; Registre du commerce de St-Maurice, 1 p. pour 195 boîtes; Service de la circulation routière et de la navigation, 3 cd-roms; Office cantonal du feu, 5 p. pour 68 boîtes; Service des affaires intérieures, 34 p. pour 34 boîtes (contentieux).

DECS – Service de la formation professionnelle, 5 p. d'inventaire pour 88 boîtes; Ecole suisse du tourisme, Sierre, 2 p. pour 23 boîtes.

DSSE – Service de l'action sociale: Foyer réfugiés St-Alexis, Sion, 31 p. d'inventaire pour 31 boîtes; Foyer réfugiés Beau-Site, Sierre, 18 p. pour 18 boîtes; Foyer réfugiés, Viège, 21 p. pour 21 boîtes; Service de la santé publique, 18 p. pour 252 boîtes; Centre valaisan de pneumologie, Montana, 1 p. pour 50 boîtes.

L'enquête systématique concernant l'archivage dans les services de l'administration menée en 2001 (71.4% de réponse) a été analysée en 2002. Les résultats de cette analyse nous permettent de cibler de façon relativement précise où se situent les problèmes d'archivage et de proposer des améliorations. En même temps nous nous sommes penchés sur la problématique de la gestion et de l'archivage des documents électroniques (état des lieux et perspectives dans ce domaine aux AEV).

c) Fonds des communes, bourgeoisies et paroisses

Chalais, commune, supplément, 34 p.; Conthey, commune, supplément, 5 p.; Lens, prieuré, 152 p.; Mörel, paroisse, 4 p. d'inventaire; Vétroz commune, supplément, 3 p.

La saisie sur PC d'inventaires encore manuscrits a suivi son cours: pour la paroisse de Bellwald, 9 p.; la commune de Blatten, 11 p.; la commune et paroisse d'Ergisch, 31 p.; la paroisse de Mörel, 159 p.; la bourgeoisie de Sierre, 135 p.; la bourgeoisie de Sion, en cours, et la commune de Troistorrens, 38 p. - Les archives de Lens, Loèche-les-Bains et Savièse ont été inspectées. - Un Guide pour les archives communales du Valais a été publié par les Archives de l'Etat (voir 3.).

d) Fonds privés

Oscar de Chastonay, 2 p. d'inventaire; famille Closuit, 40 p.; Guy Constantin, 3 p.; Hans Dorsaz, 9 p.; Michel Follonier, en cours; Hermann Imboden, supplément, 1 p.; Rudolf Loretan, 3 p.; Guy Mabilard, 21 p.; René Morisod, en cours; fonds de Nucé, en cours; Charlotte de Wolff, 3 p.; Club alpin suisse/section Monte Rosa, supplément, 1 p.; Hôtel du Grand Combin, Champex, 10 p.; St. Theodulskirche Sitten, 3 p.; Union romande des fifres, tambours et clairons, 2 p.

La saisie sur PC d'inventaires encore manuscrits a été poursuivie: fonds Bregy, 25 p.; fonds Jost-Arnold, 160 p. La saisie des fonds de la famille de Quartéry (21 p.) et de la Société d'histoire du Valais romand (60 p.) est en cours.

2. Microfilmage de sécurité

La section de microfilmage a fait au total 140 films de 16 mm pour les Registres fonciers (2001-2002) et des décisions du Conseil d'Etat (2001) et 48 films de 35 mm des minutes de notaires de Brigue (1879-1950) et de Viège (1670-1771), des registres des paroisses de Salvan et de Bürchen ainsi que des documents des archives communales de Zeneggen.

3. Publications

Le volume 56 de la revue Vallesia (2001), fort de 653 pages, est sorti de presse en juillet 2002 et le Cahier de Vallesia n° 8 sur Vercorin avant Noël 2002. - Un guide archivistique bilingue destiné aux responsables des Archives communales du Valais a été publié en juillet 2002 et vendu pour un prix modeste à presque toutes les municipalités et bourgeoisies du Valais. - Un site web des AEV est en phase d'achèvement.

4. Locaux et Conservation

L'embellissement des locaux des Archives accessibles au public et l'amélioration de la sécurité des dépôts ont été poursuivis. Ainsi le dépôt d'archives Rue Pratifori 35 a été rénové et sécurisé par des travaux importants de renforcement à l'entrée et à l'intérieur du bâtiment. Au bâtiment principal, Rue des Vergers 7, les fenêtres donnant sur le trottoir ont été sécurisées par des volets intérieurs. - Deux expertises pour la restauration et un meilleur conditionnement des plans et documents des AEV ont été élaborées par des spécialistes.

UTILISATION ET VISITES

Nous avons enregistré quelque 1800 visiteurs, la plupart avec consultation de documents. En ce qui concerne le prêt de documents, il y a eu, pour l'année 2002, 668 dossiers consultés par les services de l'Administration cantonale. Les archivistes ont suivi divers chercheurs ou étudiants universitaires préparant un mémoire de licence ou une thèse de doctorat. - Le service a fait visiter les trésors des Archives à plusieurs groupes au cours de l'année et a répondu à de multiples demandes de renseignements écrites (298) et orales. Le 16 novembre 2002, les Archives d'Etat ont organisé une journée "portes ouvertes" qui a connu un grand succès. On a compté environ 300 visiteurs. Il y avait des visites commentées avec comme thème "Le Rhône à travers les documents d'archives" et "Les trésors des Archives de l'Etat". Egalement ont été organisés une conférence de Mlle Léna Pasche sur "L'aménagement des cours d'eau et de la plaine du Rhône dans la région de Conthey au 19e siècle" ainsi qu'un atelier "Ecritures du passé".

MUSEES CANTONAUX

POLITIQUE GENERALE

Dans le cadre du plan quadriennal, nos objectifs pour 2002 étaient les suivants :

- Améliorer de façon significative la conservation des collections publiques
- Faciliter l'accès aux collections et aux informations scientifiques y relatives
- Mettre en route le projet Regroupement des musées cantonaux et création d'un Réseau Musées.Valais
- Développer la qualité de nos prestations générales

1. Amélioration de la conservation :

- Négociation réussie avec la ville de Sion pour l'obtention d'une première tranche de **locaux de conservation** (400m²) à aménager en 2003. Des contacts sont en cours avec un particulier pour le reste des besoins (2'500 m²).
- Engagement d'un **technicien en conservation** de collections dès le mois de juillet.
- Adoption de **procédures** validées pour la gestion des mouvements d'objets.
- **Classement** des collections d'ethnographie au MCH. Fin du reclassement des œuvres sur papier au MCBA.
- **Diagnostic** de l'état de conservation des collections de notre photothèque, des sculptures du MCBA ainsi que des œuvres sur papier du MCBA et du MCH.
- Acquisition d'un parc de **bahuts hygrométriques** pour la régulation du climat.

2. Faciliter l'accès public aux collections et aux informations y relatives

- Elaboration et validation de l'avant-projet global pour le Nouveau musée d'histoire sous le label **Parc et Musée d'histoire culturelle valaisanne** réunissant les collections historiques de 4 musées (+ la participation scientifique et de certaines collections beaux-arts et histoire naturelle). Le projet développe les options prises en 1993 de réaménager tout le site des collines de Valère et de Tourbillon, y compris les 2 bâtiments et la cour de l'ancien pénitencier cantonal pour en faire un haut lieu de présentation de l'histoire culturelle valaisanne. La mise en service de ce complexe culturel réaménagé est prévue pour 2007-2008 (125e anniversaire de l'ouverture du Musée d'histoire).
- Etude, avec le Service des bâtiments, d'un **nouveau parcours de visite** à travers les deux bâtiments du MCBA
- Rédaction des notices scientifiques de 120 objets et des textes introductifs pour la publication prochaine du **catalogue des collections du MCH**
- Définition et mise en route du projet d'édition d'un **guide culturel sur le Valais**. Objectif : 1 guide de 250-300 pages environ, richement illustré, présentant le Valais dans ses dimensions culturelles au sens large (nature, paysage, urbanisme, économie, monuments, vie culturelle...). Parution souhaitée : Pâques 2004 en 3 versions linguistiques : français, allemand, anglais. Collaborations : Valais Tourisme, pool éditorial Rottenverlag-Payot, services culturels.
- Analyse des anciens fichiers informatisés, séparément musée par musée et création d'une architecture organisant la future **base de données** des collections publiques
- Classement des acquisitions et des **fonds photographiques**. Un total de 2207 documents photographiques des différents musées a été classé.
- **Bibliothèque** : dans le catalogue principal 2146 notices-titres ont été rajoutées ou corrigées (nouvelles acquisitions et fonds anciens). Il contient actuellement 6282 titres.
- Une **salle de conférence**, permettant d'accueillir une cinquantaine de personnes, a été installée à la Grange à l'Evêque.
- Organisation et participation à plusieurs **conférences publiques** sur le patrimoine culturel et sa gestion en Suisse et à l'étranger.
- Elaboration du futur **site Internet** des Musées cantonaux.
- Création d'un **Carnet de balade pour le jeune public** du MCBA.

- Création et coordination d'une **garderie** pour les visiteurs lors des grandes expositions.
- En complément des visites avec les classes, l'**animation pédagogique** a proposé des animations en relation avec l'exposition *Premiers Hommes dans les Alpes* (participation 600 élèves), une exposition itinérante sur la *Sculpture sur bois au moyen âge* dans les établissements scolaires, des cours spécifiques pour les enseignants.
- Réalisation de l'**Agenda 2002** présentant au public et à la presse notre programme d'activités (expos, conférences, livres).

3. Restructuration des Musées cantonaux et Création d'un Réseau Musées.Valais

- Rédaction du document de base et **formulation des principes**. Objectif : faire mieux avec moins d'institutions mais plus étoffées. Les principes suivants ont été retenus et validés :
 1. Regrouper les 6 musées cantonaux actuels en 3 institutions aux missions différenciées + un lieu d'expositions
 - 1 grand musée à vocation patrimoniale générale, obtenu par regroupement des musées d'histoire, d'archéologie, de numismatique et d'histoire militaire : **parc et musée d'histoire culturelle du Valais** (Valère-Pénitencier)
 - 1 musée de moyenne stature à vocation de diffusion artistique, adapté du précédent: **musée des beaux-arts** (château de la Majorie et Vidomnat)
 - 1 musée de moyenne stature à vocation d'investigation scientifique sur notre environnement, déménagé et adapté du précédent actuellement à l'avenue de la Gare **musée d'histoire naturelle** (Grange-à-l'Evêque)
 - 1 lieu d'exposition temporaire (dans l'ancien local du Service informatique à la rue de Conthey/Place de la Planta)
 2. Créer un **réseau de musées partenaires**, dont quelques musées d'importance régionale qui bénéficieraient d'usufruit de collections, éventuellement de bâtiments, ainsi que d'aides financières ciblées.
- Diffusion du document et prise de contact avec les communes de Sion et Saint-Maurice, puis avec les institutions membres de l'Association valaisanne des Musées.
- **2 candidats** se sont annoncés en novembre 2002 pour créer des structures " régionales " en partenariat avec les Musées cantonaux : le Musée de Bagnes et le Musée de la Vigne et du vin, Sierre. Une première séance a confirmé les intérêts. 2003 sera consacrée à la rédaction du cahier des charges du réseau.
- Confirmation de la commune de **Saint-Maurice** de son intérêt pour la gestion décentralisée du château avec un projet local défini par la commune en partenariat avec nous.

4. Développer la qualité de nos prestations générales

- Mise en place de solutions visant à rationaliser et simplifier le travail dans la **gestion administrative et financière** du service.
 1. Répartition des tâches et délégations de compétences, notamment gestion des commandes, factures, personnel.
 2. Introduction de caisses enregistreuses au MCH et à l'Ancien pénitencier. Associée à la nouvelle fiche de saisie des chiffres des visiteurs et des recettes, cette mesure évitera des saisies manuelles multiples.
 3. Définition d'un mode de classement, uniformisé mais adapté aux spécificités de chaque musée, évaluation des besoins en mobilier, équipement et matériel.
- Développement de la **formation continue et formation de la relève** : formation de 2 apprenties employées de commerce; organisation de cours internes sur l'accueil et la sécurité dans les musées; formation complète de 3 collaborateurs en muséologie, cycle professionnel organisé par l'Association des musées suisses; validation d'acquis pour notre technicien en conservation de collections; mise à jour des connaissances scientifiques lors de colloques spécialisés pour plusieurs collaborateurs; mise sur pied d'un cours pour les musées locaux; tenue du cours de 2 jours sur le patrimoine pour les employés de l'Administration cantonale; accueil et suivi de plusieurs stagiaires en formation en archéologie, beaux-arts, histoire, ethnographie et histoire naturelle.

CABINET CANTONAL DE NUMISMATIQUE (CCN)

Collections

Il faut signaler en particulier l'achat à l'occasion d'une vente aux enchères à Zürich, grâce à un partenariat avec la Banque cantonale du Valais, d'un dicken en argent de la fin du XV^e siècle, frappé par l'évêque Nicolas Schiner. Ce type de dicken est d'une très grande rareté et complète les séries sinon lacunaires que nous conservons de ce prélat. Nous avons continué l'amélioration de l'inventaire général par la reprise des déterminations des monnaies carolingiennes et par l'amorce de la révision de celles des médailles suisses. Les campagnes annuelles de restauration se sont poursuivies par le traitement des collections de médailles étrangères et de jetons.

MUSEE CANTONAL D'ARCHEOLOGIE (MCA)

Collections

Expertise de pièces provenant de fouilles récentes en Valais. Contrôle de l'inventaire des collections en parallèle à une 1^{ère} phase d'établissement de dossiers d'œuvre. Inventaire préliminaire et conditionnement de la collection Guigoz. Notices scientifiques sur les pièces en bronze (étudiante Université Genève). Restauration de vases protohistoriques et pièces métalliques celtiques.

Etudes, recherche, documentation

Des relevés par frottage de stèles du Petit-Chasseur ont été réalisés. A ce jour, toutes les stèles représentatives de la nécropole ont été documentées par cette méthode. Un lot de pièces des fouilles de Sion (St-Guérin, 1972) a été documenté en vue de publication.

Expositions, publications

L'exposition commune au MCA et au MCHN "*Premiers hommes dans les Alpes*" a été inaugurée le 24 mai. Cette réalisation, projet prioritaire du MCA en 2002, a mobilisé toutes les forces du MCA de janvier à mai : catalogue, choix et mise en place des pièces, transport et installation à l'Ancien pénitencier. Nombreuses visites commentées. Gros succès public : 12'000 visiteurs.

Animations

3 concerts dans la cour du MCA en juillet et août (Académie de Musique, Sion et MCA). 4 conférences, en collaboration avec l'Association valaisanne d'archéologie, sur la problématique du premier peuplement des Alpes. Colloque sur la restauration-conservation des métaux le 20 novembre (70 personnes, organisation MCA et Association suisse des conservateurs-restaurateurs).

Collaborations scientifiques, participations à la vie culturelle

Mise en place du programme Interreg III "Premières traces de l'homme dans les vallées alpines" ; réunions (Commission scientifique de la Société suisse de Préhistoire et d'Archéologie, Groupe de recherche en Préhistoire suisse, Comité de l'Association valaisanne des musées). Chroniques régulières à Canal 9.

MUSEE CANTONAL DES BEAUX-ARTS (MCBA)

Collections

Inventorisation de 47 œuvres nouvellement acquises, dont 9 du Fonds cantonal de décoration. Mise à jour administrative des dépôts de la Confédération au musée. Prêts à des expositions à Saillon et à Payerne. Fin du reclassement des œuvres sur papier. Diagnostics sur l'état de conservation des sculptures et des œuvres sur papier. Restaurations liées aux prêts et à la nouvelle présentation de la collection.

Etudes, recherches, documentation

Rédaction de contributions scientifiques sur l'Equipo 57 et sur le primitivisme rural dans la peinture suisse. Préparation de l'édition de la correspondance de Raphael Ritz, en collaboration avec les Archives cantonales. Pilotage et préparation du projet de manifestations en hommage à la famille Bille, associant plusieurs services culturels de l'Etat et qui aura lieu en 2003.

Expositions, publications

Préparation et inauguration d'une *nouvelle présentation de la collection* dans les salles du château de la Majorie, rénovées et repeintes en couleurs pour l'occasion: une soixantaine de pièces maîtresses de notre fonds, exposées par ensembles chronologiques. Ouverture d'une salle de présentation des nouvelles acquisitions et pose d'une plaque remerciant les donateurs. Publication de deux carnets de visite pour adultes et enfants, d'un dossier pédagogique sur une sculpture de Zeller, d'un calendrier promotionnel illustré pour l'année 2003 et d'une nouvelle affiche de collection.

Animations

Deux cycles de conférences en collaboration avec l'Université populaire de Sion. Parcours-découverte pour les enfants. Première Semaine du Musée cantonal des beaux-arts (parcours-enfants, garderie, performance de Yan Duyvendak, portraits filmés d'artistes), en partenariat avec Canal 9 et Visarte.

MUSEE CANTONAL D'HISTOIRE (MCH) ET BASILIQUE DE VALÈRE

Basilique de Valère

Conservation-restauration de 2 devants d'autel baroques, de 2 exvotos et du tabernacle de 1651, repose de l'Adoration des Mages. Elaboration d'un projet de loge-accueil pour les visites guidées.

Réaménagement du Musée

Elaboration et validation du nouveau parcours (voir Politique générale, nouveau Musée d'histoire culturelle) ; premier découpage des thèmes à traiter dans les salles ; suivi du chantier et validation des circuits de fluides techniques ; inventaire des arbres du site.

Collections

Achat d'un carnet d'aquarelles exceptionnel (1868), celui de l'alpiniste anglais Arthur Cust (1842-1911) ainsi que d'un coffre à bâtière d'époque baroque. Don de la famille de Vincent Pitteloud (1866-1945), Les Agettes, objets et documents concernant le tourisme, l'habillement et la dévotion privée. Don des capucins du Foyer Franciscain de Saint-Maurice : objets et documents de missionnaires en Afrique, 1900-1950. Inventorisation des gravures topographiques (1500 pièces) et des objets du fonds Malévoz. Début de l'inventaire scientifique des cartes postales. Restauration de tableaux religieux, du Paravent avec vue de Sion vers 1860 et d'objets en métal. Diagnostic des collections papier.

Etudes, recherches, documentation

Etude préliminaire des uniformes des services de Naples, France, Russie, Vatican au 19^{ème} ; recherches préparatoires sur les Valaisans au service étranger et sur la Guerre civile du Trient en vue de publications. Préparation de la future exposition *100 ans Malévoz* et de la publication des collections de mobilier médiéval.

Publications

Vom Ding zur Mensch Theorie und Praxis volkskundlicher Museumsarbeit, Das Beispiel Wallis, publié sous la direction de Thomas Antoniotti et Werner Bellwald, Baden 2002. 336 pp., 216 ill.

Collaborations scientifiques et participations à la vie culturelle

Les deux conservateurs ont participé à plusieurs colloques (Finlande Assoc. Int. Musées d'histoire, Grenoble, Lugano) et donné plusieurs cours et conférences sur la gestion muséale et certains aspects de

l'histoire sociale des objets. Ils ont œuvré dans divers comités cantonaux et nationaux (AVM, AMS, Amis de Valère).

MUSEE CANTONAL D'HISTOIRE MILITAIRE (MCHM)

Suite à une modification du mandat général du MCHM, le conservateur a donné sa démission et a cessé ses activités le 31.8.2002.

Collections

Plusieurs dons de particuliers et quelques acquisitions liées aux besoins de la création de la salle 17. Trois institutions, l'Armée suisse par l'arsenal d'Aigle, la Direction du 3ème arrondissement des douanes et le Service cantonal de la chasse à Sion ont contribué à étoffer l'exposition permanente par des dons et des dépôts. En 2002, l'effort d'inventorisation a surtout porté sur l'archivage photographique des collections. Tous les objets inventoriés sont dorénavant photographiés.

Etudes, recherche, documentation

Deux recherches importantes sont en cours sous les auspices du MCHM. La première porte sur le service étranger valaisan à partir de la Révolution de 1798. La seconde sur la guerre civile des années 1840.

Réaménagement du Musée, expositions, publications

Le réaménagement du MCHM s'est poursuivi en 2002 au 1er étage sous le thème "**Gens d'armes en Valais depuis 1815**", une mise en évidence des attitudes des Valaisans à l'égard des armes au cours des deux derniers siècles. Des vitrines spécifiques sont consacrées 1) à l'armée et à la religion; 2) aux sociétés de tir; 3) à la chasse et au braconnage; 4) aux milices; 5) à la gendarmerie; 6) à la douane; 7) à l'aviation militaire; 8) à l'armée fédérale.

En collaboration avec la Médiathèque Valais, Image et son, à Martigny, le MCHM a organisé l'exposition du travail de Bernard Dubuis du 15 juin au 15 septembre consacré à "La Forteresse cachée", reportage photographique réalisé dans les ouvrages du système de fortification reliés aux forts de Saint-Maurice. Dans le cadre du réaménagement du 1er étage, le peintre Centovisi a exposé du début juin à fin août un ensemble de cinq grands tableaux intitulé "La Junte militaire".

Publication de "Un Léman suisse. La Suisse, le Chablais et la neutralisation de la Savoie (1476-1932)" Version allemande pour 2003.

MUSEE CANTONAL D'HISTOIRE NATURELLE (MCHN)

Collections

Mise en dépôt au Musée du solde de la collection des sciences

naturelles des Marianistes (Martigny), principalement des minéraux et des coquillages, ainsi que d'un solde d'herbiers des Chanoines du Grand St Bernard, par des dons de fossiles et divers animaux. Plus de 500 minéraux ont été inventoriés, trouvés dans le tunnel de base du Lötschberg ainsi que les minéraux du Mont Chemin analysés et photographiés par Stefan Ansermet pour sa publication. Les inventaires se poursuivent sur l'ensemble des collections. Les mousses de l'herbier et les abeilles sauvages font l'objet d'études spécialisées. Le rangement des collections est bientôt terminé dans les combles du bâtiment. L'identification et la localisation de chaque pièce sont mises en place.

Etudes, recherche, documentation

Le projet " Mammifères du Valais " se développe par la mise au point de critères pour l'identification des musaraignes et des mulots. Projet de recherche sur les Noctuelles du Valais : saisie des données rassemblées par la Station de Changins. Pour ces projets, le Musée a acquis un système de numérisation et de traitement des images observées au microscope.

Réaménagement du Musée, expositions, publications

Un chamois de couleur blanchâtre, acquis par l'intermédiaire du Service de la Chasse, a été installé dans l'espace de la faune alpine. Le Musée a collaboré avec le Musée d'archéologie pour l'exposition présentée à l'Ancien Pénitencier *Premiers hommes dans les Alpes*. Le Musée collabore avec le Musée des beaux-arts pour la préparation des expositions 2003 (René-Pierre Bille).

Animations

Conférences publiques données sur *Les premiers hommes en Valais* au cercle des sciences naturelles de Aigle et environs. " Trésor de noms d'oiseaux " Neuchâtel, journée des conservateurs d'histoire naturelle.

Collaborations scientifiques et participations à la vie culturelle

La Convention de collaboration entre le Canton du Valais, la Commune d'Orsières et la Fondation Aubert a été renouvelée pour la période 2003 – 2006. Une journée portes ouvertes a été organisée le 22 juin à l'occasion du 75ème anniversaire du Jardin alpin. La Fondation B+S Tissières a présenté à Martigny, avec les Sociétés de minéralogie du Bas-Valais, du Haut-Valais et du Tessin, une exposition de cristaux alpins. L'Institut Mosso de l'Université de Turin situé au Col d'Olen (2900 m, Mont Rose) et le travail des accompagnateurs en moyenne montagne ont également été présentés. Le projet Interreg IIIa " Mise en réseau des institutions historico - scientifiques autour du Mont-Rose ", avec l'Université de Turin, a été accepté.

STATISTIQUES DES VISITEURS : durant cette année, nos musées ont accueilli 7'805 visiteurs de plus qu'en 2001.

	MCA	MCBA	MCH	MCHM	MCHN	Ancien pénitencier (expo temp.)	Basilique de Valère	Château de Tourbillon	Tour des Sorciers (expo temp.)	TOTAUX
En 2001	3'988	3'404	14'309	3'895	8'752	4'177	3'396	24'157	2'422	68'500
En 2002	4'797	3'246	12'597	8'486	7'758	11'427	2'938	25'056	-	76'305

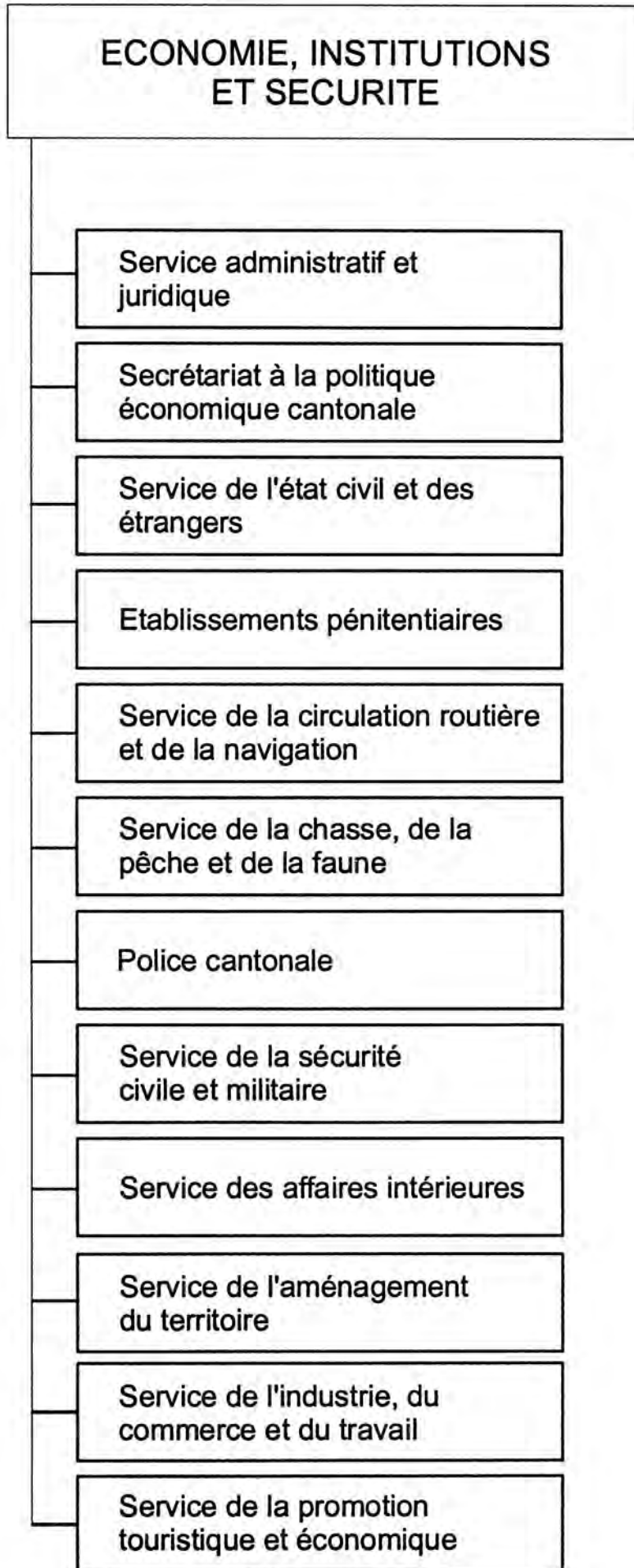


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2002



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-RENÉ FOURNIER
REPLAÇANT: CLAUDE ROCH**



INTRODUCTION

Accorder des priorités dans les activités d'un département ne signifie aucunement en négliger les autres. Un rapport de gestion ne peut donner qu'une image partielle du travail quotidien de chacune et de chacun, du travail dans l'ombre sans lequel les résultats ne pourraient pas se réaliser.

Nous mettons donc en évidence quelques éléments particuliers :

A. Aspects économiques

2002 a vu l'engagement du Directeur du secrétariat à l'économie ainsi que la désignation du responsable de l'antenne régionale pour le Valais romand.

Sur proposition du département, le Conseil d'Etat a pu former le conseil économique et social qui a déjà eu, pendant cette année, l'occasion d'élaborer les premiers éléments de stratégie de sa politique économique.

On notera en particulier le regroupement, sous un même toit, des différents instruments d'aides financières qui ont permis de former le Centre de compétences financières (CCF).

Du point de vue législatif, le département a effectué toutes les tâches liées à la mise en oeuvre de la loi concernant l'ouverture des magasins (LOM) pour le 1^{er} novembre 2002. Une circulaire a été élaborée et adressée à toutes les communes et aux diverses catégories de magasins concernés.

On notera également - parce qu'elles ont un effet sur l'économie - que les fiches élaborées par le département concernant les installations d'enneigement (D.10) et les dangers naturels : tremblements de terre (I.5) ont été adoptées par le Grand Conseil en janvier 2002. Ces fiches ont ensuite été soumises à la Confédération pour approbation.

B. Les institutions

Le grand chantier de réforme globale des institutions a été lancé. Les grands projets ont été mis en consultation. Il s'agit de :

- la loi sur le régime communal,
- la réforme du régime des districts et du statut des préfets
- ainsi que de la loi sur les élections et les votations.

C. La sécurité

On relèvera ici quelques faits marquants touchant des services qui sont plutôt rattachés à la sécurité. Il s'agit d'abord de la mise en exploitation du site internet du service de la circulation routière et de la navigation (www.vs.ch/autos). Ce site a connu un succès considérable et met à la disposition des usagers toute une série de prestations.

Dans le domaine de la prévention de la criminalité, la police cantonale travaille dans les projets menés au niveau national ; il s'agit notamment de la campagne nationale concernant les «Violences domestiques».

On notera enfin que, pour le service de l'état civil et des étrangers, le coordinateur cantonal de l'intégration est entré dans ses nouvelles fonctions en mars 2002.

**Le Chef du Département
de l'économie,
des institutions et de la sécurité**

Jean-René Fournier

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service administratif et juridique	13.00
Office des poursuites et faillites de Sion	10.50
Office des poursuites et faillites de Sierre	9.50
Bureau de l'égalité	2.50
Secrétariat à l'économique (SECO)	2.00
Service de l'état civil et des étrangers	27.00
Etablissements pénitentiaires	75.00
Service de la circulation routière et de la navigation	58.00
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	32.00
Police cantonale	448.30
Service de la sécurité civile et militaire	81.40
Service des affaires intérieures	9.50
Service de l'aménagement du territoire	12.50
Service de l'industrie, du commerce et du travail	16.50
Service de la promotion touristique et économique	16.00
Total	814.20

1. Motions

- 4.201 de la députée Brigitte Diserens et consorts concernant la durée des mandats
Motion acceptée sous forme de postulat à la session de novembre 2002. La question sera examinée dans le cadre de la révision de la loi sur les élections et votations (message et projet prévus en 2003)
- 4.204 du groupe DC du Bas-Valais, par le député Maurice Tornay, concernant le recrutement dans la police cantonale
Motion partiellement acceptée à la session de mars 2002. La réponse du Conseil d'Etat est déjà suivie dans la pratique
- 4.205 du député Beat Abgottspon (CVPO) et consorts concernant la révision de la loi cantonale sur les expropriations pour cause d'utilité publique (loi sur les expropriations)
Motion acceptée à la session de septembre 2002. Une commission extraparlamentaire sera prochainement désignée
- 4.211 du député Enrique Caballero, au nom du groupe Tourisme, concernant la révision de la loi sur le tourisme (loi 935.1 et ordonnance 935.100)
Motion acceptée à la session d'octobre 2002. La suite à donner à cette motion est liée aux résultats des travaux sur la politique du tourisme
- 4.222 du député Nicolas Voide et consorts concernant l'assistance judiciaire
Motion acceptée sous forme de postulat à la session de mars 2002. Le problème parfois rencontré dans la procédure de divorce par le conjoint demandant la fixation de la contribution d'entretien, qui se voit privé de l'assistance judiciaire au motif que l'autre conjoint doit lui fournir l'avance des frais du procès, peut trouver une solution jurisprudentielle. Ainsi, la révision de la loi sur l'assistance judiciaire et administrative n'est pas entreprise pour régler ce seul cas

- 4.226 des députées Esther Waeber-Kalbermatten et Susanne Hugo-Lötscher concernant la révision de la loi sur la police cantonale du 20 janvier 1953
Motion acceptée sous forme de postulat à la session de mars 2002. La législation réglementant l'activité policière a connu plusieurs révisions sectorielles, notamment lors de la récente réforme du code de procédure pénale. Prochainement, le Grand Conseil débattera de la révision partielle de la loi concernant les dossiers de police judiciaire. Ainsi, la révision de la loi cadre, du 20 janvier 1953, ne s'impose pas pour le moment
- 4.244 du député Alphonse-Marie Veuthey (PDCB) et consorts concernant l'autorité de surveillance tutélaire
Motion acceptée à la session de septembre 2002. En séance du 23 octobre 2002, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi réorganisant l'autorité tutélaire de surveillance
- 4.252 des députés Dominique Epiney et Simon Crettaz, au nom du groupe DC du Bas-Valais, du groupe DC du Centre et des groupes CVPO et CSPO, concernant des fonds pour l'aide au financement des moyens de transports touristiques
Motion partiellement acceptée à la session de décembre 2002. La réalisation d'une étude sur les remontées mécaniques en Valais (développement, structures, perspectives de la branche) a été mise en soumission à fin novembre 2002.
- 4.254 des députés Grégoire Luyet, Paul-André Roux, François Giannada, Beat Abgottspon et consorts concernant le remboursement de la taxe sur les tombolas perçue illicitement depuis le mois d'avril 1998
Motion acceptée à la session de juin 2002. Un projet de message et de loi sera présenté au Grand Conseil au printemps 2003

2. Postulats

- 4.199 du député Markus Truffer et consorts concernant des offices de tourisme plus efficaces dans notre canton
Postulat accepté à la session de juin 2002. Les actions entreprises par Valais Tourisme, avec l'appui de l'Etat, se poursuivent dans le sens du postulat.
- 4.206 du député Beat Abgottspon (CVPO) et consorts concernant la formation et l'assistance des conseillers communaux par le canton au début d'une nouvelle législature
Postulat accepté à la session de novembre 2002. Une étude est entreprise dans le cadre de la révision de la loi sur le régime communal (message et projet - février 2003)
- 4.231 du groupe tourisme, par son président, M. Jean-Marie Luyet, concernant la politique du tourisme
Postulat accepté à la session d'octobre 2002. Les travaux sur la politique cantonale du tourisme ont repris à la fin de l'année 2002.
- 4.264 des députés Vincent Grenon, Moreno Centelleghé (suppl.) et consorts concernant la passerelle aux néo-professionnels en quête de leur premier emploi
Postulat considéré, à la session de novembre 2002, comme devenu sans objet car déjà réalisé dans le cadre du dispositif de lutte contre le chômage

SECRETARIAT A L'ECONOMIE

Le nouveau directeur du secrétariat à l'économie du canton du Valais est entré en fonction le 1er mai 2002. Durant cette année, l'effort principal a été mis sur une prise de contacts auprès de la plupart des acteurs économiques du canton. Il s'agissait de présenter la nouvelle stratégie économique cantonale sur la base de 3 axes prioritaires :

1. Amélioration des conditions-cadres
2. Diversification du tissu économique (avec notamment le concept "the ARK")
3. Développement de la concertation économique.

Les quatre mandats de prestations ont permis de développer un certain nombre de projets importants pour le futur de notre développement économique cantonal. On mettra particulièrement en évidence deux dossiers, la poursuite de développement du concept de diversification économique (Valais technologie) que l'on appelle désormais "The Ark" pour mettre en évidence l'importance de tirer ces arches sur l'avenir du développement économique de notre canton. Le second dossier concerne justement la concrétisation de "The Ark", de manière à mettre en place le "BioArk" sur le site chimique de Monthey. Ce centre de compétences en matière biotechnologique se développe en étroite collaboration avec la Commune de Monthey et la Région socio-économique Monthey - St-Maurice et permettra à des entreprises de prendre pied dans notre canton, tout en ayant accès aux prestations de l'EPFL et de la Haute Ecole Valaisanne.

De manière à favoriser et développer la collaboration intercantonale, des négociations soutenues ont été menées avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel dans le cadre d'une future adhésion du canton du Valais au "DEWS" (Development of Western Switzerland) dans le cadre de la promotion économique exogène. Cette participation permettra à notre canton d'être plus efficace dans ce secteur. Néanmoins, le canton du Valais conservera une niche pour la promotion exogène en France, compte tenu de notre proximité naturelle et du potentiel de succès. Le mandat concernant la promotion exogène en Allemagne n'a pas répondu à toutes les attentes et sera intégré au "DEWS".

La loi prévoit la mise en place de deux à trois antennes régionales. Les quatre régions du Valais romand ont décidé conjointement d'en faire qu'une seule. Dans ce cadre, les différents postes ont été mis au concours d'entente avec les régions. Il a été possible de proposer au Conseil d'Etat un responsable pour l'antenne régionale du Valais romand à la fin novembre en la personne de Monsieur Jean-Daniel Antille. Malgré deux mises au concours, il n'a pas été possible d'en faire de même pour le Haut-Valais. Une décision sera prise au printemps 2003.

Enfin, de très nombreuses rencontres ont eu lieu avec différentes entreprises, qui ont nécessité une intervention de l'Etat (projets d'implantation, de développement ou de sociétés en difficultés). Avec d'autres partenaires, les entretiens ont eu pour objectif de définir le développement économique sur les cinq branches de l'étoile valaisanne représentant une unique politique économique pour tout le canton: Agriculture - Energie - Tourisme - Services - Entreprises.

BUREAU DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

LÉGISLATION

- Prises de position sur des projets de législations cantonales et fédérales

ADMINISTRATION

Participation à différents groupes de travail internes et commissions, notamment :

- sur l'adaptation du règlement du temps de travail de l'Administration cantonale
- pour la promotion des femmes dans l'Administration cantonale
- de la formation continue des adultes

SENSIBILISATION / PROJETS

Formations initiale et continue

- Avec la HEP, projet de recherche avec demande de co-financement par le fonds fédéral DO-RE destiné aux hautes écoles (suite du projet-pilote réalisé avec des enseignant-e-s et le classeur "Apprendre l'égalité")
- Réalisation d'un dossier sur la thématique du genre à l'école dans Résonances d'avril
- Participation à la foire "Action Jeunesse" à Martigny

Arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (APA II)

- Suite et fin du projet pour le choix d'un métier atypique destiné aux élèves de CO financé par la Confédération dans le cadre de l'APA II, qui est pérennisé par la création d'une fiche EDC sur le rôle des stéréotypes.
- Organisation de la Journée Nationale des Filles à laquelle ont participé 1200 valaisannes (en collaboration avec le DECS et le SPO). Mandat d'évaluation en cours avec l'Observatoire valaisan de l'emploi.
- Invité d'honneur à la Foire du Valais pour la promotion des projets APA II en particulier et du Bureau de l'égalité en général (visite de 350 élèves des CO et participation de 25 invité-e-s).

Famille

- Collaboration avec le DEIS pour la préparation du site internet de la famille
- Relais en Valais de la campagne fédérale pour le partage des tâches Fairplay-at-home, notamment en marge d'événements sportifs et dans les cinémas
- Exposé sur les filles et l'éducation lors du Colloque de l'Institut international des Droits de l'Enfant
- Collaboration avec les bureaux romands de l'égalité pour l'étude sur le coût réel des crèches éditée en novembre

Femmes et pauvreté

- Poursuite de l'étude sur les femmes et la pauvreté par une recherche en collaboration avec la HEV-25 co-financée par le fonds fédéral DO-RE

Femmes et politique

- Analyse de la participation féminine aux commissions extra-parlementaires (à paraître en 2003)
- Organisation d'un cours de communication avec l'Ecole-Club Migros

Violence conjugale

- Conduite du groupe cantonal de travail "Halte à la violence contre les femmes dans le couple"
- Mise en route des groupes interdisciplinaires dans le Haut-Valais

Langage épïcène

- Collaboration avec le SPO pour l'application d'un langage épïcène dans les offres d'emplois cantonales

Harcèlement sexuel

- Promotion du cours et du livre sur le harcèlement sexuel de V. Ducret co-financé par le Bureau fédéral de l'égalité

COLLABORATION

- Participation aux conférences suisse et latine des déléguées à l'égalité et collaboration avec les organisations féminines
- Participation au Conseil cantonal de l'égalité (+ secrétariat) et à la Commission cantonale LAVI

CONSEILS ET INFORMATION

- Réponse aux demandes de renseignements concernant les femmes et l'égalité
- Nombreux compte-rendus et articles de presse sur des questions de politique d'égalité
- Mise à jour du site internet www.vs.ch/egalite

CENTRE DE DOCUMENTATION

- Continuation du travail de documentation sur l'égalité
- Tri et mise en dossiers des articles de presse archivés
- Envoi bi-annuel de la liste des nouvelles acquisitions
- Poursuite des prêts d'ouvrages aux particuliers
- Préparation de documentation et de dossiers d'information sur des sujets particuliers

DIVERS

- Accompagnement de stagiaires et de participantes à des programmes d'emploi temporaire
- Travail d'experte auprès de la Schweizerischer Kaufmännischer Verband à Zürich et de l'IKB à Bramois.

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Afin que le citoyen dispose d'une meilleure perception des missions confiées à l'administration, le Conseil d'Etat a demandé à chaque service d'établir l'arborescence de ses activités et de définir les objectifs poursuivis aux trois niveaux politique, stratégique et opérationnel (système de gestion par mandats). Le service administratif et juridique a fait un pas supplémentaire en mettant en place une organisation permettant le suivi de ses activités, leur évaluation et leur adaptation (système de management de la qualité).

A l'issue de cet exercice, il apparaît que le service est engagé sur trois axes principaux : l'appui administratif et juridique au Département et à ses services, l'assistance et la surveillance dans les affaires civiles administratives, et la mise en œuvre des jugements pénaux.

1. Appui administratif et juridique

La préparation de projets de loi et la réponse aux consultations législatives constituent le premier volet du soutien juridique.

A été définitivement adoptée la loi consacrant le principe de la constitution libre de la cédula hypothécaire (art. 181 de la loi d'ap-

plication du code civil suisse / LACCS). Ont été soumis à l'examen du Grand Conseil :

- un projet de loi déléguant au Département quelques compétences relevant du Gouvernement cantonal selon le code civil suisse d'une part, et réorganisant l'autorité tutélaire de surveillance (modification de la LACCS) d'autre part;
- un projet de loi créant un système d'information en matière de prostitution (complément à la loi concernant les dossiers de police judiciaire);
- un projet de loi transférant du juge de district au Département dont relève l'exécution des peines l'indemnisation et la réparation morale de victimes d'infractions (modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions).

Parmi une dizaine de consultations fédérales examinées, l'attention s'est portée plus particulièrement sur les projets législatifs fédéraux nécessitant une adaptation du droit cantonal (avant-projet de code de procédure pénale suisse et de procédure pénale des mineurs; loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe; révision de la loi sur les armes).

La conduite de procédures contentieuses et le conseil juridique représentent le deuxième axe de l'activité juridique déployée. Les dossiers enregistrés sont en progression de l'ordre de 10 % (179 en 2002, 165 en 2001). Les domaines d'intervention de prédilection sont le notariat, le registre du commerce, les sentiers pédestres et l'exécution des peines. A noter que la loi du 6 février 2001 sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice confie au service le greffe de la Chambre de surveillance des avocats, autorité disciplinaire de première instance.

2. Assistance et surveillance dans les affaires civiles administratives

Au cours de l'exercice écoulé, l'assistance s'est orientée principalement en direction des chambres pupillaires. A titre d'information, deux directives leur furent adressées à propos du placement de fortune par le tuteur et du transfert des mesures tutélaires.

L'arborescence du service met en évidence la part de surveillance qui lui est dévolue dans les domaines des fondations, du 2^{ème} pilier, de la tutelle, du notariat, du registre du commerce et des offices des poursuites et faillites. A l'occasion des travaux de certification ISO, les différentes procédures qu'impliquent ces contrôles ont été redéfinies et codifiées sous la forme de logigrammes.

3. Mise en œuvre des jugements pénaux

L'exécution des peines comporte :

- l'enregistrement des jugements pénaux au casier judiciaire central (2'799 jugements);
- la procédure d'incarcération des condamnés à une peine ferme (708 incarcérations organisées, 31 décisions en exécution différée);
- l'encaissement des amendes judiciaires (2'158 amendes facturées pour un montant global de fr. 1'100'856.20 / encaissement de fr. 805'260.--, soit le 73.14 %);
- le recouvrement des créances compensatrices (19 dossiers pour une facturation de fr. 64'165.75);
- l'assistance et la surveillance des condamnés astreints à un patronage ou à une règle de conduite (146 condamnés dont 43 dénoncés; 15 avertissements prononcés, 14 modifications de règles de conduite et 11 incarcérations ordonnées);
- L'exécution d'une courte peine privative de liberté jusqu'à trois mois sous la forme d'un travail d'intérêt général (223 demandes, 75 renoncations après audition et information du requérant, un refus, 130 conversions, 3 révocations).

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL ET DES ÉTRANGERS

Police des étrangers

Les accords bilatéraux avec l'Union européenne sont entrés en vigueur le 01.06.2002, avec introduction progressive de la libre circulation des personnes. Des directives précises ont été élaborées et une formation adéquate dispensée aux bureaux communaux des étrangers, du personnel du service et des principaux services partenaires du SEE. Les présidents de communes ont également été invités à des séances d'information.

Le nombre des étrangers résidents (permis B et C) a augmenté de 1'322 et se situe à 46'959.

Le Service a réglé le séjour de 119 personnes par l'octroi d'un permis de séjour pour cas de rigueur.

Dans le cadre des mesures de contrainte, le Service a prononcé 324 mesures de détention en vue de refoulement (105 cas dépendant de l'Office fédéral des réfugiés et 219 cas dépendant de l'Office fédéral des étrangers). Cette augmentation s'explique en particulier par la situation de canton frontière du Valais et l'augmentation du nombre de clandestins interpellés. L'accord de réadmission avec l'Italie oblige le Valais à reprendre notamment des personnes en provenance d'autres pays, qui transitent par la Suisse sans contrôle et que l'Italie n'accepte pas sur son territoire.

L'aménagement du Centre LMC, répondant aux vœux du Parlement et au rapport de la commission consultative, sera effectué dans le courant de l'année 2003. Les gardiens poursuivent leur formation.

Asile

En 2002, 26'125 personnes ont demandé l'asile en Suisse, ce qui représente une augmentation de 26,6% par rapport à l'année précédente. Le Valais s'est vu attribuer 941 personnes. La plus grande partie des requérants d'asile proviennent de la RFY, de la Turquie, de la Bosnie et de l'Irak. Le service a auditionné 569 requérants d'asile.

A fin 2002, 2'578 personnes résidaient en Valais au bénéfice d'un permis N (requérants d'asile) ou au bénéfice d'un permis F (admission provisoire). Enfin, 123 personnes admises provisoirement ont fait l'objet d'une proposition de règlement de leurs conditions de séjour à l'Office fédéral des étrangers. 365 personnes faisant l'objet d'une décision définitive de rejet d'asile ont été entendues pour l'organisation de leur départ. 219 personnes ont effectivement quitté la Suisse.

Etat civil

Le service a continué la préparation de la réorganisation de l'état civil découlant d'Infostar et de la professionnalisation de l'état civil.

Notre canton compte actuellement 68 offices. Selon la décision du Conseil d'Etat du 26 mai 2001, les offices seront regroupés en 15 offices, soit un par district, sauf Rarogne oriental, plus Zermatt et Montana.

La réorganisation interviendra dans le 2^e semestre 2003. Les 2 offices pilote de Brigue-Glis et Viège ont été cantonalisés dès le 01.01.2003.

Naturalisations

276 personnes ont obtenu dans notre canton la nationalité suisse par naturalisation ordinaire et 584 personnes par naturalisation facilitée (conjoint étranger d'un ou d'une ressortissant(e) suisse).

Intégration

Le coordinateur cantonal de l'intégration, M. Jacques Rossier, est en fonction depuis le 1^{er} mars 2002. Il a été désigné également en qualité de correspondant cantonal auprès de la commission fédérale contre le racisme.

Un groupe de travail élabore actuellement un concept cantonal d'intégration qui sera soumis au Conseil d'Etat durant le 1^{er} trimestre 2003.

Passeports suisses

	2002	2001	2000
passeports nouveaux + prolongations	15'948	16'642	17'848

Adoptions

	2002	2001	2000
	49	49	40

Changements de noms et prénoms

	2002	2001	2000
	179	198	155

Mariages d'étrangers traités par le Service

	2002	2001	2000
	535	375	667

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES (EPV)

Pour la direction des établissements pénitentiaires, l'année 2002 aura surtout été marquée par un accroissement des tâches administratives dû notamment aux nombreux mandats supplémentaires qu'elle s'est vue confier.

Elle a en particulier été amenée à présider un groupe de travail concordataire chargé d'élaborer un projet de concordat sur la détention des mineurs dans les cantons latins.

Pour le surplus, ladite direction a encore préparé 192 rapports en 2002 pour :

- la Commission de libération conditionnelle;
- la Commission pour l'examen des condamnés présentant un risque accru;
- les différentes commissions des cantons placeurs compétentes dans le domaine de l'exécution des peines.

Colonie pénitentiaire de Crêtelongue

L'établissement est confronté depuis plusieurs années à une demande accrue de placements pour des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Pour faire face à cette situation, la direction de Crêtelongue a mis à profit l'année 2002 pour développer un concept de prise en charge des intéressés au bâtiment des Cerisiers. La nature de cette structure permettra en effet d'offrir une occupation idéale à ces personnes qui se trouvent en marge de la société.

Pour le surplus, Crêtelongue a encore transformé sa caisserie en atelier d'observation. Ce dernier permettra de mieux évaluer les capacités professionnelles des nouveaux arrivants et de leur trouver ensuite une occupation adéquate.

La prise en charge sociale des détenus s'avère toujours plus problématique eu égard aux difficultés relationnelles et personnelles de ces derniers. La préparation à la sortie revêt cependant une importance capitale et nécessitera à l'avenir d'améliorer encore la collaboration entre tous les intervenants en milieu carcéral.

Par ailleurs, l'engagement d'un gardien supplémentaire a permis d'affecter spécialement un collaborateur au service intérieur. L'intéressé est ainsi responsable de la surveillance des détenus chargés des tâches d'entretien, du bon fonctionnement des mesures de sécurité passive de l'établissement et de l'accueil des visiteurs à Crêtelongue. L'aménagement d'un nouveau parking s'achèvera en 2003 par la pose d'un couvert qui sera aménagé par le personnel et les détenus.

Maison d'éducation au travail de Pramont (MET)

La tendance entrevue en 2001 s'est confirmée. La MET connaît en effet un taux d'occupation particulièrement élevé. Comme Pramont demeure le dernier établissement de ce type en Suisse romande, les demandes d'admission ne cessent d'affluer.

Cette situation, couplée à une clientèle particulièrement difficile, met le personnel fortement à contribution. Les structures mises en place depuis trois ans donnent cependant pleine et entière satisfaction. Il s'agit cependant de persévérer dans le développement de nouveaux concepts éducatifs adaptés à l'évolution de la délinquance juvénile. Lors de leur admission, les jeunes de Pramont se trouvent souvent dans un état de délabrement moral et physique particulièrement important. Il sera indispensable à l'avenir de pouvoir disposer de moyens socio-thérapeutiques supplémentaires pour permettre une prise en charge plus efficace des intéressés.

Pramont continue par ailleurs d'offrir aux jeunes de nouveaux savoir-faire professionnels. De nombreux pensionnaires suivent ainsi des

apprentissages ou des pré-apprentissages comme cuisiniers, menuisiers ou mécaniciens. Il est à souligner encore l'excellent travail en réseau qui continue à être développé avec les entreprises locales et qui permet d'occuper les jeunes à l'extérieur de Pramont.

Sur le plan des activités culturelles et de loisir, la MET offre des programmes de sport et de musique. Un concert de musique classique a de plus été organisé en présence des pensionnaires et d'un très nombreux public. Des cours d'art thérapie seront probablement introduits en 2003.

Au niveau du personnel enfin, l'année 2002 a été marquée par une grande stabilité. Des rencontres permettant des échanges interprofessionnels au sein de l'établissement ont ainsi pu être aménagées.

Prisons préventives du canton

Le taux d'occupation des trois prisons préventives du canton est à nouveau à la hausse. En 2002, on a ainsi enregistré une augmentation de 5'069 journées de détention préventive. Sur le plan des mouvements, il a été constaté 256 admissions et 258 libérations supplémentaires.

Le régime de la semi-détention a suivi la même tendance puisqu'on dénombre 1334 journées de détention en plus que l'année précédente. Seule la semi-liberté a subi un léger recul puisque 33 journées de détention en moins ont été enregistrées.

En septembre 2002, la Prison des Iles a été le théâtre d'une rencontre avec les églises officielles de notre canton. Cette journée fut un réel succès puisque plus de 150 personnes y ont participé.

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

Administration

Le développement du site Internet du service a connu un succès considérable. Depuis le mois de mars, les garagistes peuvent prendre leurs rendez-vous pour les expertises directement sur notre agenda. Les usagers peuvent également déplacer leurs convocations par ce moyen si la date qui leur a été attribuée pour présenter leur véhicule ne leur convient pas. Depuis le mois de novembre, les moniteurs de conduite et les candidats au permis disposent des mêmes facilités pour leurs rendez-vous d'examen. La recherche d'un détenteur de plaques ou le calcul de l'impôt sur les véhicules peuvent aussi s'effectuer en ligne sur notre site.

Toutes ces opérations sont très appréciées de nos clients puisque ce sont plus de 20'000 transactions qui sont opérées mensuellement sur notre site www.vs.ch/autos. Nous allons poursuivre dans la voie de l'e-Government en 2003 en introduisant de nouveaux modules, notamment pour la gestion des attestations d'assurance.

Parc cantonal des véhicules

Le parc cantonal des véhicules poursuit son ascension. Alors qu'il s'élevait à 227'289 en 2001, il se situe actuellement à 232'882. Cette augmentation provient principalement des immatriculations de voitures de tourisme dont le nombre s'est élevé à 53'119, ce qui constitue un nouveau record en la matière. Les immatriculations de véhicules neufs enregistrent une légère diminution par rapport à l'année précédente, passant de 10'989 à 10'643, alors que le nombre d'immatriculations de véhicules d'occasion passe de 40'610 à 42'476.

Examens de conducteurs et expertises

Le nombre d'examens pratiques de conduite a légèrement augmenté, passant de 7'759 en 2001 à 7'879. Grâce à une bonne préparation des candidats, le taux d'échec à ces examens s'est limité à 30%.

La section technique a procédé durant l'année à quelque 65'000 contrôles de véhicules dans nos halles de Viège, Sion et St-Maurice. Ce nombre important a permis de stabiliser le retard enregistré dans les contrôles périodiques.

Navigation

Le parc des bateaux immatriculés dans notre canton comprend 1'373 unités qui se répartissent comme il suit :

bateaux à moteur	739
bateaux à voile	425
bateaux à rame	197
chalands	8
engins flottants	4

L'effectif des bateaux reste stable en raison du nombre limité de places d'amarrage.

569 expertises ou contrôles périodiques, 177 examens de conduite et 127 examens théoriques ont été enregistrés. Ces chiffres étaient de 567, 165 et 120 l'an passé.

70 contrôles ont, de plus, été effectués par les chantiers navals sur la base de la convention passée avec ces derniers.

Mesures administratives

Le nombre de retraits de permis et d'interdictions de conduire prononcés en 2002 s'est élevé à 2'885. Il était de 2'857 l'année précédente. La vitesse inadaptée aux circonstances ou à la signalisation (1'068) et l'alcool au volant (1'027) sont toujours les motifs dominants de ces mesures.

Les avertissements notifiés à la suite d'infractions aux règles de la circulation ont également augmenté. Nous en avons dénombré 2'471 pour l'année 2002 alors que 2'366 avertissements avaient été prononcés en 2001.

Par ailleurs, 399 conducteurs ont été invités à suivre un cours d'éducation routière en raison d'infractions répétées au code de la route. Ce nombre était de 414 en 2001.

En plus des mesures administratives précitées, 8'058 usagers ont été condamnés à des amendes pour violation des dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière. Ce chiffre était de 8'222 en 2001.

Comptabilité

Le chiffre d'affaires du service continue à croître d'année en année pour atteindre 55,7 millions de francs en 2002. Ce montant représente 357'000 encaissements par BVR et 26'400 écritures manuelles sur des comptes de trésorerie. Dans 2'156 cas, une procédure de poursuite a dû être introduite alors que 1'046 séquestres de plaques ont été ordonnés pour non-paiement de l'impôt.

En 2001, 1'081 autorisations de circuler avec des poids lourds de 40 tonnes avaient été établies. En 2002, ce sont 2'314 autorisations qui ont été délivrées, soit la totalité du contingent attribué à notre canton.

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Le service de la chasse, de la pêche et de la faune a vécu son premier exercice complet selon le système ISO&PM 9001. Les audits et contrôles effectués tant par le CMP que par la SGS ont fait conclure à un fonctionnement correct, tout en reconnaissant l'opportunité d'une adaptation du système à la fonction publique ainsi que la nécessité d'une flexibilisation épousant les spécificités de chaque service, adaptation acceptée par l'organe de certification.

Chasse

Les objectifs gouvernementaux ont toujours été fondés sur l'adéquation entre la faune sauvage et les rôles qui lui sont dévolus par la loi cantonale sur la chasse.

En 2002, le service fut à nouveau confronté au problème de la gestion des grands prédateurs, tout particulièrement au sujet du loup dont un spécimen a commis des dégâts qui conduisirent à une autorisation de tir conditionnée dans la région du Simplon. L'animal disparut sans intervention officielle.

Cependant, le projet de concept-loup soumis à consultation par l'office fédéral de l'environnement ne correspondait pas aux vues du service qui ne pouvait accepter l'absence de toute considération pour le gibier traité comme une vulgaire pitance à disposition du loup. A l'instar de la majorité des cantons suisses, le Conseil d'Etat valaisan fit valoir son insatisfaction sur la philosophie de base du concept. L'office fédéral est en train d'adapter sa copie aux désirs exprimés tant par les milieux concernés que par les Chambres fédérales dans le contexte de la motion MAISSEN.

Un autre sujet a ébranlé la quiétude des Valaisans : la proposition de modifier la loi fédérale sur la protection de la nature afin de favoriser la création de nouveaux parcs nationaux. Le Conseil d'Etat valaisan joindra sans doute sa voix à celle des populations concernées, notamment en raison des restrictions envisagées pour la circulation des personnes, ainsi que pour l'exercice de la chasse.

L'exercice 2002 de la chasse fut satisfaisant. Le nombre des permis est demeuré stable. Le nombre des cerfs (926) et des chevreuils (1170) tirés est réjouissant car il est le reflet de l'état des populations. La proposition du service pour la chasse au chevreuil fut dès le premier exercice un plein succès. Le prélèvement de 379 chevrettes contre 791 brocards constitue la proportion de 1 à 2 considérée comme idéale. Ce modèle est envisagé pour toute la durée de l'arrêté quinquennal. Le nombre de cerfs tirés est insuffisant mais ne revêt pas un caractère d'urgence tel qu'il eût nécessité une chasse spéciale en 2002. Le service étudie avec le service forestier les mesures à prendre dans le cadre de la chasse ordinaire dès 2003.

Pêche

Pas plus qu'elle n'est insatisfaisante, la gestion de la pêche ne peut se prétendre optimale. L'heure est venue de rassembler les nouveaux éléments scientifiques afin d'en traduire concrètement les effets dans les plans et cours d'eau.

Dans le cadre de l'assainissement des cours d'eau, notamment en relation avec la production d'énergie, une vaste étude est envisagée sous l'égide des divers services concernés dont celui de la pêche. En outre, l'entrée en vigueur de l'arrêté sur les purges et vidanges de barrages constituera une meilleure garantie de la prise en compte des intérêts piscicoles.

Parallèlement, la convention passée entre le service de la pêche et la fédération cantonale se trouve sur la table des négociations en vue d'adaptation. L'évolution en dents de scie du succès de la pêche est le reflet de la fragilité des eaux valaisannes dans ce domaine : alors que la pollution est un mal endémique, la pauvreté des débits explique celle du repeuplement naturel tandis que les crues, artificielles ou naturelles, anéantissent les correctifs apportés par l'homme...

POLICE CANTONALE

POLICE JUDICIAIRE

	1998	1999	2000	2001	2002
Total des affaires traitées * (avec dénonciations Stups)	12'364	12'562	11'363	11'856	13'523
*maximum des 10 dernières années = 13'629 en 1994					
Taux d'élucidation enregistré (en %)	29.89	29.71	30.65	31.34	29.41
Délinquance imputable aux ressortissants étrangers (en %)	49.2	38.5	50.5	39.5	41.6
Délinquance juvénile (en %)	27.2	26.3	37.6	32.4	29.7

Affaires judiciaires traitées:	1998	1999	2000	2001	2002
Homicides (inclus tentatives)	4	2	5	4	7
Lésions corporelles et voies de fait	246	254	246	261	288
Viols	12	10	8	5	10
Total des infractions contre l'intégrité sexuelle	148	109	114	102	134
Vols :	6'240	6'116	5'907	6'181	7'107
- dont cambriolages	2'117	1'935	1'822	1'346	1'825
Vols d'usage de véhicules à moteur	338	313	331	145	133
Dommages à la propriété	1'097	1'272	1'303	1'582	1'743
Brigandages	14	19	17	23	35
Menaces	100	111	90	80	86
Abus de confiance	66	105	61	85	64
Escroqueries	124	262	119	89	128
Incendies intentionnels	27	49	58	40	60
Suicides signalés	55	62	64	51	59

Arrestations et interpellations (sans circulation)	1998	1999	2000	2001	2002
Arrestations	778	718	669	591	731
Interpellations	2'706	3'995	4'986	5'545	6'428

Loi fédérale sur les stupéfiants	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de dénonciations	1'524	2'003	1'865	1'897	2'238
Décès suite à une overdose	4	3	4	2	3

Identification judiciaire	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de constats techniques	1'442	1'505	1'484	1'305	1'669
Nombre de personnes soumises aux formalités signalétiques (photographie-prise d'empreintes)	530	571	541	785	664

CIRCULATION

	1998	1999	2000	2001	2002
Accidents annoncés durant l'année	1649	1638	1652	1580	1693
- accidents mortels	38	31	29	27	26
- accidents avec blessés	711	684	777	732	793
- accidents avec dégâts matériels	900	923	846	821	874
Victimes des accidents					
Personnes tuées	47	31	31	28	31
Personnes blessées	955	925	1'074	1'017	1'093

Causes principales des accidents en 2002

Accidents mortels:

1. Vitesse inadaptée	38.5 % (2001 : 25.9 %)
2. Ivresse	26.9 % (2001 : 22.2 %)
3. Dépassement	11.5 % (2001 : 18.5 %)

Accidents avec blessés:

1. Vitesse inadaptée	23.7 % (2001 : 21.3 %)
2. Inobservation de la priorité	20.8 % (2001 : 22.5 %)
3. Ivresse	19.2 % (2001 : 19.5 %)

Contrôles de vitesse

1'887 contrôles ont été effectués en 2002 (2001 : 1'623). 241'627 véhicules ont été contrôlés (2001 : 225'006). 25'261 conducteurs (10.45 %) étaient en infraction. 22'313 amendes d'ordre ont été encaissées et 2'727 procès-verbaux pour des dépassements de vitesse qui font l'objet d'une mesure administrative ont été dressés. 221 dénonciations pour excès de vitesse ont été transmises à l'Office du Juge d'Instruction. Le produit des amendes d'ordre en matière de circulation (30'244) s'élève à Fr. 2'604'627.--.

AUTRES ACTIVITÉS

La comptabilité a établi 4'922 factures pour un montant de Fr. 1'686'901.90. 17'208 requêtes ont transité par le secrétariat.

Police Aéroport

Le départ de 453 personnes a été contrôlé et organisé (2001 : 467), parmi lesquelles 219 requérants (2001 : 248) dont l'asile a été refusé.

Formation

Le 12 décembre 2002, 22 aspirants de l'EA 2002 dont deux agents des polices municipales de Montana et Champéry ont été assermentés.

La campagne de recrutement pour l'EA 2003 s'est déroulée du 4 février au 19 avril 2002. 210 personnes intéressées ont demandé la documentation. 74 candidats ont été retenus et convoqués pour divers examens. Après analyse des résultats, 17 postulants de langue française dont 6 femmes et 7 postulants de langue allemande dont 1 femme ont été proposés pour l'école d'aspirants. Durant 108 demi-journées, les membres du Corps ont été entraînés à divers tirs tactiques, de police et de nuit, ainsi qu'à la sécurité personnelle. La manipulation des armes et l'entretien de celles-ci n'ont pas été négligés.

A nouveau un effort particulier a été consenti dans le domaine de l'instruction et de la formation continue. De nombreux agents ont participé à divers cours et séminaires, ainsi qu'aux cours organisés par l'administration cantonale.

Prévention routière

Pour l'année 2002, la Police cantonale a poursuivi l'action éducative auprès des écoles en collaboration avec les polices municipales et les enseignants. Au total, ce ne sont pas moins de 1'300 leçons d'une durée d'environ 1 heure qui ont été dispensées et 24'000 élèves touchés par cet enseignement.

Par ailleurs, un effort tout particulier a été consacré aux écoles supérieures et professionnelles (catégorie d'âge 17-20 ans). L'accent portait sur les risques liés à la conduite en état d'ivresse et au non-

respect des prescriptions de vitesse. Cette action ciblée cadrerait avec notre concept de prévention des accidents 2002. Dans le cadre de ses activités, la Police cantonale a également procédé à la planification et à la diffusion de nombreuses campagnes de prévention des accidents, en collaboration avec ses partenaires.

Prévention de la criminalité

La préparation de la campagne nationale 2002-2004 "Violences domestiques" a été entamée.

La campagne nationale de prévention de la criminalité "Escroquerie au placement" avec la Post finance comme partenaire a été lancée au printemps 2002. L'objectif principal de la campagne était d'instaurer une "saine méfiance". Les victimes potentielles doivent être en mesure de reconnaître les situations à risque. La brochure de la campagne est disponible dans tous les grands centres postaux de Suisse et dans tous les postes de police.

Une nouvelle affiche "Attention aux voleurs" a été conçue et distribuée dans les magasins et boutiques. Elle devrait éveiller l'attention d'une future victime d'un vol et l'avertir assez tôt. De janvier à fin juin 2002, La Police cantonale a réalisé une campagne de prévention cantonale appelée "Bonjour", l'intégrant aux services de nuit habituels de la gendarmerie. L'écho en fut très positif au sein de la population.

Plus de 3100 dossiers d'alarme ont été traités, en collaboration avec la centrale d'engagement.

Centrale d'engagement

En 2002, toutes les installations de surveillance du tunnel de Gamsen (A9) ont été mises en service. 61'846 appels d'urgences (112/117/118) ont été reçus. 2'916 alarmes Feu sont également parvenues à la CEN (2001 : 2'260).

Information

340 communiqués de presse, dont 34 avis de disparition et/ou appels aux témoins et 25 communiqués à caractère préventif, ont été diffusés. De nombreux reportages sur les différentes sections de la Police cantonale ont été réalisés avec les médias. Trois conférences de presse ont été organisées. Un accent particulier a été mis sur la communication interne, avec la diffusion de 29 communiqués et la parution du premier numéro d'un journal interne.

Prévention

Police – médias :

360 communiqués de presse ont été diffusés, dont une quarantaine d'avis de disparition et/ou appels aux témoins et une vingtaine de communiqués à caractère préventif. Plusieurs reportages médiatiques ont permis de faire découvrir des domaines spécifiques de la Police cantonale au grand public. L'année 2002 restera marquée par des affaires judiciaires complexes qui ont suscité un grand intérêt médiatique et où la communication ne fut pas aisée entre les différents partenaires que sont les médias, la Police et la Justice.

Communication interne :

Les communiqués internes ont fait place dès le mois d'avril à un nouveau bulletin d'information hebdomadaire informatisé qui permet de canaliser les informations et de les diffuser à tous les agents de façon électronique. Le journal d'entreprise "Police" a paru 4 fois, à la cadence trimestrielle.

SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES

TRAVAUX LÉGISLATIFS

Le Service des affaires intérieures a assumé les tâches de législation pour le Département de l'économie, des institutions et de la sécurité dans les domaines suivants :

Régime des districts

Au cours de l'année 2002 la commission extraparlamentaire désignée par le Conseil d'Etat pour l'examen du régime des districts a continué ses travaux sur la base de l'expertise effectuée par l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg.

Après avoir requis des informations supplémentaires de l'Institut précité, la commission a déposé en novembre 2002 son rapport. En même temps, il mandatait le Service des affaires intérieures pour l'élaboration des textes constitutionnels concrétisant les propositions de la commission.

En décembre 2002, le Conseil d'Etat a autorisé de soumettre à la procédure de consultation le rapport de la commission ainsi que les textes élaborés par le service. Cette consultation est ouverte jusqu'au 31 mars 2003.

Rappelons pour mémoire que le Grand Conseil a voté, en session de mars 2000, l'opportunité de revoir, au niveau constitutionnel, le régime des districts et le statut des préfets.

Régime communal

Le 17 janvier 2002 la commission extraparlamentaire désignée par le Conseil d'Etat a déposé son rapport accompagné d'un avant-projet de réforme de la loi sur le régime communal. Cet avant-projet impliquait en outre une réforme préalable de la constitution cantonale sur trois points au moins, soit sur l'approbation du budget par les assemblées primaires, l'abandon de la procédure d'homologation de certains actes communaux et enfin le transfert des compétences pour l'octroi du droit de cité des communes bourgeoises aux communes municipales.

Les propositions de la commission extraparlamentaire ont fait l'objet d'une procédure de consultation jusqu'à la fin du mois de septembre (délai prolongé de trois mois).

Dans son ensemble, les propositions de la commission extraparlamentaire ont été bien accueillies. Le Service des affaires intérieures a été chargé d'examiner les prises de positions, d'en faire une synthèse et de proposer les amendements jugés nécessaires. Il a été chargé également d'examiner l'opportunité de proposer les réformes constitutionnelles utiles. Les propositions du service sont attendues pour le tout début de l'année 2003 accompagnées des messages explicatifs.

Loi sur les élections et votations

Les travaux de réforme totale de la loi sur les élections et votations ont été achevés au début de l'année 2002. L'avant-projet de loi élaboré par le service lui-même, accompagné d'un message explicatif, a été mis en consultation, avec l'accord du conseil d'Etat, jusqu'à la fin septembre 2002. Si les prises de positions enregistrées se révèlent positives de prime abord, elles n'ont pas encore fait l'objet de synthèse et d'étude plus poussée, compte tenu des autres travaux législatifs dévolus au service et des priorités arrêtées par le Département et le Conseil d'Etat, en accord d'ailleurs avec la commission des Institutions du Grand Conseil.

TRAVAUX ADMINISTRATIFS

Elections

Il n'y a pas eu d'élections au cours de l'année 2002. Le service a cependant été sollicité à maintes reprises suite à des démissions tant d'autorités communales que cantonales (député(e)s et suppléant(e)s).

Votations

Le 22 septembre 2002, le peuple valaisan a accepté la modification de l'article 25 de la constitution cantonale (frein aux dépenses) par 41'697 oui contre 16'204 non avec une participation de 32,79 %. Sur le plan fédéral, le peuple valaisan s'est prononcé sur huit objets répartis en quatre scrutins. La participation moyenne à ces quatre scrutins est légèrement inférieure à 38 %.

Instruction des recours

Au cours de l'année 2002, 241 recours et plaintes ont été confiés pour examen et instruction au Service des affaires intérieures. Dans le même temps, 246 décisions ont été rendues par le Conseil d'Etat à la suite d'un préavis du service.

Approbations de règlements, de statuts, d'emprunts, de ventes, d'échanges, etc.

Durant l'année 2002, 185 règlements communaux, dont 34 règlements sur les constructions, plans de zones et plans de quartier, ont été homologués par le Conseil d'Etat sur la proposition du Service des affaires intérieures.

En outre, le Conseil d'Etat a approuvé, après examen du Service des affaires intérieures :

35	actes de ventes, droits de superficie, etc.	
35	emprunts pour un montant de	Fr. 91'264'624.--
6	cautionnements pour un montant de	Fr. 54'595'000.--
2	prêts pour un montant de	Fr. 115'000.--

En ce qui concerne les emprunts, la statistique suivante démontre les montants souscrits depuis 1991 :

Année	Nombre d'emprunts	Montants souscrits
1991	54	Fr. 75'917'000.--
1992	72	Fr. 114'783'900.--
1993	55	Fr. 89'631'000.--
1994	46	Fr. 122'351'530.--
1995	43	Fr. 72'116'800.--
1996	29	Fr. 45'287'000.--
1997	29	Fr. 58'773'000.--
1998	32	Fr. 61'716'479.--
1999	82	Fr. 138'605'589.--
2000	70	Fr. 281'767'293.--
2001	77	Fr. 406'282'209.--
2002	35	Fr. 91'264'624.--

Acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger

En qualité d'autorité de recours, le chef du Service des affaires intérieures a examiné 917 décisions de première instance (contre 800 en 2001 et 881 en 2000).

Aucun recours n'a été déposé contre ces décisions.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les deux tâches essentielles de l'aménagement du territoire sont de coordonner les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire et de fournir aux autorités compétentes les éléments nécessaires, afin qu'elles puissent faire une juste pesée des intérêts en présence.

Au moyen des différents instruments à disposition, notamment du plan directeur cantonal et des plans d'affectation communaux, le Service de l'aménagement du territoire (SAT) tente d'orienter le développement spatial des activités sociales et économiques tout en préservant l'environnement naturel et construit.

En 2002, le Service de l'aménagement du territoire a principalement œuvré dans:

- la poursuite des études de base relatives à la planification cantonale;
- l'exécution des tâches définies par le plan directeur;
- la consultation des services cantonaux, régionaux et communaux intéressés sur les plans sectoriels de la Confédération tout en veillant à ce qu'une participation adéquate de la population soit assurée;
- l'adaptation des plans d'affectation de zones des communes;
- l'élaboration des plans d'affectation spéciaux;
- la coordination entre les communes et les instances concernées pour l'établissement et la gestion des réseaux de chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre requis par la loi cantonale d'application y relative du 27 janvier 1988;
- le traitement des demandes de subventions relatives aux adaptations des plans d'affectation de zones;

Le Service a informé, conseillé, encouragé et collaboré étroitement avec les communes, les districts, les régions et les aménagistes mandatés dans le cadre du plan directeur cantonal et lors de l'adaptation des plans d'affectation de zones.

Enfin, le Service a participé à divers organismes, groupes de travail et programmes d'études à caractère national (COSAC / CORAT / CEAT / NEAT-AlpTransit) et international (Espace Mont-Blanc / Conseil du Léman / Conseil Valais - Vallée d'Aoste du Grand-St-Bernard).

PLAN DIRECTEUR CANTONAL

A. Gestion du plan directeur

Les fiches suivantes, arrêtées par le Conseil d'Etat en 2002, ont été soumises à l'autorité fédérale pour approbation :

- A.2 «Utilisation adéquate des zones à bâtir»
- F.9 «Aménagements et entretien des cours d'eau»
- I.4 «Dangers naturels : crues».

Les fiches suivantes sont en phase d'actualisation :

- B.3 «Centres d'achat»
- c.201 «A9, Evitement de Sierre»
- c.305 «Liaison à la A9 : La Souste - Loèche-les-Bains»
- c.503 «Routes principales suisses :Accès au tunnel du Lötschberg (A509)»
- C.7 «Transports publics»
- c.903 «Liaison ferroviaire avec le domaine skiable - Le Châble»
- F.8 «Débits résiduels»
- G.6 «Approvisionnement en eau potable»
- G.7 «Conflits avec les zones de protection des eaux»
- H.4 «Qualité de l'air»
- H.7 «Examen des objets et études d'impact»

B. Modification du plan directeur

Les fiches suivantes, adoptées par le Grand Conseil le 31 janvier 2002, ont été soumises à l'autorité fédérale pour approbation :

- D.10 «Installations d'enneigement»
- I.5 «Dangers naturels : tremblements de terre»

A fin 2002, 78 fiches ont été arrêtées en coordination réglée, depuis l'approbation du plan directeur original (21.12.1988).

C. Etudes de base du plan directeur

Espace rural

L'espace rural est devenu un espace multifonctionnel et complexe. Son développement nécessite la mise sur pied d'une politique d'aménagement du territoire, qui vise à assurer la complémentarité entre les zones urbaines et les zones rurales et intègre les exigences d'un développement durable.

Il s'est donc avéré nécessaire d'élaborer une étude pour appréhender plus précisément l'espace rural valaisan, évaluer les objectifs actuels d'aménagement du territoire et, si besoin est, de proposer de nouveaux objectifs stratégiques et opérationnels, qui à leur tour induiront une actualisation des instruments d'aménagement du territoire, en particulier le plan directeur cantonal.

AMÉNAGEMENT LOCAL

A. Les révisions globales de plan d'affectation de zones

Toutes les communes du canton sont tenues d'adapter, si nécessaire, leurs plans d'affectation de zones aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979.

Les plans d'affectation de zones doivent régler le mode d'utilisation du sol et délimiter au moins les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger (art. 14, 15, 16, 17 LAT). Une partie des plans d'affectation de zones en vigueur ne répond pas aux dispositions du droit fédéral car seules les zones à bâtir sont définies. Au 31 décembre 2002, la situation était la suivante:

- 100 communes ont un plan d'affectation de zones homologué adapté à la LAT;
- 17 communes ont reçu l'accord de principe du Conseil d'Etat;
- 26 communes sont en attente de l'accord de principe. Le rapport de synthèse a été transmis au Service des affaires intérieures;
- 7 communes ont déposé le dossier pour examen préalable;
- 2 communes ont déposé leur projet à l'information publique durant 30 jours;
- 8 communes ont débuté formellement l'étude de révision de leur plan d'affectation de zones;

Il convient de citer les 8 communes qui n'ont pas encore entrepris la procédure d'adaptation de leur plan d'affectation de zones aux exigences de la LAT du 22 juin 1979, à savoir: Bovernier, Bourg-St.-Pierre, Vissoie, Mühlebach, Niederwald, Bister, Martisberg et Eisten

Conformément à l'article 10 de la LcAT et selon les dispositions du règlement du 20 juin 1990 concernant les mesures d'encouragement en matière d'aménagement du territoire, le canton a alloué, en 2002, un montant total de frs 392'081.10 aux communes qui ont déposé une demande de subvention en bonne et due forme et selon l'état de l'avancement des études.

B. Les modifications partielles de plans d'affectation de zones et de règlements communaux des constructions et des zones

Dans le cadre d'une planification et d'une gestion continue du territoire en 2002, les communes, en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire, ont élaboré 36 modifications partielles de leur plan d'affectation de zones et/ou de leur règlement communal des constructions et des zones, conformément à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

C. Les plans d'affectation spéciaux

Selon l'article 12 de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) et suivant les besoins, les communes ont fait établir des plans d'affectation spéciaux déposés auprès du Service de l'aménagement du territoire pour conseils, examens et préavis à savoir:

- 29 plans d'aménagement détaillé (PAD)
- 6 plans de quartier (PQ)

En 2002, 3 révisions globales et 24 modifications partielles des plans d'affectation de zones ont été homologuées par le Conseil d'Etat.

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

1. COMMERCE ET PATENTES

1.1. Commerce

Une des tâches principales a été de préparer la mise en vigueur de la loi concernant l'ouverture des magasins (LOM) pour le 1er novembre 2002. Des articles d'information, des publications sur les nouvelles dispositions légales ainsi qu'une circulaire ont été élaborés à l'attention des communes et des diverses catégories de magasins concernés.

Pour garantir l'entrée en vigueur sans heurts, le 1^{er} janvier 2003, de la nouvelle loi fédérale sur le commerce itinérant, un dispositif complet d'information a été mis en place à l'attention des personnes et instances concernées.

Les patentes et autorisations suivantes ont été délivrées en 2002:

Année	Patentes pour appareils automatiques	Autorisations pour l'exploitation de salons de jeux	Patentes pour l'exercice d'une activité ambulante	Tombolas
2001	3'013	18	472	200
2002	2'943	13	423	186

Les contrôles de la police du commerce ont été renforcés et 267 contrôles (boulangeries, caves, différentes entreprises) ont été effectués.

L'instance cantonale du fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles a pu verser, dans 130 cas de sinistre, un montant total de Fr. 117'987.- supplémentaires à l'aide du fonds fédéral. Le fonds fédéral a versé un montant total de Fr. 698'113.- aux personnes lésées.

1.2. Patentes

Les travaux relatifs à la Commission extraparlamentaire en vue de la révision de la Loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (LHR) ont constitué le point fort de l'année. Le rapport final et l'avant-projet de loi ont été déposés le 8 juillet auprès du Conseil d'Etat. La procédure de consultation s'est terminée le 30 novembre et les premières évaluations effectuées en décembre.

Dans le même temps, toutes les factures concernant les redevances annuelles ont été émises sur la base des décisions des autorités communales.

En dépit de certains problèmes constatés dans l'application de la LHR, la section a pu garantir le travail de conseil et de soutien auprès des autorités communales.

Trois cours de Gastro-Management (deux en français / un en allemand) et deux cours Hôtel-Management (un en français / un en allemand) ont eu lieu en 2002.

La Haute Ecole Valaisanne (HEVs, organisatrice des cours) ainsi que la formation d'assistante de réception d'hôtel ont été subventionnées par le Fonds cantonal de l'hôtellerie et de la restauration.

1.3. Commission de conciliation en matière de bail

Conformément à son mandat légal, la commission cantonale de conciliation en matière de bail est de plus en plus sollicitée. Le nombre de dossiers a augmenté de 8,2% en 2001 et de 5,3% en 2002. Si cette tendance perdure, une restructuration du fonctionnement du secrétariat de la commission doit être envisagée.

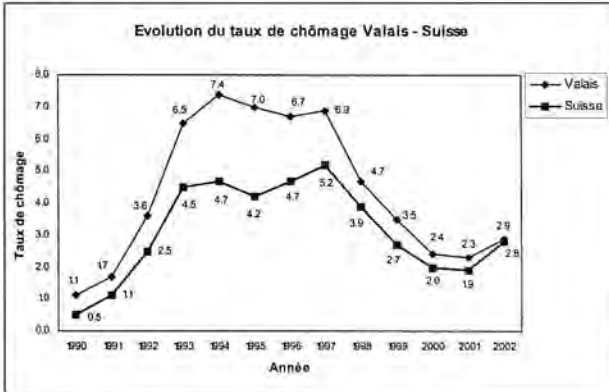
En 2002, la commission a traité 557 dossiers, dont 441 ont été liquidés comme suit:

- 257 cas (58%) ont fait l'objet d'une conciliation entre les parties ;
- 71 cas (16%) n'ont pas fait l'objet d'une conciliation ;
- dans 63 cas (14%) une décision a été rendue par l'autorité de conciliation ;
- 50 cas (11%) ont pu être résolus de manière différente.

2. MARCHÉ DU TRAVAIL

2.1. Evolution du chômage en 2002

Le taux moyen de chômage en Valais est remonté de 0,6 point à 2,9%, pour un nombre moyen de 3'559 chômeurs (+729). La hausse du chômage a été ressentie dans toutes les régions et dans toutes les branches économiques. Le nombre moyen de demandeurs d'emploi a également augmenté pour atteindre 6'450 (+819). La saisonnalité de l'emploi dans la construction et l'hôtellerie-restauration reste particulièrement préoccupante.



2.2. Assurance-chômage

Réduction de l'horaire de travail (RHT)

	1999	2000	2001	2002	Diff. 2001-2002
Heures perdues ¹	175'000	22'177	50'361	94'624	+90%

Le secteur du décolletage-assemblage a été le plus touché par ces pertes de travail (60% des heures perdues).

¹ Source : Statistique officielle secrétariat d'Etat à l'économie (seco)

Licenciements collectifs

13 licenciements collectifs ont été annoncés, soit trois de plus que l'année dernière. 223 travailleurs ont été touchés par ces restructurations. Les licenciements saisonniers habituels ne sont pas comptés dans cette statistique.

Cas soumis pour l'examen de l'aptitude au placement

291 cas ont été soumis au Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) en vue de l'examen de l'aptitude au placement, ce qui correspond au nombre enregistré en 2001. 118 cas (soit 40%) proviennent des Offices régionaux de placement (ORP) et 173 des caisses de chômage. Le SICT a nié le droit à l'indemnité de chômage dans 72 % des décisions qu'il a prises.

Formation

Un accent particulier a été mis sur la formation des Offices régionaux de placement dans les domaines suivants :

- nouvelle loi fédérale sur la partie générale des assurances sociales;
- incidences des Accords bilatéraux sur le régime de l'assurance-chômage.

2.3. Placement public et conseil - Offices régionaux de placement (ORP)

La tendance à la hausse du chômage, observée déjà lors du deuxième semestre 2001, s'est malheureusement renforcée. La volonté d'éviter les licenciements de personnel dans les ORP s'est avérée judicieuse, puisque, contrairement à d'autres cantons, la structure valaisanne était adaptée cette année aux besoins constatés. Toutefois, la charge de travail par conseiller en personnel est devenue en fin d'année à ce point conséquente dans certains ORP qu'il a fallu prévoir pour 2003 l'engagement de personnel supplémentaire.

	Demandeurs d'emploi VS minimum mensuel	Demandeurs d'emploi VS maximum mensuel	Demandeurs d'emploi VS en moyenne annuelle
2001	4'345	7'534	5'631
2002	5'128	8'704	6'450
Diff. 2001-2002	+ 783	+1'170	+ 819

Nombre de demandeurs d'emploi suivis par les ORP

Evolution de la situation des demandeurs d'emploi

La situation constatée en 2002 peut se définir par :

- des caractéristiques de la hausse du chômage spécifiques à chaque région ;
- une augmentation de « nouveaux chômeurs », en général plus qualifiés ;
- une diminution sensible des personnes en situation de gain intermédiaire ;
- un regain de réinscriptions liées à un chômage saisonnier ;
- un nombre croissant de situations complexes ;
- une hausse du nombre de personnes confrontées à un chômage répétitif (depuis 4 à 10 ans).

Pour faire face à cette situation et contribuer au développement de l'efficacité des recherches d'emploi par les demandeurs d'emploi eux-mêmes, les conseillers en personnel ont été sensibilisés à mettre en œuvre un programme d'activation de la recherche d'emploi.

Le nombre de places vacantes enregistrées par les ORP a diminué de façon conséquente. Néanmoins, certaines branches souffrent d'une pénurie de personnel qualifié. Les ORP devront donc de plus en plus rechercher, en collaboration avec les entreprises, les moyens de reconverter nombre de demandeurs d'emploi pour faire face à ces besoins spécifiques.

Nouvel élan pour la collaboration interinstitutionnelle

La nécessité de faire face aux besoins d'un nombre croissant de situations complexes implique pour les ORP de devoir constamment adapter leurs services et de travailler de plus en plus dans un contexte de réseau d'aide avec les centres d'information et d'orientation (CIO), les centres médico-sociaux (CMS), la Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT) et l'assurance-invalidité (AI).

Par ailleurs, suite aux décisions du Conseil d'Etat de mettre en place une structure de coordination de la collaboration dans le domaine de la réinsertion professionnelle, le SICT et les ORP ont été impliqués à divers niveaux de sa mise en œuvre :

- le SICT, par la coordination ORP, est devenu organe de coordination de la collaboration interinstitutionnelle dans ce domaine;
- le groupe de pilotage cantonal de la collaboration interinstitutionnelle a mis en place les structures régionales auxquelles les chefs ORP participent activement ;
- à la demande des groupes interinstitutionnels régionaux (Bas-Valais, Centre et Haut-Valais) les ORP du Haut-Valais, de Sierre et de Sion ont désigné des répondants, chargés de fonctionner comme source de renseignements et comme personnes de contact pour les questions interinstitutionnelles ;
- les conseillers en personnel de tous les ORP du canton ont participé à une « Journée interinstitutionnelle » de formation avec les professionnels des autres organismes évoqués plus haut.

2.4. Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

La collaboration avec la formation professionnelle et la formation continue a été structurée ; un groupe de travail «Emploi - formation», constitué de responsables de ces domaines au sein de l'administration cantonale, a été mis sur pied. Les résultats de l'observation du marché du travail seront ainsi pris en considération lors de la conception de l'offre de formation.

Dans le cadre de l'introduction prochaine des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, le SICT se charge depuis septembre 2002 de rassembler les données statistiques existantes sur les conditions de salaire en Valais, d'examiner leur pertinence et de déterminer les besoins supplémentaires.

Libéralisation du marché de l'électricité

Toutes les entreprises valaisannes actives sur le marché de l'électricité ont été interrogées par questionnaire sur la situation de l'emploi et les perspectives d'avenir. Le rapport final a été remis à ces entreprises ainsi qu'aux cercles concernés.

Mesures du marché du travail (MMT) en général

Mesure	Places- année réalisées en 1999*	Places- année réalisées en 2000*	Places- année réalisées en 2001*	Places- année réalisées en 2002 (estimation)*	Différence 2001- 2002
Programmes d'emploi temporaire	647	396	328	334	+3%
Cours	321	262	260	305	+17%
Allocations d'initiation au travail	115	83	59	61	+3%
Stages en entreprise	56	36	20	24	+20%
Encouragement à une activité indépendante	22	14	19	19	+/-%
Allocations de formation	14	7	7	9	+28%

* une place-année correspond à 220 jours de participation à une mesure.

Ce sont avant tout les cours et les stages qui reflètent l'augmentation sensible du chômage en 2002. Celle-ci n'est pas encore perceptible dans les autres mesures.

Commission tripartite MMT

La lutte contre le chômage saisonnier a constitué l'essentiel du travail de la commission tripartite MMT.

Des propositions concrètes sont en cours d'examen par le Département.

Mesures de formation

Entre 400 et 600 demandeurs d'emploi bénéficient chaque mois de l'offre de formation de la LMMT.

En 2002, l'accent a été mis sur :

- l'introduction de la certification eduQua pour l'ensemble des organisateurs de mesures de formation ;
- le développement de mesures permettant aux chômeurs saisonniers de combiner plusieurs activités et d'augmenter leurs qualifications ;
- la collaboration à la mise sur pied de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Mesures d'occupation

Etant donné que tous les organisateurs de mesures du marché du travail ont terminé leur restructuration, la section a pu consacrer plus de temps à la qualité et au contenu des mesures. La conclusion d'objectifs individuels et leur mise en application a été affinée, permettant ainsi de tenir compte des besoins des demandeurs d'emploi participant à des mesures et dont les situations sont toujours plus problématiques.

Un accent particulier a été mis sur les mesures en entreprise (stages, allocations d'initiation au travail, etc.) qui présentent le meilleur rapport coût-utilité. Leur utilisation a certes augmenté l'année dernière, mais pas dans les proportions attendues. Une réflexion approfondie devrait permettre d'élaborer de nouvelles pistes pour augmenter l'attractivité de ces mesures.

Mesures cantonales complémentaires

L'utilisation des mesures cantonales complémentaires demeure stable par rapport à l'année dernière.

Mesures cantonales complémentaires de réinsertion	Décisions			
	1999	2000	2001	2002
Contrats d'insertion professionnelle	696	445	309	327
Allocations cantonales d'initiation au travail	54	29	19	28
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	27	14	4	1
Mesures de formation		9	44	19

A titre de prévention, la LMMT mis en place et financé des cours de bilans de compétences pour les préparateurs en pharmacie dont la profession n'est plus reconnue par le secteur de la santé. Cette mesure a pour objectif de leur ouvrir de nouvelles pistes d'emploi.

3. MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

3.1 Introduction de la libre circulation des personnes

La libre circulation des personnes entre la Suisse et les pays de l'UE/AELE, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2002, a eu des répercussions considérables sur l'activité du SICT :

- une nouvelle procédure d'octroi des permis de travail a été élaborée d'entente avec le Service de l'état civil et des étrangers ;
- une formation complète a été dispensée aux offices communaux du travail et aux ORP ;
- le SICT a dû répondre aux innombrables sollicitations des associations professionnelles et du public.

3.2 Mesures d'accompagnement

Le SICT a participé activement à l'élaboration de l'avant-projet de loi cantonale sur les travailleurs détachés et de son message. Cet avant-projet sera soumis au Grand Conseil durant le 1^{er} semestre 2003.

3.3 Evolution de la main-d'œuvre étrangère

Le Service a poursuivi sa politique sélective d'octroi de main-d'œuvre étrangère. Néanmoins, le nombre d'autorisations de travail a augmenté durant l'année 2002.

	2000	2001	2002	Diff. 2001-2002	Diff. en %
Courte durée L (< 4 mois)	5'946	6'561	7'862	+1'301	+19%
Courte durée L (4 à 12 mois)	8'409	9'583	+1'174	+14%	
Frontaliers G	1'603	1'836	1'776	-60	-3%
Requérants d'asile	728	918	879	-39	-4%
Permis B	347	445	449	+4	+1%

Evolution du nombre de permis délivrés (du 01.11.2001 au 31.10.2002)

Le fait que les permis attribués au secteur de la santé et aux grands chantiers (NLFA, etc.) sont désormais imputés sur le contingent cantonal, que les emplois dans les stations touristiques restent peu attractifs ainsi que les incidences de la libre circulation des personnes expliquent en partie cette augmentation.

	Hôtellerie – Restauration	Construction	Agriculture	Commerce	Divers	Total
1999	4'982	189	695	123	168	6'157
2000	5'670	258	894	158	289	7'269
2001	6'203	466	1'093	199	448	8'409
2002	6'498	600	1'301	233	951	9'583

Evolution du nombre de permis de courte durée par secteurs d'activité (du 01.11.01 au 31.10.02)

Enfin, il convient de relever que, suite à l'introduction de la libre circulation des personnes, il n'est pour l'heure pas possible d'établir la statistique sur l'effectif des étrangers actifs au 31 août 2002.

SERVICE DE LA PROMOTION TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE

TOURISME

Situation du tourisme valaisan

Le tourisme suisse a enregistré en 2002 une baisse de nuitées de près de 5% par rapport à l'année 2001. Les bons résultats du Plateau suisse, dus en grande partie à l'Expo.02, n'ont pas contrebalancé le fort recul accusé par les régions alpines. Les nuitées des Grisons ont diminué de 10%, celles de l'Oberland bernois de 8,5%. Le Valais a mieux résisté à cet effritement : il enregistre une baisse de nuitées de 3%.

L'affaiblissement de la demande touristique, en Valais comme en Suisse, est dû principalement à la cherté du franc suisse, à l'introduction de l'euro dans les principaux pays concurrents de la Suisse, aux conditions climatiques de l'été et à une conjoncture économique détériorée.

Campagne de sensibilisation

Un concept de campagne de sensibilisation de la population aux enjeux du tourisme a été élaboré en collaboration avec Valais Tourisme et les services du Département de l'éducation, de la culture et du sport. Il vise les jeunes en priorité, à travers les programmes scolaires, ainsi que les milieux économiques et le grand public.

Inventaire du tourisme valaisan

L'édition 2000 de l'Inventaire du tourisme valaisan a été publiée au début de l'année. L'essentiel des données a été récolté auprès des administrations communales et des sociétés de développement.

Taxes touristiques

La taxe de promotion touristique continue d'intéresser les communes dont le tourisme constitue la principale activité. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le tourisme, la taxe a été introduite dans une cinquantaine de communes.

L'Inspection cantonale des finances a terminé un premier cycle de contrôles de la perception, de l'encaissement et de l'affectation des taxes touristiques. Un deuxième cycle de contrôles a débuté à la fin de l'année et un catalogue de mesures appropriées en cas de violation de la législation a été développé et adopté. Il est appliqué sur les résultats de ce deuxième cycle.

Information Valais

La Communauté de travail Information Valais a coordonné la présence du Valais hors de ses frontières, en particulier à l'Expo.02, aux festivités du 1^{er} août à Berlin et lors des cérémonies commémoratives du 400^{ème} anniversaire de l'Escalade à Genève.

La Plate-forme Information Valais met à disposition de l'économie et des touristes un vaste éventail d'informations sur le Valais, ses régions socio-économiques et ses communes. Dès 2003, la gestion administrative de la Plate-forme sera entièrement confiée à la Communauté.

Guides de montagne, accompagnateurs en moyenne montagne et professeurs de ski

Le Valais a organisé pour la dernière fois le cours de guide de montagne. 13 guides valaisans ont reçu leur diplôme. A partir de 2003, cette formation sera assurée par l'Association des guides de montagne de la Suisse et placée sous la surveillance de la Confédération. Les premiers brevets d'accompagnateur en moyenne montagne ont été remis à 27 personnes parvenues au terme de leur formation. La formation de professeur de ski se fait en étroite collaboration avec la nouvelle association faîtière Swiss Snowsports. 35 personnes ont réussi leur examen final. Le métier de professeur de ski n'est reconnu ni à l'échelon national ni à l'échelon européen. Les démarches pour combler cette lacune sont en cours.

EXPO.02

Le Valais s'est fait connaître sous son meilleur jour à l'EXPO.02, artepavage de Bienne, avec notamment une participation au pavillon «Viv(r) les frontières», la Journée cantonale du 7 septembre et le Restaurant valaisan, très prisé des amateurs de produits du terroir.

Année internationale de la montagne

Dans le cadre de l'Année internationale de la montagne, le Service a participé aux travaux du comité de l'Association Montagne 2002. Il a soutenu différents projets et a été engagé dans la mise sur pied d'une proposition d'accord-cadre entre le Royaume du Bhoutan et le Valais.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Programmes d'action pluriannuels

La première période quadriennale depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) a pris fin cette année.

Les huit régions socio-économiques que compte le Valais ont préparé en collaboration avec le Canton les nouveaux programmes pluriannuels pour la période 2003–2006. Ces programmes seront présentés pour approbation au Conseil d'Etat en début d'année 2003.

Les programmes d'action pluriannuels ont comme objectifs de :

- déterminer les domaines et les sous-régions auxquels doivent s'appliquer en priorité les mesures de promotion ;
- fixer la liste des tâches que la région se propose d'accomplir en priorité ;
- recenser les communes pour lesquelles la preuve est donnée que le maintien, la modernisation et le développement des infrastructures de base excèdent leurs capacités financières.

Les investissements prévus par les huit régions socio-économiques pour la période 2003–2006 s'élèvent à 770 mios de francs dont 430 mios pour les infrastructures de développement, 156 mios pour les hôtels et gîtes ruraux et 184 mios pour les infrastructures de base.

Aide en matière d'investissements

Le Grand Conseil a accordé en 2002 un crédit de paiement supplémentaire de 19 mios de francs répartis à raison de 13,7 mios sur 2002 et 5,3 mios sur 2003. L'augmentation des engagements dans l'hôtellerie et pour des projets importants n'avait pas été accompagnée d'une adaptation des crédits de paiement d'où la nécessité de ce crédit supplémentaire.

Pour l'année 2002, les engagements du canton se sont élevés à 24,2 mios de francs et les versements à 39,7 mios de francs.

Le solde du fonds pour l'équipement de 275 mios de francs à fin 2002 se situe légèrement en dessous de 4 mios de francs si l'on prend en compte les dossiers en phase d'étude. Une demande pour une augmentation du fonds sera nécessaire pour répondre aux besoins d'investissement exprimés par les régions socio-économiques.

Sur les engagements pris, le solde à payer se monte au 31.12.2002 à 38,6 mios de francs. Pour mémoire, le solde à verser au 31.12.2001 était de 54,3 mios de francs.

Les tableaux ci-après donnent un aperçu de l'état des engagements et versements LIM cantonaux à fin 2002 et pour la période 1999–2002 ainsi que des projets de développement.

Etat au 31.12.2002 et projets d'infrastructures de développement 1999–2002 (en mios francs)

Régions socio-économiques	Situation des crédits LIM au 31.12.2002			Volume d'investissements 1999–2002			Vol. inv. annoncé 2003–2006
	engagements	versements	solde à verser	annoncé	réalisé	réalisé en %	
Conches	21.3	20.4	0.9	14.7	12.7	86.3	17.40
Brigue – Aletsch	33.8	31.0	2.8	56.5	34.3	60.7	30.52
Viège – Rarogne occ.	79.8	69.6	10.2	113.5	81.6	71.9	52.29
Loèche	25.9	23.3	2.6	26.7	14.7	55.2	33.88
Sierre	46.8	45.3	1.5	103.0	75.8	73.6	64.65
Sion	78.9	63.2	15.7	66.0	93.7	142.0	83.95
Martigny	73.9	70.4	3.5	89.2	61.9	69.4	85.14
Monthey - St-Maurice	31.3	29.9	1.4	39.0	54.6	140.0	63.47
Haut-Valais	160.8	144.3	16.5	211.4	143.3	67.8	134.09
Valais central	125.7	108.5	17.2	168.9	169.5	100.3	148.60
Bas-Valais	105.2	100.3	4.9	128.2	116.5	90.9	148.61
Valais	391.7	353.1	38.6	508.5	429.3	84.4	431.30

Répartition des engagements LIM 1999-2002 selon les domaines d'application (en mios francs)

Domaines d'application	1999	2000	2001	2002
Agriculture, sylviculture	0.1	0.2	0.1	0.1
Industrie, artisanat	1.6	2.6	2.3	1.0
Hôtels				
- construction	0.0	2.0	0.0	0.9
- rénovation	4.1	4.0	2.6	3.7
- achat et rénovation	0.2	4.0	0.6	1.2
- refinancement	0.4	7.0	5.4	7.2
Gîtes et logements de groupe	0.6	1.4	3.1	1.5
Equipements touristiques	1.1	1.1	0.8	2.7
Remontées mécaniques	3.2	4.5	5.2	0.4
Santé, affaires sociales	0.7	0.1	0.4	0.5
Formation	0.1	2.6	3.8	0.6
Cultures, loisirs, sports	2.8	3.2	5.8	3.2
Energie, transports, télécommunications	1.8	1.1	4.9	1.1
Equipements publics	2.7	2.9	0.9	0.1
Autres	1.8	0.1	0.3	0.0
TOTAL	21.2	36.8	36.2	24.2

Regio Plus

Regio Plus comble une lacune entre l'encouragement à l'infrastructure et l'encouragement aux entreprises individuelles. Il intervient là où des projets novateurs de collaboration ne pourraient pas se réaliser sans une aide de l'Etat.

En 2002, deux projets valaisans ont été approuvés par Berne : le «Phytopôle alpin» de la région de Sion et le «Unesco-Weltnaturerbe Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn». Trois demandes ont été envoyées à la Confédération pour étude et approbation dont le projet «Marque Valais».

LOGEMENT

Amélioration du logement en région de montagne

56 projets ont bénéficié des aides fédérales et cantonales. Les engagements totaux s'élèvent à 2,027 mios de francs, soit 0,682 mio pour le Canton et 1,345 mio pour la Confédération. Ces versements à fonds perdu ont permis de générer des travaux pour plus de 12 mios de francs.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1970, 97,8 mios de francs ont été octroyés aux bénéficiaires, soit 36 mios par le Canton et 61,8 mios par la Confédération ce qui correspond à des investissements estimés à plus de 800 millions de francs pour 4700 logements assainis.

Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logement

Pour pallier la suppression de l'aide fédérale à l'encouragement à la construction et à l'accession à la propriété, le Conseil d'Etat, se basant sur la loi cantonale sur le logement du 30 juin 1988, a dégagé pour 2002 une somme de 200'000 francs (subvention de 0.6 % du coût de revient de 100 logements environ). Le montant disponible n'a pas été utilisé dans sa totalité. 60 logements nouveaux en propriété ont bénéficié de l'aide pour un montant à fonds perdu de 145'000 francs ce qui équivaut à des investissements globaux de 23 mios de francs.

Le montant total des aides cantonales versées en 2002 pour les dossiers en cours (3360 logements) s'est élevé à 5,8 mios de francs contre 6,5 mios de francs en 2001. Cette diminution des paiements va se poursuivre, de nombreux dossiers arrivant à échéance.

Depuis 1991, date d'entrée en vigueur de l'aide cantonale, la somme des montants alloués par l'Etat aux bénéficiaires valaisans a atteint 63,5 mios de francs. Avec les subventions fédérales qui s'élèvent à 146,5 mios de francs, les sommes versées atteignent à ce jour 210 mios de francs. Les investissements correspondants se montent à quelque 2 miards de francs pour environ 8'000 logements.

La Confédération a supprimé l'aide à l'encouragement à la construction et à l'accession à la propriété à partir du 1er janvier 2002. L'aide pour l'amélioration du logement dans les régions de montagne, sous sa forme actuelle, prendra fin en 2005. Une nouvelle loi fédérale sur le logement entrera certainement en vigueur au 1er octobre 2003.

Compte tenu de cette situation, le Conseil d'Etat a nommé une commission de travail chargée de lui présenter un rapport sur la politique future du logement en Valais. Ce rapport lui sera soumis au début 2003.

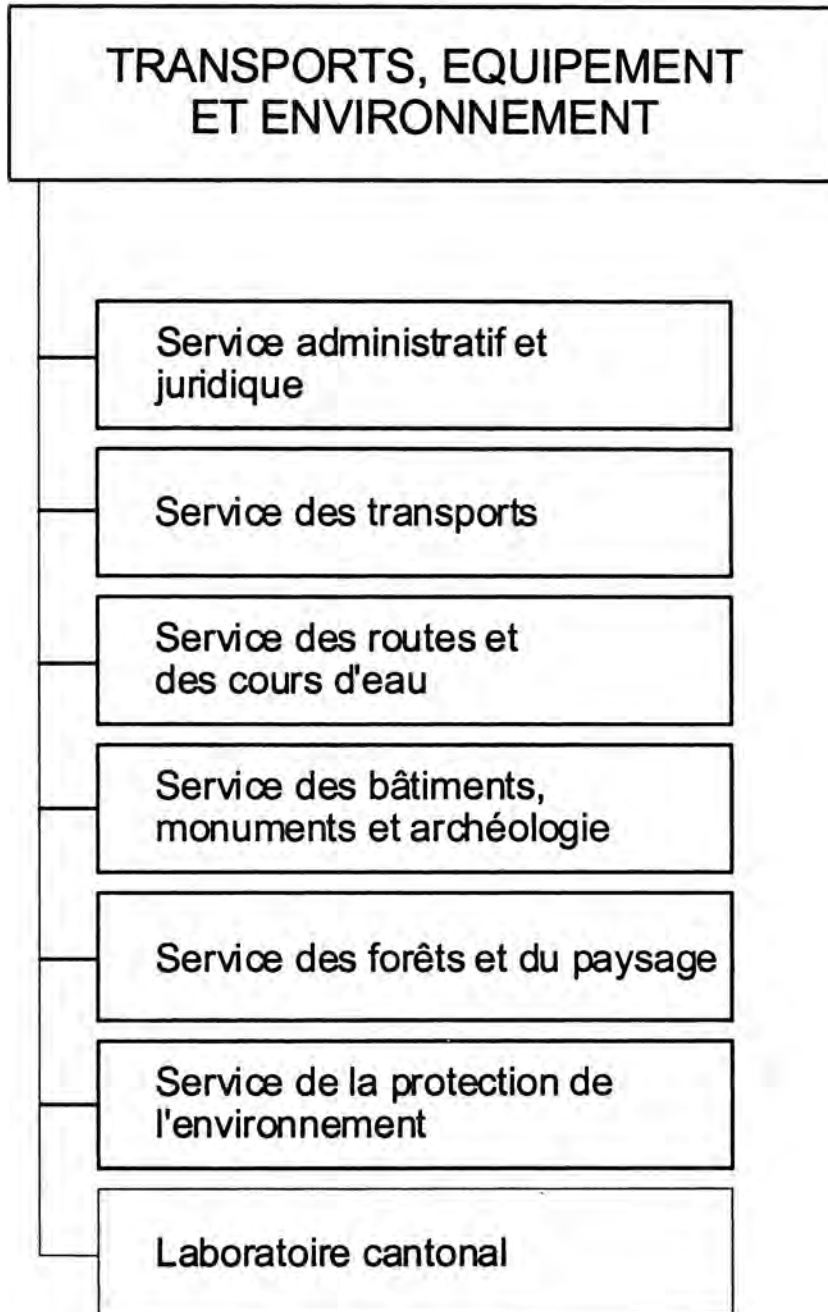


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2002



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-JACQUES REY-BELLET
REPLAÇANT: THOMAS BURGNER**



INTRODUCTION

Sur le plan administratif, l'année 2002 a été marquée par l'extension de la Nouvelle Gestion Publique à l'ensemble du Service des bâtiments, monuments et archéologie et du Service des routes et des cours d'eau, réorganisé en fonction des nécessités de la conduite de la 3ème correction du Rhône.

Elle fut aussi l'année de la présentation des nouvelles lignes directrices de la politique gouvernementale au Grand Conseil, document où apparaît nouvellement en plusieurs domaines la référence aux critères du développement durable appelés à être présentés globalement dans un Agenda 21 du canton dont l'avant-projet a été mis en consultation et sera, une fois reformulé concrètement, présenté au Grand Conseil pour servir de décision d'application de la Charte du développement durable.

Sur le plan législatif, l'essentiel de l'activité a été consacré au dépouillement des consultations et à la reformulation de la révision de la loi sur les constructions et de la nouvelle loi sur l'aménagement des eaux qui seront toutes deux présentées au Parlement l'an prochain.

Dans le domaine des transports, le respect du programme des travaux au tunnel de base du Lötschberg permet de compter sur une mise en exploitation comme prévu en 2006-2007. De même, la réalisation de la double voie ferroviaire entre Salquenen et Loèche avance normalement et sa mise en service peut être envisagée pour la fin de l'année 2004.

Les travaux autoroutiers ont été marqués par l'ouverture à la circulation du tronçon Viège Est - Brigue le 25 octobre et par le percement complet de la galerie pilote du contournement sud de Viège.

Dans le domaine des routes principales suisses, il faut relever la fin de la réalisation du gros œuvre du tunnel de contournement de Monthey offrant accès au Val d'Illiez, le début des travaux du tunnel de protection au Lavanchy sur la route du Grand-St-Bernard, le début des travaux de construction du tunnel de Stäggitschuggen sur la route d'accès à Zermatt, l'ouverture de la déviation de Saint-Nicolas et la fin des travaux de sécurisation de la route d'accès au tunnel du Lötschberg.

Au chapitre des constructions, le centre d'entretien autoroutier et administratif de Gamsen-Brig a été ouvert et la mise en service de la HEV's Sierre a débuté.

En matière de protection de l'environnement, il faut mentionner que le cadastre du bruit des routes cantonales est désormais entièrement informatisé, que la plupart des communes valaisannes, représentant le 90% de la population résidente, ont déposé une demande de subvention pour couvrir les frais d'étude du plan général d'évacuation des eaux et que le nouveau cadastre des émissions est disponible.

Dans le domaine forestier, le programme de remise en état des infrastructures forestières endommagées par les intempéries de l'an 2000 a pu être achevé et dans le domaine des dangers naturels, le programme de mise en place du réseau des stations nivo-météorologiques est réalisé.

Sur le plan de la protection des consommateurs, le laboratoire cantonal a mis l'accent sur le contrôle de la qualité des eaux de boisson et, compte tenu de l'importance de cette matière, l'engagement d'un inspecteur des eaux a été décidé.

Enfin, en participant activement à l'Année internationale de la montagne 2002 à travers l'Association dont il a eu l'initiative, le canton du Valais a contribué

- à une meilleure compréhension de la problématique de l'eau dans les régions de montagnes, avec la mise en réseau de scientifiques du monde entier;
- à la sensibilisation de la population à la richesse et la vulnérabilité de l'écosystème montagnard;
- au renforcement de la collaboration avec d'autres régions de montagne du monde pour leur développement durable.

Les effets positifs dépasseront le cadre de cette seule année.

**Le Chef du Département
des transports, de l'équipement
et de l'environnement**

Jean-Jacques Rey-Bellet

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ORGANISATION ET PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service administratif et juridique	16.80
Service des transports	7.00
Téléphonique Riddes-Isérables	6.00
Téléphoniques gérés	24.00
Service des routes et des cours d'eau	432.20
Service des bâtiments, monuments et archéologie	22.83
Service des forêts et du paysage	21.00
Service de la protection de l'environnement	27.60
Laboratoire cantonal	16.30
Total	563.73

Législation

Loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (révision partielle). Adoptée par le Grand Conseil le 6 décembre 2002.

Loi sur les constructions et ordonnance sur les constructions (révision partielle). Consultation effectuée.

Loi sur l'aménagement des eaux. Adaptation du texte effectuée suite à la première consultation.

MOTIONS ET POSTULATS

5.102 Postulat du député (suppl.) Vincent Grenon et consorts concernant la route de montagne " Riddes – Les Mayens de Riddes " (07.02.2000).

Le projet d'amélioration du gabarit des tunnels routiers a été suspendu pour des raisons de coût excessif, disproportionné avec le budget disponible et non prioritaire sur le plan de la sécurité.

Par contre, le plus long tunnel, situé en aval de la bifurcation d'Isérables, dans lequel on a dénombré des accidents, a été équipé en 2002 d'un éclairage, à la grande satisfaction des usagers.

En ce qui concerne la suite, il est prévu de poursuivre l'installation de l'éclairage dans les deux tunnels supérieurs (en amont de la bifurcation d'Isérables). Ces travaux seront réalisés en fonction des disponibilités budgétaires et tiendront compte des expériences acquises sur le tunnel inférieur.

5.112 Postulat des députés Susanne Hugo-Lötscher (suppl.), Werner Salzmänn (suppl.), Richard Kalbermatter et Norbert Brenner concernant l'intégration du bruit dans le forum cantonal de l'air (10.02.2000).

Le Forum de l'air ayant formellement cessé ses activités à fin 2002, d'autres formes de collaboration avec les milieux concernés par la lutte contre le bruit sont à l'examen, notamment pour les installations relevant de la compétence communale. Des propositions seront faites au Conseil d'Etat en début 2003.

5.121 Postulat du député Vincent Grenon et consorts concernant les glissières de sécurité: un leurre pour les motards (26.06.2000).

Les tests de sécurité des mesures de dédoublement des glissières de sécurité ont été engagés pour permettre une évaluation de faisabilité.

Dans le Bas-Valais, un essai de pose de double glissière a été entrepris sur la route du Grand-St-Bernard, en amont d'Orsières, au contour de Senaire, où les motards ont tendance à circuler à vive allure (au-dessus de la limitation).

Dans le Haut-Valais, un essai semblable a été effectué sur la route de la Furka au Fischerkehr entre Fiesch et Niederwald. En 2002, un motard a perdu la vie en amont de cet emplacement, mais la glissière n'est pas en cause dans ce décès. Un autre accident mortel a eu lieu en 2002 sur la route du Grand-St-Bernard, au lieu dit La Carrière en amont de Sembrancher, mais sans relation avec les glissières.

5.125 Motion de la députée Edith Nanzer-Hutter, du député Edgar Salzmänn et du député Ambros Ritz concernant la route de déviation Naters-Blatten-Birgisch-Mund (28.06.2000).

Un contournement de Naters en direction de Blatten – Birgisch – Mund n'est pour l'instant pas réalisable compte tenu de la situation financière du canton et des communes (coût 10-20 millions). Les comptages de trafic et les valeurs de bruit ont été établis. Sur la base de ces résultats, un cahier des charges a été préparé. La mise en soumission du mandat d'ingénieur est en cours.

5.149 Postulat du député Markus Truffer et consorts concernant la poursuite de l'amélioration de la route de St-Nicolas à Grächen (16.05.2001).

La route St-Nicolas – Grächen a une longueur de 7,5 km. A ce jour, 4,8 km ont été aménagés. Il manque encore 2,7 km. Selon les vœux des communes de St-Nicolas et de Grächen, un tronçon de 2 km sera projeté. Le mandat d'ingénieur est en phase d'attribution.

5.154 Postulat des députés Felix Ruppen, Claude-Alain Schmidhalter et consorts concernant la route du col du Simplon – sécurité de trafic (poids lourds) 29.06.2001).

Compte tenu de la charge de trafic et des impératifs de la topographie, les caractéristiques de la route du Simplon répondent tout à fait aux normes. Sans envisager des constructions disproportionnées, des améliorations ponctuelles et une signalisation adéquate permettent d'assurer à la route du Simplon le niveau de sécurité requis pour les routes nationales de montagne. Les mesures engagées et prévues répondent aux nécessités de la sécurité (31.01.2002).

5.155 Postulat du député Konrad Martig et consorts concernant le chargement de secours des voitures au Simplon (29.06.2001).

L'étude d'une solution de navette mixte voyageurs – transport de véhicules accompagnés (Autoverlad) entre Brigue et Iselle a été décidée en concertation entre la Confédération, le Canton, l'OFT et les CFF (22.03.02).

5.170 Postulat des députés Marcel Mangisch (CVPO), Edith Nanzer-Hutter (CVPO) et consorts concernant une contribution de soutien à "l'année de la montagne" et au "patrimoine mondial région d'Aletsch/Bietschhorn" (28.01.2002).

Une subvention de fr. 400'000.-- a été allouée à l'Association Montagne 2002 et une subvention de fr. 200'000.-- a été versée à Valais Tourisme, fr. 300'000.-- étant pris sur ses réserves (22.03.2002).

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

SECTION JURIDIQUE

Généralités

Le domaine d'activité du service demeure analogue à celui des années précédentes. Il embrasse le domaine des constructions au sens large, ce qui exige une bonne collaboration avec les communes en vue de garantir une application uniforme de cette législation. Il offre également un support juridique à l'ensemble des services du département.

Législation

Le groupe de travail chargé par le Conseil d'Etat de réviser *la loi sur les cours d'eau du 6 juillet 1932* s'est réuni sept fois durant l'année 2002. Les résultats de la procédure de consultation ont été dépouillés. Des sous-groupes de travail ont été constitués et le texte du projet de loi a été entièrement remanié.

La *loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pédestres et les chemins de randonnée* a été modifiée en une seule lecture le 6 décembre 2002.

Le texte de l'avant-projet de révision partielle *de la loi et de l'ordonnance sur les constructions* a fait l'objet d'un réexamen à la suite de la consultation interne.

Le département a procédé à une consultation externe à partir du 15 octobre 2002 jusqu'à la fin novembre 2002. La première lecture au Grand Conseil est prévue en juin 2003.

Commissions

Le service siège de droit au sein de la **commission cantonale des constructions**. Cette année, 24 séances de décision ont eu lieu et de nombreuses inspections des lieux ont été organisées.

La **commission des grèves du Léman** poursuit ses travaux. Outre les questions liées à la gestion courante des dossiers d'utilisation du domaine public en bordure du lac, la pose et l'utilisation des bouées d'amarrage sur le Léman constitue une tâche qui lui sera soumise.

La **commission cantonale de signalisation routière** au sein de laquelle siège l'adjoint du chef de service s'est réunie à 48 reprises. Elle a traité 1448 dossiers. Outre le traitement des demandes courantes (préavis sur les signalisations, enseignes et publicités diverses) la prolifération de la publicité "sauvage" et les enseignes posées sans autorisation aux abords des routes cantonales demeurent dans ses préoccupations.

Autres activités

Ventes et échanges de terrains dans l'ensemble du canton

Durant l'année, 8 terrains ont été vendus et 10 autorisations d'utilisation du domaine public cantonal ont été accordées. Plusieurs demandes ont dû faire l'objet d'un refus.

Organe d'instruction

Le service assure depuis les années nonante l'instruction des dossiers de projets de routes et de cours d'eau cantonaux et communaux. Dans ce contexte, 75 projets ont été approuvés par le Conseil d'Etat, 27 projets dans le Haut-Valais et 48 dans le Valais romand.

Dans le domaine de l'approbation des plans, il traite également les demandes d'expropriation et veille à la nomination des commissions d'expropriation correspondantes.

Depuis 1997, le service s'occupe également de l'instruction des procédures dans le domaine forestier (défrichement, exploitation préjudiciables, constatations forestières, décisions pénales, etc.) et dans le contexte de la protection de l'environnement et de la protection des eaux (décisions d'assainissement, d'allègement et de protection – air, bruit, déchets, eaux superficielles et souterraines, STEP, décisions pénales). Il offre en outre un support juridique aux tâches incombant au laboratoire cantonal (toxiques et denrées alimentaires).

En ce qui regarde la déviation provisoire de Viège, le Conseil d'Etat a désigné au printemps 2002 un groupe de travail chargé de lui proposer le plus vite possible un projet. Après plusieurs séances avec les communes concernées en vue du choix du projet, celui-ci a fait l'objet d'une enquête publique en septembre 2002. Après le traitement des oppositions, le Conseil d'Etat a approuvé ce projet le 18 décembre 2002.

Oppositions – Recours

Déterminations sur les dossiers de constructions

Le service a préavisé 136 dossiers de constructions.

Réponses aux recours

Le service a représenté les intérêts de la CCC et du Département dans les procédures de recours auprès de l'exécutif cantonal, du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral. Dans ce domaine, 115 réponses à des recours ont été adressées (42 dans le Haut-Valais et 73 dans le Valais romand).

COMMISSION CANTONALE DES CONSTRUCTIONS

Au cours de l'année 2002, le secrétariat de la CCC a traité 2388 dossiers et la CCC a statué sur 676 dossiers relevant de sa compétence au cours de 24 séances.

STATISTIQUES DU SECRÉTARIAT CANTONAL DES CONSTRUCTIONS

Total des demandes présentées	1999	2000	2001	2002
Haut-Valais	837	712	642	641
Valais Romand	1578	1621	1688	1747
Total	2415	2333	2330	2388
Compétence CCC				
Haut-Valais	337	311	316	285
Valais Romand	420	465	456	441
Total	757	776	772	726
Synthèses envoyées				
Haut-Valais	500	358	326	320
Valais Romand	1158	1088	1232	1271
Total	1658	1446	1558	1591

Demandes autorisées

Haut-Valais	163	165	145	193
Valais Romand	267	292	269	312
Total	430	457	414	505

Demandes refusées

Haut-Valais	65	14	33	37
Valais Romand	84	56	78	86
Total	149	70	111	123

Emoluments divers 863'000.— 840'867.45 855'655.45 938'163.20

(R22), engendre un besoin en investissements de 8 Mrds/FS. Ce montant est en conséquence plus élevé que les limites de coûts fixées à 5.9 mrd/FS par la loi.

C'est pourquoi, à la fin 2002, l'OFT a demandé aux CFF de donner priorité au concept d'offre de base. En parallèle, l'OFT élabore un concept d'offre en collaboration avec les deux EPF de Zurich et de Lausanne. L'OFT souhaite pouvoir disposer ainsi de deux concepts d'offre comparables pouvant, dans le cas idéal, être combinés comme base du projet de mise en consultation.

Double voie Salquenen – Loèche de la ligne du Simplon

Le percement du tunnel de Varen a eu lieu le 19 juillet 2002 et celui du tunnel de Loèche le 21 novembre. Les travaux de génie civil dans les deux tunnels dureront encore jusqu'en été 2003. L'aménagement ferroviaire technique sera mis en œuvre par la suite. La mise en exploitation de la nouvelle double voie est prévue, selon le programme, pour novembre 2004.

Communauté tarifaire en Valais

En 2002, un groupe de bureaux a été chargé d'élaborer un avant-projet ainsi qu'une étude détaillée afin d'introduire une communauté tarifaire en Valais dès fin 2004. Cette communauté tarifaire a pour objectif d'améliorer l'attractivité du trafic voyageurs public. A l'intérieur d'une ou de plusieurs zones, il ne devrait y avoir plus qu'un seul et unique titre de transport pour tous les moyens de transport public.

Trafic voyageurs régional

Au-delà des restructurations habituelles en matière de trafic régional, les éléments nouveaux d'infrastructure suivants sont en phase de planification :

- Ligne St-Maurice - St-Gingolph: assainissement des passages à niveau, automatisation de la ligne et nouvel aspect des gares (RV05).
- Harmonisation, standardisation et amélioration de la sécurité dans les différentes gares régionales.

SERVICE DES TRANSPORTS

PLANIFICATION / COORDINATION TECHNIQUE ET INFORMATION

AlpTransit – Loetschberg

70% du système de tunnels déjà creusé

Les 5 fronts d'attaque de Rarogne, Niedergesteln, Ferden, Mitholz et Frutigen sont en chantier. A certains endroits, la progression est même plus rapide que prévue. En date du 12 septembre 2002, après avoir excavé 8925 m3 de roche à partir du portail de Niedergesteln, le tunnelier (TBM) a atteint son objectif et a pu être démonté. A la mi-décembre 2002 a eu lieu la première percée au Loetschberg. Pour la première fois, les mineurs des chantiers de Niedergesteln/Steg et de Ferden ont pu se serrer la main.

L'exploitation du tunnel du Loetschberg devrait débuter, comme prévu, en 2006/07.

Concernant l'aménagement complet immédiat, différentes interventions parlementaires ont été présentées au cours de l'année. La prise de position y relative du Conseil d'Etat relève que l'aménagement ferroviaire technique du deuxième tube entre Mitholz et Ferden devrait être effectué entre 2006 et 2008. Une demande dans ce sens a été déposée. La réalisation d'un deuxième tube entre Mitholz et Frutigen ainsi que le raccordement ouest de Steg / Niedergesteln demeurent un objectif à réaliser dans le cadre de Rail 2000, 2ème étape, en tenant compte d'une réalisation par étapes du tunnel de base du Loetschberg.

Gares et voies d'accès au sud du Loetschberg

En 2002, les partenaires concernés (Confédération, Canton, CFF, BVZ, SCP, commune de Viège) ont pu s'entendre sur un concept financier concernant la partie trafic voyageurs de la gare de Viège pour un montant de 80 Mios/FS. Par contre, l'avant-projet de la gare marchandises doit être réexaminé et le financement réexaminé par la Confédération et les CFF. La mise à l'enquête publique des plans est prévue pour l'été 2003 et le début des travaux pour le printemps 2004 afin que la gare soit opérationnelle pour l'ouverture du tunnel de base du Loetschberg.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé le 15 mai 2002 sur le projet mis à l'enquête publique de la 3ème voie Rarogne – Viège (avec mesures de protection anti-bruit). L'approbation définitive est prévue pour le printemps 2003.

Rail 2000, 2ème étape

Le concept d'offre de base élaboré en 2002 par les CFF sur mandat de l'OFT, dans le cadre de la planification de Rail 2000, 2ème étape

Gestion technique des transports publics

Projets ferroviaires

Dix-neuf projets d'aménagements ferroviaires sur territoire valaisan ont été approuvés en 2002 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Office fédéral des transports (OFT), suite à la mise à l'enquête publique, à la consultation et au préavis du canton. Il s'agit des projets suivants:

- BLS AT AG • Ligne de base du Loetschberg :
 - Projet d'exécution aménagement final du dépôt Riedertal / Communes de Viège et Baltschieder
 - Projet d'exécution aménagement final Goler / Commune de Rarogne
 - Modification du projet dépôt Bubichopf / Commune de Steg
- CFF
 - Rehaussement des quais 1, 2 et 3 en gare de Brigue / Commune de Brigue-Glis
 - Projet détaillé du plan d'aménagement de la gare de Loèche / Commune de Loèche
 - Renouvellement de la ligne de contact caténaire type R, tronçon Noës – Sierre / Commune de Sierre
 - Rehaussement des quais en gare de Sion / Commune de Sion
 - Halte de Châteauneuf-Conthey, rénovation / Communes de Sion et Conthey
 - Rehaussement du quai 1 en gare de Vernayaz / Commune de Vernayaz

- Renouvellement du pont de la Source / Commune de St-Maurice
 - Renouvellement du pont de St-Barthélémy / Commune de St-Maurice
 - Transformation d'un escalier en une rampe sur le quai 2 de la gare de St-Maurice / Commune de St-Maurice
- BLS • Gare de Goppenstein: assainissement et extension de la toiture / Commune de Ferden
 - BVZ • Correction de la voie ferroviaire à Neubrücke, tronçon Visp-Stalden / Commune de Visperterminen
 - Correction de la voie ferroviaire, étape « Gettwierien », tronçon Stalden – Kalpetran / Commune de Toerbel
 - Ligne de transmission Stalden – Mattsand / Commune de St-Nicolas
 - TMR • Doublement de la voie de raccordement Migros « Les Finettes » à Martigny / Commune de Martigny
 - Agrandissement de la halle pour automotrices au Châble / Commune de Bagnes
 - Transformation du dépôt pour automotrices à Orsières / Commune d'Orsières

Droits de transport selon ordonnance sur les concessions pour le transport des voyageurs (OCTV) du 25.11.1998

Le bilan pour l'année 2002 s'établit comme il suit :

Concessions

- 3 extensions de concessions
- 3 renouvellements de concessions

Autorisations cantonales

- 5 autorisations

Installations de transports à câbles

1. Remontées mécaniques

Les tableaux ci-après présentent :

- A la situation des concessions et autorisations octroyées en 2002 ou en cours d'approbation à fin 2002
- B la liste des installations mises en exploitation en 2002
- C l'inventaire global des installations de remontées mécaniques en Valais.

A Situation des concessions et autorisations octroyées en 2002 ou en cours d'approbation à fin 2002

	Concessions et autorisations octroyées			Demandes de concession et d'autorisation en cours				
	P	UK	US	Total	P	UK	US	Total

Concessions fédérales	P	UK	US	Total	P	UK	US	Total
- Renouvellement de concession	-	-	-	-	-	-	-	-
- Modification ou remplacement d'une installation existante	-	2	3	5	-	-	6	6
- Nouvelle installation	-	-	-	-	-	-	1	1
Total concessions fédérales	-	2	3	5	-	-	7	7

Autorisations cantonales (téléskis)	Total	Total
Remplacement / Modification	2	2
Nouvelle installation	4	1
Total téléskis	6	3
Total général	11	10

B Installations mises en exploitation en 2002

Concessions fédérales

Deux télécabines et trois télésièges ont été mis en exploitation en 2002. Il s'agit de remplacements d'installations existantes.

- Télécabines

Zermatt - Furi (8 places) à Zermatt : remplacement d'une télécabine (6 places)

Furi – Schwarzsee (8 places) à Zermatt : remplacement d'une téléphérique (40 places)

- Télésièges

Les Etablons de Riddes – Savoleyres (6 places, débrayable) aux Mayens de Riddes : remplacement d'un télésiège et d'un télésiège Plateau de Sorebois – Corne de Sorebois (4 places) à Zinal : remplacement d'un télésiège

Eisfluh - Sunnegga (2 places) à Zermatt : remplacement d'un télésiège

Autorisations cantonales

Cinq téléskis ont été mis en exploitation en 2002. Il s'agit de trois nouvelles installations, d'un remplacement et d'une transformation d'installations existantes.

- Téléskis

Cuvette – Pas de Mairbré à Anzère : nouvelle installation

Bendolla – Marais à Grimontz : remplacement d'un minitélésiège

Greppon Blanc II à Nendaz : doublement d'une installation existante

Le Lac à Châtel (France) en partie sur Collombey-Muraz : nouvelle installation

Pas de Bœuf à St-Luc : déplacement de la station de départ

C Inventaire des installations de remontées mécaniques en exploitation

Installations à concession fédérale	2001	2002
Funiculaires	6	5
Téléphériques	42	41
Télécabines	45	45
Télésièges à pinces fixes	74	75
Télésièges à pinces débrayables	26	28
Total concessions fédérales	193	194
Installations sans concession fédérale	2001	2002
Téléphériques	23	23
Ascenseurs inclinés	21	22
Téléskis	298	296
Minitéléskis	127	116
Total sans concession fédérale	469	457
Total général	662	651

Obstacles à la navigation aérienne

27 nouveaux obstacles ont été enregistrés en 2002

- câbles 17
- divers (cheminées, grues, etc.) 10

16 obstacles existants ont été supprimés dont 13 câbles.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Trafic régional

Financement

Pour l'offre de transport qu'ils commandent conjointement, la Confédération et le Canton indemnisent les entreprises pour leurs coûts non couverts planifiés, conformément à la loi fédérale sur les chemins de fer du 20.12.1957 (LCF), modifiée les 24.3.1995 et 20.3.1998 et à la loi cantonale sur les transports publics (LTP) du 28.09.1998.

Les coûts non couverts pour l'ensemble du trafic régional cantonal s'élèvent pour l'année 2002 à Fr. 114 mios (y compris la part de la Confédération). Ils sont répartis de la manière suivante entre les pouvoirs publics qui en assurent leur financement.

2002	%
Confédération	89
Canton	6,6
Communes	4,4

Par mode de transport, les contributions versées en 2002 sont les suivantes:

	Confédération	Cantons et communes
- Lignes de chemins de fer	Fr. 61.8 mios	Fr. 7.6 mios
- Lignes d'autobus	Fr. 31.6 mios	Fr. 4.1 mios
- Lignes de téléphériques	Fr. 7.0 mios	Fr. 1.9 mios

Trafic d'agglomération

La LCF exclut du subventionnement fédéral ce trafic, qui est considéré comme étant d'intérêt local.

Les prestations effectuées par les entreprises de transport dans les agglomérations sont donc indemnisées en vertu de l'art. 11 al. 1c de la LTP, à savoir par le canton (15%) et par les communes de la région (15%).

Le montant des subventions 2002 versées à ce titre (y compris les parts communales facturées par le canton aux communes) ascende à Fr. 1'013'100.-

Aides aux investissements

La part cantonale au financement des programmes d'investissements des compagnies de chemins de fer et des sociétés de téléphériques selon l'art. 56 de la LCF se monte à Fr. 4,1 mios en 2002.

Aviation et navigation

En application des dispositions de la loi sur les transports publics du 28.09.1998, le canton participe aux frais d'exploitation de l'aéroport régional de Sion. Pour l'année 2002, la participation est de Fr. 350'400.-.

Le déficit de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) est couvert par les 3 cantons riverains de Vaud, Genève et Valais; la quote-part valaisanne (6.53%) s'inscrit, pour l'année 2002, à hauteur de Fr. 281'000.-.

Téléphérique Riddes – Iséables

Statistiques de transports	2000	2001	2002
Nombre de personnes transportées	63'403	62'551	62'726
Marchandises transportées (en tonnes)	639	462	409

Indemnités perçues en 2002 pour le transport public régional (Confédération, canton et communes):

- Téléphérique Riddes – Iséables	Fr. 542'464.-
- Ligne de bus Riddes – Mayens de Riddes	Fr. 311'089.-

Téléphériques gérés par le canton

Indemnités perçues en 2002 pour le transport public régional:

- de la part de la Confédération	Fr. 1'760'340.-
- de la part du canton et des communes	Fr. 413'048.-
Total	Fr. 2'173'388.-

Statistiques des transports

	2000	2001	2002
Nombre de personnes transportées			
Dorénaz – Alesse – Champex	23'243	23'446	20'795
Gampel – Jeizinen	56'273	52'720	48'285
Turtmann – Oberems	47'989	46'220	48'504
Raron – Eischoll	81'151	54'421	52'594
Fürgangen – Bellwald	47'433	46'773	44'013
Stalden – Staldenried – Gspon	136'833	132'218	123'102

Marchandises transportées (en tonnes)	2000	2001	2002
Dorénaz – Alesse – Champex	5	5	5
Gampel – Jeizinen	76	77	67
Turtmann – Oberems	22	21	18
Raron – Eischoll	148	62	72
Fürgangen – Bellwald	40	49	45
Stalden – Staldenried – Gspon	256	263	193

SERVICE DES FORÊTS ET DU PAYSAGE

GESTION DES FORÊTS

Sylviculture en forêt à fonction protectrice

Le volume des travaux dans les forêts protectrices a fortement augmenté par rapport à l'année précédente. Les propriétaires ont investi au total 15,9 millions de francs dans leurs forêts de protection soit une augmentation de 35 % par rapport à 2001. La moyenne des 10 dernières années s'élève à 14,1 millions de francs. Le Canton a octroyé une aide financière de 13 % de ces frais et la Confédération 64 %.

Sylviculture en forêt sans fonction protectrice

Des travaux pour 2,0 millions de francs ont été réalisés dans les

forêts sans fonction protectrice. De ce montant, Fr. 246'000.-- ont servi aux interventions dans des réserves forestières (réserves forestières avec interventions particulières comme les régimes sylvicoles particuliers ou les associations végétales rares) et aux indemnités pour les réserves naturelles (forêts sans aucune exploitation forestière).

Prévention et réparation des dégâts

Une hausse importante des dégâts dus au bostryche a été constatée dans le Chablais et l'Entremont. Les coûts d'intervention pour lutter contre les dégâts s'élèvent en 2002 à environ 3,0 millions de francs ce qui est proche des 3,2 millions de francs de 2001. La participation de la Confédération pour la prévention et la réparation des dégâts aux forêts s'élève à 50 %, celle du Canton à 27 %. Par manque de crédit au niveau cantonal, une partie du versement des subventions cantonales a dû être reportée en 2003.

Amélioration des structures

En 2002, 3,2 millions de francs ont été investis dans les améliorations de structures forestières. Les coûts pour la construction de nouveaux centres forestiers pour les triages forestiers s'élèvent à 1,1 millions, la construction routes forestières et de places à bois pour améliorer l'exploitation forestière a coûté 2,1 millions. Les subventions de la Confédération s'élèvent à 1,5 millions, celles du Canton à 0,7 million.

De plus, grâce à des crédits fédéraux extraordinaires, la remise en état des dégâts aux infrastructures forestières (routes forestières et ouvrages de défense) dus aux intempéries 2000 a pu être achevée pour la fin 2002. Le décompte final de ces travaux s'élève à 20,1 millions de francs.

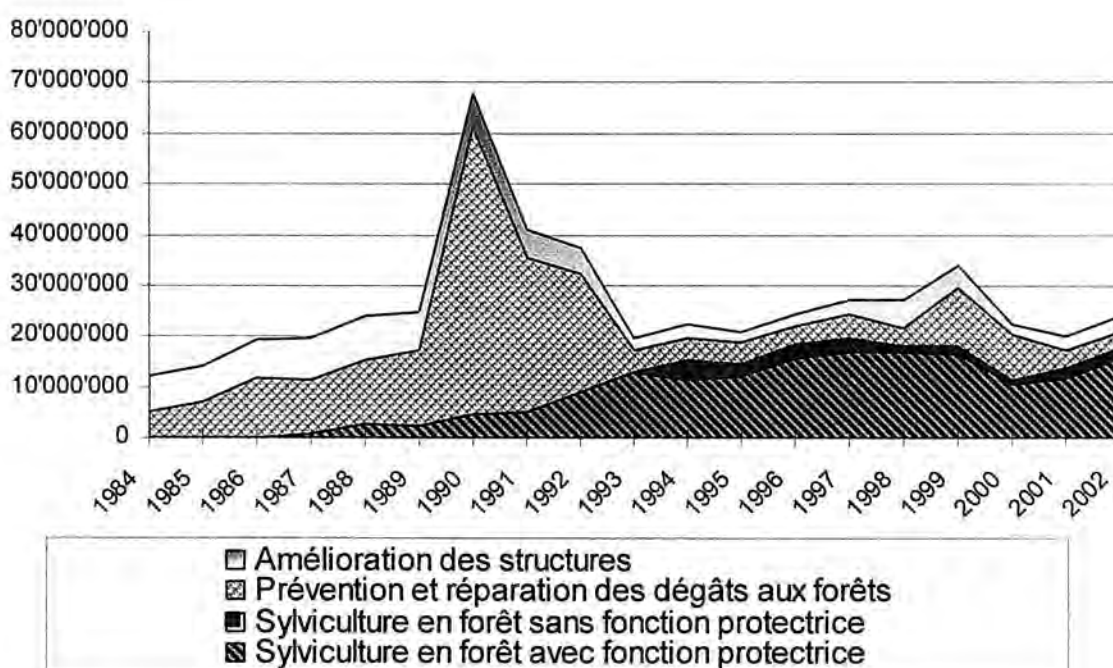
Crédits engagés

	Nombre de projets ouverts	crédit engagé au 31.12.2002	crédit engagé au 31.12.2001
projets sylvicoles			
- en forêt sans fonction protectrice	45	11.392 Mio. Fr.	9.593 Mio. Fr.
- en forêt à fonction protectrice	133	56.558 Mio. Fr.	70.438 Mio. Fr.
amélioration des infrastructures	13	2.684 Mio. Fr.	3.831 Mio. Fr.

Versements 2002

	Sylviculture en forêt sans fonction protectrice			Sylviculture en forêt à fonction protectrice			Prévention et réparation de dégâts aux forêts			Amélioration des structures			Total gestion		
	Mio	%	%	Mio	%	%	Mio	%	%	Mio	%	%	Mio	%	%
Total travaux	2.018	100	11	15.902	100	61	2.975	100	13	3.171	100	15	24.066	100	100
Part CH	0.965	48		10.123	64		1.468	49		1.514	48		14.070	58	
Part VS	0.396	20		2.144	13		0.801	27		0.721	23		4.062	17	

Total des travaux forestiers 1984 - 2002



CONSERVATION DES FORETS

31 défrichements ont été autorisés. Ils portent sur une surface de 171'971 m² (2001 : 92'235 m²).

24 autorisations pour des exploitations préjudiciables (servitudes forestières) ont été accordées (2001 : 19).

13 décisions pénales ont été prononcées (2001 : 8), concernant essentiellement des contraventions (coupe, exploitations préjudiciables, etc.), les délits comme les défrichements relevant des autorités judiciaires exclusivement.

En 2002, le Conseil d'Etat a homologué les constatations des forêts de 23 communes :

Niederwald, Greich, Mörel, Goppisberg, Oberwald, Fieschertal, Hohtenn, Ferden, Kippel, Visperterminen, Visp, Bürchen, Leukerbad, Turtmann, Vex, Ayent, Hérémenche, Sembrancher, Val-d'Illeiez, Monthey, Port-Valais, Collombey-Muraz, St-Gingolph.

Actuellement 67 communes possèdent des cadastres forestiers homologués. La constatation des forêts délimite définitivement les forêts en relation avec les zones à bâtir et est reportée dans les plans d'affectation des zones.

Les études touchant la planification forestière ont porté cette année sur les concepts forêt-gibier. Ces concepts montrent l'influence de la grande faune sur le rajeunissement des forêts de protection et proposent des mesures pour limiter des dégâts dus au gibier dans les régions particulièrement touchées. Les effets des mesures appliquées doivent être contrôlés. Les concepts forêt-gibier de Conches,

du Chablais, du Centre – Valais Rive gauche et du Val d'Anniviers sont élaborés. En 2002, l'élaboration du concept forêt-gibier Simplon-Vispertäler-Schattenberge a débuté. On y a relevé, à l'aide d'échantillons, les jeunes arbres abrutis par le gibier. L'implantation de surfaces clôturées de 6 m X 6 m s'est poursuivie afin de pouvoir observer à long terme la pression du gibier sur la régénération naturelle.

Au niveau de la planification, l'étude des plans forestiers régionaux de Conches, Orsières et Bagnes s'est poursuivie.

La planification comprend deux niveaux:

- Le plan forestier régional est l'instrument de planification pour plusieurs unités de gestion. Il est destiné à garantir les intérêts publics touchant la forêt et engage les autorités. Il décrit l'état actuel et le développement de la forêt d'une région.
- Le plan de gestion définit les mesures pour atteindre les buts publics et privés. Il sert également à la réalisation du plan forestier régional et engage les propriétaires.

DANGERS NATURELS

La période hivernale 2001-2002 a débuté par un automne particulièrement sec. A Noël, il y avait très peu de neige en-dessous de 2'000 mètres. Des avalanches importantes ont tout de même eu lieu après les chutes de neige du 26 au 30 décembre 2001, accompagnées de forts vents d'ouest. L'hiver 2001/02 a été marqué par des effets de barrage climatiques extraordinaires du sud-est et de l'ouest. On peut donc parler d'un hiver peu enneigé et relativement doux avec régionalement quelques courtes périodes froides.

Les hauteurs de neige maximales relevées ont été les suivantes :

	altitude	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Fiesch-Kühboden	2'210 m	118 cm	185 cm	184 cm	270 cm	116 cm	130 cm	129 cm
Simplon-Hospice	2'000 m	80 cm	95 cm	145 cm	230 cm	131 cm	130 cm	130 cm
Egginer (Saas)	2'620 m	145 cm	288 cm	214 cm	274 cm	180 cm	188 cm	146 cm
Les Ruinettes (Verbier)	2'250 m	154 cm	200 cm	215 cm	310 cm	158 cm	170 cm	175 cm
Gandegg (Lötschental)	2'620 m	391 cm	539 cm	455 cm	580 cm	392 cm		

Les hauteurs de neige cumulées pendant les quatre derniers hivers ont été les suivantes :

	altitude	2002	2001	2000	1999
Münster, Goms	2'430 m	295 cm	537 cm	610 cm	833 cm
Simplon-Hospice	2'000 m	375 cm	689 cm	681 cm	669 cm
Egginer (Saas)	2'620 m	360 cm	640 cm	415 cm	595 cm
Gandegg (Lötschental)	2'620 m	876 cm	921 cm	993 cm	1'223 cm
L'Ecreleuse, Finhaut	2'240 m	595 cm	847 cm	715 cm	845 cm

Le programme des mesures préventives contre les dangers naturels n'a pu être suivi entièrement et cela pour des raisons financières, la Direction fédérale des forêts n'ayant versé que Fr. 829'800.-- pour une demande de Fr. 1'600'000.--.

Le programme de mise en place du réseau des stations nivo-météorologiques valaisans peut être considéré comme terminé après l'installation de la station nivose du Mt. Gond sur Conthey. Le Canton compte aujourd'hui 18 stations météo, et 26 stations nivoses. Le programme de visualisation (Infobox) est à disposition de tous les responsables de services de sécurité régionaux, ainsi que de leurs remplaçants.

L'ensemble des frais d'entretien, y compris les transports pour le maintien de toutes ces stations se chiffrent pour l'ensemble du Canton à Fr. 216'292.--.

Un cours de formation continue de deux demi-journées a été organisé, en collaboration avec l'Institut fédéral de recherche sur la

neige et les avalanches de Davos (IFENA), pour les responsables de sécurité locaux du Valais Romand, respectivement du Haut-Valais. En plus, une dizaine de collaborateurs de ces services ont participé aux cours spécifiques de l'IFENA à Davos et aux colloques de Zürich.

Des cartes de dangers avalanches ont été établies dans les communes suivantes :

Oberwald, Brig-Glis, Raron (St-Germain), Zermatt, Saas-Balen, Saas-Almagell, St-Luc, Bratsch, Oberems, Ayer, Leukerbad, Conthey, St-Jean, Savièse, Bourg-St-Pierre, Orsières, Vex, Val-d'Illeiez.

Des cartes de dangers d'instabilités de terrain ont été élaborées et complétées dans les communes suivantes:

Gondo, Embd, Raron, Eisten, Saas-Almagell, Töbel, Saas-Grund, Visp, St.Niklaus, Zermatt, Saas Fee, Varen, Evolène, Nax, Bagnes, Orsières, Finhaut, Vollèges.

Des détecteurs routiers d'avalanches ont été installés dans le Wallibach (Grafschaft), Lügelbach (Zermatt) et Tschongbach (Embd).

Avalanches, cassures de neige

Commune	Lieu	Cause, dégâts
Naters	Gratlawine	Décrochement partiel dans les filets de protection Dégâts forestiers: 23 m ³
Ulrichen	Ägene	
Oberwald und Obergesteln Geschinen	Löuwene/Cheerbach Ritzihörner	Plaque de neige: 1 mort 100 m ³ de bois arraché et dégâts sur 2 ha de jeune peuplement
Blatten	Stampbach	

Ouragan, tempête

Chermignon Nax	Vachette	100 m ³ de chablis 110 m ³ de bois renversé
Champéry et Val-d'Illeiez	Rive droite de la Vièze	250 m ³ de bois renversé

Chutes de pierres, glissement de terrain

Ried-Mörel	Salzgäb	Décrochement d'env. 30'000 m ³ , dont 300 m ³ sur la route cantonale
Simplon	Alpjen, Munigstafel	200 m de chemin pédestre arraché
Birgisch	Fuxflüh	Décrochement de 40 m ³
Ausserberg	Mettja	Décrochement de 30 m ³
Kippel Ried-Brig	Gafenbach Ganterbach, Fronbach Wasen, Leiggern, Vogelsang	Léger glissement Divers petits glissements en forêt
Saas Balen	Flüe-Roseltinu	0,75 ha de forêt détruite
Saas-Grund	Chrome	Digue de protection remplie
Eisten	Engi-Graben	1 mort et 3 blessés; chute d'env. 300 m ³ sur la route cantonale
Staldenried	Gsponfluh	10'000 m ³ ; destruction de la forêt protectrice
St. Niklaus	Médje	120'000 m ³ ; dégâts forestiers; la digue en construction a rempli sa fonction
Gampel Leuk	Lonza-Areal Sagenschleif	Env. 50 m ³ 300 m ³ ; dégât à la conduite d'eau potable et au chemin, à Gietji
St-Luc Chandolin	Roc du Capussin Fang	30 m ³ sur la route Blocs sur la route cantonale
Mase	Vieille Morte	Glissement dans la digue de protection
Hérérence	Scex Frei	25 m ³ de bois renversé
Nendaz	Combatseline- Planchouet	Dégâts limités
Salvan	Les Bioles	5'000 m ³ sur 2 ha de forêt
Trient	Les Jeurs, sous le Cretton	100 m ³ en mouvement
Troistorrens	Forêt des Têtes	Dépôt de matériaux sur la route cantonale

Travaux de défense

23 nouveaux projets de défense (réalisations de protections) devisés à Fr. 19'280'000.- ont été approuvés par les instances cantonales et fédérales. De plus, le programme des mesures préventives contre les dangers naturels (cartes de dangers, infrastructure des services de sécurité et détection des événements, etc...) présenté à la Confédération comporte 77 projets, pour un montant de Fr. 2'428'000.- La répartition par événement naturel des 23 nouveaux projets de défense présentés en 2002 est la suivante :

11 mesures de protection contre les avalanches
6 mesures de protection contre les glissements de terrain
6 mesures de protection contre les chutes de blocs de pierres et falaises.

Le tableau ci-dessous montre la répartition financière par arrondissement des investissements engagés en 2002 pour les travaux de reboisement et de défense contre les dangers naturels.

Arrdt	Décomptes Fr.	Subsides fédéraux versés en 2002 Fr.	Subsides cantonaux versés en 2002 Fr.	A la charge du maître d'œuvre Fr.
I	4'024'770	2'829'780	905'240	289'750
II	3'948'049	2'780'944	831'175	335'931
III	3'393'038	2'355'424	599'314	438'301
IV	2'563'452	1'795'115	502'847	265'490
V	2'208'732	1'520'635	407'118	280'979
VI	2'096'586	1'452'628	359'665	284'293
VII	827'081	565'156	127'477	134'448
VIII	1'786'216	1'182'429	348'694	255'094
IX	106'831	75'907	21'929	8'996
Total	20'954'756	14'558'018.30	4'103'457.40	2'293'280

NATURE ET PAYSAGE**Généralités**

Le 27 février 2002, le Conseil d'Etat a nommé la nouvelle commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage. Composée de 15 membres, elle s'est réunie à 4 reprises durant l'année écoulée. Elle a eu, entre autres, pour tâche de s'exprimer sur la révision de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) concernant la création de parcs.

Du 8 mai au 20 octobre 2002, une exposition sur les milieux naturels protégés par le Canton a été organisée à la Maison de la Nature, à Mont d'Orge, en collaboration avec la ville de Sion. Plus de 5'700 personnes ont visité l'exposition, sans compter les nombreuses classes d'école qui s'y sont rendues. Panneaux d'information, animaux vivants (vipères, souris des moissons, écrevisses, tortues, poissons, insectes, ...), borne informatique, jeu, cahier didactique, ont permis à chaque visiteur de se familiariser avec des espèces et des milieux naturels de notre canton.

En 2002, 83 nouveaux contrats d'exploitation touchant des prairies riches en espèces et exploitées de manière extensive ont été conclus avec les agriculteurs. A fin 2002, on dénombre ainsi 388 contrats; la surface totale des prairies maigres, marais et paysages agricoles traditionnels sous contrat s'élève à 977 ha.

Mandats octroyés par le Canton

- Préparation de contrats d'exploitation et poursuite de l'établissement de la banque de données
- Préparation de l'exposition (panneaux, jeux, animalerie, ...) sur les sites protégés par le Canton
- Etablissement d'un projet de détail concernant la transplantation de tulipes sauvages et la construction d'étangs en faveur des batraciens à Salvan
- Etude sur la population du lièvre en Valais

Subventions octroyées pour des projets concernant la protection de la nature

En 2002, les projets suivants, issus de communes ou d'associations privées, ont été soutenus financièrement:

- Etang de "Schwickboden" et revitalisation du Geschinenbach à Geschinen
 - Protection et gestion de la forêt d'Aletsch
 - Projet de l'Association UNESCO-patrimoine naturel de l'humanité Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn
 - Surveillance de la zone protégée du Binntal
 - Maintien et mise en valeur de la zone protégée "d'Achera Biela" à Ried-Brigue et Termen
 - Gestion d'un paysage traditionnel à Gampel-Jeizinen
 - Activités des animateurs de Finges et surveillance de la zone protégée
 - Panneau d'information sur les chauves-souris de l'église St-Sylve à Vex
 - Remise en état du bisse de la Tsandra à Conthey
 - Programme visant la protection et le maintien de la huppe fasciée dans un large secteur s'étendant de Martigny jusqu'à Tourtemagne
 - Inventaire des valeurs naturelles et paysagères à Vollèges
 - Travaux d'entretien aux "Follatères" sur les communes de Fully et Dorénaz
 - Association "Parc naturel des Muverans"
 - Frais d'entretien et de mise en valeur du marais "La Maraîche de Plex" à Collonges
 - Gardien animateur Haut Val de Bagnes
 - Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage: organisation d'un congrès, à Viège, sur les paysages en terrasses
 - Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles en Suisse (KARCH)
 - Activités du groupe valaisan pour la protection des chauves-souris
- Durant la période de ce rapport d'activités, le canton a soutenu financièrement les publications suivantes:
- Brochure concernant le programme des activités 2002 réalisée en collaboration avec des sociétés et associations actives dans le domaine de la protection de la nature et du paysage
 - Frais de publication du bulletin de la "Murithienne"

Préavis

La Section nature et paysage a consacré un temps important au traitement des dossiers techniques. Durant l'année écoulée, 839 dossiers (2001: 663) ont été étudiés pour préavis à l'attention de la Commission cantonale des constructions ou d'autres instances cantonales.

Chemins pédestres

En 2002, les subventions cantonales octroyées pour 14 projets touchant les chemins pédestres au réseau principal s'élèvent à Fr. 262'685.05 (2001: Fr. 150'720.--).

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Un processus d'assurance qualité couvrant l'ensemble des activités du laboratoire du Service est en cours de réalisation et débouchera sur une accréditation délivrée par l'Office fédéral de métrologie.

L'établissement du cadastre des sites pollués se poursuit conformément au calendrier arrêté. Il concerne plus de 2'500 sites qui font l'objet d'une évaluation, en concertation avec les communes.

Les collaborations établies avec les PME et l'industrie dans le cadre du Forum de l'air ont permis de mieux cerner la situation réelle des émissions de polluants atmosphériques. Ces données alimentent un cadastre des émissions entièrement remanié qui montre l'évolution de la situation depuis 1986.

Le cadastre du bruit des routes cantonales, entièrement informatisé, a été présenté à la presse en juin 2002. Les communes ont reçu toutes les informations couvrant leur territoire sur un support CD-Rom.

PROCÉDURE PÉNALE

En 2002, 9 décisions pénales ont été prononcées. Elles concernaient les législations sur la protection de l'environnement et des eaux (déchets, décharges, engrais de ferme, etc.).

Ces décisions représentaient 8 mandats de répression (décisions sans consultation), ainsi qu'une réclamation.

9 dénonciations pour pollution des eaux ou délits en matière de protection de l'environnement ont été déposées par le Département auprès des juges d'instruction pénale qui ont rendu 3 ordonnances pénales de condamnation et 2 décisions de classement.

PROTECTION DES EAUX

Epuration

Une nouvelle station d'épuration (STEP) a été mise en service durant l'année 2002

- Binn : 560 Equivalents-habitants

Les STEP suivantes ont été réhabilitées et agrandies :

- Fiesch (Gomsertal) de 21150 à 36150 Equivalents-habitants
- St-Gingolph de 1250 à 3100 Equivalents-habitants
- Riddes de 3700 à 8750 Equivalents-habitants

Au total 74 millions de m³ d'eaux usées ont été traitées dans l'ensemble des STEP. Le rendement d'élimination est d'environ 92% pour la matière organique et de 91% pour le phosphore. Les résultats sont similaires à l'année 2001 pour la matière organique. En ce qui concerne le phosphore, il y a une amélioration de près de 8% due principalement aux STEP industrielles.

La station d'épuration de Nendaz-Bieudron, hors service depuis les intempéries d'octobre 2000, a remis en service (mai 2002) la partie prétraitement. La partie biologique sera mise en service ces prochaines années. Son financement n'est pas encore assuré.

Un accord a pu être trouvé avec le canton de Genève concernant la subvention pour la déphosphatation. Elle sera prolongée jusqu'en 2006, mais à un taux inférieur.

La valorisation des boues en agriculture devient de plus en plus ardue. Les offices fédéraux directement concernés ont proposé d'interdire cette pratique dans les années à venir.

Eaux de surface

Durant l'année 2002, la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux a été contrôlée sur le Rhône entre Brig et St-Maurice, ainsi que sur la Fare qui se jette dans le Rhône en rive gauche à Riddes.

Les analyses montrent que la qualité physico-chimique des eaux est bonne le long du Rhône et respecte les exigences fédérales de l'OEaux. L'impact des rejets des grandes STEP Lonza-Viège, Sion et Nendaz est perceptible à l'étiage sur les paramètres NH₄, phosphore et qualité bactériologique.

Sur la Fare, les eaux affichent une très bonne qualité en amont avec une faible dégradation en aval des rejets de la STEP d'Isérables.

Les investigations faites sur le canal Sion – Riddes au printemps confirment la présence indésirable de produits phytosanitaires dans les eaux à des concentrations supérieures à 0,1 microgramme par litre (exigences OEaux 1998) tout le long du canal en période de pluie.

Construction, subventionnement et PGEE

Les montants des investissements engagés par les communes pour la construction de collecteurs et de STEP atteignent 21 millions de francs pour l'année 2002.

Un bon nombre de communes valaisannes (115) ont déposé une demande de subvention auprès des instances fédérales et cantonales pour couvrir les frais d'études du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

La population résidente concernée par ces études atteint 90 %. Le montant estimatif des subventions cantonales s'élève à 6,4 millions de francs.

Stockage des engrais de ferme

Le nombre d'exploitations agricoles détentrices de bovins s'est stabilisé à 1466. Les données actuelles montrent que 75 % d'entre elles possèdent une capacité de stockage de plus de 80 %.

L'année 2002 a permis de contrôler plus de 200 exploitations et de régler certains litiges, en collaboration avec le Service de l'agriculture et directement avec les agriculteurs.

Lac Léman

Les quantités de bois et autres déchets flottants ramassés sur les plans d'eau sont normales, voire en dessous de la moyenne décennale. Elles s'élèvent à :

1650 m³ à l'embouchure du Rhône, au Bouveret
1250 m³ au barrage sur le Rhône, à Evionnaz.

Eaux souterraines

La mise à jour des **cartes de zones de protection** des eaux souterraines se poursuit, ainsi que l'engagement de la procédure prévue par le règlement du 31 janvier 1996 pour l'approbation des plans de zone de protection des captages auprès des communes.

L'**annuaire hydrogéologique** fournit de précieux renseignements sur les niveaux de la nappe phréatique dans la plaine du Rhône.

L'ordonnance sur l'**approvisionnement en eau potable en cas de catastrophe** a fait l'objet d'une réflexion préliminaire (développement du projet, préparation des documents de soumissions) et constitue une priorité de l'année 2003.

Un mandat pour l'élaboration de **directives en matière de plan agro-pastoral** a été attribué par le SPE en collaboration avec le Service de l'agriculture. Ces directives visent à aider le propriétaire/exploitant d'un alpage à se familiariser avec les exigences d'un tel plan, ainsi qu'à optimiser l'économie alpestre en tenant compte des contraintes liées à la protection de l'environnement et spécialement de la protection des eaux souterraines.

Une collaboration a été engagée entre le SPE et le SAT afin de mettre à jour les **fiches du plan directeur** concernant l'approvisionnement en eau potable et les zones de protection des eaux souterraines.

La tendance actuelle est à l'utilisation de la pompe à chaleur comme moyen de chauffage pour les habitations individuelles. Pas moins de 250 installations ont reçu un préavis favorable en 2002.

Carrières et gravières

Le programme d'assainissement des carrières et gravières s'est poursuivi conformément aux priorités énoncées en 2001.

La commission paritaire des carrières et gravières s'est réunie à 3 reprises. Elle s'est notamment prononcée sur les objets suivants :

- La problématique du traitement des eaux (floculents)
- Les exploitations dans le Rhône
- Le document de planification générale des carrières et gravières
- L'inspection des exploitations par l'Association Suisse des Sables et Gravieres
- La redevance payée par les exploitants prélevant des matériaux dans le Rhône
- Les exploitations dans le Rhône à Finges

Le SPE et la commission cantonale des constructions ont convoqué 13 exploitants afin de clarifier leur situation juridique et technique et de définir avec eux et les communes concernées les mesures à mettre en œuvre. Le résultat des séances peut se résumer comme suit :

- Sites qui ont été abandonnés ou seront abandonnés : 4
- Sites nécessitant une autorisation de construire : 9
- Sites nécessitant un changement de zone en plus de l'autorisation de construire : 2
- Sites nécessitant en plus de l'autorisation de construire l'élaboration d'un plan d'exploitation : 3

Cadastre des sites pollués

L'établissement du cadastre des sites pollués se poursuit sur la base de mandats attribués en trois lots régionaux à des bureaux spécialisés. Le recensement se fait en étroite collaboration avec les communes pour environ 2'500 emplacements. La fin de ces mandats est prévue pour mai 2003.

Les responsables des sites industriels de la Lonza, d'Alcan, de l'industrie chimique à Monthey, d'Orgamol à Evionnaz et de la raffinerie Tamoil à Collombey-Muraz poursuivent leurs investigations individuelles en étroite collaboration avec le SPE.

Pour 33 sites, les investigations préliminaires (investigations historiques et techniques) ont été établies en 2002. Suite aux résultats de ces investigations, 6 sites ont pu être classés dans le cadastre sans nécessité de surveillance ou d'assainissement ; 11 sites sont actuellement surveillés régulièrement ; 6 sites ont été assainis ou sont en cours d'assainissement. Pour les autres sites, les investigations sont en cours et le classement définitif ne peut pas encore être décidé.

GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

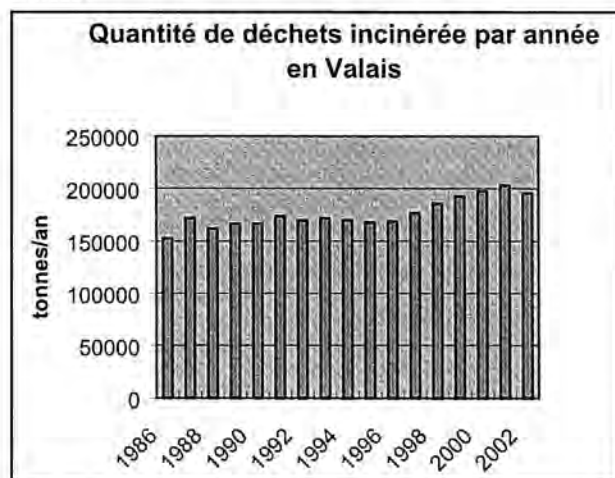
Usines d'incinération

Les quantités de déchets incinérées en Valais ont baissé de quelques milliers de tonnes, pour passer à nouveau au-dessous des 200'000 tonnes. Cette baisse est due principalement à la réduction des quantités de déchets des industries et commerces, ainsi que des apports des communes non-actionnaires de la SATOM. Les quantités brûlées dans les trois autres usines sont restées stables. L'usine de Zermatt a été mise hors service définitivement le 9.12.2002 ; les déchets de Zermatt sont désormais transportés à Gamsen.

Déchets incinérés dans les différentes usines, en tonnes

	2000	2001	2002
SATOM, Monthey	112'480	115'550	109'055
UTO, Uvrier	52'682	52'864	52'548
KVO, Gamsen	27'060	28'858	28'550
KVZ, Zermatt	5'568	5'951	5'663
Total	197'790	203'223	195'816

Evolution des tonnages incinérés au cours des 15 dernières années



Collectes séparées

La récolte des données concernant les collectes sélectives s'effectue tous les deux ans, si bien que nous avons reçu les résultats pour 2001. 136 communes ont répondu au questionnaire, ce qui permet d'établir le tableau suivant:

Déchets collectés séparément par l'ensemble des communes du canton, en tonnes

	1997	1999	2001
Verre	10'482	11'000	11'010
Papier/carton	11'144	12'299	12'907
Objets encombrants	5'842	7'791	8'877
Ferraille	5'779	5'000	6'592
Aluminium/fer blanc	454	450	488
Huile	438	386	459
Déchets organiques	9'288	16'833	16'841
Plastiques	426	748	788
Textiles	366	359	359
Total	44'219	54'866	58'321

Le tonnage total des collectes séparées continue d'augmenter (+ 6,3 %) ; ceci est perceptible dans pratiquement toutes les catégories de déchets, les plus fortes augmentations concernent les objets encombrants et la ferraille. Les efforts entrepris au niveau du contrôle des décharges commencent à porter leurs fruits.

Décharges

La gestion des données relatives aux décharges de matériaux inertes permet de recenser 305 décharges en activité et 190 autres qui sont fermées. Un assainissement partiel a été réalisé sur 71 des sites qui sont fermés (dont 26 en 2002).

L'intensification des contacts avec les communes a permis d'effectuer 156 visites de décharges, d'établir 31 procès-verbaux qui fixent

la procédure pour régulariser ou fermer les différentes décharges. Au cours de ces visites, 19 sites avec des feux et 11 avec des traces de feux ont été recensés et l'exploitation de 64 sites a été jugée "bonne".

Le nombre de décharges de matériaux inertes autorisées selon l'OTD s'élève à 30 au 31.12.2002. Pour deux autres sites l'autorisation d'exploiter est en cours de renouvellement.

OREA

L'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques du 14 janvier 1998 oblige les récupérateurs de ces appareils à posséder une autorisation cantonale pour collecter, trier grossièrement ou démonter les appareils électriques et électroniques. Au 31.12.2002, quatre entreprises sont au bénéfice de cette autorisation.

HYGIÈNE DE L'AIR

Mesure des immissions

La surveillance des niveaux d'immissions des polluants atmosphériques s'est poursuivie. La qualité de l'air valaisan est en constante amélioration grâce notamment aux actions entreprises par le Forum de l'air visant tant à informer et sensibiliser la population qu'à réduire les émissions au-delà des valeurs limites par des accords sectoriels avec les industries et les PME.

Toutefois, des immissions excessives de **dioxyde d'azote**, d'**ozone** et de poussières fines en suspension **PM10** persistent encore dans notre canton. L'ensemble des investigations fait l'objet d'une publication annuelle.

En plus des analyseurs d'air, les stations RESIVAL sont équipées de capteurs météorologiques dont les relevés permettent d'interpréter les variations de concentrations de polluants. La figure ci-après illustre l'influence du foehn (9 octobre) sur la dispersion du polluant NO et l'apport stratosphérique d'ozone qui accroît considérablement les concentrations de paramètres. Une situation inverse s'observe le 10 octobre.

Les stations de mesures installées en 1989 doivent être mises à jour pour correspondre à l'état de la technique actuelle. Les systèmes d'acquisition de données ont été changés en 2002.

Pour les besoins de l'étude nationale SAPALDIA, la station de Montana a été remise en fonction.

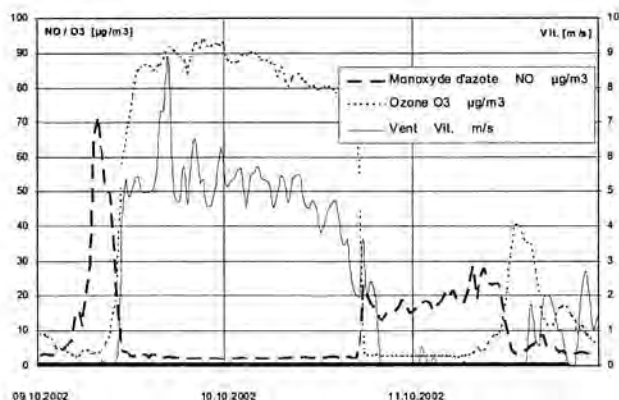


Figure: Station RESIVAL de Turtmann - Episode de foehn

Emissions

Grâce aux recensements et déclarations obtenus dans le cadre des activités du Forum de l'air, les émissions de l'industrie et de l'artisanat sont toujours mieux connues. Les résultats ont été introduits dans le cadastre cantonal des émissions.

Des sources problématiques de polluants atmosphérique, telles que :

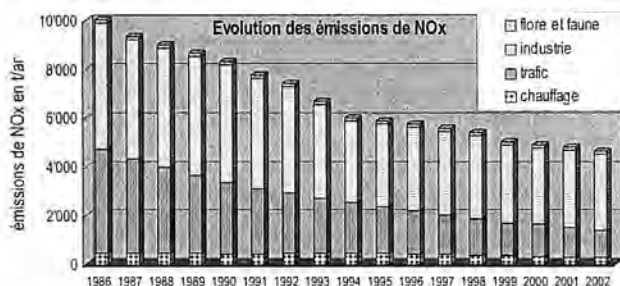
- chantiers (émissions de particules cancérigènes des engins à moteur Diesel, poussières et fumées)
- travaux en plein air pour l'entretien d'ouvrages d'art par sablage (plomb, zinc, PCB, poussières)
- chauffages au bois utilisant des déchets et du bois traité
- feux en plein air

ont été découvertes et leurs émissions réduites. Les quantités émises par ces sources, souvent illégales, sont importantes et ne peuvent pas être tolérées.

Cadastre des émissions

Le nouveau cadastre des émissions est disponible. Il utilise de nouvelles méthodes de détermination et des facteurs d'émissions adaptés. En plus des polluants traditionnels, il quantifie les rejets de dioxyde de carbone (CO₂), ainsi que ceux des poussières fines (PM10) lorsque leurs facteurs d'émissions sont connus. Les calculs se basent sur des données statistiques de l'économie, du recensement fédéral, de la consommation d'énergie, du trafic et du tourisme, ainsi que sur les connaissances scientifiques de la formation de polluants atmosphériques (facteurs d'émission). Les émissions naturelles ont également été quantifiées.

Exemple d'un extrait du cadastre



Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (TI-COV)

La TI-COV est un outil économique qui a permis de réduire les émissions de COV. Les demandes de remboursement et les déterminations de la taxe à payer ultérieurement ont été contrôlées et transmises à la direction générale des douanes pour traitement.

Industrie et Artisanat

Les efforts des grandes industries du canton pour protéger l'air ont été publiés dans le cadre du Forum de l'Air. Les résultats sont concluants et des améliorations sont encore prévues ces prochaines années.

Les entreprises travaillant le bois et les gypseries/peintures ont établi une estimation de leurs émissions. Le retour de quelque 1000 formulaires est satisfaisant et le résultat du dépouillement est prévu pour fin mai 2003.

Contrôle des installations de combustion

A la suite des expertises et contrôles périodiques, plus de 15% d'installations n'ont pas satisfait aux exigences légales. La mise en conformité, tant du point de vue combustion que sécurité et combustibles, a exigé un effort considérable de la part de l'autorité cantonale et des propriétaires.

Toutes les installations de combustion expertisées sont recensées à l'aide d'un programme de gestion informatique adéquat. La libéralisation du contrôle des chauffages demande un suivi administratif important. Actuellement, les informations enregistrées par les experts et contrôleurs officiels sont récupérées par le SPE. De plus, les adaptations prévues du programme permettront encore une meilleure gestion statistique des installations.

Le formulaire actuel, établi pour la première expertise des installations de combustion en Valais, se prête mal à une gestion informatique des données et devra être amélioré.

Enfin, une attention toute particulière est réservée aux installations de chauffage au bois qui sont soumises à un contrôle détaillé des effluents gazeux, notamment lorsque le voisinage est incommodé par les fumées.

BRUIT

Le cadastre du bruit de l'aéroport de Sion ayant été rejeté en 2001 par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), il est actuellement réexaminé par l'Office fédéral des exploitations des forces aériennes (OFEFA).

Dans la perspective de l'assainissement des chemins de fer, le couloir ferroviaire de Thoune-Brigue prend une importance prioritaire puisque ce tronçon devra être assaini jusqu'à la mise en exploitation du tronçon en tunnel de Frutigen – St-German d'Alptransit. Les CFF ont mis à l'enquête publique, en février 2002, un projet d'assainissement du tronçon de St-German à Viège avec le projet d'une 3ème voie sur le même tronçon. La décision d'approbation des plans par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) n'a pas encore été prise.

En juin 2002, le cadastre du bruit informatisé pour les routes cantonales a été présenté. On constate que sur les 500 km de routes cantonales analysés, 200 km doivent être assainis, dont 21 km présentent des dépassements des valeurs d'alarme.

150 dossiers en matière de bruit ont été traités en 2002 : 90 concernaient des demandes d'autorisation de construire ou des approbations de plans, 9 des affaires judiciaires traitées en collaboration avec les tribunaux et les services juridiques compétents, 16 des préavis en matière d'aménagement du territoire, 17 des projets avec opposition de construction de logement dans des zones exposées au bruit. On relève une forte tendance à la hausse des consultations par des privés, des communes et des bureaux d'ingénieurs en matière de bruit.

L'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), entrée en vigueur le 1er avril 1987, prévoyait un assainissement de toutes les installations produisant du bruit jusqu'au 31 mars 2002. Vu le retard de cet assainissement, le Conseil fédéral a prolongé les délais. La révision de cette ordonnance n'est pas encore achevée.

L'ordonnance son et laser a également été soumise à une révision pour permettre l'intégration des expériences faites dans les 7 dernières années.

Une brochure " Traitement des installations d'enneigement artificiel concernant le bruit " a été éditée par le groupe bruit et rayonnement.

RAYONNEMENT

Le traitement de demandes d'autorisation de construire des antennes de téléphonie mobile continue à être l'activité principale dans le domaine du rayonnement non-ionisant. 85 demandes (75 en 2001) ont été examinées pour les 3 opérateurs dont 51 demandes pour des nouveaux sites et 34 modifications d'installa-

tions existantes. Au 31 décembre 2002, 406 sites d'antenne étaient enregistrés en Valais (163 dans le Haut-Valais, 127 dans le Valais central et 116 dans le Bas-Valais).

La nouvelle recommandation de mesures, ainsi que la recommandation d'application accompagnant l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non-ionisant (ORNI) pour les stations de base de la téléphonie mobile ont été publiées le 1er juillet 2002 par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. Elles sont le résultat d'une expérience de 3 ans avec l'ORNI et d'une discussion approfondie avec les exploitants, les offices fédéraux et les instances cantonales. Elles aboutissent à une simplification et à une harmonisation des procédures.

L'inspectorat fédéral pour le courant fort (ESTI) est responsable de l'application pour les lignes à haute tension. Le SPE a donné son préavis lors de l'inspection préliminaire de la ligne 380/132 kV de Massaboden-Ulrichen et pour l'approbation des plans de la ligne 380/380/220/132/65 kV de Chamoson-Chippis.

D'autres demandes concernant notamment une station de radiodiffusion, un émetteur radio, ainsi qu'une station radar militaire ont également été traitées.

Un cadastre de l'ensemble des installations produisant un rayonnement non-ionisant est actuellement en cours d'élaboration.

ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement, le service de la protection de l'environnement – section EIE et constructions – est amené à évaluer, en collaboration avec d'autres services, les aspects suivants : aménagement du territoire, protection de la nature et du paysage, conservation de la forêt, protection du patrimoine et des monuments, archéologie, chasse, pêche, protection des eaux (eaux souterraines, y compris les sources, et eaux de surface), utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que protection de l'environnement au sens strict, soit protection contre le bruit, protection de l'air, protection contre le rayonnement non-ionisant, protection du sol, gestion des déchets, sites contaminés, organismes, protection contre les catastrophes (accidents majeurs et dangers naturels). En 2002, 33 projets soumis à EIE ont été traités et 20 d'entre eux ont été réglés (2001: 18, respectivement 15). 17 nouveaux projets soumis à EIE ont été déposés au courant de l'année (2001: 19). En fin d'année 2002, 47 EIE sont en cours. Pour 15 projets soumis à EIE et actuellement en cours de réalisation, un suivi environnemental a été instauré. De plus, 315 projets non soumis à EIE, ayant un impact dans plusieurs domaines de l'environnement, ont été évalués.

Pourcentage des types de projets traités

Type de projet	EIE	Non EIE
	%	%
transport	46	30
énergie	3	3
construction hydraulique	3	4
élimination des déchets	6	2
stand de tir	-	1
sport, tourisme, loisirs	27	13
industrie	6	7
amélioration foncière	3	4
carrière, gravière	6	4
centre commercial	-	4
plan de zones	-	8
habitat	-	4
consultation texte légal	-	4
danger naturel	-	10
autres	-	2

LABORATOIRE CANTONAL

Observations générales

L'année 2002 a mis de nouveau en évidence l'importance d'une protection efficace du consommateur :

- Le problème de l'ESB (maladie de la vache folle) est toujours d'actualité même si en 2002 le nombre de cas a nettement diminué en Suisse.
- Le 27 février 2002 la Confédération a décidé d'interdire toute importation de poulet en provenance de Chine car les laboratoires cantonaux avaient décelé des résidus d'antibiotiques (chloramphénicol et enrofloxacin) en quantité supérieure à la valeur limite. Les restrictions d'importation ne furent levées que lorsque la conformité du produit en question était prouvée. Les entreprises concernées ont dû élargir l'autocontrôle aux domaines de production, et les importateurs et détenteurs de la marchandise disposer d'un autocontrôle efficace, impliquant notamment la documentation du lot, afin de garantir la traçabilité de la marchandise.
- Durant l'été 2002, la présence de nitrofurane a été mise en évidence dans les fruits de mer et la volaille provenant d'Asie du Sud-Est et d'Amérique du Sud. Les importations des entreprises concernées ont été suspendues et les importateurs concernés ont veillé par leur autocontrôle que les marchandises concernées ne soient pas commercialisées.
- Un nouveau problème à résoudre est apparu : l'acrylamide, substance connue comme cancérigène, se forme lors du chauffage à sec des denrées contenant notamment des amidons. Les recherches n'étant pas assez avancées, l'OFSP renonce à faire d'autres recommandations que de veiller à une alimentation variée et équilibrée, et de cuire et réchauffer ses aliments avec ménagement.

Les laboratoires cantonaux romands ont effectué quatre campagnes ciblées présentant un intérêt pour tous. Elles ont concerné les résidus de pesticides dans les raisins de tables, l'authenticité des fromages de chèvre, les fongicides dans les poissons d'élevage et l'origine des tomates.

Une campagne nationale dans le domaine de la protection contre la tromperie concernant la déclaration du pays de production, les produits biologiques, l'estampillage des œufs et l'ordonnance agricole sur la déclaration a eu lieu. Une autre sur les produits laitiers est en route.

L'eau de boisson des réseaux publics est contrôlée systématiquement par des analyses microbiologiques. Une pollution d'eau de boisson par des eaux d'égout a rendu malade plusieurs centaines de personnes. L'engagement d'un inspecteur des eaux devrait permettre de limiter et même supprimer ce genre d'événement dont les suites peuvent être très graves. Les analyses de toutes les autres denrées alimentaires se font par sondage.

L'inspectorat des denrées alimentaires et son système " semi-décentralisé " s'efforce de garantir au mieux l'uniformité du contrôle avec 30 contrôleurs à temps partiels répartis dans le canton, et d'aplanir les difficultés qui peuvent surgir lors de situations délicates ou incertaines.

Législation :

La révision du droit sur les denrées alimentaires est entrée en vigueur le 1er mai 2002. Elle englobe l'ordonnance sur les denrées alimentaires ainsi que plusieurs autres ordonnances touchant aux denrées alimentaires et aux objets usuels. Cette révision améliore la protection de la santé, la transparence envers les consommateurs, la protection contre les tromperies ainsi que l'accès au marché pour les produits suisses et les produits importés. Elle renforce ainsi la compétitivité du marché suisse et suit l'évolution des denrées alimentaires, tant sur le plan scientifique que technologique. Ses exigences doivent être conciliables avec les principes fondamentaux de la législation suisse sur les denrées alimentaires, à savoir : protection de la santé publique et protection des consommateurs contre la tromperie. Le Conseil fédéral a décidé de renforcer la protection de la jeunesse en interdisant la remise de boissons contenant de l'alcool résultant d'une fermentation au jeune de moins de 16 ans.

Pour améliorer la transparence et la protection contre la tromperie, la teneur des ingrédients particulièrement mis en évidence dans la désignation d'une denrée alimentaire doit être indiquée. Il en va de même pour la teneur des principaux ingrédients allergènes.

ANALYSES EFFECTUEES

Le laboratoire a effectué des analyses microbiologiques et chimiques sur 5576 échantillons. 19.7% des échantillons n'étaient pas conformes aux diverses législations appliquées et ce pour des motifs allant de l'étiquetage à la mise en danger de la santé par des marchandises avariées en passant par les tromperies des consommateurs. Il faut noter que les prélèvements se font de manière ciblée si bien que les résultats statistiques ne sont pas représentatifs de la situation générale mais mettent en évidence les problèmes.

Lait :

90 échantillons de lait préemballés ont été prélevés dans divers magasins. 4 échantillons ont été contestés, 2 pour mouillage et 2 pour des laits déclarés sans lactose alors qu'ils en contenaient.

Fromages :

Une campagne romande pour la détermination de l'espèce animale a été réalisée sur les tommes de chèvre. Les analyses ont été effectuées par le laboratoire cantonal de Neuchâtel. Les 10 échantillons prélevés dans le canton se sont révélés normaux. Toutes les tommes étaient d'espèces caprines.

Huiles de friture :

La qualité des huiles de friture est contrôlée systématiquement sur place lors des inspections de restaurants par des tests rapides. Une nette amélioration de la qualité des huiles de friture a été constatée par les contrôleurs.

Viandes :

13 échantillons de viande de porc ont été prélevés à la demande de l'Office vétérinaire fédéral pour des études microbiologiques. Tous étaient en ordre. Une étude sur la résistance aux antibiotiques a été faite par l'Office vétérinaire fédéral sur la viande de volaille. Sur 18 échantillons prélevés, 2 contenaient des campylobacters sensibles aux 8 antibiotiques testés.

Produits de salaison crus

7 viandes séchées sur 16 prélevées dans des boucheries présentaient une teneur en nitrates supérieure à la valeur de tolérance.

Viande de Poissons

Une campagne pour la détermination des résidus de produits médicamenteux a été faite en février. Celle-ci faisait suite à celle réalisée en 2001. Sur 18 échantillons 4 contenaient du vert de malachite, dont deux avaient une teneur supérieure à la valeur de tolérance. Un nouveau contrôle réalisé en septembre n'a cette fois-ci révélé aucune non-conformité.

Viande de Crustacés

16 échantillons de crevettes ont été prélevés pour la recherche de nitrofurane, 3 se sont révélés positifs. Dans un échantillon, la teneur en nitrofurane dépassait 50 fois la valeur limite. Deux échantillons provenaient de Thaïlande et un de l'Océan Indien. Les stocks de marchandises ont été interdits de vente.

Fruits et légumes :

Fruits

Dans 120 échantillons de différentes sortes de fruits, le laboratoire a analysé la teneur en pesticides, principalement les fongicides. Deux échantillons dépassaient les valeurs de tolérance.

Une campagne romande pour la détermination d'insecticide, de fongicide et d'acaricide sur les raisins de table a été réalisée et les analyses effectuées par le laboratoire cantonal de Genève. Les 5 échantillons prélevés dans le canton se sont révélés normaux. Aucun ne contenait des insecticides ou acaricides, cependant 4 échantillons contenaient des fongicides, mais en dessous des normes de tolérance.

Légumes

Sur 45 échantillons de légumes divers, aucun échantillon ne dépassait la valeur de tolérance pour les fongicides.

25 échantillons de salades ont été analysés, aucun ne contenait de pesticide au-dessus des normes. Un échantillon a été contesté en raison de la teneur en nitrates supérieure à la valeur de tolérance. Sur les échantillons prélevés officiellement (11 salades étrangères), 10 échantillons contenaient des dithiocarbamates, mais en quantité inférieure à la valeur de tolérance.

Grâce à une nouvelle méthode analytique nommée IR-MS (Isotop Ratio-Mass Spectrometry), le laboratoire peut rapidement contrôler si la déclaration de l'origine des tomates commercialisées est correcte. Lors d'un contrôle, un échantillon sur 5 a été contesté.

Eaux de boisson :

2901 eaux de boisson, provenant des réseaux publics et privés, ont été analysées. 17.3% de celles-ci, dont une partie importante provenait d'adductions d'eau privées, ne satisfaisaient pas aux normes microbiologiques. 7 % des réseaux publics ont présenté une teneur en germes anormale, au moins une fois dans l'année.

Pouvoir garantir que toute la population valaisanne consomme toujours de l'eau de boisson de qualité irréprochable est l'objectif majeur du laboratoire. L'engagement d'un inspecteur des eaux va contribuer à approcher cet objectif.

Vins :

Vins valaisans du millésime 2001

46 vins AOC du Valais ont été analysés afin de suivre la composition moyenne des principaux cépages et d'alimenter notre base de données annuelle. Dans 6 échantillons sur 46 la déclaration de la teneur en alcool n'était pas correcte. Dans 8 vins rouges sur 35, la teneur en histamine dépassait la valeur de tolérance.

Vendanges

Le Valais a encavé 42 millions litres de vin, 24 millions de rouges et 18 millions de blancs, soit la plus petite récolte depuis 1994. Depuis 1957, le Valais n'a jamais encavé si peu de Fendant, soit 12,8 millions de litres.

Spiritueux :

L'appellation d'origine contrôlée (AOC) a été acquise à la fin de l'année 2001 pour l'"Abricotine" ou "Eau-de-vie d'abricots du Valais". Cette dénomination est dorénavant réservée à une eau-de-vie distillée sur sol valaisan à partir de fruits valaisans, mais pas n'importe quel fruit : la fameuse Abricotine doit en effet être produite avec au moins 90% de Luizet, variété d'abricots traditionnelle du Valais.

Inspectorat et

contrôle des denrées alimentaires :

Evaluation de la sécurité d'une entreprise alimentaire

Le système d'évaluation globale de la sécurité alimentaire permet d'optimiser les contrôles. L'appréciation des niveaux de sécurité pour les critères suivants : autocontrôle, denrées alimentaires, processus et activité ainsi que locaux, équipement et appareils permet de porter un jugement objectif sur la qualité de l'entreprise.

Contrôles effectués

Sur 5108 établissements, 3061 ont été contrôlés durant l'année nécessitant 3225 inspections. Le nombre de contestations prononcées s'élève à 6% des établissements contrôlés.

Toxiques et substances dangereuses pour l'environnement :

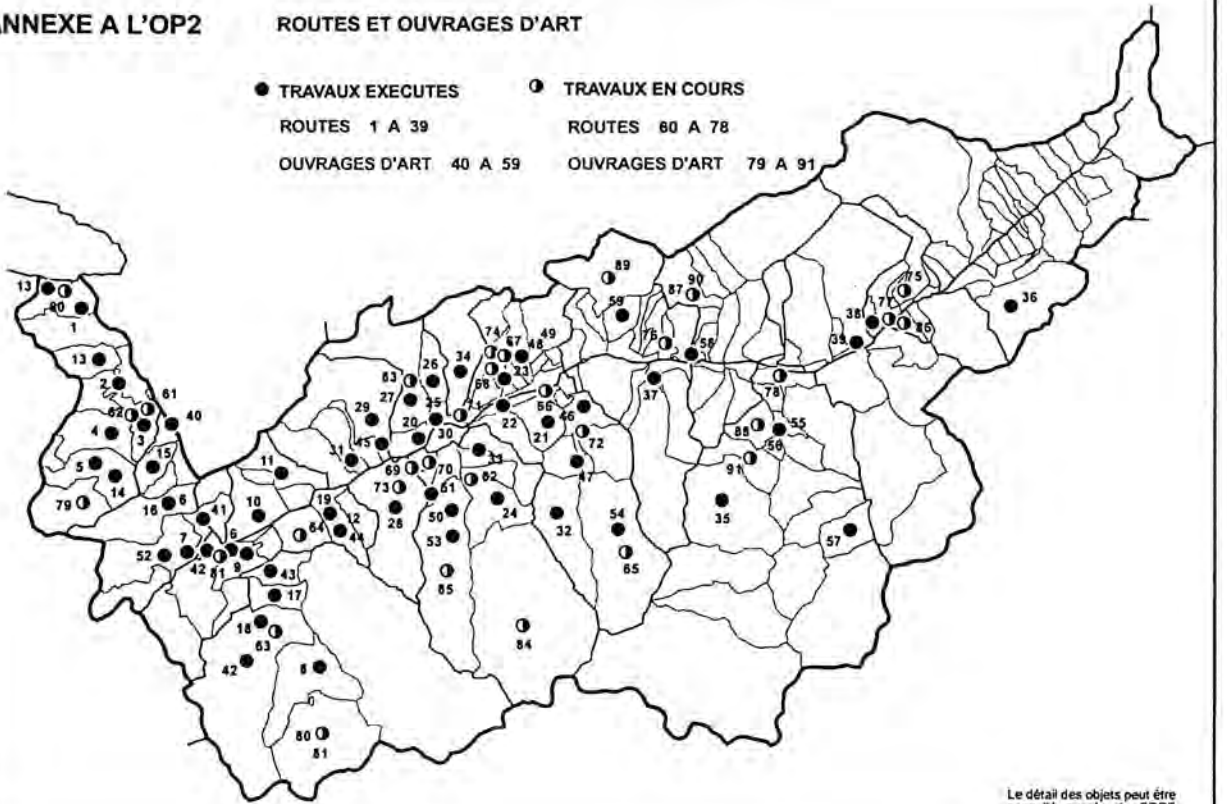
La surveillance du marché s'est poursuivie normalement par les inspections, la délivrance de permis divers, de fiches et de livrets de toxiques.

Dans le cadre du contrôle des établissements de bains, l'accent est porté sur la sécurité des installations, des produits toxiques utilisés et des systèmes de désinfection.

ANNEXE A L'OP2

ROUTES ET OUVRAGES D'ART

- | | |
|------------------------|------------------------|
| ● TRAVAUX EXECUTES | ○ TRAVAUX EN COURS |
| ROUTES 1 A 39 | ROUTES 80 A 78 |
| OUVRAGES D'ART 40 A 59 | OUVRAGES D'ART 79 A 91 |

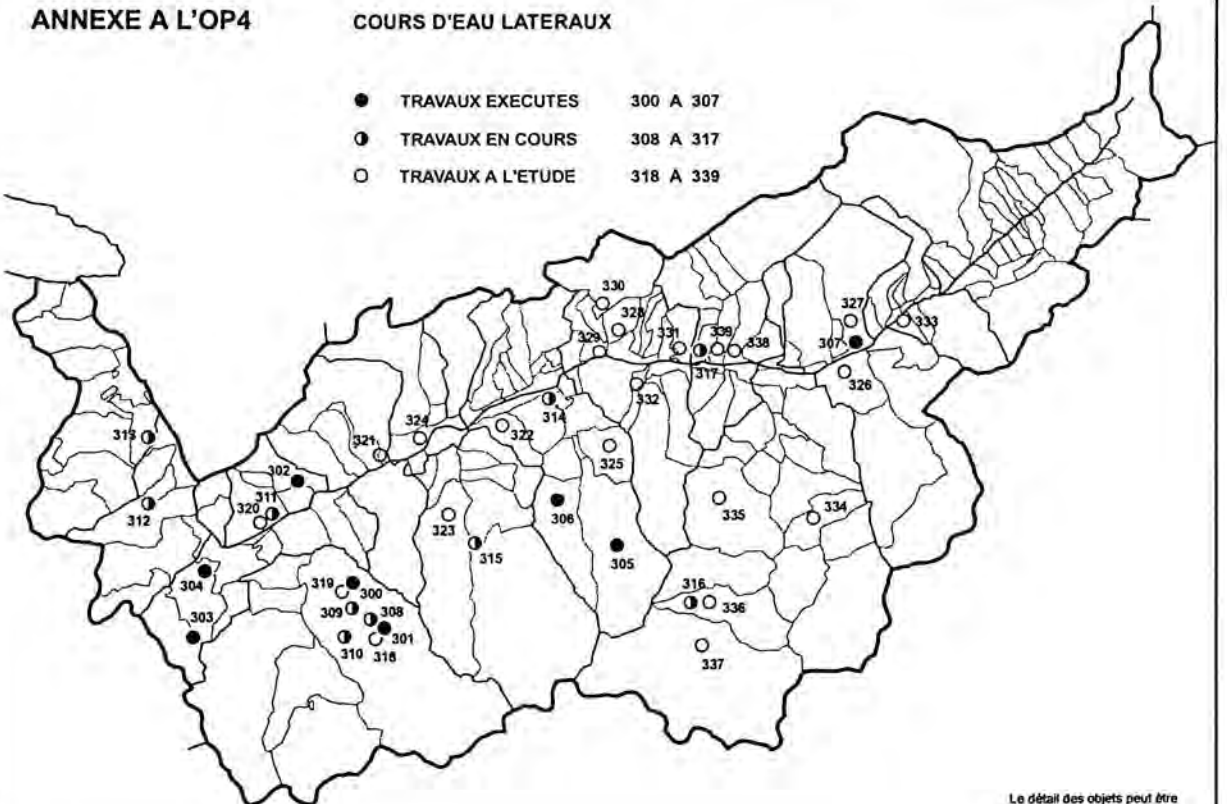


Le détail des objets peut être consulté auprès du SRCE

ANNEXE A L'OP4

COURS D'EAU LATERAUX

- | | |
|---------------------|-----------|
| ● TRAVAUX EXECUTES | 300 A 307 |
| ◐ TRAVAUX EN COURS | 308 A 317 |
| ○ TRAVAUX A L'ETUDE | 318 A 339 |

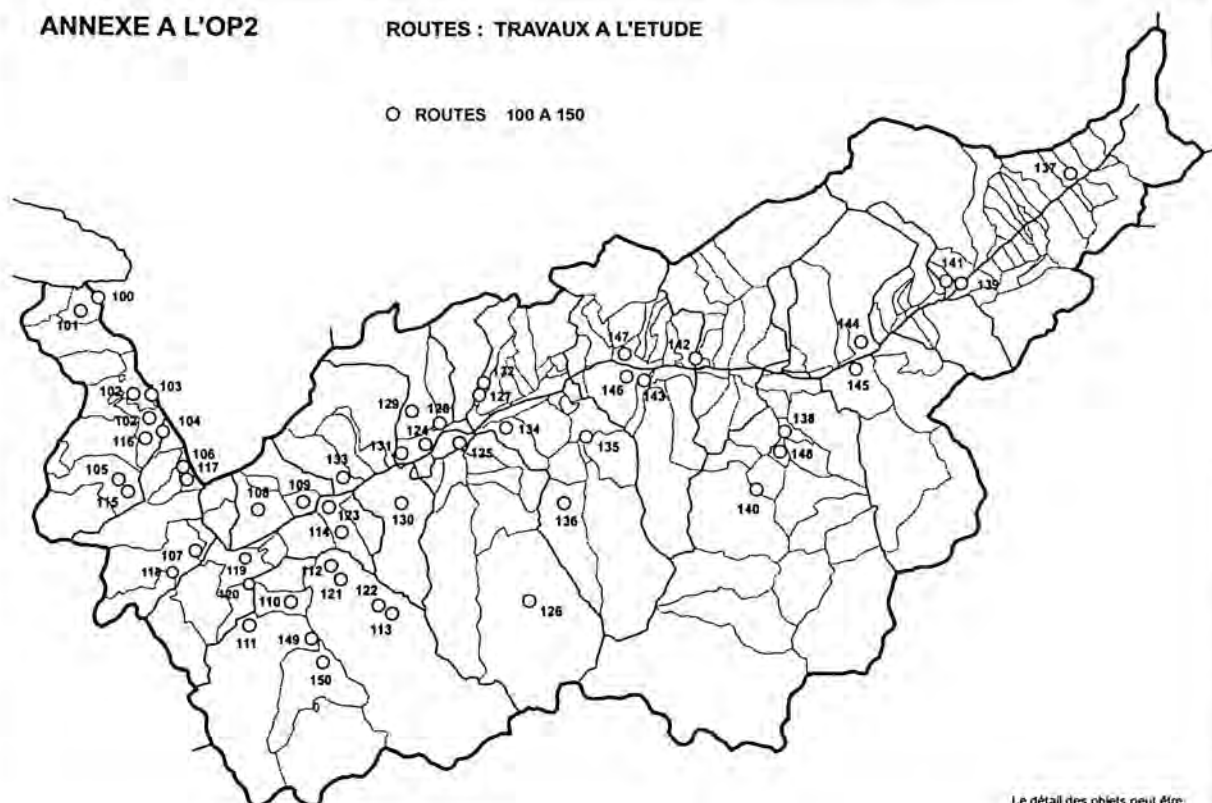


Le détail des objets peut être consulté auprès du SRCE

ANNEXE A L'OP2

ROUTES : TRAVAUX A L'ETUDE

○ ROUTES 100 A 150



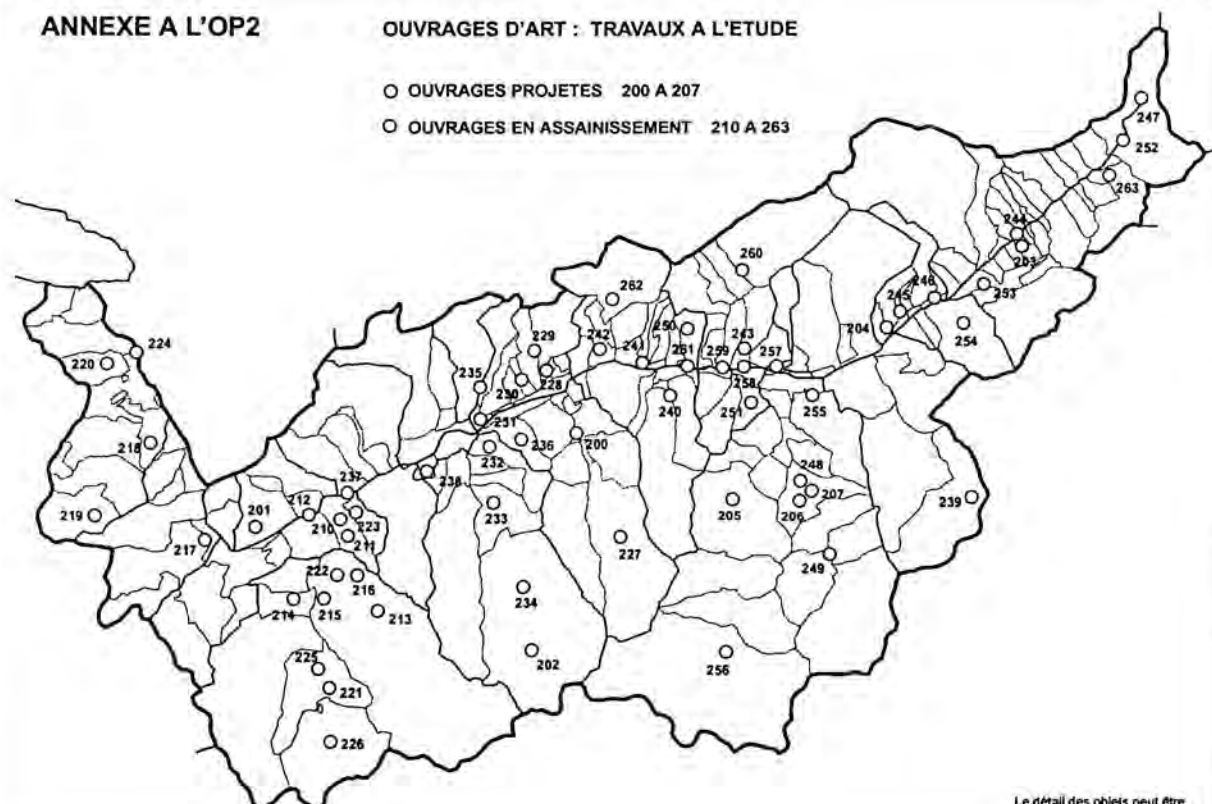
Le détail des objets peut être consulté auprès du SRCE

ANNEXE A L'OP2

OUVRAGES D'ART : TRAVAUX A L'ETUDE

○ OUVRAGES PROJETES 200 A 207

○ OUVRAGES EN ASSAINISSEMENT 210 A 263



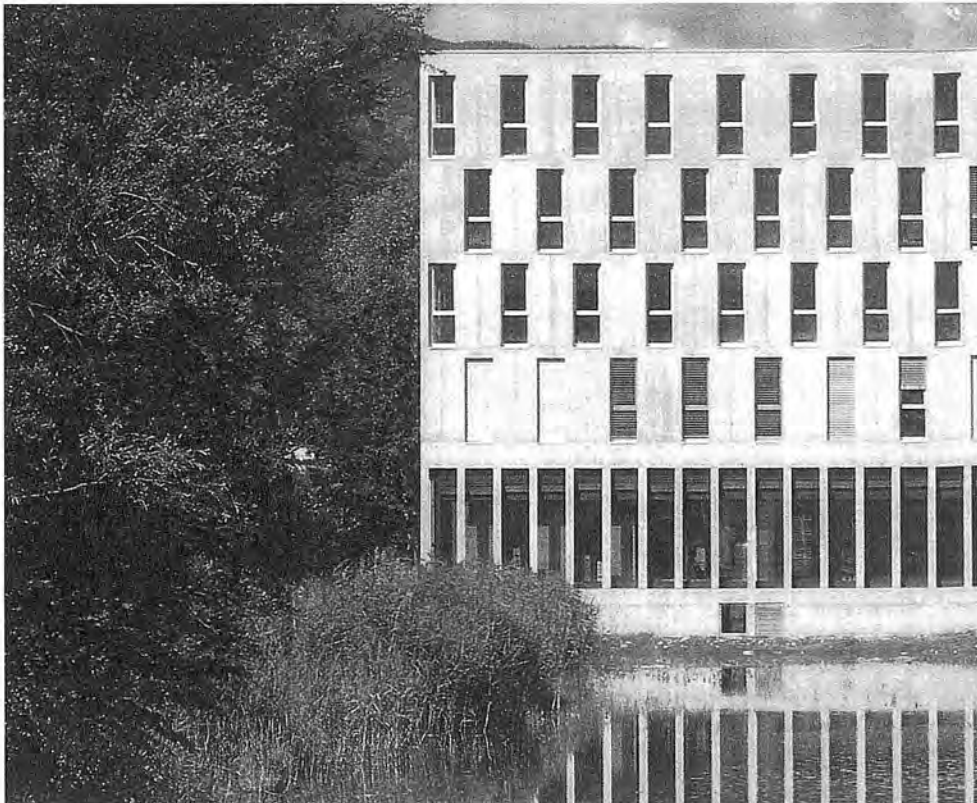
Le détail des objets peut être consulté auprès du SRCE

SERVICE DES BÂTIMENTS, MONUMENTS ET ARCHÉOLOGIE



Face nord de l'HEVs de Sierre

Partie administrative du Centre d'entretien A9 de Brig



RAPPORT
DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL
CONCERNANT

LA MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE LA
POLITIQUE GOUVERNEMENTALE 2002 – 2005
AU TERME DE L'ANNÉE 2002

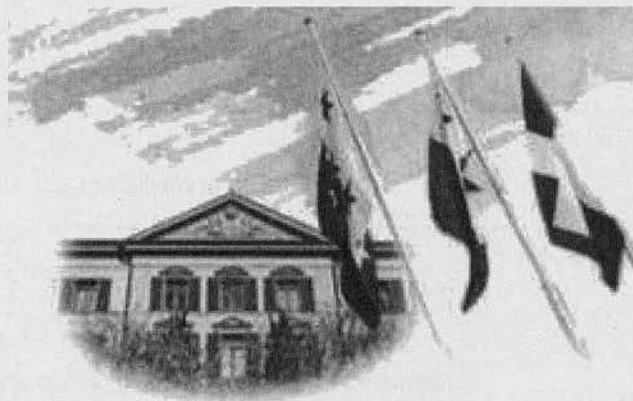


Table des matières

Présidence	135
Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures	
Finances	137
Gestion administrative et financière	138
Agriculture	140
Affaires extérieures	140
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie	
Santé publique	143
Affaires sociales	144
Energie et forces hydrauliques	146
Département de l'éducation, de la culture et du sport	
Education, enseignement et formation	147
Politique de la jeunesse	149
Politique culturelle	150
Politique du sport	150
Conditions cadres	151
Département de l'économie, des institutions et de la sécurité	
Economie	153
Institutions	155
Sécurité	156
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement	
Environnement naturel et construit	159
Equipement	162
Transports	164
Axes de réformes et de restructurations	165

Introduction

Le cadre et les grands axes de l'activité de l'Etat du Valais pour la présente législature sont énoncés dans les lignes directrices de la politique gouvernementale 2002-2005. Conformément à la nouvelle teneur de l'article 97 de la Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, le Conseil d'Etat est tenu de présenter, dans son rapport de gestion annuel, un bilan intermédiaire des lignes directrices.

Ce premier bilan intermédiaire est structuré selon le même modèle que les lignes directrices 2002-2005. Pour chaque objectif énoncé, une appréciation succincte de l'état de sa mise en œuvre, fin 2002, est formulée.

Avec ce rapport, le Conseil d'Etat entend réaffirmer l'importance des lignes directrices, comme instrument de planification, de direction et d'information. Il espère également donner au Parlement et à ses commissions l'occasion de suivre, tout au long de la législature, la réalisation des principaux objectifs sectoriels que le Conseil d'Etat s'est fixé dans la planification quadriennale.

Coordonner l'action du Conseil d'Etat et les rapports entre les pouvoirs

Coordonner les relations entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en fonction des nouvelles dispositions de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs

- Avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP), le secrétariat du Grand Conseil, jusqu'ici rattaché administrativement à la chancellerie, est devenu un service indépendant (service parlementaire).
- En qualité d'organe d'état-major du Gouvernement, la chancellerie a notamment pour but de coordonner les relations entre les pouvoirs exécutif et législatif. L'entrée en vigueur de la LOCRP modifiée apporte un certain nombre d'innovations qui amènent à préciser les modalités de la collaboration entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, respectivement entre la chancellerie et le service parlementaire. Ce travail, débuté en 2002, se poursuivra en 2003.
- La nouvelle application informatique du Grand Conseil devra permettre de dégager des synergies et accroître la rationalité du travail administratif réalisé par la chancellerie au profit du Grand Conseil, notamment les réponses aux interventions parlementaires et la transmission des documents adoptés par le Conseil d'Etat au service parlementaire.

Poursuivre le développement d'une politique d'information et de communication coordonnée

Encourager l'utilisation des technologies modernes pour optimiser les contacts avec le public et la communication interne

- Un effort particulier a été consenti en 2002 en faveur du site internet www.vs.ch. Créé il y a quatre ans, le site de l'Etat du Valais a subi une refonte en profondeur pour accroître l'offre des prestations, le rendre plus convivial et optimiser sa gestion.
- L'étude et les préparatifs pour mettre en place un intranet cantonal ont été achevés à la fin de l'année 2002. Sa réalisation est planifiée pour le premier semestre 2003.

Etre prêt, pour la fin 2003, à une éventuelle généralisation de la gestion par mandats de prestations et enveloppe budgétaire à l'ensemble de l'administration cantonale

L'amélioration de la gestion administrative a toujours été une importante préoccupation du Conseil d'Etat. L'évaluation minutieuse de la gestion par mandats de prestations a débuté. Des propositions concrètes seront présentées au Grand Conseil durant le deuxième semestre 2003.

Consolider activement, avec les contrats de prestations 2002-2003 des unités pilotes élargies, l'expérimentation de la gestion par mandats de prestations et enveloppe budgétaire globale

- 2002 a été la première année de la deuxième génération de contrats (contrats 2002-2003 des unités pilotes élargies). Les contrats politiques ont été adoptés par le Grand Conseil lors de la session de juin 2002. Dans le prolongement de cette adoption, les unités pilotes ont réalisé leurs contrats de management et d'exécution. La saisie du temps par produit est réalisée pour l'ensemble des unités pilotes.
Les commissions thématiques, nommées en mai 2002, ont examiné dans le cadre de la procédure budgétaire 2003 les rapports de controlling des unités pilotes.
- Les travaux nécessaires à l'implémentation d'une comptabilité analytique (détermination des coûts complets) basée sur le système SAP se sont poursuivis avec le service de la santé publique. Les autres unités pilotes ont continué d'établir les coûts de leurs prestations par produit, programme et objectif politique au moyen d'outils non intégrés (principalement tableurs Excel). Cette situation n'est pas satisfaisante.
- La mise en place des instruments nécessaires à l'instauration d'une gestion axée sur les effets et résultats de l'action politique et administrative se poursuit, notamment avec les premiers développements réalisés dans le cadre du projet e-DICS (*cf. axe 1 de réformes et de restructuration*). A terme, un lien entre le système SAP et le système e-DICS est prévu pour les informations financières.

Procéder, dès 2002, à une évaluation finale de la phase expérimentale

- Par décision du 5 juillet 2002, le Conseil d'Etat a nommé le comité d'évaluation des réformes. Ce comité est présidé par M. le Conseiller d'Etat Claude Roch. Il a pour tâche de définir la suite à donner au projet après le 31 décembre 2003, date à laquelle la loi sur les clauses expérimentales instituant la gestion par mandats de prestations arrive à échéance.
- Un rapport intermédiaire a été présenté au Conseil d'Etat en décembre 2002. Le rapport final du comité d'évaluation est attendu pour le premier semestre de l'année 2003; il sera complété d'un audit externe. Sur cette base, le Conseil d'Etat proposera au Parlement, durant le 2^{ème} semestre 2003, la suite à donner à l'expérimentation de la gestion par mandats de prestations et enveloppe globale testée dans notre canton depuis 1998.

Voir également l'objectif du DFAE « Rendre la gestion de l'Etat plus souple et plus efficace »

Incidences financière pour l'année 2002

- L'excédent de dépenses (coût net) des services du Conseil d'Etat s'est élevé à 9'391'719.85 francs

FINANCES

Assurer l'équilibre des finances cantonales**Introduire un frein aux dépenses et à l'endettement**

- L'endettement important de l'Etat, en particulier à partir des années 1990, a nécessité l'adoption de mesures destinées à stabiliser celui-ci, voire à le réduire. Ces mesures ont été définies dans une disposition constitutionnelle qui a été acceptée en votation populaire le 22 septembre 2002. Cette disposition prévoit l'introduction d'un frein aux dépenses et à l'endettement, soit non seulement l'équilibre du compte de fonctionnement, mais aussi un autofinancement des investissements.
- Les travaux préparatoires concernant les dispositions légales d'application de l'article constitutionnel ont démarré. Il est prévu de soumettre un projet de loi au Grand Conseil au cours de l'année 2003.

Renforcer le système de controlling et d'aide à la gestion financière

- Une commission ad hoc est chargée de procéder à une évaluation interne des réformes administratives en cours. Cette commission s'est penchée sur les actuelles structures de controlling et son fonctionnement. Les propositions de la commission seront déposées dans le courant du premier semestre 2003. Ces travaux devraient conduire à des propositions visant à un renforcement du processus de controlling et des outils d'aide à la gestion financière, notamment au travers du système informatique SAP.

Voir également l'objectif de la Présidence « Evaluation finale des réformes » et l'axe 1 de réformes et de restructuration

Assainir les finances communales**Réviser la loi sur le régime communal**

- Une commission extraparlamentaire, mise en place par le département de l'économie, de la sécurité et des institutions, a réalisé les travaux préparatoires en vue de la révision de la loi sur le régime communal du 13 novembre 1980. Ce document a fait l'objet d'une large consultation auprès des milieux intéressés et sera soumis au Parlement dans le courant de l'année 2003.

Voir également l'axe 6 de réformes et de restructuration

Réviser la péréquation financière

- Le Conseil d'Etat a décidé, en séance du 24 avril 2002, d'instituer une commission extraparlamentaire chargée de préparer la révision complète de l'actuelle péréquation financière intercommunale. Cette commission, présidée par l'ancien Conseiller au Etats, M. Edouard Delalay, s'est réunie à plusieurs reprises et devrait pouvoir déposer ses conclusions et propositions dans le courant de l'année 2003.

Voir également l'axe 3 de réformes et de restructuration

Réexaminer les dispositions relatives aux fusions des communes

- Cette révision a été effectuée dans le cadre du réexamen de la loi sur le régime communal précité, qui comprend un chapitre ad hoc à ce sujet. L'objectif est donc atteint en ce qui concerne les aspects de la révision. Restent à traiter les mesures d'application qui découleront des délibérations parlementaires.

Mettre en place une instance d'aide et de conseil aux communes

- Par décision du 6 janvier 2002, le Conseil d'Etat a décidé de créer une section des finances communales à l'administration des finances. Ce secteur va progressivement se développer en fonction des mesures législatives qui seront adoptées et des ressources qui pourront être mises à disposition.

Appliquer une politique fiscale ciblée

Harmoniser, au 1.1.2003, l'imposition dans le temps des personnes physiques (passage de la taxation bisannuelle prae-numerando à la taxation annuelle post-numerando)

- Le 13 septembre 2001, le Grand Conseil a adopté la taxation annuelle post-numerando pour les personnes physiques.
- Des dispositions transitoires sont prévues pour les années 2001-2002 (prise en considération des charges extraordinaires telles que frais d'entretien d'immeubles privés et commerciaux, rachat d'années de cotisations d'institutions de prévoyance professionnelle, prestations bénévoles et imposition des revenus extraordinaires tels que dividendes ou gratifications exceptionnelles, rattrapage d'heures supplémentaires, bénéfice en capital, réévaluations comptables, etc.).

Promouvoir la domiciliation en Valais de contribuables avec des revenus élevés et une fortune importante

- Des actions visant à promouvoir la domiciliation en Valais de contribuables suisses et les déclarations spontanées seront entreprises ces prochaines années.

Modifier le règlement concernant les taxes cadastrales en fixant que la valeur fiscale est égale à la taxe cadastrale, sauf pour les immeubles agricoles

- Une adaptation des valeurs fiscales pour les immeubles bâtis, les terrains non agricoles et les immeubles industriels sera préparée en 2003.

Augmenter la production de l'imposition

- A la fin 2001, le service cantonal des contributions a lancé une campagne de sensibilisation des communes, des banques, des conseillers fiscaux, des avocats et notaires, afin de promouvoir l'impôt sur la dépense (impôt à forfait). Cette campagne a permis d'augmenter le nombre de contribuables imposés à forfait d'environ 10%.

Voir également l'axe 4 de réformes et de restructuration « Adapter le système fiscal »

Incidences financière pour l'année 2002

- Augmentation des recettes cantonales suite à l'augmentation des impositions à forfait: + 1 million

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Moderniser les dispositions légales et réglementaires concernant la gestion financière

Rendre la gestion de l'Etat plus souple et plus efficace

- L'inventaire des modifications légales et réglementaires à prévoir concernant la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 est en cours. Un projet de loi sera présenté au Grand Conseil vers l'automne 2003.

Assurer une politique du personnel et de l'emploi moderne et dynamique

Adopter les mesures permettant à l'Etat du Valais de demeurer un employeur attractif et compétitif sur le marché du travail

- Afin d'améliorer encore son image et son attractivité en tant qu'employeur, l'Etat du Valais a présenté ses divers avantages (activités variées, responsabilisation du personnel, modèles d'horaires de travail flexibles, style de conduite et mode de rémunération motivants et orientés prestations, conditions sociales attrayantes, multiples possibilités de formation et de perfectionnement...) dans la presse ainsi que sur internet (site de l'Etat du Valais, www.vs.ch, bourse de l'emploi).

- Pour demeurer un employeur attractif et compétitif, l'Etat du Valais poursuivra par ailleurs une politique salariale garantissant l'égalité de traitement interne et externe.

Contenir l'évolution des effectifs du personnel

- Le Conseil d'Etat a fixé l'introduction temporaire d'un plafonnement des effectifs (Personalstop). Aucun poste n'a donc été créé dans le cadre du budget 2003, à l'exception de ceux liés à la cantonalisation des offices d'état civil selon une décision organisationnelle imposée par la Confédération.
- L'évolution des effectifs du personnel peut être contenue par une remise en question et une adaptation régulière des structures et des processus des diverses unités d'organisation. Le Conseil d'Etat a par exemple décidé, le 15 mai 2002, la création d'un office cantonal du contentieux financier pour les procédures de poursuites et de faillites, lequel est rattaché au service cantonal des contributions. Par cette mesure, le Conseil d'Etat vise une optimisation des mesures d'encaissement en exploitant les synergies existantes.

Voir également l'axe 9 de réformes et de restructuration « Optimiser l'organisation de l'Etat »

Garantir une politique de personnel moderne et efficace

- Le Conseil d'Etat poursuit la politique du personnel moderne et efficace mise en place depuis 1997, en particulier dans les domaines des conditions de travail, de l'aménagement du temps de travail, de la rémunération, de la reconnaissance de l'ancienneté de service, du marketing du personnel, du recrutement méthodique et objectif, de la promotion du personnel, de la formation et du perfectionnement, de l'égalité des chances et des instruments de conduite.

Renforcer la situation financière des deux caisses de pension liées à l'Etat

- Dès 1999, diverses mesures ont été adoptées par les deux caisses de pension en vue de renforcer leur situation financière. Ces mesures devront permettre d'atteindre une amélioration sensible du degré de couverture à moyen terme. Des mesures supplémentaires seront entreprises afin d'atteindre un degré de couverture de 80% à long terme.

Développer et renforcer la politique de l'informatique

Développer une informatique intégrale et cohérente favorisant la modernisation de l'Etat

- L'augmentation d'efficacité des organisations ainsi que le renforcement des synergies internes et externes visant à favoriser les économies d'échelle et la recherche de partenariats sont des préoccupations constantes de la politique informatique cantonale.
- Suite au rapport de la commission de gestion du 18 octobre 2002, le Conseil d'Etat a institué un groupe de travail chargé d'examiner, pour la fin mars 2003, les possibilités de regroupement des affaires informatiques au service cantonal de l'informatique.
- Au terme de l'année 2002, l'état de mise en oeuvre des principaux projets informatiques se présente comme suit:
 - le développement de l'application « Informatisation du Grand Conseil » a été réalisé en 2002 et la mise en exploitation de la première étape se fera durant le premier trimestre 2003;
 - la gestion informatisée des tribunaux « Tribuna 2000 » a été mise en production par étape au premier semestre 2002. La partie concernant la messagerie a été réalisée durant le troisième trimestre 2002;
 - la mise en place du centre de compétence géomatique, en lien avec le système d'information du territoire « SIT Valais », a été réalisée en 2002. La stratégie, les lignes directrices et les premiers travaux de coordination avec les services ont été entrepris en 2002;
 - plusieurs modules du projet « Cari » (gestion informatisée du service de la circulation et de la navigation) ont été réalisés en 2002, notamment les prises de rendez-vous pour les contrôles périodiques et les examens;

- l'informatisation des registres fonciers de Sierre et de Brigue (projet « Capitastra ») a été réalisée. Celle du registre foncier de Martigny suivra;
- l'informatisation des registres de l'état civil « Infostar » se poursuit. Les travaux avec la Confédération suivent leur cours et la phase pilote pour Brigue et Viège, équipés en 2002, sera lancée en mars 2003. Les autres offices seront équipés dès le deuxième semestre 2003;
- un rapport sur les possibilités de la gestion informatisée du contentieux sous SAP est en cours de préparation; il sera déposé dans le courant du 1^{er} trimestre 2003.

AGRICULTURE

Promouvoir une agriculture de qualité

Appliquer la nouvelle politique fédérale agricole et optimiser les paiements directs de la Confédération

- En 2002, le service de l'agriculture s'est attaché à remplir sa mission qui relève de deux ordres:
 - appliquer la législation fédérale en matière agricole;
 - mettre en œuvre les recommandations des études stratégiques mandatées par le Conseil d'Etat (IER-EPFZ « Vers une agriculture valaisanne durable » et « Viti-2006 », notamment).
- Dans ces contextes, les activités ci-après peuvent notamment être mentionnées pour 2002:
 - définition et adoption du règlement sur la mise en réseaux des surfaces de compensation écologique et développement des premiers projets;
 - soutien au renouvellement du verger fruitier par des variétés à fort potentiel commercial;
 - développement des surfaces pratiquant la lutte biologique en arboriculture et viticulture;
 - surveillance accrue contre les maladies de quarantaine (1^{ers} cas de feu bactérien détectés);
 - achèvement du programme d'assainissement des constructions rurales débuté en 1996 (épuisement du crédit-cadre);
 - enregistrement de l'AOC « Abricotine », réponse aux oppositions contre l'AOC « Raclette » et rejet des oppositions relatives à l'AOC « Pain de seigle valaisan »;
 - soutien accru à l'identification et à la promotion des produits valaisans (marque Valais-Wallis®);
 - mise en place de l'observatoire du marché suisse du vin;
 - prise de position sur le nouveau paquet agricole fédéral (PA 2007);
 - information et formation accrue auprès des agriculteurs valaisans sur les enjeux et les adaptations relatifs à la nouvelle politique agricole.

Incidences financière pour l'année 2002

- Paiements directs 2002: 104'581'329 francs

AFFAIRES EXTERIEURES

Renforcer nos relations avec les instances fédérales et nos voisins

Intensifier les relations avec la Confédération

- La défense des intérêts du canton auprès de la Confédération, que ce soit la répartition des bénéfices ou des réserves d'or excédentaires de la BNS, la nouvelle péréquation financière intercantonale ou le nouveau régime financier de la Confédération dès 2006, est un objectif prioritaire que le Conseil d'Etat mène en étroite collaboration avec les élus valaisans aux Chambres fédérales.

Intensifier les échanges intercantonaux et transfrontaliers

- L'intensification de la coopération transfrontalière de proximité passe par une harmonisation des niveaux de compétences. Si, par la constitution fédérale, la coopération est de compétence cantonale, cela ne va pas de soi dans les pays centralisés, notamment en France. L'ensemble des niveaux de décision, national, régional et départemental, devrait être réuni dans la même structure, avec transfert de compétence. La coopération dans le cadre des programmes communautaires INTERREG permet une telle concentration. L'objectif est de la maintenir au-delà de la durée de vie de ces programmes. La coopération avec nos voisins du sud pêche par la barrière des montagnes et de la langue. Un rapprochement sensible avec la vallée d'Aoste, au territoire et à la situation semblable aux nôtres, permettrait de réunir nos atouts pour mieux coopérer avec des régions plus fortes économiquement, telles que la Lombardie et le Piémont.
- Dans le domaine de la collaboration intercantonale, il sera nécessaire de concentrer le travail sur moins d'organismes intercantonaux. Il sera important de créer une région économique de dimension européenne entre les cantons de la Suisse occidentale par la structure de l'Espace Mittelland avec Genève et Argovie. En complément de la région économique, il sera nécessaire d'assurer une bonne collaboration dans le cadre de la Conférence des gouvernements des cantons alpins pour défendre ses intérêts comme réseau de ressource énergétique de la Suisse. Le troisième axe de la collaboration intercantonale est la défense des intérêts de notre canton envers la Confédération par le biais de l'Espace Mittelland et la Conférence des gouvernements cantonaux de la Suisse occidentale. Le lobbying au niveau fédéral est plus efficace s'il est soutenu par d'autres cantons ou par une majorité de cantons.

Incidences financières pour 2002

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Affaires extérieures: 670'000 francs |
|--|

SANTÉ PUBLIQUE

Garantir une prise en charge curative et palliative adéquate, aussi bien au domicile qu'en institution sanitaire et hospitalière, par une planification judicieuse des infrastructures, une allocation équitable des ressources disponibles et la constitution de réseaux régionaux de santé favorisant une orientation et une prise en charge optimale du patient dans le système sanitaire

Voir l'objectif politique 3 du contrat politique du service de la santé publique et l'axe 8 de réformes et de restructuration

Promouvoir la santé et prévenir les maladies et les accidents, par l'information et l'éducation de la population sur les comportements et habitudes de vie qui favorisent un état de santé satisfaisant, par le dépistage des troubles de santé et par le développement de contextes cadres favorables

Voir l'objectif politique 2 du contrat politique du service de la santé publique

Garantir l'accessibilité économique des prestations de santé par le subventionnement ciblé des primes des assurés de condition modeste

Voir contrat politique 4 du contrat politique du service de la santé publique

Garantir une offre de formation de base et de formations continues aux professions de la santé, répondant à l'évolution des besoins du système sanitaire, aux besoins de la population et à l'évolution du marché du travail et de qualité

Cet objectif a été transféré au département de l'éducation, formation tertiaire

<p>Dépenses nettes de la santé pour l'année 2002</p> <ul style="list-style-type: none"> • 241.9 millions de francs
--

Assurer la sécurité alimentaire, lutter contre les épizooties et contrôler la population canine

- Le programme de surveillance « Contrôle Bleu » a été mis en place pour la première fois en 2002. Il consiste à surveiller la santé et l'identification des animaux. L'introduction des différents éléments dans une banque de données permet de garantir la traçabilité des animaux, de l'exploitant au consommateur.
- Les mesures de prévention et les campagnes de surveillance doivent permettre d'avoir des exploitations libres d'épizooties et reconnues indemnes vis-à-vis du marché européen. Le programme de surveillance visant à éradiquer la maladie de la «vache folle» a été renforcé, dans le cadre d'un programme national. Un seul cas positif a été enregistré en 2002.
- Un projet d'application cantonale de la loi fédérale sur la protection des animaux a été mis en place en 2002. Ce projet contient une section concernant la détention de chiens dangereux.
- Concernant les exploitations bovines, la priorité a surtout été mise en 2002 sur les sorties hivernales, principalement pour la race d'Hérens. Des visites d'exploitations ont permis de juger, de cas en cas, et d'attribuer des dérogations.

AFFAIRES SOCIALES

Action sociale**Favoriser l'aide et la réinsertion sociale**

- La commission extra-parlementaire nommée par le Conseil d'Etat dans la perspective d'harmoniser les régimes d'aide cantonaux a entrepris ses travaux préparatoires en 2002. Elle devrait remettre son rapport au Conseil d'Etat, avec un projet de loi, dans le courant du 1^{er} semestre 2003.
- Un dispositif de collaboration inter-institutionnelle (ORP, AI, LVT, CMS) a été institué en vue d'optimiser et d'harmoniser les pratiques professionnelles. Il demande encore à être développé.
- Divers projets destinés à favoriser l'insertion professionnelle ont été développés en collaboration avec les entreprises:
 - ouverture, en avril 2003, d'un atelier pour personnes handicapées intégré à un centre commercial de Collombey;
 - accompagnement des travaux préparatoires à la mise en place d'une structure d'appui interne du personnel de Lonza AG en difficulté d'insertion professionnelle ou ayant des problèmes de santé. Concrétisation du projet en janvier 2003;
 - démarche identique avec le Groupe Mutuel. Concrétisation projetée: fin 2003.

Optimiser la prise en charge des personnes handicapées

- Mise en réseau de toutes les institutions traitant des problèmes de dépendance, afin de renforcer la qualité des prestations dans un contexte financier difficile lié au retrait de la Confédération.
- Décret pour l'agrandissement du Centre médico-éducatif de la « Castalie ».
- Extension des conventions avec contrats de prestations avec les institutions pour personnes handicapées.

Adapter l'organisation cantonale de la prise en charge des requérants d'asile

- Développement de centres de formation professionnelle pour requérants d'asile à Vétroz et Gampel.

Dépenses nettes de l'action sociale pour l'année 2002

- 17.6 millions de francs

Assurances sociales**Adapter les prestations des assurances sociales gérées par la Caisse cantonale de compensation en fonction de l'évolution du droit et du contexte social**

- La mise en œuvre de l'importante révision de la législation au 1^{er} janvier 2002 s'est déroulée de façon tout à fait satisfaisante.
- La loi sur les allocations familiales aux salariés et sur le fonds cantonal pour la famille a été adaptée sur des points formels le 21 mars 2002.
- Le Conseil d'Etat suit attentivement les projets fédéraux de loi cadre sur les allocations familiales et d'introduction éventuelle de prestations complémentaires pour les familles.
- Le fonds de surcompensation entre les caisses d'allocations familiales a été mis sur pied de façon efficace et selon la planification prévue. Il doit permettre de réduire significativement le différentiel des taux de cotisations entre employeurs en 2003. L'examen de la structure des caisses d'allocations familiales interviendra après quelques années d'expérience au niveau de la surcompensation.
- Dans le but d'assurer aux familles et aux personnes âgées séjournant en EMS des conditions économiques supportables, le Conseil d'Etat a mis l'accent sur un contrôle plus professionnel et systémique des tarifs journaliers, notamment pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI.

Garantir les droits et les intérêts des travailleurs

Cet objectif s'inscrit dans le prolongement stratégique du maintien de la paix social et du travail. Il s'agit là d'une préoccupation constante du Conseil d'Etat, à laquelle une attention plus soutenue doit être accordée en période de turbulences économiques.

Assurer une justice prud'homale proche des citoyen(ne)s

- Vu l'augmentation du nombre et de la complexité des litiges concernant les rapports de travail, une réorganisation fonctionnelle et structurelle a du être entreprise. La première phase de cette restructuration, qui a commencé en 1998, est actuellement terminée. Il reste maintenant à adapter la loi cantonale sur le travail, en particulier ses règles sur la procédure à suivre en cas de conflits individuels de travail.
- La réalisation d'une institution spécialisée centralisée pour trancher les oppositions formées contre les décisions de première instance en matière de chômage a été abandonnée au profit d'une solution décentralisée. A partir du 1^{er} janvier 2003, chaque caisse de chômage est désormais compétente pour traiter des oppositions.

Mener une politique de sécurité et de santé au travail conforme aux intérêts des travailleurs et de l'économie

- Après une période d'expérimentation, la mise en place de la nouvelle collaboration Confédération – cantons en matière de sécurité et santé au travail est entrée dans sa phase de réalisation. Alors que précédemment les contrôles en entreprise étaient avant tout concentrés sur le poste individuel de travail, l'accent est mis actuellement sur le contrôle de système. La priorité des contrôles est donnée aux entreprises présentant des dangers particuliers qui n'ont pas adhéré à une solution de branche ou type.
- En période de récession économique, les problèmes de santé liés aux conditions de travail ont tendance à augmenter. Des séminaires de sensibilisation à ces problèmes (stress; mobbing; alcool au travail; aménagement du temps de travail: travail sur appel, de nuit, en cas de grossesse, gestion des conflits) ont connu une participation réjouissante en 2002. Cet effort doit être maintenu pour les prochaines années au vu de l'effet de multiplication qu'ils créent en matière de prévention, les mêmes séminaires étant organisés dans l'ensemble des cantons romands sous l'égide des inspections cantonales du travail.

Eviter les pratiques de sous enchère sociale et salariale, particulièrement à la suite de l'introduction de la libre circulation des personnes

- La présentation du résultat des travaux de la commission sur les travailleurs détachés, adoptés par le Conseil d'Etat, a fait l'objet d'une conférence de presse le 9 janvier 2003. Le projet de loi et de message figure à l'ordre des séances de la session de mars 2003 du Grand Conseil.
- La commission cantonale de lutte contre le travail au noir a poursuivi sa politique basée à la fois sur la prévention et la répression. Un déficit a toutefois été constaté dans le cadre de l'application du décret dans le Haut-Valais. Cela tient avant tout à la difficulté de recruter des inspecteurs qualifiés pour cette partie du canton. Pour rendre plus attractif le poste, une étude est en cours pour trouver des synergies avec d'autres activités étatiques.

Incidences financières pour l'année 2002

- Contrat de collaboration avec l'institut universitaire romand de santé du travail; application des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, y.c. travail au noir et contrôle de l'ordonnance sur les chauffeurs: 150'000 francs

ENERGIE ET FORCES HYDRAULIQUES

Développer une politique énergétique répondant aux exigences du développement durable**Assurer la transition vers le marché libéralisé de l'électricité**

- Après le refus de la loi fédérale sur le marché de l'électricité, le projet de loi cantonale a été mis en attente. Il est cependant important de suivre et éventuellement de redéfinir la politique énergétique dans le domaine de l'approvisionnement électrique du canton.

Défendre les intérêts du canton en matière de forces hydrauliques et de protection contre les crues

- Un avant-projet de révision de la loi valaisanne sur les forces hydrauliques (LFH-VS) ainsi qu'une première esquisse de loi sur les forces motrices valaisannes (FMV) ont été élaborés en 2002. Ils seront mis à jour dans le courant 2003.
- Le projet Minerve (2^{ème} phase), système d'aide à la gestion des crues pour tout le Valais jusqu'au Léman, a débuté en octobre 2002. Les sociétés hydroélectriques qui gèrent les différents bassins d'accumulation sont associées aux travaux.
- L'arrêté sur les purges et vidanges, sa directive ainsi que celle sur l'assainissement des cours d'eau ont été approuvés en octobre 2002 par le Conseil d'Etat.
- Au niveau des projets à buts multiples, un projet a été mis à l'étude pour créer un volume libre d'eau dans le barrage de Mauvoisin servant à la protection des populations contre les crues sur le parcours des Dranses, jusqu'à la confluence du Rhône à Martigny.
- Dans le cadre d'un programme Interreg traitant de la problématique de l'accumulation des sédiments dans les retenues alpines, un projet prévoit d'analyser les variantes possibles de dérivation des eaux chargées de sédiments en aval de la retenue de Tourtemagne. La durée prévue de ce projet est 3 ans.

Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables

- Au 1^{er} janvier 2003, les exigences légales relatives à la protection thermique des bâtiments ont été mises à jour. Un projet de loi cantonale sur l'énergie, destinée à remplacer l'actuelle loi datant de 1987, est en cours d'élaboration.
- La promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables se sont poursuivies en 2002:
 - le standard MINERGIE a connu une croissance de 40% entre 2001 et 2002. Le marché se diversifie de la maison individuelle vers la construction d'immeubles de logements. La demande d'information de la part des professionnels s'accroît. La stratégie MINERGIE va vers un succès;
 - la mise sur pied d'un programme de promotion pour l'assainissement énergétique des bâtiments se heurte à l'insuffisance du budget alloué à cet effet. Ce programme permettrait pourtant de soutenir l'économie de la construction;
 - en vue de préparer une généralisation du préchauffage solaire de l'eau chaude sanitaire pour les immeubles, une campagne valaisanne de communication sur l'énergie solaire a été lancée en automne 2002. Elle est suivie actuellement par une campagne suisse;
 - les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments et installations gérés par l'Etat se poursuivent;
 - les grands projets d'utilisation du bois comme source d'énergie se succèdent à un rythme satisfaisant en regard des possibilités financières.

Incidences financières pour l'année 2002*Energie*

- Aucun montant n'a été inscrit au budget 2002 pour la réalisation d'un nouveau programme de promotion de l'assainissement énergétique des bâtiments existants
- Une contribution globale de la Confédération plus élevée qu'inscrite au budget explique la réduction de l'excédent de dépenses

Forces hydrauliques

- Les recettes de l'impôt spécial sont dans le compte 2002 inférieures au budget (-3.2%), essentiellement pour des raisons hydrologique (volume moins important d'eau)

PENSER ET CONSTRUIRE ENSEMBLE POUR AMÉLIORER LES CHANCES DES GÉNÉRATIONS FUTURES

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Scolarité obligatoire

Adapter l'enseignement obligatoire pour mieux répondre aux besoins et attentes des élèves, des parents et de la société

Améliorer la préparation scolaire des élèves optant tant pour la voie de la formation par l'apprentissage que pour celle des études

- Adoption par le Conseil d'Etat des nouvelles grilles horaires pour la scolarité obligatoire introduisant les nouveautés suivantes:
 - apprentissage de la deuxième langue dès la 3^{ème} année primaire;
 - introduction de l'enseignement de l'anglais en 1^{re} année du cycle d'orientation;
 - amélioration de l'offre de formation en 3^{ème} année du cycle d'orientation.
- Mise sur pied de groupes de travail pour la réécriture des plans d'étude dans les branches dont la dotation horaire a été modifiée.
- Analyse systématique des examens de fin d'année scolaire (4^{ème} et 6^{ème} primaire, 2^{ème} et 3^{ème} année du cycle d'orientation, pour le français et les mathématiques).
- Participation à l'enquête PISA trisannuelle sur les compétences acquises par les élèves en fin de scolarité obligatoire.
- Suite de l'introduction progressive des nouvelles technologies de l'information et de la communication (ICT).
- Mise en application du rapport RISC (rôle des institutions scolaires cantonales) et élaboration de conventions-types.

Enseignement secondaire II, général et professionnel

Mieux préparer nos jeunes aux exigences de demain par une optimisation de l'enseignement secondaire et une revalorisation de la formation professionnelle (apprentissage)

Réorganiser les écoles de degré diplôme, y compris les écoles de commerce

- Instauration d'un tronc commun partiel entre les écoles de degré diplôme et les écoles de commerce sur les cinq sites de Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.
- Première phase réussie de reconnaissance sur le plan suisse.
- Aménagement de passerelles pour faciliter l'accès aux formations HES.
- Cantonalisation progressive de l'école de commerce de la ville de Sion.

Adapter l'organisation de l'enseignement, les programmes et les grilles horaires des collèges valaisans

- Obtention en été 2002 de la reconnaissance fédérale des certificats de la nouvelle maturité gymnasiale (première délivrance en juin 2003).
- Développement progressif dans tous les établissements des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Adoption, par le Conseil d'Etat, d'un nouveau plan de scolarité harmonisé des écoles cantonales pour les années 2002/ 2003 à 2004/2005.

Développer l'ensemble des activités liées à la formation de base et continue ainsi qu'à l'orientation scolaire et professionnelle

- Revalorisation des apprentissages et aménagement de passerelles favorisant l'élargissement des formations (APA 2, marketing, enquêtes sur les places d'apprentissage).
- Ouverture d'une classe bilingue « passerelle pratique » destinée aux titulaires d'une maturité gymnasiale permettant l'admission aux HEVs.
- Ouverture d'une école des métiers pour les professions de la chimie (CIMO, Monthey).
- Formation de designer avec maturité professionnelle artistique à l'ECAV (Ecole cantonale d'art du Valais), Sierre.
- Aide financière pour les entreprises formatrices par APA 2 (prise en charge des frais de matériel d'examen et du financement des cours d'introduction hors canton).
- Intensification de la collaboration avec les milieux économiques par de fréquentes rencontres avec les associations professionnelles.
- Travaux préliminaires pour l'introduction de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle en vue de son entrée en vigueur prévue pour 2004.
- Mise en place de la réforme de la formation commerciale de base (RFCB).

Incidences financières liées à l'adaptation de l'enseignement obligatoire, à l'optimisation de l'enseignement secondaire II général et à la revalorisation de l'enseignement professionnel (excédent de charge 2002 du compte administratif):

- fr. 331'132'422.-

Formation tertiaire

Développer et consolider les domaines et filières de formation tertiaire dans le canton, ainsi que les centres de compétences en faveur de l'économie

Elargir l'accès des Valaisans des deux régions linguistiques aux domaines et aux filières de formation tertiaire de tous niveaux dans le canton et hors canton

- Conceptualisation de la concentration des 6 filières existantes de la HEVs en 3 domaines d'enseignement. (*Voir également le contrat politique de la HEVs, objectif politique 1*)
- Certification ISO 9001 pour tous les sites et domaines de formation HEVs (y.c. Ecole suisse de tourisme).
- Consolidation progressive de la HEP avec l'accueil de la deuxième volée d'étudiants (signature du contrat de location de locaux rénovés à Brigue - rattachement de l'animation pédagogique et de la formation continue des enseignants pour les degrés « écoles enfantines et primaires » à la HEP-VS).
- Ouverture de la Haute école valaisanne santé-social (HEVs2): adoption de la loi créant la HEVs2, création d'un statut du personnel de la HEVs2 (résiliation en bloc des rapports de service du personnel du CFPS, EPL et EVSI, engagement selon le nouveau statut, mise en place du comité directeur).
- Préparation des dossiers de reconnaissance des secteurs pédagogique, artistique et musical.
- Entrée en vigueur de l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS).
- Réalisation d'une première analyse du bilinguisme à la HEP.

Contribuer au développement socio-économique du canton par le biais de la recherche appliquée, du transfert de technologies et de connaissances

- Consolidation du secteur de la Ra & D et du transfert de technologies dans les écoles du tertiaire (quelque 360 projets, pour un chiffre d'affaires dépassant 10 millions de francs).
- Intégration du centre de recherche de l'EST au groupe de compétences Economie, localisé sur le site de Sierre.

- Intégration renforcée au sein des réseaux nationaux et internationaux: responsabilité de la coordination du nouveau réseau de compétence national en technologie des matériaux assurée par la HEVs.
- HES suisse à distance (Fernfachhochschule Schweiz): signature d'un contrat de coopération avec Steinbeis GmbH, mise en place d'un département Ra&D, développement de la formation à distance en collaboration avec brain-tech GmbH.

Voir également le contrat politique de la HEVs, objectif politique 2

Dynamiser le développement du tertiaire universitaire en Valais

- Élaboration et mise en application, en collaboration avec le Conseil cantonal pour la formation et la recherche universitaires (nouveau), des dispositions d'application de la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires.
- Définition des pôles prioritaires et des axes stratégiques.

Voir également l'axe 5 de réformes et de restructuration « Penser et construire ensemble l'école de demain »

Incidences financières liées au développement et à la consolidation des domaines et filières de la formation tertiaire ainsi que de ses centres de compétences (excédent de charge 2002 du compte administratif):

- fr. 75'547'145.-

POLITIQUE DE LA JEUNESSE

Créer et mener, avec le concours des parents, des partenaires publics et privés, une réelle politique de la jeunesse prenant en compte les besoins des jeunes et favorisant leur intégration sociale

Mettre en application la nouvelle loi en faveur de la jeunesse

- Renforcement sensible de l'offre d'accueil à la journée pour enfants de la naissance à la fin de la scolarité primaire et collaboration à la création d'associations régionales s'occupant d'accueil familial.
- Signature d'une convention entre le DECS et la nouvelle fédération des parents d'accueil à la journée.
- Organisation et réalisation de projets de jeunes sur le plan cantonal, avec évaluation et soutien financier.

Développer les mesures de prévention

- Formation et perfectionnement des médiateurs scolaires, développement de la médiation par les pairs.
- Mise sur pied de conférences, de débats et d'ateliers en relation avec les problèmes de développement et de comportement des jeunes, en collaboration avec les associations de parents ou l'école.
- Contribution à la formation d'intervenants s'occupant d'enfants pour les questions ayant trait à leur développement (éducateurs, infirmières, animateurs, maîtresses de classes enfantines, éducatrices de la petite enfance, enseignants).

Développer les mesures spécialisées pour les enfants dont le développement est entravé ou en danger de l'être et coordonner les activités du service éducatif itinérant

- Autorisation d'exploitation d'un Point Rencontre pour l'exercice des relations personnelles surveillées et d'une AEMO (Action éducative en milieu ouvert) dans la partie germanophone du canton.
- Ouverture d'un foyer socio-pédagogique pour jeunes de 7 à 15 ans à Collombey-Muraz et étude prospective en vue de l'ouverture d'une institution à Gondo-Zwischbergen.
- Coordination des activités de prise en charge entre l'Office éducatif itinérant et le Frühberatungsdienst de la Heilpädagogische Schule à Brigue-Glis.
- Elaboration d'un concept d'organisation et financement des prises en charge d'enfants souffrant de graves troubles de langage.

Incidences financières liées au renforcement de la politique en faveur de la jeunesse (excédent de charge 2002 du compte administratif):

- fr. 15'217'981.-

POLITIQUE CULTURELLE

Créer une image et un état d'esprit favorisant et facilitant l'accès du plus grand nombre aux activités et au patrimoine culturels et contribuer à leur développement

Créer un véritable réseau d'accès à la connaissance, à la culture et à l'art permettant à chacun d'avoir accès à l'héritage et à la création culturels et de contribuer à les développer par son activité

- Rédaction définitive et diffusion des projets « Regroupement des Musées cantonaux » et « Réseau-Musées-Valais ».
- Premiers contacts: 2 musées partenaires annoncés (Bagnes et Sierre), la commune de St Maurice prête à reprendre le château.

Permettre, par la conservation, la valorisation et l'étude du patrimoine, à la société valaisanne de se connaître et de s'exprimer dans sa diversité et ses dimensions historiques

- Première étape des travaux pour le réaménagement du Musée des beaux-arts (nouveau parcours Vidomnat) et lancement de l'étude pour la transformation de l'Ancien Pénitencier.
- Elaboration et validation de l'avant-projet global du nouveau Parc et Musée d'histoire culturelle sur les sites de Valère et Tourbillon (Nouveau Valère).

Contribuer, par des activités culturelles de haut niveau, à l'attrait du Valais

- Soutien à la Fondation Gianadda, au Festival de Verbier, au Festival d'Ernen, au Festival de la BD à Sierre...
- Attribution des prix d'encouragement et de consécration de l'Etat du Valais.

Incidences financières liées au développement de la politique culturelle (excédent de charge 2002 du compte administratif):

- fr. 17'706'404.-

POLITIQUE DU SPORT

Créer un contexte favorable au bon développement du sport en termes de bien-être, de stabilité, d'éducation, de santé et d'infrastructures publiques

Promouvoir la pratique du sport par les jeunes

- Poursuite de l'application du programme « Jeunesse et Sport 2000 ».
- Intensification de la collaboration avec la Fondation de l'Aide Sportive Valaisanne (FASV) et les associations sportives cantonales à travers le site Internet.
- Etude du projet sport des apprentis et d'un projet novateur pour le sport et la jeunesse.

Planifier les nouveaux investissements en matière d'installations sportives

- Ebauche de l'étude portant sur la conception des installations sportives d'importance cantonale (CISIC).

Favoriser une politique coordonnée pour l'organisation de grandes manifestations sportives

- Esquisse d'une stratégie et d'une méthodologie de promotion, d'organisation et de gestion des événements sportifs de grande importance.

Elaborer un projet de loi cantonale sur l'encouragement et la promotion du sport

- Dépôt et présentation au Conseil d'Etat d'un projet de concept pour une politique du sport en Valais.

Incidences financières liées au développement de la politique du sport (excédent de charge 2002 du compte administratif):

- fr. 712'299.-

CONDITIONS CADRES

Améliorer les conditions cadres

Définir un concept d'évaluation de la qualité des formations et de la gestion, et le mettre en oeuvre

- Définition de la vision et la mission du département en lien avec les axes et les objectifs prioritaires.
- Finalisation et mise à jour de tous les éléments du système e-DICS, du niveau politique au niveau opérationnel (définition des objectifs politiques, des programmes de prestations, des produits et des projets, avec indicateurs et priorités).
- Réalisation et expérimentation partielles d'un système de gestion informatisée (base de données) des écoles cantonales avec modules élèves, notes, administration, professeurs, statistiques.
- Evaluation des besoins d'enseignants dans les écoles de la scolarité obligatoire, les écoles de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré général et professionnel, pour 2002/2005.
- Initialisation du projet de réforme du statut du personnel enseignant de la scolarité obligatoire et des écoles secondaires du 2^{ème} degré, général et professionnel (premières réflexions).
- Début de l'étude d'un projet portant sur les relations canton-communes et canton-institutions.
- Sélection d'indicateurs pertinents du point de vue pédagogique, statistique et financier pour servir d'instruments de pilotage et de direction de notre système d'enseignement et de formation.

Repenser et élargir la formation continue

- Mise en place d'une commission paritaire élargie pour la formation continue des enseignants.
- Mise en application des premières mesures prévues par la loi sur la formation continue des adultes.
- Élaboration des dispositions d'application, en collaboration avec la commission cantonale ad hoc.
- Élaboration d'un projet transversal englobant tous les domaines d'engagement du canton.
- Collaboration avec FS-CH (Fernstudien Schweiz) dans le domaine de la formation à distance.

Renforcer la communication et l'information

- Elaboration d'un projet transversal de communication et d'information.
- Définition de la vision et de la mission du DECS en lien avec les axes et objectifs prioritaires.

Analyser minutieusement les besoins en infrastructures et équipements, et planifier les réalisations nécessaires

- Adoption de solutions provisoires pour répondre aux besoins immédiats de locaux et poursuite de l'analyse prospective en attendant des décisions définitives de localisation de certaines écoles cantonales.
- Présentation d'une demande de crédit supplémentaire destiné à combler les arriérés dans le versement des subventions dues aux communes pour les bâtiments scolaires.

Incidences financière pour l'année 2002

- Les incidences financières liées à cet objectif sont intégrées dans les six autres objectifs du département

ECONOMIE

Renforcer les conditions-cadres de l'économie valaisanne**Améliorer les conditions-cadres et la compétitivité de la place économique Valais**

- L'année 2002 a vu la mise en place des organes prévus par la loi sur la politique économique cantonale afin de renforcer les conditions-cadres de l'économie valaisanne:
 - le transfert de technologie et de savoir fait partie des tâches des antennes régionales subordonnées au SECO VS;
 - la politique des domaines prioritaires en matière de promotion économique (clusters) a été intensifiée grâce au soutien important accordé par le département, dans le cadre du mandat de prestations de CIMTEC, pour le projet Valais Technologies.

Cibler l'action de la promotion économique cantonale sur les actions à haute valeur ajoutée

- Le directeur du SECO VS est entré en fonction le 1^{er} mai 2002. Sa nomination marque la mise en place de l'instrument de coordination et d'appui du Conseil d'Etat en matière économique prévu par la loi.
- Le projet de regroupement des différents instruments d'aides financières sous un même toit a été atteint (Sodeval, Valcréation et Office valaisan de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants) pour former le centre de compétences financières (CCF). L'opportunité de poursuivre ce rapprochement dans le sens d'une fusion sous une nouvelle entité juridique sera examinée en 2003.

Développer la concertation en matière économique

- La mise en place des deux antennes régionales prévues par la loi sur la politique économique est proche de son but: le responsable de l'antenne régionale du Valais romand a été nommé à la fin 2002; la nomination du responsable de l'antenne régionale du Haut-Valais devrait intervenir durant le premier semestre 2003.
- Le plan d'action de la promotion économique 2002 a été réalisé.
- La concertation intercantonale a pu être accentuée avec la présidence de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique des cantons de Suisse-occidentale (CDEP-SO, anciennement ACCES) par le chef du DEIS et le nouveau statut du Valais comme membre à part entière de l'Espace Mittelland.

Favoriser la réalisation d'infrastructures de développement économique

- Les régions socio-économiques ont établi leurs programmes pluriannuels de développement pour la période 2003-2006. Ceux-ci ont été mis en consultation dans les divers services concernés, qui ont fait part de leurs propositions de corrections et de modifications. Ils ont ensuite été discutés avec les secrétariats régionaux afin de correspondre aux priorités et objectifs de la LIM et seront approuvés en 2003 par le Conseil d'Etat.

Incidences financières pour l'année 2002

• Amélioration des conditions-cadres et de la compétitivité:	fr. 705'000.-
• Actions ciblées de la promotion économique:	fr. 300'000.-
• Développement de la concertation en matière économique:	fr. 200'000.-
• Appui à la réalisation d'infrastructures de développement:	fr. 570'000.-

Mener une politique de l'emploi tendant à l'équilibre sur le marché du travail

Renforcer la politique du marché du travail en faisant coïncider l'offre et la demande de main-d'œuvre

- L'observatoire valaisan de l'emploi a poursuivi son développement. Il a initié diverses études nouvelles, notamment celle sur l'exode des compétences ou encore celle sur les demandeurs d'emplois nouvellement inscrits. Les premiers résultats seront disponibles en 2003.
- Une banque de données sur les entreprises, fondée sur le registre fédéral des entreprises et des établissements (REE/OFS) est en cours de développement. Des données nouvelles y seront progressivement introduites.

Consolider la lutte contre le chômage et renforcer la politique de prévention

- Le dispositif cantonal de lutte contre le chômage a, dans le cadre de l'accord de prestations conclu avec la Confédération, démontré une grande efficacité. Notre canton a de ce fait bénéficié d'un bonus tant en 2000 qu'en 2001. Un résultat comparable est prévisible pour l'exercice 2002. Un nouvel accord a été signé entre la Confédération et les cantons pour les trois années à venir.
- Les effectifs des offices régionaux de placement ainsi que l'offre des mesures de réinsertion ont été adaptés en 2002 pour faire face à l'augmentation constante du chômage.
- Une vaste étude a été lancée pour déterminer le profil et les besoins en formation des nouveaux chômeurs et mettre sur pied des mesures de réinsertion adaptées aux besoins nouveaux manifestés par les entreprises.
- Les bases d'une meilleure collaboration entre tous les partenaires actifs dans la lutte contre le chômage ont été posées par la mise en place d'un comité de pilotage cantonal et de comités régionaux. Une meilleure connaissance réciproque doit favoriser une véritable collaboration entre les diverses institutions.
- Diverses solutions concrètes ont pu être trouvées afin de permettre la combinaison d'activités à caractère saisonnier. Ces actions permettant de lutter contre le chômage saisonnier devront être intensifiées en 2003.

Mener une politique de main-d'œuvre étrangère qui tienne compte de l'évolution des besoins de l'économie non satisfaits par la main-d'œuvre indigène

- Suite à diverses interventions auprès de la Confédération, l'autonomie cantonale en matière d'octroi d'autorisations en faveur de la main d'œuvre étrangère a pu être maintenue.
- La possibilité de recruter de la main-d'œuvre étrangère non qualifiée nécessaire à notre économie en dehors des pays de l'union européenne n'a pas été obtenue.

Adapter les branches de l'économie valaisanne au contexte national et international

En matière de politique du commerce, libéraliser les activités réglementées conformément aux législations suisse et européenne

- Un avant-projet de loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce des boissons alcooliques a été mis en consultation durant le second semestre 2002. Le message et le projet de loi définitif tenant compte des résultats de cette consultation seront soumis au Grand Conseil en 2003.
- La Confédération a mis en consultation auprès des cantons un projet de loi sur les loteries et les paris. Le maintien des compétences cantonales en la matière devra être défendu, en concertation avec les autres cantons.

Définir une politique du tourisme s'inscrivant dans une perspective de développement durable

- Les services compétents de l'Etat et de l'association faîtière du tourisme valaisan (Valais Tourisme) ont travaillé à un projet de politique cantonale du tourisme qui a été présenté au Conseil d'Etat et aux dirigeants de Valais Tourisme à la fin de l'année 2002. D'autres rencontres sont agendées pour le début 2003.
- La plupart des mesures de politique du tourisme figurant dans les lignes directrices 2002-2005 ont connu une concrétisation ou un développement correspondant au budget 2002 et au plan financier 2002-2005.

Incidences financière pour l'année 2002

- Les crédits LIM en faveur de l'amélioration de l'hébergement touristique se sont élevés à 7,3 mios de francs en 2002. Sur la période quadriennale, ils devraient être contenus dans les 20 mios prévus au plan financier.
- Maintien de la promotion touristique, soutien à la diversification de l'offre et poursuite de la sensibilisation: 1'800'000 francs.
- Dynamisation de l'offre touristique: 580'000 francs.

INSTITUTIONS

Harmoniser la structure juridique fondamentale à la réalité sociale

Réaménager le régime des districts et des communes

- La loi du 15 novembre 2001 a modifié la loi sur le régime communal au chapitre de l'homologation des emprunts. Un avant-projet de loi sur le régime communal a fait l'objet d'une procédure de consultation dont les enseignements ont été tirés à fin 2002. Le projet de révision nécessite une réforme constitutionnelle préalable; il prévoit des mesures concrètes encourageant les fusions de communes.
- En mars 2000, le débat sur l'opportunité de réviser la Constitution cantonale aux chapitres du régime des districts et du statut des préfets a permis de dégager un large consensus. Le rapport définitif de la commission extraparlamentaire chargée de l'examen de la question a été déposé en novembre 2002; l'avant-projet qui en résulte sera mis en consultation au printemps 2003.

Voir également l'axe 6 de réformes et de restructuration « Réorganiser les structures territoriales du canton »

Encourager l'exercice des droits populaires

- La révision de la loi sur les élections et votations touche à son terme. Le Grand Conseil sera saisi d'un projet de loi et d'un message dans le courant de l'année 2003.

Poursuivre la politique en faveur de la famille

- La commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures examine, en collaboration avec le département, les divers domaines sectoriels énoncés dans les lignes directrices. Au printemps 2003, elle se déterminera sur les thèmes prioritaires qu'elle entend traiter.

Adapter le droit judiciaire cantonal aux révisions fédérales en cours

- Une commission extraparlamentaire a anticipé les conséquences pour le canton d'une nouvelle loi sur le Tribunal fédéral et rédigé un avant-projet de loi modifiant la loi d'organisation judiciaire, la loi d'application du code civil suisse, le code de procédure civile, la loi sur la procédure et la juridiction administratives et la loi sur le travail. Accompagné d'un rapport explicatif circonstancié, l'avant-projet fera l'objet d'une procédure de consultation dès le mois de février 2003.

- La réorganisation des autorités tutélaires a été encouragée par la diffusion, en janvier 2002, d'un projet de convention portant constitution d'une chambre pupillaire intercommunale; le projet a été présenté lors d'assemblées de district en automne. Deux chambres pupillaires intercommunales ont été constituées en 2002; plusieurs projets sont en cours.

Restructurer l'état civil

- Par décisions des 23 mai 2001 et 3 juillet 2002, le Conseil d'Etat a décidé de cantonaliser le statut des officiers de l'état civil et de regrouper les offices de 72 à 15. La mise en application interviendra dans le courant 2003-2004.
- L'installation et la mise en application d'Infostar (informatisation des registres des familles) se feront dans les mêmes délais.

Poursuivre une gestion continue du sol favorisant une utilisation mesurée et rationnelle

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Système d'Information du Territoire valaisan (SIT-VS), un centre de compétence géomatique (CC Géomatique) a été créé en 2002.
- Durant l'année 2002, la mise en œuvre d'un système de monitoring et d'observation du territoire s'est poursuivie avec la sélection d'indicateurs en vue de leur application à plusieurs objets du plan directeur cantonal. Le service a également participé aux travaux de la plate-forme controlling de la conférence romande des offices cantonaux d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT). Enfin, le service a collaboré, dans le groupe de travail mis sur pied par l'office fédéral du développement territorial, à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs-clés pour assurer le suivi des objectifs de la planification directrice des cantons suisses.
- La conférence transfrontalière Mont-Blanc a exprimé sa volonté d'inscrire sa démarche dans un schéma de développement durable qui vise à préserver les paysages, harmoniser les aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels en tenant compte des populations locales. A terme, ce projet fédérateur pourrait très bien affirmer ses prétentions dans le patrimoine mondial de l'UNESCO. L'inscription de ce projet auprès du programme communautaire Interreg III est en cours.
- Dans le but de pérenniser et consolider son action à long terme, la Conférence transfrontalière Mont-Blanc étudie la possibilité de se doter d'un statut juridique.

SECURITE

Prévenir et réprimer la criminalité et les atteintes à l'ordre public

Garantir, par une prévention et une répression ciblée et actualisée, la sécurité publique

- L'effectif du corps de police n'a pas pu être augmenté en 2002: les démissions et mises à la retraite en 2001 ont été plus nombreuses que les aspirants nommés gendarmes au 1^{er} janvier 2002.
- Une attention particulière a été portée à la qualité de la formation (formation de base et continue) du corps de police.
- La coopération policière et douanière pour la lutte contre la grande criminalité a été intensifiée au niveau intercantonal, national et international à l'occasion de campagnes de prévention, de formation et de collecte de données.
- En matière de criminalité liée aux médias électroniques (pornographie, pédophilie, commerce électronique...) la police judiciaire a été particulièrement sollicitée dans le cadre de l'affaire « Génésis », enquête complexe ayant touché plusieurs pays et également d'autres cantons suisses.

Poursuivre la modernisation des établissements pénitentiaires

- En 2002, la modernisation des établissements de détention a principalement consisté en l'élaboration du concept éducatif et architectural devant permettre l'accueil des délinquants mineurs à Pramont. Ce travail de réflexion considérable a débouché sur le dépôt d'une demande de reconnaissance auprès de l'office fédéral de la justice. La décision de ce dernier devrait tomber au printemps 2003.

- Les réflexions tendant à améliorer la prise en charge socio-thérapeutique des détenus se sont poursuivies avec les responsables de l'exécution des peines en milieu ouvert et des institutions psychiatriques du Valais romand.
- La sécurité passive et active des établissements s'est vue renforcée par la mise en place d'un nouveau système d'évacuation en cas d'incendie à Pramont et à Crêtelongue.

Incidences financières pour l'année 2002

- | | |
|---|---------------|
| • Maintien de l'aptitude du corps de police à remplir sa mission:
- collaboration avec les instituts spécifiques (analyses ADN) | fr. 109'838.- |
| • Création d'une structure de détention des mineurs à Pramont
- élaboration partielle du concept éducatif et de l'étude architecturale | fr. 16'915.- |

Assurer la sécurité et la protection de la population et préserver ses bases d'existence

Les deux grandes réformes « Armée XXI » et « Protection de la population » ont été approuvées par le Conseil fédéral et les Chambres fédérales. Sous réserve d'une décision négative du peuple, elles devraient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2004. Ces réformes ont des incidences directes pour le canton.

Assurer la sécurité et la protection de la population et préserver ses bases d'existence par les moyens civils (feu / protection civile)

- Une harmonisation de l'organisation des forces d'intervention civiles est en cours avec la réalisation de la phase III du concept « Sapeurs-pompiers 2000 plus VS » (collaboration ou fusion des corps de sapeurs-pompiers) et réalisation du projet « Protection de la population ».
- En 2002, un grand exercice « Combo » impliquant 18 organisations d'intervention a été organisé. Une quarantaine d'exercices impliquant différents partenaires d'intervention complétait cet exercice d'ensemble. Ces exercices d'envergure permettent d'améliorer la coordination et la collaboration des forces d'intervention.
- Un premier renforcement de la section organisation, planification et prévention en cas de catastrophes sera réalisé au début 2003.

Assurer la sécurité et la protection de la population et de ses bases d'existence en cas de crise et en cas de catastrophes par la contribution à la préparation des moyens militaires

- Les décisions relatives à l'infrastructure militaire cantonale (régionalisation des arsenaux et désignation des troupes occupant les casernes) ont été prises. Elles seront réalisées au courant de l'année 2003.
- L'arsenal cantonal de Sion est devenu un arsenal fédéral. Le personnel garde cependant un statut cantonal. La réduction prévue des postes de travail se fera en fonction des fluctuations naturelles.
- La diminution du nombre de nuitées à la caserne de Sion n'aura pas d'incidences financières pour le canton en raison du nouveau mode d'indemnisation par la Confédération.

Voir également le contrat politique du service de la sécurité civile et militaire

Incidences financière pour l'année 2002

- | | |
|--|---------------|
| • Promotion des exercices en commun, exercice « Combo » | fr. 35'000.- |
| • Sapeurs-pompiers: véhicules de 1 ^{ère} intervention | fr. 720'000.- |
| • Sapeurs-pompiers: instruction | fr. 700'000.- |
| • Protection civile: instruction des détachements régionaux | fr. 85'000.- |
| • Armée XXI: préparation du nouveau recrutement, libérations | fr. 20'000.- |

ENVIRONNEMENT NATUREL ET CONSTRUIT

Renforcer la protection des biens et des personnes contre les dangers naturels

Poursuivre, en collaboration avec les communes et les instituts de recherche, la réalisation des mesures de protections contre les dangers naturels (avalanches, chutes de pierres, glissements de terrains et laves torrentielles)

- 25 cartes de dangers d'avalanches et 30 cartes de dangers d'instabilités de terrain ont fait l'objet d'études en 2002. Le report des cartes de dangers d'avalanches sur système informatique géographique (SIG) a été réalisé.
- Des systèmes d'alarme ont été installés à Zermatt et à Graftschaf et des dispositifs de minage (Gasex) ont été posés à Saas Fee, Leukerbad et Wiler. Les 21 services locaux de sécurité ont été maintenus.
- Des travaux de recherches ont été élaborés dans les domaines suivants: stabilité des pergélisols et des moraines, élaboration des cartes indicatives des glaciers dangereux.
- Le programme annuel de construction et d'entretien des ouvrages de protection a été suivi, avec en plus, le projet de Medje, à St.Niklaus. Sur l'ensemble du canton, 110 projets de défenses étaient en cours de réalisation fin 2002.

Engager la 3^{ème} correction du Rhône afin de garantir la sécurité des personnes et des biens contre les crues du Rhône, en assurant les conditions cadres du développement durable

- Par décision du 27 novembre 2002, le Conseil d'Etat a avalisé la structure du projet Rhône. Cette structure intègre, sous forme d'un partenariat, les 5 départements et 11 services ainsi que les partenaires externes (communes, associations, etc.). Ce partenariat est centré sur les triples objectifs du projet: sécuritaire, environnemental et socio-économique.
- L'équipe de projet a été complétée par l'engagement et l'entrée en fonction au 1^{er} novembre 2002 de 8 nouveaux collaborateurs. (*Voir également l'axe 7 de réformes et restructuration « Gérer de manière évolutive les grands projets »*)
- La première étape du schéma directeur, à savoir la définition de l'enveloppe des variantes, a été réalisée en 2002.
- En session de décembre 2002, le Grand Conseil a pris les décisions relatives aux objets suivants:
 - acquisition de biens immobiliers pouvant servir à la réalisation du projet de 3^{ème} correction du Rhône (acquisition à l'amiable de bien-fonds directement utiles au projet ou destinés à des échanges - crédit d'engagement de 9 millions -);
 - remise en état des berges du Rhône endommagées par la crue d'octobre 2000, principalement sur les communes de Riddes, St-Maurice, Vouvry et Port-Valais (crédit d'engagement de 12 millions). Les mises à l'enquête et les mises en soumission correspondantes ont été partiellement réalisées fin 2002.
- L'information et la sensibilisation, en vue de l'adhésion aux objectifs et aux aménagements du projet, se sont poursuivies en 2002 à travers la parution d'articles et des numéros 2 et 3 de « rhône.vs », le magazine d'information sur la 3^{ème} correction du Rhône, ainsi que par des interventions dans les médias régionaux radiophoniques et télévisuels.
- Le plan d'intervention d'urgence a fait l'objet d'améliorations. Les nouvelles procédures sont entrées en vigueur.
- La nouvelle recommandation en matière d'entretien du Rhône a été finalisée.

Voir également le contrat politique du service des routes et cours d'eau, objectif politique 3

Assurer la protection des personnes et des biens contre les crues des cours d'eau latéraux en collaboration avec les communes

- Face à une situation générale des cours d'eau du canton qui demeure préoccupante, l'effort d'incitation et d'appui aux communes a été poursuivi en 2002 dans les domaines suivants:
 - établissement des cartes de danger « crues », aux fins également de transposition dans les plans d'affectation;
 - entretien des cours d'eau suivant la planification cantonale définie;
 - réalisation des projets de protection contre les crues (mesures prioritaires, travaux d'aménagement et de renaturation) dans le respect de la planification cantonale.
- Les études générales se sont poursuivies dans le domaine des bases de danger:
 - une importante étude baptisée « MINERVE » a débuté en 2002; elle vise à disposer, d'ici 2006, d'un outil de prévision de crues et d'aide à la décision en cas de crise;
 - l'analyse des conditions prévalant lors d'alarmes météo a été affinée dans le cadre de la cellule de crise « CERISE », dans le but de contribuer aux décisions;
 - les études dans les domaines des laves torrentielles, du charriage ou encore du déversement contrôlé ont livré des résultats intermédiaires importants pour la gestion des dangers de crues;
 - la nouvelle loi sur les cours d'eau est en préparation. Elle pourra être présentée au Parlement en 2003.

Incidences financière pour l'année 2002

• Correction du Rhône (investissements bruts)	fr. 2'955'000.-
• Cours d'eau latéraux, travaux et études (subventions accordées)	fr. 2'625'000.-
• Projets de défenses	fr. 5'100'000.-

Maintenir, cas échéant améliorer la qualité de l'environnement au sens large

Définir les mesures préventives et les programmes d'assainissement des ressources (eau, air, sol,...) en collaboration avec les milieux concernés, en favorisant les mesures volontaires

- La première version du plan cantonal de gestion des déchets date de 1995. Il est prévu de redéfinir et de prioriser certaines actions en 2003, en fonction des moyens disponibles.
- Le premier inventaire des sites contaminés est en phase de réalisation, par l'intermédiaire de mandats privés. Il sera disponible en 2003. Les installations fixes concernant la téléphonie mobile (installations à rayonnement non ionisant) sont répertoriées par les opérateurs concernés.
- La concrétisation du plan d'action de gestion des eaux « CIPEL » se poursuit normalement par la réalisation des dernières stations d'épuration et l'amélioration permanente des réseaux de collectes d'eaux usées. 115 communes représentant le 90% de la population du canton ont entrepris les démarches nécessaires pour la réalisation de leur « Plan général d'évacuation des eaux » (PGEE).
- L'inventaire des ressources en eaux souterraines est en cours, en collaboration avec le CREALP.
- Le cadastre de bruit des routes cantonales, entièrement informatisé, a été achevé en juin 2002. Il a été mis à disposition des communes. Les plans d'assainissement seront définis par un groupe de travail ad hoc, en cours de constitution.
- Au 1^{er} janvier 2002, 125 exploitations (carrières et gravières) étaient en activité sur l'ensemble du canton. 88 d'entre elles disposent d'une autorisation de construire ou ont déposé un dossier de régularisation. La fermeture de 6 exploitations est prévue entre 2003 et 2004.
- Le rapport d'évaluation final relatif aux activités du « Forum de l'air » a été achevé en mai 2002. Sur cette base, il est prévu de définir les activités futures d'un Forum remanié.

Protéger, conserver et gérer la forêt

- En matière de prévention des dégâts aux forêts, les éléments suivants peuvent être mis en évidence:
 - aucun incendie de forêt important ne s'est déclaré en 2002;
 - deux projets de défense contre les incendies ont été achevés à Lens et à Visperterminen;
 - le programme de recherche sur le dépérissement des pins s'est poursuivi en collaboration avec le WSL;
 - les études de plans forestiers régionaux se sont poursuivies en 2002 pour les vallées de Conches, Orsières et Bagnes;
 - des concepts forêt-gibier sont terminés pour les régions d'Anniviers et de la rive gauche du Valais central. Une nouvelle étude a débuté dans les vallées de Saas et de St.Niklaus;
 - 23 cadastres forestiers au contact de la zone à bâtir ont été homologués par le Conseil d'Etat.
- De nombreuses interventions à but phytosanitaire ont été réalisées pour assurer la réparation des dégâts extraordinaires aux forêts, plus spécialement dans le Chablais et l'Entremont touché par l'ouragan Lothar en 1999 et dans les forêts de pins du Valais central.
- Dans le domaine de la gestion de la forêt, les éléments suivants peuvent être mis en évidence:
 - le volume des travaux dans les forêts valaisannes a augmenté en 2002 d'environ 30%;
 - 178 projets sylvicoles ont été réalisés;
 - 4 centres forestiers ont été inaugurés (Chermignon, Sierre, Ried-Brig et Simplon-Dorf);
 - la promotion de l'utilisation du bois indigène pour améliorer la rentabilité des exploitations forestières a été déléguée à la CAFOR, société des propriétaires forestiers;
 - 32 cours de recyclage pour le personnel forestier (18 dans le Haut-Valais et de 14 dans le Valais romand), organisés par la CAFOR, ont été subventionnés.

Protéger et valoriser la nature, le paysage et les sites

- Le maintien et le développement de la diversité biologique et paysagère s'est notamment traduit par:
 - de nombreuses séances et démarches réalisées pour la création de parcs, plus spécialement pour les sites de Finges, des Muverans et de Maya-Mont Noble;
 - des subventions versées pour le site UNSECO Jungfrau – Aletsch – Bitschhorn, pour Finges et Bagnes.
 - de nombreux contrats agricoles à caractère écologique (actuellement 388 contrats sont en force pour une surface de 977 ha).

Incidences financière pour l'année 2002

• Protection et valorisation de la nature et du paysage et des sites:	fr. 1'800'000.-
• Protection, conservation et gestion des forêts:	fr. 3'870'000.-
• Prévention et réparation des dégâts extraordinaires aux forêts:	fr. 800'000.-
• Subventions aux communes pour la réalisation de STEP et UIOM:	fr. 800'000.-

Protéger le consommateur et préserver l'environnement contre les substances dangereuses

Protéger le consommateur contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre sa santé en danger et contre la tromperie

- Le contrôle des denrées alimentaires, tant au niveau de la production, de la restauration que de la distribution à petite ou grande échelle en vue de diminuer au maximum les risques de contaminations et d'intoxications alimentaires, est un travail de longue haleine. L'inspecteurat et son système décentralisé s'efforcent de garantir au mieux l'uniformité du contrôle dans le canton:
 - pour optimiser les contrôles des entreprises de denrées alimentaires, un système d'évaluation globale de la sécurité alimentaire a été mis en place. L'appréciation des niveaux de sécurité pour les critères principaux permet de porter un jugement objectif sur la qualité de l'entreprise;

- la surveillance des grandes chaînes de magasins de distribution d'où provient la plus grande partie des aliments consommés se poursuit activement, soit au niveau de l'hygiène, soit par des campagnes d'analyses sur des thèmes ciblés et sensibles;
- l'autocontrôle pour toutes les entreprises est exigé avec toujours plus d'insistance.
- Un poste à mi-temps d'inspecteur des eaux a été créé en 2002. Cette personne est notamment chargée d'intervenir immédiatement auprès des communes en cas de problème, d'inspecter les réseaux de la source au robinet, et d'exiger les améliorations indispensables.
- Les premiers résultats analytiques en relation avec l'authenticité des aliments sont prometteurs. La création en Valais d'un centre de compétence dans ce domaine est sur la bonne voie.

Contrôler le marché des toxiques et des substances dangereuses dans le but de protéger l'homme et l'environnement

- Le contrôle des établissements de bains se poursuit en ce qui concerne la qualité microbiologique de l'eau et l'hygiène environnant. Un accent particulier est porté sur la sécurité des installations, des produits toxiques utilisés et des systèmes de désinfection. Des contrôles d'experts sont exigés lors du renouvellement des autorisations d'exploiter.
- La surveillance du marché des toxiques et des substances dangereuses pour l'environnement s'est poursuivie par les inspections, la délivrance de permis divers, de fiches et de livrets de toxique.

Incidences financière pour l'année 2002

- | | |
|--|-----------------|
| • Protection des consommateurs (denrées alimentaires, toxiques, piscines, environnement) | |
| - inspection: | fr. 800'000.- |
| - analyse: | fr. 1'000'000.- |
| - pôle de compétence authenticité: | fr. 50'000.- |

EQUIPEMENT

Assurer l'amélioration et la sécurité du réseau routier

Construire, exploiter, maintenir et adapter le patrimoine autoroutier A9 + Simplon

- La construction de la A9 de Sierre à Brigue se poursuit, avec un taux de subvention fédérale de 96%. Le retard par rapport à la 6^{ème} planification OFROU est inférieur à 1 an. Les mesures d'économie annoncées par la Confédération font cependant craindre d'importants retards dans le programme de construction, avec un achèvement vers 2015 voire au-delà. En avril 2002, le Conseil d'Etat a approuvé le tronçon Viège Ouest – Viège Est. En octobre 2002, le tronçon Viège Est – Brigue a été ouvert à la circulation.
- Les coûts d'exploitation de la A9 + Simplon, dans le respect du benchmarking mis en place par l'OFROU, sont inférieurs à la moyenne suisse. La mise en service du centre d'entretien de Brigue a impliqué la création de 4 nouveaux postes.
- La mise en œuvre pour la A9 du programme ISTEK (Indice d'état / Sécurité / Trafic / Environnement / Coûts globaux) est effective en 2002, avec l'objectif du maintien de la pérennité du patrimoine par un entretien planifié et judicieux des ouvrages. En préparation pour le Simplon, l'introduction de ce programme est prévue pour 2003.
- L'infrastructure autoroutière est adaptée au fur et à mesure de l'évolution des besoins; dans ce cadre, les transversales Hérens-Platta et Sion-Ouest font actuellement l'objet d'études de détail.

Voir également le contrat politique du service des routes et cours d'eau, objectif politique 1

Compléter, améliorer et entretenir le réseau routier cantonal

- Les travaux d'aménagement du réseau routier cantonal (routes principales suisses et routes cantonales) ont principalement été marqués en 2002 par:
 - l'ouverture du tronçon de déviation de St-Nicolas (H213);
 - la poursuite active des travaux de déviation de Monthey (H21mo);
 - les travaux de renforcement de la structure de la route du Gd-St-Bernard (H21);
 - le début des travaux préparatoires pour la construction du tunnel Stägitschugge (H213) et pour la galerie du Lavanchy (H21);
 - la fin des travaux des galeries de Loverèche (RC 40), Schintigelerie (H509) et Stockgalerie (H509);
 - la mise à l'enquête de la route St-Gingolph – Le Bouveret – Villeneuve (H21bo – H144) et le lancement des études de détail pour la déviation de Liddes (H21).
- Les démarches en vue du classement de nouveaux tronçons dans le réseau des routes principales suisses se sont poursuivies en 2002. Le traitement de la demande formelle effectuée pour 5 tronçons du réseau routier valaisan est en cours, par l'intermédiaire de l'office fédéral des routes chargé de présenter simultanément l'ensemble des demandes de tous les cantons auprès du Conseil fédéral.
- Les travaux en cours sur les tronçons Goppisberg – Greich et Niedergampel – Bratsch s'inscrivent dans le cadre de l'achèvement de la desservance du territoire, respectivement de l'amélioration des liaisons.
- Les adaptations et les améliorations locales 2002 du réseau routier cantonal ont consisté pour l'essentiel en la construction de giratoires et d'aménagements de sécurité ainsi qu'en des assainissements et des réfections de la superstructure de chaussées et d'ouvrages d'art. Ces travaux servent les objectifs de sécurité, d'assainissement, d'entretien et de conservation du patrimoine routier ainsi que d'adaptations ponctuelles nécessaires aux nouvelles exigences du trafic.
- Localement, les réfections d'enrobé s'appuyant sur l'inventaire STRADA ont été conçues afin de contribuer dans le même temps à une réduction du bruit, en application de l'OPB.
- Le service hivernal représente une part importante du coût de l'entretien courant du réseau.
- L'activité de classement des voies publiques a été principalement caractérisée par la préparation des dossiers de déclassement d'une partie des chemins cantonaux.

Voir également le contrat politique du service des routes et cours d'eau, objectif politique 2

Incidences financière pour l'année 2002

• Routes nationales (investissement brut):	fr. 136'676'000.-
• Routes cantonales (investissement brut):	fr. 66'549'000.-
• Entretien routes nationales (frais de fonctionnement sans salaires):	fr. 3'821'000.-
• Entretien routes cantonales (frais de fonctionnement sans salaires):	fr. 36'389'000.-

Assurer l'adaptation et l'entretien du patrimoine immobilier

Réaliser les nouvelles constructions, conformément au plan quadriennal et aux décisions du Grand Conseil, en veillant au respect des délais, des crédits engagés et de la rationalité technique et économique

- Mise en service au 1^{er} septembre 2002 des nouvelles surfaces du Bâtiment F de la HEVs-Sion.
- Mise en service partielle du bâtiment HEVs de Sierre au 1^{er} janvier 2003. Mise en service complète au 1^{er} juillet 2004.
- Mise en service retardée des bâtiments Ancienne Caisse Epargne et Mutua (Sion): crédit d'ouvrage complémentaire demandé.
- Mise en service en automne 2002 du Centre d'entretien de Gamsen.

Entretien le parc immobilier de l'Etat de manière à limiter la perte de la valeur d'usage et de la valeur économique

- Baisse de la valeur globale des bâtiments de l'Etat du Valais limitée à 0.9% pour l'année 2002.

Voir également le contrat politique du service des bâtiments, objectif politique 1

Incidences financière pour l'année 2002		
• Constructions (cf. contrat politique, programme des prestations et de financement 12 – net)	fr.	19'074'243.-
• Entretien et aménagement des immeubles (cf. contrat politique, PPF 13 – net)	fr.	6'964'351.-

TRANSPORT

Assurer la coordination et la promotion des transports publics

Améliorer les liaisons avec l'extérieur

- Un accord pour le concept financier de la partie trafic voyageurs de la gare de Viège a été trouvé en 2002. La mise à l'enquête publique des travaux est prévue pour l'été 2003.
- Le Conseil d'Etat s'est prononcé en date du 25 mai 2002 au sujet du projet de mise à l'enquête publique de la 3^{ème} voie ferroviaire Rarogne – Viège (avec mesures de protection anti-bruit).
- Le percement du tunnel de Varen a eu lieu le 19 juillet 2002. Celui de Loèche a été réalisé le 21 novembre 2002. Les travaux de génie civil des deux tunnels dureront jusqu'en été 2003.
- Un groupe de travail (CFF, OFT, canton) a été constitué afin d'étudier les différentes variantes pour l'Autoverlad Simplon.
- La promotion et la sensibilisation du projet de tunnel Martigny – Aoste – Santhia ont été poursuivies en partenariat avec la Vallée d'Aoste.

Assurer la qualité des transports publics et les intégrer dans ce développement

- Plusieurs nouveaux concepts de transports ont été développés et optimisés:
 - lignes de bus Riddes – Mayens de Riddes – Isérables
 - lignes de bus Val d'Hérens
 - lignes de bus Sion – Nord
 - desserte entre Sion et Sierre suite à la réouverture de la halte de St. Léonard dès 2003
 - nouvelle liaison de bus Bex – Monthey.
- Plusieurs nouveaux éléments d'infrastructure en matière de trafic régional ont été planifiés:
 - assainissement des passages à niveau et automatisation de la ligne St. Maurice – St. Gingolph
 - nouvel aspect esthétique des gares CFF (RV05) entre Sion et Monthey
 - harmonisation, standardisation et amélioration de la sécurité dans les différentes gares régionales.

Incidences financière pour l'année 2002		
• Charges nettes d'exploitation:	fr.	9'800'000.-
• Charges nettes d'investissement:	fr.	4'200'000.-

AXES DE RÉFORMES ET DE RESTRUCTURATION

1. Mettre en place un instrument de direction de l'Etat et de son administration (e-DICS) et recentrer les activités de l'Etat

Améliorer le pilotage politique, stratégique et opérationnel de l'Etat par l'instauration d'un système de management de l'information permettant une visibilité accrue et une plus grande transparence de l'ensemble des prestations fournies par le canton, ainsi que le recentrage des activités de l'Etat.

- Sur un total d'environ 45 services:
 - 17 ont défini leurs objectifs politiques, leurs programmes de prestations et de financement et leurs produits;
 - 8 ont défini leurs objectifs politiques et leurs programmes de prestations;
 - 8 ont identifié, sans les décrire, leurs objectifs politiques, leurs programmes de prestations et de financement et leurs produits.

D'ici fin 2003, tous les services de l'Etat du Valais auront identifié, structuré et défini leurs activités aux niveaux politique, stratégique et opérationnel et fixé des objectifs et priorités précis.
- L'outil informatique e-DICS, en cours de développement, permettra dès le premier semestre 2004 d'utiliser plus systématiquement les informations de gestion mises en évidence. Le recentrage des activités sera facilité et accéléré.

2. Réexaminer l'ensemble des subventions cantonales

Evaluer de manière systématique, sous l'angle du droit, de l'opportunité, de l'efficacité et de l'efficience les subventions allouées par l'Etat du Valais, les concentrer sur les projets prioritaires et rechercher de nouveaux modes de subventionnement.

- Aux termes de l'article 18 de la loi du 13 novembre 1995 sur les subventions, le Conseil d'Etat ordonne périodiquement et selon un ordre de priorité, l'évaluation de la nécessité, de l'utilité, de l'efficacité et de l'efficience des subventions. Le résultat de cette évaluation (rapport sur les subventions) est soumis au Grand Conseil au plus tard chaque quatre ans.
- En application de ces dispositions et des objectifs fixés dans les axes de réformes, le service de l'administration des finances a été chargé par le Conseil d'Etat de proposer un mandat d'évaluation à l'intention de l'inspection des finances. L'administration des finances a élaboré un premier document de travail dans lequel sont notamment précisées les définitions des critères de nécessité, d'utilité, d'efficacité et d'efficience, ainsi que des propositions dans l'ordre de priorité d'évaluation des subventions. Divers points du mandat à proposer restent toutefois à examiner et à développer avant que des propositions ne soient soumises au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre 2003.
 - Sur un plan sectoriel, un groupe de travail a élaboré un nouveau projet de normes et directives concernant le subventionnement des bâtiments scolaires de la scolarité obligatoire. Ce projet, qui devrait être soumis au Conseil d'Etat au début 2003, prévoit notamment l'extension du subventionnement de ce domaine sur la base de coûts standards.

3. Réviser la péréquation financière intercommunale

Réexaminer de manière approfondie l'ensemble du système de péréquation financière intercommunale.

- Pour faire suite aux diverses interventions parlementaires et afin de corriger les insuffisances constatées dans ce domaine, le Conseil d'Etat a décidé, en date du 24 avril 2002, de créer une commission chargée de proposer une réforme de la péréquation financière intercommunale. Cette

commission, présidée par l'ancien Conseiller aux Etats Edouard Delalay, ainsi que ses sous-commissions, ont siégé à de nombreuses reprises.

- Les travaux devraient aboutir à des résultats concrets et à des propositions dans le courant de l'année 2003.

4. Adapter le système fiscal

Harmoniser et rendre plus efficace le système fiscal valaisan et adapter certains impôts, émoluments et taxes aux conditions actuelles.

Les travaux dans ce domaine ont porté plus particulièrement sur les points suivants:

- Informatiser et simplifier des procédures de remplissage des déclarations d'impôts
 - La mise à disposition d'un logiciel gratuit de remplissage des déclarations d'impôts pour les personnes physiques est à l'étude. Une série de logiciels ont été évalués. Un cahier des charges est également en préparation. Le programme pourra être chargé depuis le site internet de l'Etat du Valais ou sera fourni sous la forme d'un CD-Rom. D'autres solutions novatrices sont également à l'étude, à savoir le scannage des déclarations d'impôts et la possibilité de remplir les déclarations « on-line », via Internet.
 - Une commission ad hoc, nommée par le DFAE, avec des représentants des communes, des fiduciaires et du service cantonal des contributions, a par ailleurs été mandatée pour élaborer des propositions de simplification de la procédure de taxation.
- Réviser et adapter certains impôts
 - Une adaptation des valeurs fiscales pour les immeubles bâtis, les terrains non agricoles et les immeubles industriels sera préparée en 2003.
 - Durant le premier semestre 2003, une nouvelle loi sera soumise au Grand Conseil afin de remplacer le décret urgent du 13 novembre 1998 relatif aux impôts sur les véhicules à moteur.
- Adapter les tarifs et émoluments de sorte que ceux-ci couvrent les frais
 - Par décision du 13 juin 2002, le Conseil d'Etat a autorisé le service cantonal des contributions à prélever, pour les frais de taxation et de perception de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt sur les successions et donations, un dédommagement de 8%.

5. Penser et construire ensemble l'école valaisanne de demain

Analyser les possibilités d'optimisation des structures, de l'organisation et du fonctionnement du système scolaire cantonal.

Les analyses d'optimisation des structures dans l'organisation et le fonctionnement du système scolaire et du DECS ont été entreprises. La concrétisation d'un certain nombre de ces projets nécessitera des révisions législatives, avec pour objectifs, l'amélioration de la qualité et de la transparence ainsi que la facilitation des prises de décision. Il est en l'état prématuré d'estimer les incidences en termes financiers.

Le calendrier de mise en oeuvre suivant a été établi:

- Recentrer les programmes et adapter les grilles horaires de la scolarité obligatoire:
 - Primaire: mise en application à la rentrée scolaire 2004-2005, après modification législative;
 - Cycle d'orientation: mise en application à la rentrée scolaire 2003-2004.
- Rechercher l'adéquation, la rationalité et la qualité de l'enseignement secondaire II général et professionnel:
 - Secondaire II général: après l'évaluation de la nouvelle maturité (juin 2003);
 - Secondaire II professionnel: avec la mise en vigueur de la nouvelle loi fédérale en 2005 (les travaux et analyses préliminaires sont en cours).

- Déterminer dans les domaines de la formation tertiaire les offres prioritaires en fonction des besoins, des masses critiques et des coûts par étudiant. Pour 2002/2003, les objectifs sont les suivants:
 - Mise en place d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs efficaces pour tous les établissements du tertiaire en vue de proposer la qualité à un coût moyen par étudiant optimum;
 - Consolidation progressive de la HEP (2^{ème} volée d'étudiants);
 - Ouverture de la Haute école valaisanne santé-social (HEVs2).
- Etudier un statut du personnel enseignant adapté aux besoins et aux moyens futurs:
 - Etablissement d'un concept (objectifs, détermination des groupes de travail, organisation, listes des délais) en 2002;
 - Réalisation du projet en 2003 et 2004.
- Redéfinir les différents liens juridiques, administratifs et financiers entre l'Etat, les communes et les institutions dans les domaines de l'éducation et de la formation:
 - Etablissement d'un concept (objectifs, détermination des groupes de travail, organisation, planning) en 2002;
 - Réalisation du projet et élaboration de conventions-types avec les institutions en 2003 et 2004.
- Revoir le mode et le système de subventionnement des infrastructures scolaires:
 - Révision du règlement fixant les normes et directives avec subventionnement selon le coût standard à soumettre prochainement au Conseil d'Etat;
 - Présentation d'une demande de crédit supplémentaire pour combler les arriérés dans le versement des subventions aux communes pour les bâtiments scolaires;
 - En 2003, réexamen approfondi en liaison avec le point précédent (liens Etat / communes / institutions).
- Mettre en place un système de contrôle de gestion et de pilotage du système scolaire au moyen d'indicateurs:
 - Mise en évidence partielle d'une sélection d'indicateurs pertinents comme instruments de pilotage et de direction;
 - Mise en place progressive d'un système de gestion informatisé des écoles cantonales avec modules d'exploitation.

6. Réorganiser les structures territoriales du canton

Redimensionner les structures aux plans communal et régional et redéfinir les relations canton-communes.

- Favoriser la fusion des communes par des mesures incitatives, notamment par le biais de la péréquation financière révisée et d'une réforme de la loi sur le régime communal:
 - Le dépouillement des résultats de la mise en consultation de l'avant-projet de la loi sur le régime communal (révision totale) a été effectué à la fin de l'année 2002. L'avant-projet adapté nécessite une révision constitutionnelle.
 - L'avant-projet prévoit maintenant des dispositions matérielles, notamment par des aides financières, sur l'encouragement des fusions de communes. La loi actuelle ne contient que des règles sur la procédure des fusions et ne prend en charge que les frais d'étude.
 - Calendrier:
 - Janvier 2003: présentation du message à l'appui de l'opportunité d'une réforme de la constitution cantonale (approbation du budget par les assemblées primaires et abandon de la procédure d'homologation de certains actes communaux);
 - Février 2003: présentation du message et du projet de révision de la loi sur le régime communal au Conseil d'Etat;
 - Février 2003: 1^{ère} commission parlementaire pour la réforme constitutionnelle;
 - Mars 2003: 1^{ère} commission parlementaire pour la réforme de la loi sur le régime communal.

- Redéfinir le régime des districts et le statut des préfets:
 - Le rapport définitif de la commission extraparlamentaire a été déposé à la fin du mois de novembre 2002.
 - Le rapport de la commission extraparlamentaire ainsi que l'avant-projet de modification de la constitution ont été soumis au Conseil d'Etat.
 - Calendrier:
 - Printemps 2003: mise en consultation du rapport et de l'avant-projet de textes constitutionnels;
 - 2^{ème} semestre 2003: adoption du projet par le Conseil d'Etat, puis transmission à la commission parlementaire.
- Examiner le redécoupage des régions socio-économiques:
 - L'ensemble de cette question fait l'objet d'une révision globale au niveau de la Confédération, dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR). Les dispositions cantonales d'exécution sont liées à ce projet.
 - La mise en consultation du projet de la Confédération, attendue pour décembre 2002, n'a pas commencé.
- Développer le partenariat entre les communes et le canton pour une meilleure maîtrise des coûts.
Voir également l'axe 3 « Réviser la péréquation financière intercommunale »
- Examiner la répartition des tâches entre le canton et les communes dans le cadre de la révision de la péréquation financière.
Voir également l'axe 3 « Réviser la péréquation financière intercommunale »

7. Gérer de manière évolutive les grands projets (Autoroute A9 et 3^{ème} correction du Rhône)

Transférer les ressources humaines des routes nationales au projet de troisième correction du Rhône.

- Le Conseil d'Etat a décidé, le 27 novembre 2002, l'organigramme ainsi que les structures de conduite et d'accompagnement du projet de 3^{ème} correction du Rhône.
- L'équipe de projet de la 3^{ème} correction du Rhône est en place depuis fin 2002.
- Elle est composée de 13 personnes:
 - le chef de projet;
 - l'équivalent de quatre unités provenant des routes nationales (direction, secrétariat, ingénieurs, juristes...);
 - les huit spécialistes nouvellement engagés (ingénieur en hydraulique fluviale, en génie civil, en environnement, en hydrogéologie, aménagiste, économiste).
- La négociation avec les offices fédéraux (OFEG et OFROU) est en cours au sujet du subventionnement de la correction du Rhône et de ses affluents.

Voir également le contrat politique des routes et cours d'eau et les objectifs du DTEE

8. Optimiser les coûts des prises en charge curatives et palliatives

Freiner l'accroissement des coûts de la santé tout en maintenant la qualité et la sécurité des soins

- Durant l'année 2002, le département de la santé, en collaboration étroite avec le réseau santé Valais (RSV), a entrepris une nouvelle mise à jour de la planification hospitalière qui prend en compte les exigences accrues de la population et des professionnels de la santé en matière de qualité des soins ainsi que les contraintes financières des collectivités publiques.

Les premières expériences du RSV et une analyse approfondie de l'évolution récente de la politique hospitalière ont convaincu le Conseil d'Etat de la nécessité de revoir, dans les meilleurs délais, le rôle

des communes dans le domaine des hôpitaux. Pour y parvenir, la révision partielle du décret du 1^{er} février 2002 sur le réseau santé Valais a été mise en consultation en janvier 2003. Cette révision porte sur les points essentiels, étroitement interdépendants, suivants:

- suppression de la participation financière des communes aux dépenses des hôpitaux et transfert au RSV des compétences des associations des communes qui gèrent les hôpitaux ainsi que la mise à disposition des infrastructures;
 - maintien des associations hospitalières existantes pour des activités non subventionnées ne relevant pas de la planification.
- Durant les années 2000, 2001 et 2002 des adaptations salariales ont été consenties au personnel des hôpitaux subventionnés ainsi qu'au personnel soignant des hôpitaux d'Etat. Les hôpitaux subventionnés et les établissements médico-sociaux (EMS) bénéficient actuellement de la même échelle salariale. Le personnel des centres médico-sociaux est soumis à une échelle particulière, mais des décisions devront être prises à ce sujet durant l'année 2003. Les différences importantes dans le domaine du 2^{ème} pilier entre le personnel des hôpitaux d'Etat et celui des établissements subventionnés devront être examinées d'ici 2005.
- Les hôpitaux disposent depuis de nombreuses années de l'ensemble des plans comptables et directives leur permettant de répondre aux exigences de transparence. Durant les années 2001 et 2002, les hôpitaux, à des degrés différents, ont poursuivi le développement de la comptabilité analytique d'exploitation (CAE). L'amélioration du taux de couverture des coûts par les assureurs (diminution des surcoûts induits par la non transparence) est du seul ressort des directions hospitalières.
- La mise en place du nouveau concept de l'informatique hospitalière a débuté en collaboration avec l'ensemble des établissements hospitaliers; deux sites pilotes ont été désignés.
- Le groupe de travail chargé de la révision de la loi sur la santé déposera des propositions relatives au financement des EMS et CMS. Aucun montant supplémentaire n'est inscrit au plan quadriennal en vue d'augmenter la part du canton dans ces deux domaines d'activité. Dans le domaine des foyers de toxicomanies, les décisions prises par la Confédération vont charger plus fortement les cantons.
- Le projet visant à harmoniser la répartition des charges sociales entre canton et communes fait actuellement l'objet des travaux d'une commission ad hoc qui a soumis un rapport intermédiaire au Conseil d'Etat. Ce projet doit être mis en relation avec l'ensemble des travaux concernant la péréquation financière et aboutir à une base légale coordonnée.

Voir également l'objectif 3 du contrat politique de la santé

9. Optimiser l'organisation de l'Etat

Rechercher, par des mesures organisationnelles, une plus grande rationalité administrative

- Le Conseil d'Etat a fixé l'introduction temporaire d'un plafonnement des effectifs (Personalstop).
- Les structures et les processus des diverses unités d'organisation font l'objet de remises en question et d'adaptations régulières.
- Le système d'enveloppe budgétaire pour les salaires fera l'objet d'une étude dans le cadre de l'évaluation finale des réformes.

Voir également l'objectif du DFAE « Contenir l'évolution des effectifs du personnel »

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT	5
Rapport de la Présidence	7
Chancellerie d'Etat	9
Secrétariat permanent du Grand Conseil	13
Centre de management public	15
DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES	17
Introduction	19
Délégué aux questions informatiques	22
Administration des finances	23
Service des contributions	26
Service du personnel et de l'organisation	27
Service de l'informatique	29
Service des affaires extérieures et de droit économique	33
Service des mensurations cadastrales	34
Service juridique du registre foncier	35
Service de l'agriculture	36
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE	41
Introduction	43
Service de la santé publique	46
Etablissements cantonaux	46
Service de l'action sociale	48
Caisse cantonale de compensation	50
Service social de protection des travailleurs	51
Service vétérinaire	54
Service de l'énergie	54
Service des forces hydrauliques	56
DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT	59
Introduction	61
Service administratif et juridique	63
Service cantonal de la jeunesse	65
Service de la formation tertiaire	69
Service de l'enseignement	75
Service de la formation professionnelle	81
Médiathèque Valais	84
Archives cantonales	86
Musées cantonaux	87

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ	91
Introduction	93
Secrétariat à l'économie	95
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes	95
Service administratif et juridique	96
Service de l'état civil et des étrangers	97
Etablissements pénitentiaires	98
Services de la circulation routière et de la navigation	98
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	99
Police cantonale	100
Service des affaires intérieures	102
Aménagement du territoire	103
Service de l'industrie, du commerce et du travail	104
Service de la promotion touristique et économique	107
DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	111
Introduction	113
Service administratif et juridique	115
Service des transports	116
Service des forêts et du paysage	118
Protection de l'environnement	122
Laboratoire cantonal	126
Service des bâtiments, monuments et archéologie	130
MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE 2002 - 2005 AU TERME DE L'ANNÉE 2002	131

